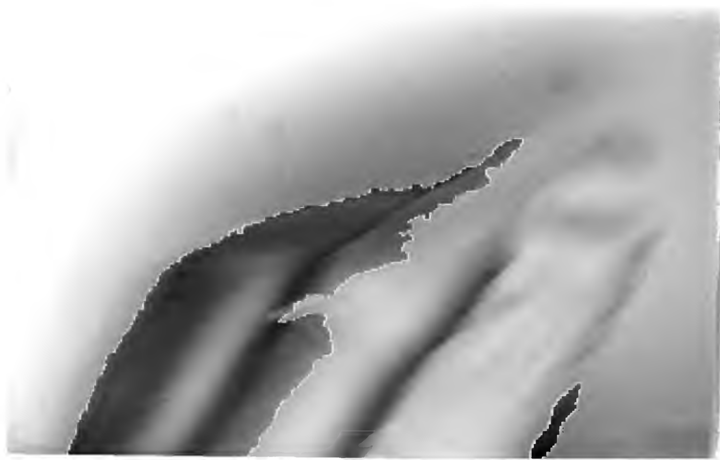
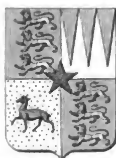
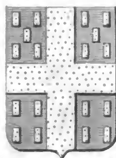


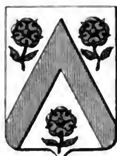
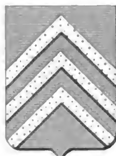
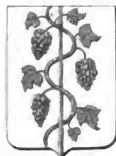


SÉVIGNI

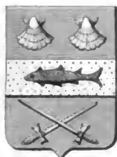

BIBLIOTHECA BODLEIANA

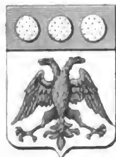




Gautier de Chiffreville. O'Brien de Thomond. de Choiseul Praslin.

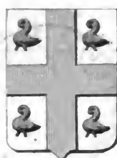
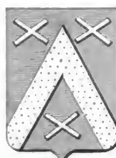
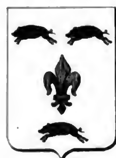




du Four de Belligarde. du Moulin. Guyon des Diguières.

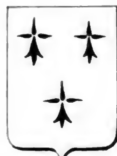




Poisson de Grandpray. Le Frère des Maisons. du Fay de la Sauvagère.

d'Aumont. de Thieulin. de Lonlay.





de Mannoury. Le Tessier des Aulnez. de Heudey de Pommainville.

Pacot grav. Paris. Delahaye Imp.

SÉVIGNI

OU

UNE PAROISSE RURALE EN NORMANDIE

PENDANT LES TROIS DERNIERS SIÈCLES

SUIVI DE

LA RECHERCHE DE LA NOBLESSE

EN 1666

DANS LES ÉLECTIONS D'ARGENTAN ET DE FALAISE

et de

LA LISTE DES GENTILSHOMMES DU BAILLIAGE D'ALENÇON

Signataires des instructions données, en 1789, par l'ordre de la Noblesse
à ses députés aux États-Généraux

Par M. VICTOR DES DIGUÈRES



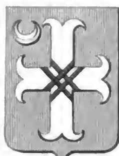


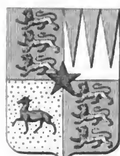
PARIS

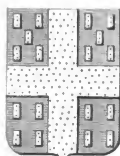
DUMOULIN, ÉDITEUR, QUAI DES AUGUSTINS, 13

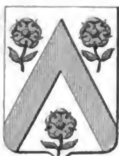
—

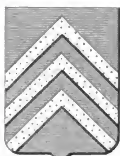
1863

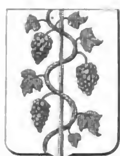

Gautier de Chiffreville.

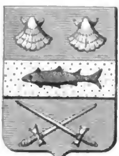

O'Brien de Thomond

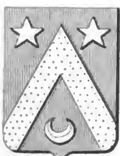

de Choiseul Praslin.

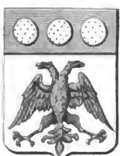

du Four de Belligarde.

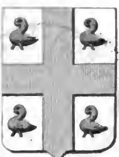

du Moulin.

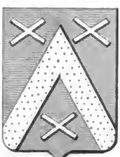

Guyon des Diguières.


Poisson de Grandpray.

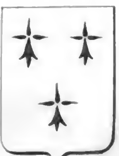

Le Fevre de Maisons


du Fay de la Sauvagère


d'Aumont.


de Thieulin.


de Lonlay.


de Mannoury.


Le Fessier des Au



Pacot grav. Paris.

SÉVIGNI

OU

UNE PAROISSE RURALE EN NORMANDIE

PENDANT LES TROIS DERNIERS SIÈCLES

SUIVI DE

LA RECHERCHE DE LA NOBLESSE

EN 1666

[illegible]

ET DE

LA LISTE DES GENTILSHOMMES DU BAILLIAGE D'ALENÇON

Signataires des instructions données, en 1789, par l'ordre de la Noblesse
à ses députés aux États-Généraux

Par M. VICTOR DES DIGUÈRES



RIS

QUAI DES AUGUSTINS, 13

—

1868

« La Normandie est la province où l'on étudie avec le plus d'amour les antiquités et les ressources locales. »

(Léonce de Lavergne, membre de l'Institut, *Économie rurale de la France.*)

S'il était besoin de justifier l'assertion du savant économiste auquel nous empruntons notre épigraphe, ce ne pourrait être dans un pays qui compte tant d'utiles travaux sur ses origines et ses productions. Chacun connaît les importantes recherches des Odolant-Desnos, de La Sicotière, l'abbé Fret, Gustave Levavasseur, marquis de Chennevières-Pointel, de Caix, l'abbé Laurent, Chrétien, et tant d'autres qu'il faudrait ajouter à cette liste bien incomplète. Notre

maître à tous, l'illustre fondateur de l'Institut des provinces et de l'Association normande, M. de Caumont, n'a-t-il pas lui-même donné l'impulsion, en dirigeant quelques-unes de ses savantes investigations jusque dans nos contrées ?

Il peut donc sembler téméraire de se hasarder, après tant d'autres plus autorisés, dans une carrière déjà si explorée ; mais telle est l'étendue du champ ouvert à nos explorations qu'il ne peut manquer de s'y trouver de longtemps encore quelques épis à glaner ; telle est, d'ailleurs, la modestie de notre entreprise qu'elle n'a dû tenter aucune plume plus sûre d'elle-même que la nôtre, et notre ambition sera amplement satisfaite, si nous parvenons à jeter quelque jour sur la région peu connue à laquelle nous consacrons ces lignes.

Il est inutile de dire qu'on ne trouvera point dans cette esquisse l'intérêt qui s'attache à des études d'un ordre plus élevé, soit à raison de l'importance des souvenirs qu'elles retracent, soit par la notoriété historique des noms qu'elles rappellent.

Qu'il nous soit permis d'espérer, néanmoins, que ces notes ne seront pas complètement inutiles à ceux qui interrogent avec avidité la vie intime de nos pères, pour y trouver le secret de leurs destinées et des nôtres.

Si les grands faits historiques ont leur place marquée en tête des annales d'un pays comme la France,

on ne peut nier cependant que, pour pénétrer les secrets de l'histoire et vivre en quelque sorte de la vie du passé, il ne faille entrer dans l'examen de faits moins retentissants, mais plus intimement liés à la vie réelle.

A ce titre, il n'est pas jusqu'aux archives d'une modeste commune rurale qui ne puissent être compulsées avec fruit. Nous y suivons nos devanciers pour ainsi dire pas à pas, depuis le jour de leur naissance jusqu'à l'instant où la religion bénit leur dernière demeure. Nous nous associons à leurs joies, à leurs deuils, à leurs espérances; nous y trouvons de précieux détails sur leurs mœurs, sur leur foi si naïve et si touchante.

Un autre motif, que nous ne chercherons point à dissimuler, nous a également guidé dans notre entreprise : l'indifférence avec laquelle on laisse pourrir dans les chartriers les vieux titres qui peuvent jeter quelque jour sur l'origine, la vie et les alliances des familles, nous a paru regrettable à beaucoup d'égards, et nous avons tenté, pour notre humble part, de secouer la poussière de l'oubli, qui recouvre si promptement hélas! notre tombe à peine remarquée.

Il nous a paru salutaire, à une époque où les liens de la famille cèdent progressivement à un déplorable relâchement, d'en faire remonter la tradition jusque dans les siècles qui nous ont précédés, et de montrer quel prix on y attachait alors.

Ce travail n'a pas toujours été pour nous sans

fatigue ; il n'a point non plus manqué d'un certain attrait, celui qui s'attache invinciblement à la découverte, si peu importante qu'elle puisse être, de documents contenant des noms chers et familiers.

Enfin, nous avons voulu donner un témoignage d'intérêt à la commune qui est devenue notre résidence d'adoption et que nous administrons depuis l'année 1848.



SITUATION, ASPECT GÉNÉRAL.

Les communes rurales qui composent ce que l'on pourrait appeler la banlieue d'Argentan sont loin, pour la plupart, de présenter des sites remarquables. Une plaine assez riche, il est vrai, mais à peu près dépourvue de tout accident de terrain, quelques arbres clair-semés bordant les chemins et les routes: tel est, en général, l'aspect froid et monotone qui s'offre à l'œil du voyageur. Les bords de l'Orne, si riants, si capricieux, si pittoresques vers La Courbe et Ménilglaise, n'ajoutent que peu de charme au paysage qui entoure la ville.

Le poète des *Miroirs* faisait donc bien plutôt allusion à l'hospitalité des habitants d'Argentan qu'à la beauté de leur pays, lorsqu'il leur laissait

pour adieux, en 1517, les vers suivants si souvent reproduits :

« Vous qui voulez d'Argentan faire conte,
A sa grandeur arrêter ne vous faut :
Petite elle est, mais en beauté surmonte
Maintes cités, car rien ne lui défaut ;
Elle est assise en lieu plaisant et haut,
De tous côtés a prairie, a campaigne,
Un fleuve aussi où maint poisson se baigne,
Des bois épais, suffisans pour nourrir
Biches et cerfs qui sont prompts à courir.
Puis y trouvez, tant elle est bien garnie,
Bon air, bon vin et bonne compaignie. »

Celles des communes du canton d'Argentan qui tranche le plus sur cette uniformité est, sans contredit, notre commune de Sévigni.

Située à une lieue au nord de la ville, adossée au prolongement de la forêt de Gouffern, traversée elle-même par plusieurs bois taillis, coupée par de nombreux vallons, elle offre à l'œil une perspective où il se repose avec complaisance. Ce n'est point encore le bocage, mais ce n'est déjà plus la plaine.

Les horizons que présentent ses parties les plus élevées sont à la fois variés et étendus : des bois du Tellier, que traverse la route départementale de Vimoutiers, on aperçoit distinctement la ville de Séez, distante de plus de cinq lieues, avec tous ses monuments, que domine sa magnifique cathédrale. La vue qu'offrent les hauteurs des Rouges-

Verts n'est guère moins étendue : au premier plan, l'église St-Germain d'Argentan se découpe seule sur les collines, dont les plis recouvrent la ville entière ; les hauteurs de Carrouges dessinent le fond de ce tableau, qui se prolonge au loin sur la droite.

Des arbres de haute futaie, des pommiers, des haies nombreuses, des pièces d'ajoncs, des champs entremêlés d'herbages, donnent au paysage cette animation qu'on demanderait vainement à la plaine.

Deux modestes ruisseaux, prenant leur source sur le territoire même de la commune, descendent des coteaux qui la séparent au nord de la forêt de Gouffern.

L'un d'eux, le plus considérable, est alimenté par une fontaine d'une limpidité remarquable ; jamais, dans les plus grandes sécheresses, l'abondance de ses eaux ne s'est démentie. Assez rapprochés à leurs sources, les deux ruisseaux ne tardent point à se réunir pour traverser le territoire de Sévigni dans sa plus grande longueur et dans les parties les plus habitées.

Le croirait-on? à plusieurs reprises, la possession de ces eaux a été convoitée par nos voisins d'Argentan, sans souci des besoins de la commune.

Dès l'année 1505, les habitants de cette ville voulurent amener dans leurs murs les eaux de

notre belle et précieuse fontaine. L'énormité de la dépense nécessitée par ce travail vint, fort heureusement, entraver les projets de la ville et sauvegarder les intérêts de notre commune.

Vers 1840, il fut de nouveau question de ce malencontreux projet. La même cause y fit probablement encore renoncer.

Qu'il nous soit permis de faire remarquer ici combien était contestable le droit de la ville dans cette circonstance. Argentan étant traversé par la rivière d'Orne, qui suffit et bien au-delà à ses besoins, il ne pouvait être question que de travaux de luxe, la hauteur où la source prend naissance permettant de la faire servir à l'alimentation de fontaines jaillissantes sur les places publiques de la ville. Or, il résulte d'une remarquable discussion engagée au Sénat en 1862, que, d'après la jurisprudence même du Conseil d'État, une ville ne peut pas exproprier une chose dont elle a l'équivalent à sa disposition, et qu'une source, fût-elle elle-même expropriée, ne pourrait être détournée de son cours au détriment des riverains inférieurs, les droits du nouveau propriétaire n'étant pas plus étendus que ceux de l'exproprié.

Hâtons-nous d'ajouter que les cours d'eau de Sévigni suffisent à peine aux besoins de ses habitants dans les grandes sécheresses, et que chaque année même, à l'époque des grandes chaleurs, ils

sont presque entièrement absorbés par l'évaporation et l'infiltration avant de parvenir à l'extrémité du territoire de la commune.

On a peine à comprendre comment des cours d'eau en apparence aussi inoffensifs peuvent, à leur heure, devenir furieux et exercer des ravages. Le triste exemple de ce qui s'est passé en 1854 ne permet cependant point d'en douter.

Le 26 juillet 1854, à 8 heures du matin, un orage épouvantable, accompagné d'une trombe effrayante, étant venu fondre sur la commune, des torrents d'eau pluviale, qui découlaient de toutes les pentes, occasionnèrent une véritable inondation : presque toutes les maisons furent envahies par les eaux; les moins maltraitées en furent quittes pour un lavage forcé qui dura plusieurs heures; mais d'autres, moins heureusement situées, furent presque submergées. Dans plusieurs d'entr'elles, l'eau atteignit une hauteur qui variait entre 1 mètre 50 cent. et 2 mètres; celle du sieur Noël Deflers fut même littéralement envahie jusqu'au toit. Mais ce fut surtout la grande ferme de Chiffreville qui eut à souffrir de cette inondation. Le niveau des eaux s'éleva, dans la cour de cette ferme, jusqu'à la hauteur incroyable de 4 mètres dans les parties basses. L'arche pratiquée sous la grange pour accéder à la douve qui entoure le jardin étant devenue insuffisante à

l'écoulement des eaux, tout ce que contenait la cour de ferme fut entraîné au fil de l'eau : fumier, paille, charrues, charrettes, tombereaux, rien ne fut épargné.

Les récoltes n'eurent que peu à souffrir, mais une assez grande quantité de foin en meules fut entraînée ou perdue par la fermentation. La perte du seul fermier de Chiffreville fut évaluée à 5,000 fr., par les experts nommés par l'Administration.

On est heureux d'avoir à signaler, dans de pareilles circonstances, quelques traits de dévouement. C'est ainsi qu'une jeune mère et son enfant furent arrachés à une mort imminente, par le dévouement du nommé Duval, cantonnier de la commune. Un tout jeune homme, le sieur Auguste Drouin, à peine âgé de 17 ans, contribua beaucoup au sauvetage du bétail de Chiffreville, non sans courir quelque danger.

ÉTYMOLOGIE DU NOM DE SÉVIGNI.

D'après une tradition qui n'est pas dépourvue de vraisemblance, l'étymologie de Sévigni (parfois Sepvigné) viendrait de ce que, à une époque assez reculée, la vigne y aurait été cultivée sur une plus grande échelle que dans les paroisses voisines.

A l'appui de cette opinion, on peut invoquer la configuration naturelle du sol qui, généralement incliné du nord au midi, présentait, par cette disposition, plus de chances de succès.

Nul doute, d'ailleurs, que la Normandie ait autrefois produit du vin en assez grande abondance.

En 1309, Jean de Montmorency, par une charte qui se trouve aux Archives de l'Orne, concéda aux Jacobins d'Argentan une vigne située dans

le voisinage de leur enclos, dont l'emplacement est occupé aujourd'hui par l'Hôtel-de-Ville et le Champ-de-Foire.

Dans une déclaration du 2 mars 1511, le roi Louis XII se félicitait de ce qu'en Normandie « *il y avoit de présent plus grande foison et abondance de vins qu'auparavant à cause que plusieurs gens dudict pays s'y estoient appliqués.* » Nous voyons même les vacances du Parlement de Normandie prorogeés jusqu'à la St-Martin, afin de laisser le temps aux Normands de faire leurs vendanges (1).

D'après Gabriel du Moulin, les vins récoltés dans les environs de Vernon, Passy, Évreux et Mesnilles, « *passoient pour du meilleur François.* » Quant à ceux des environs d'Argences et de l'Avranchin, ils étaient si verts qu'on leur préférait le collinhou, que les Cauchois tiraient des vignes attachées à leurs arbres.

Il faut bien en convenir, quoi qu'on en ait pu dire, la qualité du vin normand ne dut jamais égaler celle des autres pays vignobles, et nous ne sommes point surpris, si depuis longtemps le vin a été supplanté par le cidre, cette liqueur si chère aux estomacs normands, malgré les sarcasmes de leurs voisins. Seulement la disparition

(1) *Histoire du Parlement de Normandie*, par Floquet.

de la vigne ne remonte pas aussi haut qu'on le croirait généralement, puisqu'elle n'est pas antérieure au règne de Louis XIII.

Il est remarquable qu'elle semble n'être due qu'à l'établissement de lourds impôts sur le vin normand.

POPULATION, SUPERFICIE, PRODUCTIONS, DIVISION ET NATURE DU SOL.

La population de Sévigni, de même que celle des communes rurales qui nous avoisinent, n'est malheureusement pas en voie de progression.

Plusieurs causes concourent à ce regrettable résultat. Les grands travaux exécutés dans ces derniers temps à Paris et dans la plupart des grandes villes, en augmentant l'attrait naturel de leur séjour, n'a pas peu contribué à la dépopulation des campagnes. Il faut y joindre une autre cause plus mystérieuse, mais non moins réelle, et qui pourrait avoir dans l'avenir de fâcheuses conséquences: nous voulons parler de cette tendance de plus en plus marquée à restreindre le nombre des enfants de chaque ménage. A la répression de pareilles tendances, les lois humaines sont entièrement inefficaces, peut-être même quelques dispositions de nos Codes sont-elles de nature à les encourager.

Le chiffre de la population permanente n'est pas supérieur à 250. Mais, chaque année, l'immigration de quelques ouvriers tuiliers vient augmenter le nombre de nos habitants pendant environ cinq mois.

La superficie totale du territoire de Sévigni est, d'après la matrice cadastrale arrêtée le 15 juin 1827, de 766 hectares 56 ares 80 centiares, dont :

En terres labourables. . . .	503 h.	24 a.	40 c.
En prairies.	131	12	70
En bois	72	62	» »
En landes et autres.	36	86	40
En propriétés bâties et cours	6	69	30
En objets non imposables . .	16	02	» »
Total égal	766	56	80

Ces proportions ont été, depuis lors, assez sensiblement modifiées par suite de la conversion en prairies permanentes d'une notable portion des terres labourables les moins productives.

Dans un travail inséré en tête de l'*Annuaire* de l'Association normande, pour 1863, nous avons, en indiquant ce changement, fait connaître les causes qui, suivant nous, l'expliquent surabondamment.

Par suite de cette modification, on peut, sans

exagération aucune, retrancher du chiffre des terres labourables environ 100 hectares qui viennent augmenter le nombre des prairies permanentes.

Le revenu cadastral de toute la commune n'excède pas 18,696 fr. 25 c.; mais, pour avoir le revenu réel, il faut au moins doubler ce chiffre qui serait alors d'environ 40,000 fr.

Le nombre des propriétés bâties imposables est de 59, évaluées à un revenu cadastral de 594 fr., évidemment inférieur au revenu réel.

Les usines sont au nombre de 7, évaluées à un revenu cadastral de 920 fr., également inférieur au produit net annuel.

Les plus grandes dissemblances se font remarquer, quant à la composition et la fertilité du sol, dans les diverses sections de la commune.

La région de Chiffreville, située au midi et au couchant, offre des terres en général d'une qualité supérieure et essentiellement propres à la végétation des céréales. Cette fécondité vient de ce qu'elles contiennent, dans de justes proportions, les trois éléments argileux, calcaire et siliceux.

Dans presque tout le surplus du territoire de la commune, ces heureuses conditions sont malheureusement modifiées, soit par la prédominance de l'un de ces trois éléments, surtout du premier,

soit par l'existence d'un sous-sol argileux et compacte (1).

Les cultures industrielles sont à peu près inconnues à Sévigni. Nous devons pourtant constater la récente introduction de la culture du colza qui, maintenue dans de sages limites, ne pourrait être qu'une source de prospérité, mais dont l'extension exagérée nous apparaîtrait comme un danger.

L'assolement est généralement triennal, avec jachère morte. Nous devons, néanmoins, noter un progrès important dans la substitution des plantes fourragères à une portion des jachères mortes, et dans les essais de cultures légumineuses qui sont d'un si grand secours pour l'alimentation du bétail. Enregistrons encore un autre progrès, auquel nous n'avons peut-être point été tout-à-fait étranger : nous voulons parler de la substitution presque universelle du labour en planches au labour en billons.

Une industrie agricole qui tend de plus en plus à s'introduire chez nous est celle de l'engraissement du bétail, dans les herbages anciens et nouveaux.

L'avenir ne peut que développer cette industrie :

(1) D'après une note que M. de Caumont a bien voulu ajouter au travail inséré dans l'*Annuaire* de l'Association normande, cette constitution du sol tiendrait à la présence de la formation callovienne (partie inférieure des argiles d'Oxford) dans notre commune et dans plusieurs autres du voisinage.

la nature de l'herbe, très-propre à l'engraissement, les progrès de la consommation de la viande, la rareté de la main-d'œuvre sont autant de gages de ce développement.

Les bois taillis sont de médiocre qualité. Une certaine partie des landes a été défrichée et remplacée, soit par des ajoncs, soit par des prairies permanentes, ou même par des terres arables.

INDUSTRIE.

La seule industrie de notre commune est celle de la fabrication de la tuile et des tuyaux de drainage.

Il est probable que cette industrie prit un certain essor à l'époque où cessa, dans la ville d'Argentan, le gros commerce de draps qui s'y fit pendant longtemps et finit par passer de cette ville à Écouché. Telle était l'importance de ce commerce qu'il occupait un certain nombre de bras, et fut l'origine de la fortune de plusieurs familles des plus honorables, encore représentées de nos jours. Si nous devons en croire l'auteur du manuscrit possédé par M. Malécange, les fils de ces marchands enrichis entrèrent dans la magistrature *pour y vivre plus en repos et à couvert des impôts qui étaient alors assez durs à supporter.*

D'un autre côté, Argentan fut longtemps le

centre de la fabrication des toiles vendues sur la place de Caen, où elles étaient en grande réputation. Nous voyons, en effet, cette ville figurer, dans une requête de 1778, parmi les localités qui réclamaient au Conseil d'État le changement de jour du marché de Caen.

Le village des Telliers, situé à l'extrémité sud-est de notre commune, dans le voisinage d'Argentan, nous semble devoir son nom précisément à l'industrie des toiles. On sait, en effet, que le mot *tellier* était autrefois employé comme synonyme de tisserand ou *toilier*. La porte des Telliers à Argentan n'était sans doute, elle-même, ainsi nommée que parce qu'elle servait d'entrée aux tisserands des communes situées au nord d'Argentan, qui se livrent encore de nos jours à cette fabrication. Notre village des Telliers, situé précisément sur leur passage, confirme notre opinion.

Quoi qu'il en soit, le commerce des toiles a depuis longtemps disparu d'Argentan, qui en a été déshérité, non plus cette fois au profit d'Écouché, mais bien par la ville de Vimoutiers qui lui doit sa prospérité et son extension.

A la disparition de toutes ces industries, il faut encore joindre celle de la confection des magnifiques dentelles connues sous le nom de *Point* de France ou d'Argentan.

Nous avons vu que la commune de Sévigni possédait sept tuileries au moment de la rédaction du cadastre. L'une de ces tuileries était située à Chiffreville ; l'autre à la Maison-Neuve ; deux au village des Telliers et trois au village des Rouges-Verts. De ces trois dernières, deux ont cessé de fabriquer depuis quelques années.

L'origine de ces tuileries paraît être assez peu ancienne, à l'exception de celle du Vieux-Tellier, qui doit remonter à une époque reculée. Il est certain que l'usage de la tuile est fort ancien dans notre pays.

En 1416, 300 tuiles étaient employées à la couverture de la chapelle St-Pierre (église St-Germain) et furent payées 9 sous.

En 1446, 3,000 tuiles furent achetées pour la même église, au prix de 4 livres 10 sous.

La tuilerie du Petit-Tellier et celle qui fonctionne encore aux Rouges-Verts, furent fondées, il y a un peu plus d'un siècle, par les deux frères Dornois, anciens tuiliers à Bailleul, qui furent contraints de quitter cette commune, la terre a tuile y étant épuisée ou trop onéreuse à extraire.

Cette famille a constamment habité Sévigni depuis cette époque, et ses représentants y possèdent encore leurs tuileries.

La même cause (le manque de terre à tuile d'une facile extraction) fit probablement aban-

donner les tuileries qui existaient autrefois à Nécy, Montabart et dans quelques autres localités.

La quantité de tuiles fabriquées annuellement par les tuileries de Sévigni n'est pas inférieure à 3 millions. Il faut y ajouter une assez grande quantité de briques, pavés et tuyaux de drainage. En ne tenant compte que de la fabrication de la tuile, on ne peut pas évaluer le produit brut annuel de cette industrie à moins de 60,000 fr., le prix du mille de tuiles variant de 20 à 25 fr.

La main-d'œuvre absorbant plus des 3/4 de cette somme, on voit quelle ressource présente à notre laborieuse population l'industrie de la tuile

Les fours à tuile viennent encore offrir un important débouché aux produits des bois taillis et des vignonnières (pièces d'ajoncs), en en consumant chaque année pour plus de 10,000 fr.

MINES DE CHARBON DE TERRE.

On sera sans doute surpris de voir figurer cet article parmi les produits de notre commune : les détails que nous allons donner à cet égard ne sont pourtant pas dénués d'intérêt.

Il existe aux Archives de l'Orne, entr'autres pièces concernant l'administration du dernier intendant de la généralité d'Alençon, une liasse relative aux recherches faites, par l'ordre de cet intendant, pour parvenir à la découverte de mines de charbon dans l'étendue de sa généralité.

De toutes ces recherches, la seule qui produisit des résultats sérieux fut confiée aux soins du sieur Saint-Laurent, chimiste, demeurant à Falaise, et eut lieu dans la paroisse de Sévigni.

Il résulte en effet d'un Rapport adressé, le 19 mai 1785, par ce dernier, à M. l'Intendant d'Alençon qu'en parcourant, dans une de ses

explorations, le territoire de Sévigni, le sieur Saint-Laurent reconnut, tant à la configuration du sol qu'à sa constitution géologique, l'existence probable d'une ou plusieurs mines de charbon de terre.

Ses informations ne tardèrent point à lui faire connaître qu'un maréchal de la ville d'Argentan, nommé Beauvais, avait employé, depuis sept ou huit ans, plusieurs boisseaux de charbon de terre provenant des carrières d'argile dépendant des tuileries de Sévigni.

S'étant fait conduire par ce maréchal sur les carrières d'où provenait le charbon en question, il se confirma de plus en plus dans sa première opinion, et des expériences chimiques, dont il rend un compte détaillé, le portèrent à demander à M. l'Intendant, l'autorisation de faire des fouilles qui, du reste, d'après ses évaluations, ne devaient point entraîner de grands frais.

Le résultat de ces premières recherches dut être des plus favorables, car nous voyons, à la date du 17 mars 1787, le sieur Chabert des Cassis, ingénieur des mines, connu par de nombreuses explorations scientifiques dans plusieurs parties de l'Europe, et spécialement en Allemagne, demander et obtenir l'autorisation de poursuivre ces investigations sur une grande échelle. Bientôt une excavation profonde et bien dirigée lui donnait

assez d'espoir pour lui suggérer l'idée de solliciter une concession de trente ans pour l'exploitation des mines de Sévigni au village de Chiffreville, sur un terrain appartenant au duc de Praslin. Mais ce dernier, entrevoyant pour sa propriété une source féconde de richesse, obtenait à la date du 14 décembre 1789, malgré la vive opposition du sieur des Cassis, un arrêt du Grand-Conseil, lui permettant d'exploiter, pendant vingt ans, les mines de charbon situées à Chiffreville, à la charge par lui de déclarer, dans le délai de deux mois, s'il entendait se servir des fouilles commencées par le sieur Chabert pour continuer l'exploitation de ces mines.

Que M. le duc de Praslin n'ait point donné suite à cette autorisation, c'est ce qu'explique surabondamment la date même de l'arrêt du Grand-Conseil, puisque la Révolution allait éclater et devenir l'objet de bien plus graves préoccupations.

Il n'en reste pas moins acquis que des indices certains avaient amené MM. de Chabert et de Praslin à se disputer une concession qu'ils devaient croire fructueuse, et que leur œuvre pourrait être reprise de nos jours avec autant de succès.

Il ne faudrait peut-être, pour arriver à ce résultat, qu'attirer l'attention publique sur des faits tombés dans l'oubli.

ÉGLISE DE SÉVIGNI.

Nous ignorons l'époque de la fondation de cette église, qui doit être assez peu ancienne. Quant à l'édifice actuel, sa construction ne doit pas remonter bien au-delà de deux siècles, autant que permet de le supposer l'absence complète d'architecture qui le caractérise. Les trois autels qui en forment le principal ornement ne sont cependant pas dénués d'un certain mérite. L'ordre corynthien y domine, mais non dans toute sa pureté. Notre contrée en compte, du reste, un assez grand nombre d'aussi remarquables qui, tous ou à peu près, furent l'œuvre d'artistes parvenus à un degré d'habileté incontestable et dont les ateliers trouvèrent, dans les deux derniers siècles, une mine féconde et presque inépuisable

dans la belle pierre fournie par les riches carrières du pays.

Les dalles du chœur et de la nef présentent un certain nombre de pierres tumulaires dont les inscriptions sont encore, pour la plupart, intactes.

Sur une plaque de marbre noir, incrustée dans le mur latéral du chœur, du côté de l'évangile, se lit l'inscription suivante :

CY GIST LE CŒUR DE MESSIRE CHARLES DE GAUTIER, CHEVALIER, SEIGNEUR DE CHIFFREVILLE, SAINT VICTOR, LA FUIE ET MOSRONNE, QUI DÉCÉDA LE 5e MARS 1680, AGÉ DE 72 ANS. PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.

Plusieurs curés ont également reçu la sépulture dans le sanctuaire, où se lisaient naguère leurs épitaphes à demi effacées.

La plus remarquable des pierres tombales est celle qui se trouve sous le premier banc de la nef, du côté de l'épître. En voici l'inscription que nous avons pu relever sans peine, lors de la reconstruction de ce banc, il y a quelques années :

CY GIST LE CORPS DE MESSIRE FRANÇOIS D'AUMONT, ESCUYER, SIEUR DE LA BOURDONNIÈRE, LEQUEL EST DÉCÉDÉ LE 30 DE MARS 1724.

PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.

Au-dessus, se voient gravées au trait les armoi-

ries de la famille d'Aumont, surmontées d'une couronne de comte avec deux lions pour supports.

Plus loin, vers la porte d'entrée, et dans l'allée libre de la nef, on remarque une gravure présentant la forme d'un écusson héraldique, mais dans un tel état de vétusté qu'il est impossible d'en distinguer l'énoncé.

Le cimetière attenant à l'église contient aussi quelques monuments funéraires. On y distingue les tombes de MM. Courtin du Plessis père et fils, l'un et l'autre anciens commissaires de la marine, décédés, le premier, en 1815 ; le second, en 1828.

La pierre qui recouvre les restes de ce dernier est commune à lui et à sa mère, Mme Rose-Louise-Gabrielle Richard du Plessis, veuve de M. Courtin du Plessis, décédée à Bellegarde, le 20 janvier 1842.

Dans un enclos particulier attenant au cimetière, se voient les tombeaux de M. de Grandpray, lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, chevalier de St-Louis, décédé en 1832, et de Mme de Grandpray, née de Maisons, décédée dix ans plus tard. Sur ce dernier est gravé le double écusson des familles de Grandpray et de Maisons.

Attenant à l'église et au cimetière, se trouve le presbytère qui ne se recommande à aucun titre.

Parlerons-nous de quelques peintures grossières et presque effacées que l'on remarquait, à des intervalles réguliers, sur les murs extérieurs de l'église et que nous avons entendu expliquer par l'existence, déjà ancienne, d'un chemin de la croix, dont nous n'avons d'ailleurs aucun autre indice ?

CHAPELLES PARTICULIÈRES.

Il existait anciennement à Sévigni deux chapelles particulières, qui se voient encore de nos jours : la chapelle de Chiffreville et la chapelle de Bellegarde.

CHAPELLE DE CHIFFREVILLE.

L'origine de cette chapelle nous est complètement inconnue. Elle s'est conservée dans un état de parfaite solidité, et quelques parties en sont assez caractérisées pour servir à déterminer, d'une manière approximative, l'époque de sa construction. Elle doit remonter au XVI[e] siècle, à en juger par la fenêtre ogivale qui se voit encore au chevet rectangulaire et dont le dessin, d'un goût douteux, rappelle la plus mauvaise époque de la Renaissance.

Cette chapelle offre des proportions assez importantes, ce qui fait supposer qu'elle a dû servir

non-seulement aux habitants du village de Chiffreville, le plus peuplé de la commune, mais encore à toute la paroisse.

Nous ne trouvons, d'ailleurs, aucune trace des chapelains qui ont pu la desservir.

Peut-être était-elle destinée à servir de lieu de sépulture aux seigneurs de Chiffreville et cessa-t-elle d'être employée à cette destination, lorsque Jacques de Gautier eut fait construire, à St-Germain d'Argentan, la chapelle de Montreuil, où plusieurs membres de cette famille ont été inhumés, comme nous allons bientôt le voir.

A l'appui de l'opinion qui porte à croire que la chapelle de Chiffreville fut, dans l'origine, l'église paroissiale de Sévigni, nous citerons d'abord les anciennes cartes de Normandie où le nom de Sévigni fait presque toujours défaut, tandis qu'on y voit figurer Chiffreville, et surtout le cartulaire de l'abbaye de St-Wandrille (au diocèse de Rouen) qui possédait le patronage de notre paroisse. Nous y lisons qu'en 1216, Bernard de La Tour, *Bernardus a Turre*, donna à cette riche abbaye, entre plusieurs autres possessions à Argentan et aux environs, le patronage de Chiffreville, *ecclesiam de Seffrevilla* (1).

(1) Voir le Cartulaire de St-Vandrille, manuscrit de la Bibliothèque impériale.

Quant au pouillé général, publié par Gervais Alliot en 1648, nous n'y avons trouvé absolument rien concernant l'église de Sévigni ou la chapelle de Chiffreville. Le pouillé du diocèse de Séez ne fait figurer ni l'une, ni l'autre parmi ses 190 cures et ses 70 chapelles. Même silence dans le pouillé du diocèse de Rouen qui, parmi les bénéfices de St-Wandrille, ne compte pas même les importantes possessions d'Argentan et des environs.

FONDATION DE LA CHAPELLE DE BELLEGARDE.

L'origine de cette chapelle n'est pas fort ancienne, puisqu'elle ne remonte pas au-delà de l'année 1749. Il semble pourtant résulter des termes mêmes de l'acte de fondation qu'il en existait une antérieurement à cette époque ; mais nous n'avons pu nous procurer aucuns renseignements relativement à cette chapelle.

Celle qui se voit encore aujourd'hui dans le voisinage du château de Bellegarde, et qui n'offre d'ailleurs aucun intérêt architectural, est due à la pieuse fondation d'un ancien curé de la paroisse de Sévigni, Me Michel Paris, dont nous avons parlé plus haut. Par acte passé devant les notaires d'Argentan, le 27 septembre 1749, ce digne curé, *meu par un pieux dessein*, tant pour la commodité de sa paroisse que pour assurer à lui et à sa

sœur, Mme Marie-Anne Paris, veuve de François Hellouin, sieur des Mottes, des prières pour le repos de leurs âmes et de toute leur famille, donna et légua, par donation entre vifs, divers immeubles situés à Sévigni, et relevant des seigneuries de Chiffreville et de Bellegarde, indépendamment de plusieurs rentes foncières et hypothèques.

Cette donation fut faite aux conditions suivantes :

1° Qu'il serait célébré, à partir du jour de son décès et pour les causes ci-devant dites, dans l'église paroissiale de Sévigni, chacune semaine, quatre messes basses et le jour de dimanche ;

2° Que le prêtre auquel serait confiée la célébration de ces messes serait nommé par le donateur, pendant son existence, et, après son décès, par messire Pierre du Moulin, écuyer, sieur de Sentilly, Bois-de-Commeaux, Occaignes et Bellegarde, ses héritiers, et à leur défaut par les seigneurs possédant le fief de Bellegarde ;

3° Que cette nomination devrait être faite par les seigneurs de Bellegarde, dans les cinq mois qui suivraient la mort de chaque chapelain ; à défaut de quoi le trésorier en charge de la paroisse devrait y procéder ;

4° Que, dans le cas où il se trouverait un prêtre de la famille dudit sieur curé fondateur, soit paternel, soit maternel, jusqu'au 4e degré inclusi-

vement, il serait nommé de préférence à tout autre ;

5° Que, dans le cas où le chapelain nommé ne remplirait pas exactement ses fonctions, ou s'en rendrait indigne par ses vie et mœurs, il serait procédé à son remplacement de la manière qui vient d'être indiquée ;

6° Que ledit chapelain devrait résider à Sévigni;

7° Que la fondation serait régulièrement acquittée dans l'église de Sévigni, dont le curé recevrait 50 livres de rente à titre d'indemnité ;

8° Qu'au cas où le seigneur de Bellegarde ferait bâtir, sur ladite terre et fief de Bellegarde, une chapelle, attendu que *celle qui y est n'est pas suffisamment grande*, la desserte et le service déterminés par ladite fondation y seraient acquittés, et la rente de 50# profiterait au chapelain, à la charge par lui de se fournir de pain, vin, cidre et ornements ;

9° Qu'avant de commencer chaque messe dans l'église ou dans la chapelle, le chapelain devrait recommander aux prières des assistants le donateur et le seigneur de Sentilly ou sa postérité ;

10° Que la construction et la décoration de la chapelle de Bellegarde demeurerait à la charge dudit seigneur ; à défaut de quoi les messes seraient célébrées dans l'église paroissiale ;

11° Que, la chapelle de Bellegarde venant à

manquer, pour quelque cause que ce fût, les messes seraient également célébrées dans ladite église ;

12° Que l'usufruit des biens donnés appartiendrait au donateur pendant son existence.

Furent présents et signèrent au contrat, M. du Moulin et le Trésorier de la Fabrique de Sévigni, qui acceptèrent la donation de M. Paris.

L'abbé Michel Paris vécut encore dix ans après sa fondation; il mourut le 15 juin 1759, sans avoir pu jouir du bénéfice de *son pieux dessein* ; mais le seigneur de Bellegarde, M. de Sentilly, dut faire construire la chapelle actuelle quelques années après sa mort, et nommer le sieur Le Mercier, prêtre, aux fonctions de chapelain. Nous ignorons la date précise de la construction de la chapelle, aussi bien que de la nomination du chapelain. Nous voyons seulement celui-ci figurer, en 1763, pour la première fois, dans les actes de l'état civil, à l'occasion d'un baptême fait par lui, en remplacement de M. Ledoux, curé de la paroisse de Sévigni.

Nous avons entendu expliquer le bizarre emplacement qu'occupe la chapelle de Bellegarde par une anecdote assez plaisante : M. de Sentilly avait alloué le transport des matériaux nécessaires à cette construction au sieur Alliot, de Persigny, en la paroisse de Tournai.

A cette époque (et cet état s'est perpétué presque jusqu'à nos jours), les chemins conduisant à Bellegarde étaient, pour ainsi dire, impraticables.

Le charretier parvenu, à grand renfort de coups de fouet, jusqu'à l'emplacement actuel de la chapelle, et renonçant à faire avancer d'un pas son lourd chargement, s'en débarrassa sur le lieu même, s'inquiétant fort peu s'il serait du choix de M. de Sentilly, dont l'initiative se trouva quelque peu violentée.

Le seigneur de Bellegarde ne devait point jouir longtemps de sa nouvelle chapelle : à peu de temps de là, le 30 janvier 1769, il perdait son second fils, Ph.-Aug., ch^{er}, s^{r} de Sentilly, Occaignes, Messey et autres lieux, décédé à l'âge de trente ans et sept mois.

Cette triste mort lui fit, sans doute, prendre en aversion la résidence de Bellegarde, et quelques mois après, le 19 juin 1769, il vendit cette terre à Mme de Bernières d'Infréville pour retourner habiter la paroisse de Sentilly.

Quant à M. Le Mercier, il demeura chapelain de Bellegarde jusqu'à la Révolution.

Il semble, du reste, que, malgré la précision et le nombre des clauses de la donation de Michel Paris, M. Le Mercier trouva le moyen de les éluder, ce qui donna naissance à un long procès

entre Mme de Bernières, son chapelain et M. de Sentilly, appelé en garantie.

M. l'abbé Le Mercier, qui devait sa nomination à M. de Sentilly, lui était demeuré entièrement attaché et voyait d'un œil peu favorable la nouvelle dame de Bellegarde. Aussi se gardait-il bien de la recommander aux prières, conformément à l'une des clauses de la fondation, réservant exclusivement cette faveur à l'ancien propriétaire, M. de Sentilly. Il se dispensait également de remettre chaque jour, au château de Bellegarde, les vases sacrés et les ornements qui lui servaient pour célébrer la messe.

Mme d'Infréville porta plainte devant M. de Maurey, conseiller du Roi, lieutenant-général et particulier, ancien, civil et criminel au bailliage d'Alençon pour les vicomtés d'Exmes et Argentan, et par sentence rendue à Exmes le 11 juillet 1774, il fut enjoint au chapelain de Bellegarde de recommander aux prières et M. de Sentilly, et Mme de Bellegarde, ou leur postérité, aussi bien que de remettre chaque jour chez ladite dame les objets à l'usage du culte, qui lui avaient été cédés en même temps que la terre de Bellegarde.

Aucun incident ne vint depuis lors troubler les fonctions du chapelain de Bellegarde, jusqu'à l'époque de la Révolution qui devait, pour toujours, en fermer les portes.

CURÉS ET VICAIRES DE SÉVIGNI.

La cure de Sévigni devait avoir une certaine importance, à en juger par le nom des curés qui s'y sont succédé et qui, pour la plupart, appartenaient à des familles considérables du pays. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ces curés avaient presque toujours des vicaires : ce qui s'explique bien plutôt par l'importance des revenus curiaux que par le nombre des paroissiens, qui n'a pas sensiblement varié.

Outre ces revenus, il y avait un bénéfice attaché à la cure de Sévigni : quatre pièces de terre en dépendant furent adjugées devant le Directoire du district d'Argentan, le 28 mai 1791, aux sieurs Louis-François Servain de La Bourdonnière et François Lasne, moyennant la somme de 2,200 livres.

Plusieurs curés possédaient, en outre, des biens personnels dans la paroisse.

A l'aide des anciens registres de l'état civil et des titres particuliers en notre possession, nous avons pu dresser une liste, à peu près complète, des curés et vicaires de la paroisse de Sévigni pendant plus de trois siècles et demi.

Le premier curé dont le nom soit parvenu jusqu'à nous s'appelait Hérouard.

Dès l'année 1511, nous le voyons publier, à l'issue de la grand'messe paroissiale, une vente, faite par Henri Aumont, d'une pièce de terre assise en cette paroisse, au réage du Mont-d'Argentan.

Cette publication, obligatoire sous l'ancienne monarchie, était constatée par une mention apposée le plus souvent au bas de l'acte de vente et signée par le curé ou son vicaire. C'est un précieux moyen de retrouver les noms des curés et des vicaires qui se sont succédé dans une paroisse.

La famille Hérouard n'était point inconnue dans notre contrée. Dans un acte du 14 juin 1694, nous voyons figurer comme témoins, messire Jean Hérouard, garde du corps de la feue reine-mère; Thomas Hérouard, sieur de Bois-Migliaume, et François Hérouard, sieur de Bretonville. Ils avaient, comme on le voit, des prétentions à la noblesse et

produisirent leurs preuves devant l'intendant de Marle, en 1666 ; mais ils furent condamnés.

Après lui, nous trouvons, en 1577, Paul Ango, que nous voyons encore curé de Sévigni en 1623 ; ce qui nous fait supposer qu'il y a une lacune entre ces deux noms. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait que le curé Hérouard eût exercé pendant près de 60 ans, ce qui n'est guère admissible ; à moins toutefois que la paroisse n'ait été desservie pendant quelque temps par de simples vicaires, ce qui semblerait d'autant plus vraisemblable que nous voyons, en 1517, Nicolas Delormaye et, en 1556, Nicolas Dornoys, signer des publications en qualité de vicaires.

Il se pourrait encore que les curés n'aient pas toujours résidé dans leur paroisse, car nous lisons dans un acte du 7 février 1577 que vénérable homme, Me Pol Ango, curé de Sévigni, *bourgeois d'Argentan*, acheta une pièce de terre nommée le Clos-Pincette, située à Sévigni.

Ces absences n'étaient, du reste, point rares au XVe, au XVIe et même au XVIIe siècle (au moins dans la première moitié) ; car, nous voyons l'avocat-général Le Guerchois s'en plaindre amèrement au Parlement de Normandie, en 1645 : « Nous sommes étonnez, disait-il, d'apprendre le grand nombre qu'il y a de curés en cette province qui ne résident point sur leurs cures, si bien qu'il y a

telle cure qui n'a point vu son curé résider depuis plus d'un siècle (1). »

Les évêques eux-mêmes, celui de Séez en particulier, se plaignaient de ce que les chanoines étaient presque tous curés (2).

Paul Ango devait être, à cette époque, un personnage assez marquant ; il était du moins assez riche ; car, durant son long exercice, il fit, à plusieurs reprises, de fréquentes acquisitions d'immeubles dans la paroisse de Sévigni.

Il est fort probable qu'il appartenait à la famille des Ango de Magny, Ango des Mézerets, Ango de La Mothe et Ango de Flers, dont le nom se trouve fréquemment mêlé depuis lors aux annales de la ville d'Argentan. Nous voyons, en effet, figurer, parmi les trésoriers de l'église St-Germain d'Argentan, de 1600 à 1602, René Ango, sieur de Magny ; de 1603 à 1635, Nicolas Ango, sieur de Chagnères ; de 1639 à 1641, Nicolas Ango, *escuyer, secrétayre du Roy ;* de 1645 à 1649, Louis Ango, contrôleur des élus, sieur des Mézerets.

René Ango et Barbe Goupil, sa femme, donnèrent à l'église St-Germain le contre-autel en velours cramoisi parsemé de fleurons d'or ;

(1) Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. VI, p. 18.
(2) Id., *Ibid.*

Nicolas Ango, sieur de La Chagnerie, trois chapes de velours noir.

Jacques Ango, escuyer, sieur de Magny, donna, en 1661, neuf pièces de tapisserie de haute-lice en paysage ; et Françoise Gautier, sa veuve, l'année suivante, huit beaux tapis de double droguet pour accompagner lesdites tapisseries (1).

Ce fut le sieur Ango, médecin, qui fit rebâtir à neuf la chapelle St-Jean en 1631 et fut possesseur paisible du revenu de cette chapelle. « Ce vray médecin, dit l'auteur du manuscrit où nous puisons ces détails, ne se contenta pas seulement de traiter les malades ordinaires, il s'abandonna aux pestiférés et y perdit la vie. Il fut inhumé dans la chapelle de St-Roch-des-Tertres. Sur son tombeau se voit une belle épitaphe, que l'on croit avoir été composée par le sieur des Mézerets, son frère (2). »

Après Pol Ango, nous retrouvons encore une lacune dans la liste de nos curés ; car le premier nom que nous rencontrons après lui est celui de Charles Paris, qui exerça ses fonctions de 1657 à 1719.

Charles Paris fit inscrire ses armoiries à l'*Ar-*

(1) Françoise Gautier figure dans la Recherche de de Marle, en 1666, comme réhabilitée de sa dérogeance pour avoir épousé Jacques Ango, sieur de Magny, qualifié de roturier, malgré le titre d'écuyer qu'il prenait alors, comme nous venons de le voir.

(2) Manuscrit Malécange.

morial général de d'Hozier. Il portait : d'argent à la fasce d'azur accompagnée de trois étoiles de même, deux en chef, une en abîme (1).

A Charles Paris succéda, en 1719, Michel Paris, son neveu, vicaire de Sévigni depuis quelques années. Il était encore curé en 1759, en sorte que l'oncle et le neveu occupèrent la cure de Sévigni pendant tout près d'un siècle.

La famille Paris était assez notable, ainsi que le prouvent différentes alliances que nous avons constatées.

Michel Paris avait chez lui sa sœur, Mlle Marie-Anne du Plessis Paris, de la paroisse de Lougé ; il la maria, le 3 juillet 1725, à François Hellouin, sieur des Mottes.

Un prêtre du même nom, Louis-Michel Paris, que nous avons tout lieu de croire proche parent, et peut-être filleul du dernier curé de Sévigni, joua vers cette époque, et un peu plus tard, un rôle assez important pour avoir mérité une notice biographique, que nous trouvons dans Maurey d'Orville (*Histoire du diocèse de Séez*).

Louis-Michel Paris naquit à Argentan le 29 septembre 1740 et cultiva les lettres dès son enfance.

Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fit avec

(1) *Armorial général*, — généralité d'Alençon, p. 515.

succès l'éducation de quelques jeunes gens qu'il sut s'attacher par l'aménité de son caractère. Il étudia l'astronomie et la géographie avec beaucoup de soin. Après une assez longue absence, il revint dans sa ville natale, en 1787, y réunit plusieurs élèves auxquels il enseigna la langue latine et les deux sciences qui avaient fait l'objet de son étude favorite. A la Révolution, il refusa de prêter le serment qu'on exigeait des prêtres et partit pour l'Angleterre, où il resta neuf ans. Bientôt connu par ses talents, il eut beaucoup d'élèves et s'associa avec M. l'abbé Carron, du diocèse de Rennes, qui avait fondé une école en faveur des familles françaises réfugiées à Londres. M. Paris resta deux ans attaché à cet établissement. Ce fut alors qu'il publia une Introduction à l'étude de la géographie et des Éléments de grammaire française. Il revint à Argentan, en décembre 1801, et y reprit ses anciennes occupations en se mettant à la tête d'un pensionnat qui, en 1803, fut érigé en école secondaire. On lui doit une jolie collection de 42 cartes élémentaires d'astronomie et de géographie, format in-18, gravées, à Alençon, par Godard et imprimées, à Falaise, chez MM. Brée, avec un texte clair et précis que M. Paris y a joint. Il comptait perfectionner encore ce petit ouvrage, et il retouchait son Introduction à la géographie lorsqu'il mourut, le 16 juin

1806, très-regretté de tous ceux qui l'avaient connu (1).

Michel Paris mourut le 15 juin 1759 et fut, comme Charles Paris, son oncle, inhumé dans le sanctuaire de l'église de Sévigni. L'inhumation fut faite par M. Legras, curé de Pommainville, auquel on attribue le distique inscrit au bas de la statue de la Sainte-Vierge, érigée, à Argentan, sur l'emplacement de la Tour de la Chaussée :

Olim huic turris erat, ruit, at vis tota remansit :
Civis, pelle metus, hæc tibi turris erit.

Le successeur de Michel Paris fut François-Alexandre Ledoux, qui n'exerça que pendant quatre ou cinq ans, et mourut le 21 décembre 1764. Il fut également inhumé dans le sanctuaire de l'église.

L'abbé de La Rivière succéda à M. Ledoux et remplit ses fonctions de 1765 à 1781.

C'est à ce digne ecclésiastique que nous devons la conservation et la copie des anciens registres de l'année 1650 à 1667. Il nous l'apprend lui-même en tête de cette copie : son but était de soustraire les vieux registres à la destruction qui les menaçait depuis longtemps, et de donner aux habitants de Sévigni un témoignage de l'affection qu'il leur portait.

(1) Maurey d'Orville, p. 343.

M. Beuzelin-Duhameau, dont le nom est encore connu dans notre commune, succéda, en 1781, au vénérable abbé de La Rivière. C'était à lui qu'étaient réservées les tristes épreuves qu'allait amener à sa suite la Révolution de 89. Nous voudrions pouvoir ajouter qu'il subit ces épreuves avec le courage dont le clergé normand donna presque unanimement l'exemple ; nous devons à la vérité de constater une défaillance qui, pour être presque isolée, n'en est pas moins regrettable. Classé dans la catégorie des *Prêtres jureurs* (1), l'abbé Beuzelin-Duhameau cessa désormais d'appartenir au clergé du pays et vécut sur une propriété qu'il s'était créée dans son ancienne paroisse, au village du Vieux-Tellier (2).

Rétablie comme succursale à la Restauration du culte catholique, la paroisse de Sévigni eut alors successivement pour curés MM.

d'Échalou, en 1802,
Barbier, en 1803,
Lainé, en 1807,
Jumel, en 1808,
Foucher, en 1827,

(1) M. l'abbé Laurent, dans son *Histoire de St-Germain d'Argentan*, ne mentionne pas l'abbé Beuzelin-Duhameau parmi les prêtres qui prêtèrent serment à la Constitution.

(2) Cette propriété est aujourd'hui possédée par M. le docteur Hégésippe Duval, célèbre chirurgien-oculiste.

Fauvel, en 1832,
Baudoire, en 1837,
Bailly, en 1841,
Appert, en 1845,
Chesnel, en 1851,
Chollet, en 1853.

Nous avons, en outre, relevé les noms suivants des prêtres qui ont successivement exercé les fonctions de vicaire :

Nicolas Delormaye, en 1517,
Nicolas Dornoys, en 1556,
Puthoys, en 1603,
Jacques Delormaye, en 1616,
Jacques Dornoys, en 1619,
Jean Desplanches, en 1653,
Louis Lesassier, en 1657,
Mary Dornoys, en 1672,
Michel Paris, en 1712,
Rivière,
Leclerc,
Le Clancher.

Il est probable qu'il cessa d'y avoir un vicaire à Sévigni, lorsqu'il fut établi, à Bellegarde, un chapelain qui en remplissait en quelque sorte les fonctions, comme nous venons de le voir.

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Sous l'ancienne monarchie, il n'y avait point, à proprement parler, d'administration municipale permanente dans les paroisses rurales.

Les affaires communales étaient gérées par la *communauté des habitants* (1), dûment convoqués *ad hoc*, au son de la cloche ou du tambour, selon l'usage du lieu, à l'issue de la messe paroissiale, un jour de dimanche ou fête. L'acte d'assemblée et de délibération était rédigé par un notaire et signé des habitants qui étaient présents et qui savaient signer, avec mention de ceux qui ne le savaient pas. Il était aussi nommé des syndics chargés de suivre la marche des affaires.

Quant aux registres de l'état civil, on sait qu'ils étaient tenus par les curés.

(1) Encyclopédie du XVIII[e] siècle, v° COMMUNAUTÉ D'HABITANTS.

La loi du 20 septembre 1792 ayant organisé les municipalités en chaque paroisse et mis dans les attributions des maires et officiers municipaux la tenue des registres destinés à constater l'état civil des habitants, le citoyen Jacques Jardin, nommé maire de Sévigni, prit possession de ses fonctions, et, à partir de cette époque, nous voyons figurer son nom au bas des actes de naissance, baptême et mariage de notre commune.

Jusqu'à ce moment, encore bien que la plupart des curés de notre pays eussent cessé d'exercer le saint ministère depuis déjà quelque temps, l'abbé Beuzelin-Duhameau avait conservé la tenue de ces registres : privilége qu'il dut, sans doute, au serment par lui prêté à la Constitution, et qui fut presque isolé dans notre contrée.

C'est donc seulement le 4 décembre 1792 qu'entra définitivement en fonctions le nouveau maire, en qualité d'officier public de l'état civil.

Il prend, du reste, dans la rédaction des actes tantôt la qualification de maire, tantôt celle de membre du Conseil général de la commune, élu pour dresser les actes de l'état civil, tantôt enfin le titre d'agent municipal.

Quoique ce maire eût été recruté dans les rangs des patriotes, son administration, qui dura jusqu'à la Restauration, ne paraît point avoir été entachée de violence. Il célébrait avec la plus grande

ponctualité, *à tout le moins une fois l'an*, à défaut du culte religieux dont les temples étaient partout fermés, la fête de la fondation de la République, avec force chants patriotiques, accompagnés de cris répétés de vive : la République ! Ceci se passait en présence de la Garde nationale *et autres citoyens et citoyennes*, devant l'arbre de la Liberté, qui avait avantageusement remplacé l'église transformée en municipalité ; mais, à tout prendre, son zèle républicain n'allait guère au-delà de ces manifestations, et ne l'empêchait point de vivre en bonne intelligence avec les familles honorables et quelque peu SUSPECTES des aristocrates résidant dans sa commune.

Grâce à son habitude de constater par écrit, sur les registres de la mairie, tous les incidents de son administration, un épisode tragico-comique de ces temps néfastes a pu arriver jusqu'à nous.

Les finances de l'an IX n'étaient point prospères : après avoir vainement tenté, à plusieurs reprises, l'adjudication au rabais de la perception des impôts directs de la commune de Sévigni, le maire ne trouva rien de plus expédient que de nommer aux fonctions de percepteur, sous sa caution personnelle, son propre neveu, le citoyen Henri Le Breton, moyennant une rétribution de 3 centimes pour franc sur le principal des contributions foncières et mobilières. Il est juste de

dire que le *citoyen sous-préfet* avait autorisé cette nomination.

Dans la nuit du 23 au 24 frimaire, sur les huit heures un quart du soir, trois *brigands* armés jusqu'aux dents, vêtus de surtouts bleus, de gilets blancs, le visage noirci et caché sous des chapeaux rabattus, se présentent tout à coup au domicile du maire, où se trouvait la caisse du percepteur, et celui-ci lui-même qui logeait chez son oncle ; ils demandent, avec menaces, non-seulement les deniers publics, mais encore la bourse des époux Jardin. Ceux-ci effrayés, aussi bien que leur neveu, livrent aux brigands tout ce qu'ils possèdent, c'est-à-dire 350 francs appartenant à l'État et 96 francs provenant de la vente d'une vache, faite par la femme Jardin, à la dernière foire de Trun. Les brigands déguerpis avec leur butin, les victimes du vol se mettent à crier au secours ! Les voisins s'assemblent, le tocsin sonne l'alarme, la Garde nationale est mise sur pied et organise des patrouilles qui se répandent de divers côtés ; la gendarmerie à cheval est prévenue, et bientôt arrivent d'Argentan un détachement de troupe de ligne et la gendarmerie à pied. Mais, toutes les perquisitions n'amenèrent aucune découverte, et les brigands ne furent vus par personne.

A partir de cette époque, l'administration du citoyen Jardin, qui cumulait ses fonctions de maire

avec celles d'instituteur communal, n'est signalée par aucun fait digne de remarque.

Le 7 novembre 1812, M. Courtin du Plessis fut nommé maire de la commune, fonctions qu'il exerçait encore en 1814, à l'époque des Cent-Jours qui vit reparaître pour quelque temps l'ancien maire Jardin. M. Courtin reprit ses fonctions à la seconde Restauration; mais, étant décédé le 27 avril 1815, il fut remplacé par M. de Guerpel, qui demeura en exercice jusqu'au 10 septembre 1821, époque à laquelle M. de Grandpray fut installé maire de Sévigni par son collègue M. de Montreuil, maire d'Aunou, délégué à cet effet.

Quand éclata la Révolution de Juillet 1830, M. de Grandpray résigna ses fonctions et fut remplacé par M. Dornois père. Ce dernier étant mort le 17 juillet 1836, son fils, M. Charles Dornois, lui succéda et ne fut lui-même remplacé qu'en septembre 1848 par M. Victor des Diguères, nommé, conformément à la loi de cette époque, par le Conseil municipal, dont il faisait partie depuis deux ans.

REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL.

Avant François Ier, aucun titre, aucun acte authentique ne constataient l'état civil des citoyens. On conçoit que cette déplorable incurie dût être la source d'une foule de difficultés inextricables en matière de filiation, de généalogie, de succession, et, dans un ordre plus élevé, d'erreurs historiques et chronologiques.

Pour remédier à ce chaos, il fut décidé, par ordonnance royale, qu'à l'avenir les curés tiendraient un registre exact des baptêmes de tous les enfants, avec indication du jour de leur naissance.

Peu de temps après, une autre ordonnance prescrivit la même mesure pour les mariages et pour les décès.

Telle fut l'origine de ces actes de l'état civil qui, depuis lors, n'ont pas cessé de constater, d'une manière précise, les trois grandes étapes de

l'homme sur cette terre : sa naissance, son mariage et sa mort.

Longtemps tenus avec une négligence et un laconisme regrettables, ils étaient arrivés, à la fin du siècle dernier, à un degré de perfection déjà très-satisfaisant.

Sous l'empire des idées nouvelles, dont les tendances visaient à la séparation des pouvoirs, et surtout à la complète sécularisation du pouvoir ecclésiastique, la tenue des actes de l'état civil cessa d'être confiée au clergé et devint une des principales attributions des autorités municipales. Il ne nous appartient pas d'examiner ici dans quelle mesure cette substitution devait être considérée comme un progrès ; mais ce que nous ne pouvons passer sous silence, ce sont les notables améliorations alors apportées dans la tenue des registres et dans les énonciations que durent contenir les actes.

Malgré leurs imperfections, les anciens registres tenus dans toutes les paroisses, depuis la première moitié du XVIe siècle, seraient d'un secours inappréciable pour les chroniques des contrées qu'ils concernent, si le temps les avait respectés ; mais un grand nombre de paroisses n'en possèdent point d'antérieurs au XVIIe siècle, et quelques-uns présentent, en outre, des lacunes considérables.

Plus heureuse que beaucoup d'autres, la com-

mune de Sévigni voit remonter les siens jusqu'à l'année 1650, et leur état de conservation laisse peu à désirer. Nous nous sommes imposé la tâche, assez ingrate, de parcourir ces registres dans la période de deux siècles qu'ils concernent, et si le résultat de nos recherches n'a pas été proportionné à la durée de cette étude, nous y avons néanmoins puisé quelques renseignements de nature à faciliter notre travail, et dont nous avons fait notre profit.

Ce qui frappe, au premier abord, en parcourant ces vieux registres, ce sont les particularités dont ils sont émaillés et qui semblent étrangères à leur objet. C'est ainsi que nous avons pu relever, dans un assez grand nombre d'actes d'inhumation, les causes accidentelles, et parfois étranges, qui avaient causé les décès. Tantôt, c'est un malheureux enseveli sous des décombres ; une autre fois, c'est une jeune fille tuée par l'orage en gardant son troupeau. Parfois aussi, le pasteur nous fait assister à la mort édifiante d'une de ses ouailles, qui a manifesté les sentiments de la plus tendre piété en recevant les derniers sacrements de l'Église.

Nous avons eu la curiosité de relever par année le nombre des naissances, mariages et inhumations, dans le but d'en tirer des inductions sur le nombre des habitants de la commune à diverses époques, et sur la comparaison de la population de nos jours avec celle des deux derniers siècles.

Nous avons constaté, pour les cinquante dernières années du XVII[e] siècle, une moyenne annuelle de 5 naissances 6 dixièmes, ce qui n'est pas éloigné de la moyenne actuelle. En tenant compte de la réduction toujours croissante de nos jours et regrettable, à beaucoup d'égards, du nombre d'enfants de chaque ménage, nous sommes porté à évaluer la population de cette période à un chiffre inférieur à celui des derniers recensements.

La moyenne des naissances, dans le siècle suivant, est un peu plus élevée, ce qui implique un accroissement de population, d'autant plus que la moyenne des décès et des mariages n'est pas au-dessus du nombre qu'elle présente depuis les cinquante dernières années.

La funeste année 1709, si cruellement éprouvée par son rigoureux hiver et la famine qui le suivit, est signalée par une recrudescence de décès dont le chiffre s'élève jusqu'à 11 et n'a été dépassé qu'en 1749.

Les naissances illégitimes sont peu fréquentes, mais elles sont accompagnées de remarques qui ne sont plus tolérées de nos jours, grâce aux sages dispositions de nos modernes lois civiles qui ont interdit la recherche de la paternité.

Il semble résulter de ces remarques qu'il était assez en usage de présenter au baptême les enfants nés de ces liaisons, ailleurs que dans les paroisses

où ils devaient naître, probablement afin de mieux en dissimuler la naissance.

Des noms connus et appartenant aux rangs élevés de la société étaient parfois compromis, sur la simple indication d'une mère éhontée ou des personnes qui avaient assisté à ses couches.

Un fait qui frappe à la lecture des actes de baptême, où l'on rapportait toujours le nom du parrain et de la marraine, c'est la quantité d'enfants nommés par les seigneurs des paroisses ou leurs familles. Ces parrainages n'étaient pas seulement recherchés à cause de l'honneur qu'ils procuraient et qui était devenu assez banal, mais bien aussi en raison des obligations morales et matérielles qu'ils imposaient à ceux qui consentaient à les accepter.

Il arrivait parfois que les registres devaient servir de tablettes à l'histoire locale, lorsque survenait un événement marquant.

L'entrée quasi triomphale d'un puissant seigneur dans une paroisse, ou dans une église qu'il ne visitait qu'à de rares intervalles, était précieusement consignée à la suite du dernier acte écrit. C'est ainsi que nous verrons le duc de Praslin reçu aux portes de l'église, lors de la visite qu'il y daigna faire en 1779, *avec tous les honneurs dus à son rang*.

ANCIENNES ET NOUVELLES CIRCONSCRIPTIONS.

Sous le rapport administratif et financier, la paroisse de Sévigni dépendait, avant la Révolution, de la généralité d'Alençon, au gouvernement de Normandie (Election d'Argentan). Elle ressortissait également du grenier à sel de cette ville, dont elle n'est guère éloignée que d'une lieue.

Sous le rapport religieux, elle dépendait du diocèse de Séez et de l'archidiaconé du Houlme.

Enfin, sous le rapport judiciaire, elle ressortissait du Parlement de Normandie, séant à Rouen, du bailliage d'Alençon, de la vicomté d'Argentan et de la sergenterie au Mesnil.

PATRONAGE.

Le patronage de l'église de Sévigni, sous l'invocation de saint Brice, appartenait aux reli-

gieux de l'abbaye de St-Wandrille, qui avaient beaucoup d'autres possessions à Argentan et aux environs, comme nous l'avons vu en parlant de cette église et de la chapelle de Chiffreville.

FIEFS.

La paroisse de Sévigni ne comptait primitivement que deux fiefs nobles, qui furent depuis portés à trois par le démembrement de l'un d'eux.

Le fief de Sévigni appartenait aux religieuses de l'abbaye de Montivilliers.

Le fief de Chiffreville appartenait à diverses familles qui le possédèrent successivement. Nous allons reproduire ce que nous avons pu recueillir sur chacune d'elles.

Enfin, le fief de Bellegarde, démembrement du fief de Chiffreville, a été aussi possédé par différentes familles dont nous allons également nous occuper.

AUTRES FAMILLES NOBLES.

Indépendamment de ces trois fiefs seigneuriaux, deux autres terres patrimoniales furent habitées anciennement par des familles dont nous ferons connaître les noms et la descendance.

La première de ces terres patrimoniales était

celle de la Bourdonnière, située près de l'église de Sévigni, et aujourd'hui possédée par celui qui écrit ces lignes.

La seconde, qui lui est contiguë, n'en fut qu'un démembrement, et porte le nom de terre de Sévigni. Elle est également possédée aujourd'hui par le propriétaire du domaine de la Bourdonnière.

Nous jetterons également un coup-d'œil sur ses divers possesseurs.

L'étude que nous entreprenons ne nous semble ni sortir des limites du cadre que nous nous sommes tracé, ni dépourvue de quelque utilité.

On a amplement écrit sur l'aristocratie de cour qui, dans les deux derniers siècles, étalait dans les antichambres royales sa fastueuse et futile opulence. Peut-être n'a-t-on pas assez dit quelle déplorable influence son oisiveté dorée exerça sur la dépravation des mœurs, et combien en fut hâtée l'heure fatale de la Révolution.

Mais où sont les historiens de cette autre noblesse qui, par l'austérité de ses mœurs, la simplicité patriarcale de sa vie privée, servit longtemps de contre-poids à l'action énervante des gens de cour? Où retrouver les traces de cette noblesse, sinon dans les archives de nos anciennes paroisses et dans ce qui reste encore des vieux parchemins qu'elle conserva longtemps comme le

plus précieux de ses héritages, mais dont un si grand nombre a disparu dans la tourmente révolutionnaire ?

Les titres particuliers nous font trop souvent défaut, mais nos archives communales sont encore, pour la plupart, nombreuses et assez anciennes. De même qu'il n'est guère de villages dans nos contrées où l'on ne rencontre encore les vestiges de ces anciennes gentilhommières où s'écoulait si calme la sévère existence de la noblesse normande, de même aussi, dans les registres de baptêmes, mariages, inhumations, tenus autrefois par le clergé, on trouve à chaque page les noms de ces gentilshommes qui figurent assez souvent comme témoins d'honneur dans les actes de mariage et plus fréquemment encore comme parrains dans les actes de baptême.

Depuis quelques années, un courant de plus en plus marqué semble entraîner les esprits vers l'investigation de ces documents trop longtemps méprisés. On comprend enfin que l'histoire des transformations sociales, si péniblement élaborées depuis plus d'un siècle, se trouve en grande partie dans l'étude approfondie de la vie privée de nos pères.

Entré un des premiers dans cette voie féconde, le regrettable M. de Tocqueville a puisé, dans les archives provinciales, les meilleurs éléments de

son remarquable travail sur l'ancien régime et la Révolution. Évoquant le souvenir de cette noblesse provinciale dont nous parlions plus haut, il nous la montre déchue de tous ses droits politiques, et privée de toute influence sur la direction de la paroisse, tandis qu'il lui restait encore assez d'immunités pour exciter l'envie; il nous fait voir enfin le gentilhomme réduit au dangereux rôle de premier habitant *privilégié* de sa paroisse; en sorte que la perte de ses droits politiques, loin de sauvegarder sa popularité, n'avait fait que le vouer sans défense à l'animadversion de ses concitoyens.

Il n'en était pas ainsi chez les autres nations et, pour ne parler que de l'Angleterre, qui ne connaît l'influence politique qu'y exerce encore l'aristocratie? Si bien qu'on a pu dire de ce pays qu'il était à la fois le plus libre et le plus aristocratique de l'Europe.

Nous venons de voir que quatre terres seigneuriales existaient autrefois à Sévigni. Il ne faudrait pas en conclure que la propriété y était peu divisée. Nous sommes, au contraire, fondé à dire que le nombre des propriétaires y était, sinon plus considérable, au moins égal à ce qu'il est encore de nos jours. En effet, nous avons pu constater, dans les anciens titres concernant deux de ces terres, qu'elles avaient été

constituées assez lentement par des acquisitions successives, et que certaines de leurs dépendances étaient jadis divisées en nombreux enclos, habités pour la plupart, et abandonnés par leurs habitants au fur et à mesure de ces aliénations.

Ces déplacements eurent surtout lieu pendant le cours des XVIe et XVIIe siècles, sans que la population de la paroisse en fût sensiblement diminuée. En effet, les acquisitions étaient généralement payées assez cher; parfois il ne s'agissait que d'un échange toujours avantageux au paysan dépossédé; d'autres fois encore, l'acquéreur s'obligeait à lui faire construire une nouvelle maison dans un réage plus éloigné.

Quoi qu'il en soit, nous sommes fondé à le répéter, le nombre des propriétaires était depuis longtemps au moins égal à ce qu'il est aujourd'hui dans notre commune. Ainsi se trouve confirmée, en ce qui nous concerne, l'assertion de M. de Tocqueville, que la division de la propriété ne date point en France de la Révolution, contrairement à ce qu'on a si longtemps répété. Arthur Young, frappé de cette division, ne disait-il pas, dès avant 1789, que la moitié du sol français appartenait aux paysans?

Il est bien vrai que pendant la Révolution on a vendu les biens du clergé et de la noblesse, mais le plus souvent ces biens ont été achetés

par des gens qui en possédaient déjà d'autres, et le nombre des propriétaires ne s'en est guère accru. C'est encore M. de Tocqueville qui le fait remarquer.

Revenons maintenant à Sévigni et aux familles sur lesquelles nous avons pu recueillir quelques notions. Nous commencerons par le fief noble de Chiffreville, parce que c'est à la fois le plus ancien et le plus important. Nous passerons en revue ses propriétaires successifs, parmi lesquels nous rencontrerons des noms illustres et retentissants.

Nous nous occuperons ensuite du fief de Bellegarde, enfin nous parlerons des domaines de Sévigni et de la Bourdonnière où nous rencontrerons des noms moins connus, mais encore dignes d'intérêt et sur lesquels nous possédons, d'ailleurs, des documents plus nombreux.

FIEF DE CHIFFREVILLE.

FIEF ET DOMAINE DE CHIFFREVILLE.

D'après un ancien registre des fiefs et seigneuries de l'élection d'Argentan, conservé aux Archives de l'Orne, et portant la date de 1775, le fief de Chiffreville relevait pour moitié du roi sous Argentan.

Malgré la date de 1775, mise en tête de ce registre, mais d'une écriture postérieure à celle du texte, il n'est pas douteux qu'il ait été rédigé à une époque voisine du XVIIe siècle, probablement au commencement du XVIIIe.

Le fief de Chiffreville était alors possédé par Louis de Gautier, sous-lieutenant aux mousquetaires noirs, que nous retrouverons sous notre plume en traitant de cette famille.

Après Louis de Gautier, deux familles illus-

tres, entées sur la sienne, donnèrent des seigneurs à Chiffreville.

Le maréchal de France, comte O'Brien de Thomond, vicomte de Clare, ayant épousé la fille unique de Louis de Gautier, marquis de Chiffreville, ce fief devint la propriété du noble comte irlandais.

A la mort du maréchal, son fils aîné devint seigneur de Chiffreville.

Ce dernier étant mort sans alliance, dans un âge peu avancé, ainsi que son jeune frère, le domaine de Chiffreville échut à leur unique sœur, Mademoiselle O'Brien de Thomond, qui, en épousant le duc de Choiseul-Praslin, lui apporta en dot ce riche héritage.

La famille de Praslin est demeurée propriétaire de la belle terre de Chiffreville jusque vers 1840, époque à laquelle M. le docteur Bacon, de Falaise, en a acquis le noyau principal.

FAMILLE DE GAUTIER (1).

Nous ignorons à quelle époque la terre de Chiffreville devint la propriété de cette famille, qui la posséda pendant plus de deux cents ans.

D'après Odolant-Desnos, Philippe Desfaverils, qui fut député de la Noblesse aux États de Normandie en 1485, était seigneur de Chiffreville et de l'Ogrière.

Comment cette terre passa-t-elle aux mains des Gautier ? C'est ce que nos recherches n'ont pu nous faire découvrir. Nous les voyons pour la première fois figurer à Sévigni dans un acte du 18 juin 1628, par lequel Jacques de Gautier, *escuyer, sieur de Montreuil, bailla, à pur et loyal*

(1) Armes de la famille de Gautier : « de gueules à une croix ancrée d'argent, fretté en cœur de sable et accompagné au premier canton d'un croissant d'argent. » — Armorial manuscrit de d'Hozier, aux noms de François de Gautier, écuyer, sieur de Montreuil, et Jean-Baptiste de Gautier, écuyer, sieur de Ménival.

eschange, à maistre Jean Aumont, advocat, une pièce de terre labourable assise en la paroisse de Sévigni, hameau de Chiffreville.

Il est certain que cette famille portait depuis longtemps le nom du fief de Montreuil, qu'elle conserva jusqu'au XVIII[e] siècle.

Ce fief, situé en la paroisse de la Cambe, appartenait, à l'époque où fut dressé le registre dont nous venons de parler, à Maurice de Gautier, écuyer, sieur de Bernières.

Dès 1475, François de Mannoury, dans son curieux manuscrit conservé aux Archives de l'Orne, nous montre *le sieur de Montreuil-Gautier* rapportant des lettres du comte d'Alençon, sur la vérification de l'aveu du fief de l'Aunay-Bernard, sis à Montpinçon (1).

D'après Moréri, la famille de Gautier tirerait son origine de Philippe Gautier, écuyer, qui vivait en 1452.

On trouve, à la date du 28 mai 1419, une concession par Henry V, roi d'Angleterre, à Guillaume de Gautier, écuyer, homme-lige du roi, de tous les biens qu'il possédait et tenait ci-devant en Normandie, aux charges d'hommage envers le roi, avec les services et clauses accoutumés (2).

(1) En 1691, Charles de Gautier prenait encore le titre de sieur de Launay.

(2) Manuscrits de la Bibliothèque impériale, collection Bréquigny.

Marc Gautier fut trésorier de l'église Saint-Germain d'Argentan, à plusieurs reprises, depuis l'année 1464 jusqu'à 1478. *Il en fit très-bien son devoir*, dit l'auteur du manuscrit possédé par M. Malécange.

En 1517, Adam Gautier, et en 1533, Aignan Gautier remplissaient les mêmes fonctions.

En 1576, le compte du trésor d'Argentan porte entr'autres signatures celle de Gautier.

Sur la liste des vicomtes d'Argentan que nous a transmise Lautour-Montfort, dans le manuscrit conservé aux Archives de la ville, nous voyons figurer Jacques Gautier, écuyer, de 1571 à 1583.

Il succéda à Guillaume de Mannoury, père de l'auteur du manuscrit que nous avons cité.

L'année de sa mort furent transférées à Argentan les vicomtés de Trun, Exmes et Écouché ; mais, l'année suivante, elles furent rétablies.

A Jacques Gautier succéda, en 1583, son fils Jacques Gautier, écuyer. Il exerça cet office jusqu'en 1605, et fut remplacé par Guillaume de Vigneral, écuyer.

Le père et le fils figurent parmi les bienfaiteurs de l'église Saint-Germain d'Argentan. Le dernier donna soixante-quinze livres au trésor, pour la fondation d'une messe par quinzaine. Dès 1595, il avait déjà fondé six autres messes.

En 1632, Jacques Gautier, écuyer, sieur de

Montreuil (probablement le fils du précédent), fit construire la chapelle qui portait son nom et devait servir de lieu de sépulture à lui et à sa famille.

Cette chapelle, aujourd'hui annexée à la sacristie de Saint-Germain d'Argentan, fut bâtie sur un terrain pris à même le cimetière. Elle était sous l'invocation de saint Jacques-le-Majeur, patron du fondateur, ainsi que l'indiquait une inscription gravée sur une plaque en marbre :

HÆC CAPELLA CONSTRUCTA EST IN HONOREM DEI MAXIMI, BEATÆ VIRGINIS ET BEATI JACOBI MAJORIS, PER JACOBUM GAUTIER NOB. ANNO 1632.

Plusieurs tableaux ornaient cette chapelle : celui du maître-autel représentait la Transfiguration ; un autre, saint Gautier, abbé ; dans un troisième, le pieux fondateur s'était fait peindre lui-même avec sa femme et ses enfants.

La construction de cette chapelle fut confiée à l'architecte Morice Gabriel.

Du temps de l'auteur du manuscrit Malécange, sept cercueils en plomb, contenant les restes du fondateur et de ses descendants, avaient été déposés dans les caveaux destinés aux sépultures (1).

(1) Ce manuscrit est attribué à M. l'abbé Pillou, prêtre de Saint-Germain, qui dut l'écrire peu de temps avant la Révolution de 89.

Nous avons tout lieu de croire que nos seigneurs de Chiffreville, dont nous allons nous occuper, furent inhumés dans la chapelle de Montreuil, lors même qu'ils étaient morts à Sévigni. Nous voyons, en effet, sur les registres de l'état civil de cette paroisse, qu'André de Gautier de Chiffreville, *sieur de Sévigni*, mort à Chiffreville le 22 août 1677, fut porté en l'église St-Germain d'Argentan, et son cœur déposé dans l'église de Sévigni.

Trois ans plus tard, le 4 mars 1680, Charles de Gautier, écuyer, sieur de Chiffreville, étant décédé à Sévigni, son corps fut porté *dans sa sépulture d'Argentan*, et son cœur *embaumé*, mis dans le chancel de l'église de Sévigni.

La chapelle de Montreuil fut, à l'époque de la Révolution, témoin d'une profanation racontée en ces termes par M. l'abbé Laurent, dans son *Histoire de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon* :

« Un décret de la Convention ayant ordonné d'exhumer tous les cercueils déposés dans les églises, pour les convertir en munitions de guerre, celui de la princesse de Lorraine ne fut pas épargné. Sur les ordres du sieur Chantirat, prêtre apostat, alors maire de la ville, il fut extrait du caveau et déposé sur deux tréteaux entre le chœur et la chapelle de Montreuil, pendant que l'on retirait cinq ou six autres cercueils

qui se trouvaient dans le même lieu. Celui de Marguerite fut ouvert de nouveau, et chacun put contempler ses restes, assez bien conservés, assurent des témoins, ainsi que les vêtements qui enveloppaient le corps. Les mêmes personnes ont affirmé que, pendant tout le temps que le cercueil fut en cet endroit, il en découla une espèce de liqueur odoriférante, en assez grande abondance pour que plusieurs personnes y pussent tremper des mouchoirs et d'autres étoffes. Ce fut alors que plusieurs ossements purent être enlevés du cercueil, à l'insu des ouvriers... Les cercueils extraits du caveau furent transportés dans le cimetière qui alors touchait à l'église, du côté de la place du Marché. Une fosse fut creusée, à 2 mètres environ de l'angle sud-ouest de la chapelle St-Mansuet. L'extrémité des cercueils ayant été brisée, on laissa glisser dans la fosse les vêtements qu'ils contenaient. Un brave artisan, nommé Aymier, proposa de faire, à ses frais, un coffre de bois pour recueillir les restes de la sainte duchesse : « Point de distinction pour Marguerite de Lorraine, » répondit un fougueux partisan de l'égalité : et tous les vêtements furent jetés pêle-mêle dans la fosse. En même temps, la statue qui ornait le monument de la princesse fut brisée et les débris jetés, avec d'autres décombres, dans le caveau de la chapelle de

Montreuil. La pierre tumulaire servit, dans la suite, à repaver l'entrée du grand portail de l'église, dont les dalles avaient été mises en pièces à l'époque où les cloches furent enlevées. »

En léguant leur cœur à la modeste église de Sévigni, André et Charles de Gautier ne songeaient sans doute pas à le soustraire à cette ignoble profanation.

Notre Jacques de Gautier ne construisit pas seulement la chapelle de Montreuil. C'est probablement à lui que sont dus le manoir de Chiffreville, et la plupart des bâtiments d'exploitation qui l'accompagnent. La date de 1645 inscrite sur ce manoir, qui porte le cachet des règnes de Henri IV et de Louis XIII, est probablement celle de son achèvement. Malgré leur masse imposante, ces constructions n'offrent rien de monumental, et seraient de nos jours une habitation aussi incomplète que mal distribuée. De vastes pièces, ornées d'immenses cheminées, comme on en voyait tant alors, une entrée mesquine et un vestibule étriqué, sont à peine rachetés par un escalier assez remarquable, accompagné d'une rampe en pierre, avec balustres massivement sculptés et rappelant en mal l'époque de Louis XIII.

La chapelle, qui se trouve au nord de la cour, est évidemment plus ancienne, ainsi que l'indique

sa fenêtre ogivale, divisée en trois compartiments de même forme, surmontés d'ornements d'un goût douteux, empruntés à la mauvaise époque de la Renaissance.

Une autre habitation, qui subsiste encore, avait dû servir de demeure aux seigneurs de Chiffreville, à une époque antérieure. Nous voulons parler d'un ancien logis, situé à l'est des nouvelles constructions, à environ deux cents mètres, et qui dépendait du domaine de Chiffreville jusqu'à ces derniers temps. Son escalier en colimaçon, ses portes cintrées et ses fenêtres à meneaux portent le cachet du XVe siècle, ou du commencement du XVIe.

Après Jacques de Gautier, sieur de Montreuil, nous voyons figurer, comme seigneur de Chiffreville, Charles de Gautier, écuyer, qui était probablement son fils.

Charles de Gautier épousa, vers 1640, noble damoiselle Madeleine du Plessis-Châtillon. Parmi les membres de cette famille qui ont joué un rôle important dans nos annales, nous citerons Louise-Charlotte du Plessis-Châtillon, abbesse de Vignats en 1701. Elle avait succédé à Françoise-Marguerite de Froulai, fille du maréchal de Froulai; ce fut également la fille d'un maréchal de France qui lui succéda : Eugénie-Angélique d'Étampes, fille du marquis de Valencey, maréchal de France.

Le marquis du Plessis-Châtillon fut nommé lieutenant-général des armées du Roi, le 12 février 1734. Il figure encore en cette qualité dans le *Sixième abrégé de la Carte générale du militaire de France*, année 1739.

De ce mariage naquirent trois enfants : 1° François de Gautier, marquis de Chiffreville, qui suit ; 2° Jacques de Gautier, sieur de Montreuil, qui épousa, vers 1680, damoiselle Avoye de Barquet, dont il eut un fils, François de Gautier, sieur de Montreuil, marié, le 2 avril 1705, à Saint-Germain d'Argentan, à Mademoiselle Jeanne Le Fessier des Aulnez, fille de Jean Le Fessier, sieur des Aulnez, procureur du Roi à Argentan, et de Barbe Barbot de La Quille ; 3° Marie de Gautier, qui épousa François de Droullin de Ménilglaise, le 24 février 1683, à Argentan.

François de Gautier, marquis de Chiffreville et de Sévigni, épousa, en mars 1681, Madeleine de Froulai, fille de René de Froulai, deuxième du nom, comte de Tessé, lieutenant-général des armées du Roi, et de Madeleine de Beaumanoir, dame de Maugé, fille de Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, chevalier des ordres du Roi, gouverneur du Maine, et de dame Marguerite de La Baume-Suze.

Madeleine de Froulai était sœur de René III de Froulai, maréchal de France et général des galères.



Son autre frère, le chevalier de Tessé, baron d'Ambrières, fut lieutenant-général des armées du roi d'Angleterre. Ce fut lui qui livra le fameux combat d'Akrem, en Irlande, soutint le siége de Limerik, et ramena en France un corps de 20,000 Irlandais.

Cette alliance facilita sans doute l'érection en marquisat de la terre de Chiffreville. Aussi, à partir de cette époque, François de Gautier et son fils unique, Louis-François de Gautier, prirent-ils le titre de marquis de Chiffreville, auquel ce dernier ajouta ceux de seigneur de Maugé, du Ponceau, de La Ferrière, de Chammarin, etc.

Louis-François de Gautier suivit la carrière des armes, où ses brillantes relations lui assuraient un bel avenir. Entré aux mousquetaires noirs (1) il monta rapidement en grade, et, le 1er août 1734, il était nommé maréchal-de-camp des armées du Roi (brigadier de cavalerie).

Le 17 mai 1726, le marquis de Chiffreville avait épousé Marie-Geneviève Le Tonnellier, fille de Pierre-Étienne Le Tonnellier, chevalier, seigneur de Charmeaux, conseiller au Grand-Conseil, et de Marie-Gabrielle Legras, fille du vicomte d'Azy et de Marie-Geneviève Carpentier.

La marquise de Chiffreville était de cette illustre

(1) Il fut sous-lieutenant dans la seconde compagnie des mousquetaires de Sa Majesté.

famille des Le Tonnellier, divisée en plusieurs branches, connues sous les noms de Le Tonnellier de Breteuil, Le Tonnellier de Breteuil-Chanteclerc, Le Tonnellier de Breteuil-Preuilly, Le Tonnellier de Breteuil-d'Écouché, barons d'Écouché, Le Tonnellier de Voïennes, et Le Tonnellier de Charmeaux, à laquelle appartenait Marie-Geneviève Le Tonnellier, dame de Chiffreville.

Par cette triple alliance avec les du Plessis-Châtillon, les de Tessé-Froulai et les Le Tonnellier de Breteuil, la famille de Gautier avait acquis une position des plus considérables. Aussi la fille unique de Louis-François de Gautier, marquis de Chiffreville, pouvait-elle prétendre aux plus brillants partis. Le mariage qu'elle contracta devait surpasser en éclat ceux de ses trois plus proches ancêtres, puisque, le 10 mars 1755, Marie-Geneviève-Louise de Gautier épousa Charles O'Brien, vicomte de Thomond, baron d'Ibrican, baron de Mac-Ayrsy, au royaume d'Irlande, deux fois pair de ce royaume, chevalier des ordres du roi, maréchal de France, commandant pour le roi en Languedoc, gouverneur de Neuf-Brisach, colonel d'un régiment irlandais, etc., etc.

Avant de nous occuper de cette famille, disons un mot des autres alliances des Gautier, que nous avons pu constater dans notre pays.

Barbe-Élisabeth de Gautier épousa un neveu

du célèbre historien, Eudes de Mézeray, auquel la ville d'Argentan se dispose à rendre un tardif hommage, par l'érection d'un monument digne de sa grande renommée. Ce neveu, Louis-Eudes de Mézeray, conseiller du Roi, avait épousé, en premières noces, Françoise d'Avoust, dont il eut quatre enfants, et, en secondes noces, damoiselle Le Prévost, dont il eut un enfant. Sa troisième femme, Barbe-Élisabeth de Gautier, lui donna également un enfant.

Le grand historien affectionnait tout particulièrement ce neveu et son frère, qui avait épousé Geneviève de Droullin de Tanques : aussi, par son testament, en date à Paris du 14 septembre 1761 (art. 15), recommande-t-il ces deux neveux à sa gouvernante, d'une manière toute spéciale.

Parmi les autres alliances des Gautier, nous citerons celles des Ango, d'Avesgo, de Bailleul, de Brossard, de Bardou, de Droullin, du Four, de Grimoult, Le Fessier des Aulnez, de Mannoury, du Moulin, de Viel, etc.

Une branche de la famille de Gautier, celle des Gautier de Ménival, se rattache au nom à jamais célèbre de l'héroïne normande si pittoresquement surnommée *l'ange de l'assassinat*. Charlotte Corday, née en la commune de Saint-Saturnin-des-Lignerits, le 27 juillet 1768, était fille de messire Jacques-François Corday, écuyer,

sieur d'Armont, et de noble dame Charlotte-Marie-Jacqueline de Gautier, son épouse.

Le parrain de Charlotte Corday fut messire Jean-Baptiste-Alexis de Gautier, écuyer, seigneur de Ménival.

Vers 1680, Jacques de Gautier, seigneur du Tilleul, capitaine de dragons, épousa noble et puissante dame Marie-Sidonie de Lenoncourt, dame de Marolles, veuve en premières noces de Charles de Champlais, marquis de Courcelles, lieutenant-général de l'artillerie de France, fils de Louis, marquis de Courcelles, et de Marie de Neufville de Villeroy (Voir le P. Anselme, article LENONCOURT).

Les Gautier du Tilleul avaient de fréquents rapports de famille avec les seigneurs de Chiffreville, ainsi qu'en témoignent les anciens registres de la paroisse de Sévigni où ils figurent souvent.

FAMILLE O'BRIEN DE THOMOND.

Cette illustre famille, de lignée royale, descendait du fameux O'Brien Boirive ou Boruma, dont la haute valeur et les vertus privées surent conquérir, en 1002, avec l'Irlande entière, la reconnaissance de tous ses sujets. Descendant lui-même du frère aîné des deux conquérants Milésiens, qui vinrent d'Espagne pour s'établir en Irlande, il devait léguer à sa postérité un trône dont elle possédait encore d'importants débris en l'année 1523, puisque le roi de France, François Ier, fit un traité d'alliance avec son onzième successeur, Daniel More O'Brien, que les historiens anglais nomment prince ou roi de Limerick ou de Thomond.

Ce dernier mourut peu de temps après, laissant un fils au berceau, nommé Donaugh O'Brien. Son oncle ayant profité de sa minorité pour s'em-

parer de son titre et de son pouvoir, il en fit un transport au roi d'Angleterre, Henri VIII, dans la crainte de se voir dépouiller du fruit de son usurpation.

Ce monarque lui en rendit les domaines utiles, et le créa lord comte de Thomond, pair d'Irlande pour le temps de sa vie, par lettres-patentes du 1er juillet 1543 ; mais avec stipulation que les domaines et le titre de lord comte de Thomond retourneraient après sa mort à son neveu, Donaugh O'Brien.

Celui-ci épousa Hélène, fille du comte d'Ormond.

Corneille O'Brien, leur fils, épousa Élisabeth O'Brien d'Ara, dont il eut trois fils.

Le troisième de ces fils, Daniel O'Brien, épousa Catherine Fitz-Gérald, fille du comte de Desmond. Profondément dévoué à la cause de Charles II, il fut nommé par ce monarque, après sa restauration, le 2 juillet 1662, lord vicomte de Clare et baron de Mac-Ayrsy.

Connor O'Brien, son fils, second vicomte de Clare, épousa Honorée O'Brien, fille de Daniel O'Brien.

Daniel O'Brien, troisième vicomte de Clare, épousa Philadelphie d'Acres, fille de François des Acres, comte de Sussex, en Angleterre, dont il eut deux fils, Daniel O'Brien, quatrième vicomte de Clare, mort sans postérité, et Charles O'Brien,

cinquième vicomte de Clare, maréchal des camps et armées du roi Louis XIV, mort, quelques jours après la bataille de Ramillies, des blessures qu'il y avait reçues. Il avait épousé, le 9 janvier 1697, Charlotte de Bulkely, sœur aînée de la maréchale duchesse de Berwik et du comte de Bulkely, lieutenant-général des armées du roi Louis XV, chevalier de ses ordres, gouverneur de St-Jean-Pied-de-Port, d'une ancienne et illustre maison du pays de Galles. Leur père, Henry de Bulkely, grand-maître de la maison des rois Charles II et Jacques II, épousa Sophie Stuart, fille cadette de Walter, lord baron de Blantire, en Écosse, et sœur cadette de la troisième femme de Charles Stuart, duc de Richmont et de Lennox, pair d'Angleterre et d'Écosse, seigneur d'Aubigny en Berry, mort en 1672; lequel descendait, au quatrième degré, d'un frère cadet de l'aïeul paternel du roi Jacques Ier. Cette dame mourut à St-Germain-en-Laye, le 6 septembre 1730, ayant été première dame d'honneur de Marie d'Este, femme du roi Jacques II.

Charles O'Brien, leur fils, sixième vicomte de Clare, lord comte de Thomond, etc., maréchal de France, est celui que nous avons vu épouser Mlle de Gautier, et devenir par cette alliance seigneur de Chiffreville.

Le maréchal de Thomond, né à St-Germain-

en-Laye, le 27 mars 1699, fut fait capitaine d'infanterie, dès le 24 octobre 1706, à la suite du régiment de son père, qu'il devait plus tard commander lui-même; successivement colonel réformé, le 14 octobre 1718, et colonel du même régiment, le 3 août 1720, il fut fait brigadier d'infanterie le 20 février 1734, maréchal de camp le 1er mars 1738 et lieutenant-général le 2 mai 1744. Nommé chevalier des ordres le 1er janvier 1746, il reçut enfin le bâton de maréchal de France le 24 mars 1757.

Devenu le chef de son illustre maison par la mort de ses aînés, il avait recueilli le titre affecté au sang de Donaugh O'Brien, son cinquième aïeul, et pouvait joindre à ce titre la possession effective du domaine de ses ancêtres. Mais, Français par le cœur et toujours demeuré fervent catholique, il préféra son épée et sa foi aux hautes dignités et aux riches héritages qui l'attendaient dans son ancienne patrie.

Sous le règne de la reine Anne, le feu lord de Thomond avait obtenu un acte du Parlement qui abrogeait la substitution de son titre et de ses domaines, et lui permettait d'en disposer en faveur de qui il voudrait. Aucunes démarches ne furent négligées pour presser le maréchal O'Brien de se rendre apte à recueillir cette belle succession, en se faisant Anglican et en quittant le

service de France. On obtint même de la Cour d'Angleterre qu'il pourrait succéder à son parent protestant, sans abjurer la religion catholique ; rien ne put ébranler sa détermination, et le titre et les biens furent légués à un autre membre de cette famille.

Le maréchal de Thomond mourut à Paris, le 9 septembre 1761, et la maréchale de Thomond le 20 février 1763. De ce mariage étaient nés trois enfants : 1° Charles O'Brien, comte de Thomond, vicomte de Clare, colonel du régiment de Clare, pair du royaume d'Irlande, seigneur de Chiffreville et autres lieux, qui mourut sans postérité, le 29 décembre 1774 ; 2° Charles-Bernard O'Brien, vicomte de Thomond, mort jeune, sans postérité ; 3° Charlotte-Antoinette-Marie-Septimanie O'Brien de Thomond, qui, demeurée seule héritière du maréchal de Thomond et, à ce titre, dame de Chiffreville, épousa, le 8 mars 1775, haut et puissant seigneur Antoine-César, vicomte de Choiseul, puis duc de Choiseul-Praslin, pair de France, et plus tard sénateur.

Le comte Charles de Thomond, fils aîné du maréchal, fut, le 29 juin 1769, parrain des deux cloches de Sévigni, avec sa sœur, Madame de Praslin, qui n'était point encore mariée. La plus grosse de ces cloches fut nommée Charlotte, et la petite Septimanie.

Ces deux cloches avaient été fondues *aux frais et libéralité* du comte de Thomond, seigneur de la paroisse,

Le duc de Praslin, devenu seigneur de Sévigni, visita cette paroisse en 1779.

Voici en quels termes M. de La Rivière, curé de Sévigni, rend compte de cette visite seigneuriale :

« L'an 1779, le 8 septembre, très-haut et très-puissant seigneur, Monseigneur Antoine-César, comte de Choiseul-Praslin, colonel en second du régiment de la Reine, infanterie, seigneur de Chiffreville et Sévigni, à cause de très-haute et très-puissante dame, Madame Charlotte-Antoinette-Marie-Septimanie O'Brien de Thomond, son épouse, fit son entrée en sa qualité de seigneur de ce lieu, au milieu des acclamations des habitants, et fut reçu avec les honneurs requis en semblable occasion, à l'entrée de l'église, par nous, curé soussigné ; lequel a donné des preuves de sa bienfaisance en faveur des pauvres, et pour la décoration de l'église. »

L'autel St-Antoine fut sans doute le fruit de cette générosité, car nous voyons le même curé procéder à sa bénédiction, le 25 décembre suivant.

Nous ne quitterons pas la famille de Thomond, sans parler d'un curieux procès, entrepris par

le maréchal contre un des membres de sa famille, et poursuivi après sa mort, par la maréchale, sa veuve, avec une ardeur qui, au dire d'un contemporain, allait jusqu'à l'acharnement.

Une branche de l'illustre maison des O'Brien était, vers le milieu du siècle dernier, représentée par le comte de Lismore, ayant épousé une fille d'Eugène O'Brien, descendant comme lui de O'Brien Borave.

Après avoir longtemps vécu en bonne intelligence avec le comte et la comtesse de Lismore, et même dans leur intimité, si nous devons en croire le témoignage du contemporain dont nous venons de parler (lord de Galmoy, d'origine irlandaise, comme le maréchal), ce dernier aurait, peu de temps avant sa mort, rompu brusquement avec ses parents, et prétendu qu'ils n'étaient point de sa famille.

Après de vaines instances pour vaincre la répulsion du maréchal, le comte de Lismore voulut le contraindre à le reconnaître pour son parent, ce qui ne fit qu'irriter le comte de Thomond. Un procès s'ensuivit, dont ni l'un ni l'autre ne devait voir l'issue, puisqu'ils moururent peu de temps après.

Mais la guerre n'en continua qu'avec plus d'acharnement entre les deux veuves.

Nous ne pouvons mieux montrer la vivacité de

la lutte qu'en rapportant ici la lettre adressée par la maréchale à lord de Galmoy qu'elle semblait prendre pour arbitre.

« A Paris, ce 4 février 1762.

« A MILORD GALMOY,

« Je ne sais, Milord, si vous connaissez *une femme* qui se nomme aujourd'hui Madame Lismore, et si vous avez entendu parler d'un procès qu'elle a suscité à M. le maréchal, pour le contraindre à la reconnaître, et son mari ou son fils, pour son parent, sur le fondement d'une généalogie qu'elle a achetée, et de quelques attestations récentes qu'elle a surprises ou mendiées. M. le maréchal avait reçu d'Irlande, peu de temps avant sa mort, une collection d'actes publics tirés des Archives de Dublin, qui démontrent, sans réplique, la fausseté de la généalogie, et il en attendait encore d'autres qui achèveront de faire rougir les Irlandais qui sont entrés dans cette cabale. Dans ses derniers moments, il m'a très-fortement recommandé de suivre cette affaire, avec la même vivacité qu'il aurait fait s'il vivait encore, et je n'ai épargné ni soin ni dépense pour remplir ses vues, dont je sens toute l'importance, pour l'honneur de sa mémoire et pour le repos de mes enfants. Comme cette femme a osé avancer dans ses écrits et mémoires, adressés au Conseil du Roi, que toute la brigade irlandaise reconnaissait son mari pour un véritable O'Brien, issu de même souche que les maisons de Thomond, Clare et Inchiquin, j'ai fait interroger juridiquement sur ce fait les plus anciens officiers irlandais que j'ai pu découvrir, et je fais actuellement prendre d'autres renseignements dans des régiments de la brigade. Les dépositions des trois O'Brien de Landrecy, qui paraissent être favorables au système de cette femme,

ne doivent point vous surprendre, Milord : on les dit de même famille que son mari et elle ; et dans ce cas il est naturel qu'ils aient les mêmes prétentions. Mais personne n'est plus en état que vous, Milord, de me donner des armes contre eux et contre toute la cabale : feu milord Galmoy, votre oncle, ayant eu dans son régiment un neveu de feu Morroug, beau-père de cette femme (toujours cette femme), et colonel du régiment de Clare, entre feu mon mari et milord Clare, son père. M. le maréchal m'a dit souvent que feu milord Galmoy, votre oncle, n'appelait jamais Morroug d'un autre nom que de celui de Brynn, et connaissait le lieu de sa naissance en Irlande et sa véritable famille. Je ne désire que la vérité sans aucune complaisance : les actes dont je vous envoie copie seront la preuve de mon désir. La personne à qui j'adresse ma procuration et cette lettre aura d'abord l'honneur de vous voir, avant de présenter sa requête au juge, pour savoir quel jour il vous plaira de faire votre déclaration. Si vous connaissiez, à Nancy ou dans les environs, quelques anciens officiers irlandais dont les dépositions peuvent être prises, vous m'obligeriez beaucoup de l'indiquer, afin qu'on puisse faire auprès d'eux les mêmes démarches, etc. »

Puis viennent des compliments à milord Galmoy, sur l'amitié que lui portait le feu maréchal, et l'assurance que ce dernier reconnaissait pour ses parents ceux qui l'étaient réellement, pauvres ou riches, mais que la richesse seule, ni la splendeur du rang, ne lui avaient jamais paru un titre suffisant pour adopter dans sa famille des gens qui n'en étaient pas.

Comme on le voit, la maréchale ne ménageait

point la comtesse, qu'elle affectait d'appeler avec dédain « *cette femme* » ; celle-ci, de son côté, dans ses *Mémoires*, désignait, avec un mépris mal déguisé, la maréchale sous le nom de « *M*[lle] *Gautier.* »

La réponse du vicomte de Galmoy ne se fit point attendre et fut loin de réaliser les espérances qu'en avait conçues Madame de Thomond.

Voici cette réponse, qui, sous des formes polies, cachait un blâme non équivoque :

A M[me] la Maréchale de Thomond, rue du Regard, à Paris.

« Nancy, février 1762.

« MADAME,

« J'ai reçu l'honneur de la vôtre, et je ne puis m'empêcher de vous dire, avec toute la franchise d'un vieux militaire, que le terme de *femme* dont vous vous servez, Madame, à l'égard de la comtesse de Lismore, me paraît étonnant, parce que tous ceux de la nation qui connaissent les familles du pays, savent que les O'Brien sont d'une maison des plus anciennes et des plus illustres d'Irlande. *Comme elle en est indubitablement*, aussi bien que son mari, le comte de Lismore, elle doit être traitée au moins comme une personne de condition..... Le vicomte de Clare a été créé vicomte et pair du royaume d'Angleterre par Charles II. Le comte de Lismore a été créé comte et pair du même royaume par Jacques III, roi de la Grande-Bretagne : nous regardons

dès lors l'un et l'autre de la haute noblesse du pays..... Je ne puis flatter, Madame: j'ai l'honneur de vous dire sur les O'Brien ce que l'histoire en dit; je serai fort fâché si je n'ai pas l'honneur de vous plaire, étant avec tout le respect possible, Madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Jacques BUTLER, vicomte DE GALMOY. »

Piquée au vif par cette franchise impitoyable, la maréchale riposte aussitôt par la lettre suivante, où se trahit un dépit violent, dans des termes qui ne respectent pas même la bienséance :

« 25 février 1762.

« Je pourrais me plaindre à votre probité, Milord, de la réponse et de l'espèce de déclaration *que la séduction vous a dictée;* mais je vous en sais plutôt très-bon gré. Dès qu'on a la facilité de se prêter au désir *du mensonge,* il vaut mieux qu'on en outre la complaisance que d'y garder des bornes..... Le roi, son conseil, et *le public* décideront alors qui doit l'emporter, ou d'un tas de témoignages rassemblés par une intrigue sans pudeur, ou d'une suite de pièces anciennes tirées des Archives publiques de Dublin, et qui forceront au moins *cette femme* à changer encore ses ancêtres et ceux de ses deux fils, dans le cours de deux siècles....

« Je souhaiterais, pour l'honneur de votre vertu, que votre attachement à votre religion et à votre patrie vous eût inspiré la même manière de penser.

« J'ai l'honneur, etc.

« CHIFFREVILLE, maréchale DE THOMOND. »

Justement blessé par les termes injurieux de cette lettre, lord de Galmoy adressa au comte de Saint-Florentin, à Nancy, à la date du 6 mai 1762 :

1° Une copie de la lettre de la maréchale ;

2° Une déclaration tout à l'avantage des Lismore ;

3° La lettre suivante :

« Monsieur,

» Mon amour pour la justice et la vérité, ma tendresse pour ma patrie et la crainte fondée que j'ai que les démarches violentes de feu le maréchal de Thomond, poursuivies *avec acharnement* par Madame sa douairière, contre le feu comte de Lismore..... et mon respect enfin pour S. M. Jacques III, me déterminent à vous rendre compte de ce qui s'est passé entre Madame la maréchale et moi, convaincu que vous voudrez bien en rendre compte au roi, avant le jugement d'une affaire qui est la cause d'une nation si dévouée à S. M. »

Quel fut le résultat de ce triste procès ? Nous l'ignorons complètement : la maréchale de Thomond mourut quelques mois après, et comme elle ne laissait que des enfants en bas-âge, il est présumable que les poursuites contre la comtesse de Lismore n'eurent point d'autres suites.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons nous défendre d'une pénible impression, en présence d'un acharnement que ne saurait justifier à nos yeux le

besoin d'exclure de sa famille un nom qui semblait entouré de la considération publique, tandis que, pour ceux qui portaient ce nom, l'exclusion dont on les menaçait présentait, en quelque sorte un caractère infamant.

Nous avons emprunté les détails qu'on vient de lire à un dossier conservé à la Bibliothèque impériale, cabinet des manuscrits, et dont nous devons la communication à l'obligeance bien connue de M. de La Cabane.

Nous avons également trouvé dans ce dossier ce que nous avions vainement cherché ailleurs, les armes de la famille O'Brien.

Ces armes étaient, pour la branche des Thomond :

« Ecartelé au 1 et 4 de gueules, à 3 lions passant l'un sur l'autre, parti d'or et d'argent; au 2 d'argent à trois pointes appointées en pointe de gueules; au 3 d'or à un paon ou faon d'azur; sur le tout une étoile de sable. »

Nous croyons qu'il faut substituer dans cet énoncé, à ces mots : « à trois pointes appointées de gueules » ceux-ci : « à trois pointes de giron de gueules mouvant du chef. »

FAMILLE DE CHOISEUL-PRASLIN.

La famille de Choiseul, originaire de Champagne, était une des plus considérables de cette province. Elle tirait son nom de la terre de Choiseul en Bassigny. Quelques auteurs la font descendre de Hugues, comte de Bassigny et de Boulogne-sur-Marne, qui vivait sous le règne de Louis IV d'Outremer, vers l'an 937. Hugues de Bassigny, sa femme Gertrude et leur fils Gotzelin, abbé de Saint-Geomes, furent les bienfaiteurs de ce monastère.

D'après l'abbé Le Laboureur, qui a dressé une généalogie de la famille de Choiseul, cette famille serait, au contraire, sortie des anciens comtes de Langres.

Le premier des Choiseul dont on ait retrouvé les titres fut Raynier de Choiseul, qui vivait vers l'année 1060. Il donna, pour le salut de son

âme et celle de ses prédécesseurs, l'église de Saint-Gengoul de Varennes à l'abbaye de Molesme.

Il laissa deux enfants d'Hermengarde, sa femme : Adeline de Choiseul, mariée à Ulrich, seigneur d'Aigremont, fondateur de l'abbaye de Morimond, et Roger de Choiseul, qui prit part, en 1095, à la première croisade des seigneurs de France.

De Roger, seigneur de Choiseul, naquit Raynard, premier du nom, seigneur de Choiseul, qui figure, comme ses prédécesseurs, au nombre des bienfaiteurs de l'abbaye de Molesme, en 1157.

De sa femme Haviz, il eut Fouques de Choiseul, qui vivait en 1178 et 1182.

Raynard II, seigneur de Choiseul, fils de Fouques de Choiseul et d'Alais, sa femme, fut compris, avec les comtes de Brienne, de Réthel, de Noyers et de Chiny, dans le catalogue des grands vassaux de la Couronne, chevaliers bannerets, dressé en 1214.

Son fils unique, Raynard III, sire de Choiseul, s'obligea, en 1235, avec le duc de Bourgogne et les comtes de Bar, de Saint-Paul et de Mâcon, aux conventions du mariage de Blanche, fille de Thibault, comte de Champagne et roi de Navarre, avec Jean, fils de Pierre, duc de Bretagne.

Il épousa Alix de Dreux, veuve de Gautier de Bourgogne et fille de Robert II, comte de Dreux,

quatrième fils du roi de France Louis VI, dit le Gros, et d'Alix de Savoie. En 1221, il assignait à Alix de Dreux, sa femme, la moitié de la seigneurie et le château de Choiseul pour son douaire.

Leurs enfants furent : Jean Ier, qui suit, et Robert de Choiseul, sire de Traves, qui fut le chef d'une branche de cette famille, la branche des seigneurs de Traves, dont le dernier représentant fut François-Éléonor, comte de Choiseul-Vanteau, mort en 1718, mestre-de-camp réformé.

Jean Ier, sire de Choiseul, se rendit caution du traité de mariage arrêté au mois d'octobre 1249, entre Marguerite, fille de Thibault, roi de Navarre, comte de Champagne, et Ferry II, fils de Mathieu, duc de Lorraine, en s'obligeant à 200 marcs d'argent pour les conventions. Il prit les armes contre le comte de Champagne et le comte de Bar, son cousin germain, fils de Philippe de Dreux, sa tante.

Il avait épousé Berthemette, surnommée Alix, dame héritière d'Aigremont, dont il eut :

Jean II, sire de Choiseul et d'Aigremont, qui prit parti pour Ferri, duc de Lorraine, contre les Messins, avec le seigneur de Bauffremont. Fait prisonnier à la bataille de Moresberg, il fut racheté, au mois de juillet 1282, par le duc de Lorraine, moyennant 2,000 livres de rançon. Robert II, duc de Bourgogne, le fit connétable

et le nomma son exécuteur testamentaire, au mois de mars 1297, en l'appelant son cousin. Le sire de Choiseul apposa son sceau au codicille fait par le duc à Arras, en septembre 1302.

Il avait épousé Alix, surnommée de Nanteuil, de laquelle il eut Jean III, dont la postérité mâle s'éteignit en la personne d'Amé de Choiseul, marié à Claude de Grancey, mort vers 1420.

Regnier de Choiseul, seigneur d'Aigremont, deuxième fils de Jean II, épousa Isabelle de Grancey, veuve de Jean, sire de Bourlemont, dont il eut :

Regnier de Choiseul, deuxième du nom, seigneur d'Aigremont, de Fresnoy, etc., mort au mois de janvier 1339, et enterré à Morimond. Il avait épousé Isabeau de Lor, veuve de Jean de Conflans, seigneur de Viel-Maison et de Vesilly.

Regnier III de Choiseul, leur fils aîné, vivait encore en 1369 ; il avait épousé Isabelle de Salm, dame de Chery, fille de Guillaume, comte de Salm, et de Catherine dame de Provins et de Chery ; il en eut : Renaud de Choiseul, dont les derniers descendants mâles furent Louis et Nicolas de Choiseul, capitaines au régiment de Choiseul-Lanques, morts dans les premières années du XVIII[e] siècle ; et :

Pierre de Choiseul, dit Gallehaud, premier du nom, seigneur d'Aigremont, d'Arnoncourt et de

Fresnoy, mort le jour St-Hilaire 1401, laissant de son second mariage avec Alips de Choiseul, fille de Guy de Choiseul et de Jeanne de Noyers :

Pierre II de Choiseul, dit Gallehaud, mort le 12 janvier 1465. Il avait épousé en secondes noces Richarde d'Oiselet, fille de Jean, sire d'Oiselet, et de Marguerite de Vergy. De ce mariage naquirent Jean de Choiseul, qui compta parmi ses descendants Étienne-François de Choiseul, duc de Choiseul et pair de France, ministre secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères, en 1758; et :

Pierre III de Choiseul, dit Gallehaud, qui fut seigneur de Doncourt et de Fresnoy, et mourut le 6 février 1510. Il avait épousé, en 1479, Catherine du Plessis, dame de Chevigny, en Auxois, fille de Thibaud et d'Antoinette de Jaucourt.

De ce mariage naquirent entr'autres enfants : Nicolas de Choiseul, seigneur de Praslin, chef d'une branche dont le dernier représentant fut Auguste, duc de Choiseul, pair de France, comte du Plessis-Praslin, mort le 12 avril 1705, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de ses ordres, etc. ; et :

Jean de Choiseul, l'aîné, seigneur de Chevigny, de Doncourt, de Fresnoy et de Ravenefontaine, marié le 4 mai 1504, avec Anne de Choiseul, de la branche des seigneurs de Lanques, qui lui donna trois fils et sept filles.

Marceau de Choiseul, l'aîné, mort le 23 mars 1595, avait épousé, le 28 mars 1539, Jeanne de Brancion, dame de la Meure. De ce mariage naquit :

François de Choiseul, premier du nom, chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme de sa chambre, le 5 janvier 1609. Il épousa, le 7 février 1578, Françoise d'Esguilly, fille et héritière de Jacques et de Claude de Chastelus.

Jacques de Choiseul, leur fils aîné, fut comte de Chevigny, seigneur baron de Chassy, le Chemin, les Bordes et Montaulier en Nivernais ; il épousa, le 9 mai 1617, Magdelaine de Malain, baronne de Lux, fille d'Edme de Malain, baron de Lux, chevalier des ordres du Roi, maréchal de camp général de ses armées, et lieutenant au Gouvernement de Bourgogne et Bresse, et d'Angélique de Malain, dame de Missery. Il en eut trois filles et un fils qui fut :

François de Choiseul, deuxième du nom, comte de Chevigny, marquis de Rivière, baron de Giri et de Lux, seigneur de Bouconville, etc., etc., aide-major du régiment des gardes françaises, qui épousa, le 31 janvier 1665, Paule de La Rivière, fille unique de Humbert, baron de La Rivière en Nivernais, et de Claude de Pradine.

De ce mariage naquirent huit enfants dont les noms nous ont été conservés.

L'aîné, Hubert de Choiseul La Rivière, dit le marquis de Choiseul, mestre de camp du régiment de la Reine, cavalerie, en 1691, et brigadier des armées du Roi, le 23 décembre 1702, épousa : 1° le 20 mars 1691, Marie de Lambertye, morte sans enfants, le 26 novembre 1710, fille de Jean-François, comte de Lambertye, en Périgord, et de Marie d'Aydie de Ribérac; — 2° le 28 avril 1711, Henriette-Louise de Beauvau, fille de Gabriel-Louis de Beauvau, marquis de Montgoger, comte de Crissé, et de Marie-Angélique de Saint-André.

César-Gabriel de Choiseul, son fils, comte de Choiseul, etc., fut lieutenant-général des armées du Roi et de la province de Dauphiné, et ambassadeur à Vienne. Né le 14 août 1712, il épousa, le 30 avril 1732, Marie-Anne de Champagne La Suze, fille de René Brandelis de Champagne, marquis de Villaines, et de Catherine-Thérèse Le Royer, et dame des baronnies de La Flèche, de Ste-Suzanne et de St-Roman, des marquisats de la Varanne et de Villaines-la-Juhel, dame du Mesnil-Samson, St-Paul, etc (1).

(1) Le comte de Praslin se piquait de littérature et faisait partie du cénacle de Voltaire. Marmontel le malmène dans ses *Mémoires*, d'abord, comme ayant été peu favorable à ses débuts dans la tragédie, et plus tard comme s'étant opposé à son entrée à l'Académie française, en remplacement de Marivaux.

César-Gabriel de Choiseul fut créé duc de Praslin et pair de France, le 2 novembre 1762. De son mariage avec Mlle de Champagne naquirent : Renaud-César-Louis de Choiseul, qui suit ; et Élisabeth-Céleste-Adélaïde de Choiseul, dame de Chevigny, de Genest et de Champ-d'Oiseau ; mariée, au mois de février 1752, à Florent-Alexandre-Melchior de La Baume d'Occors, marquis de La Baume, comte du Saint-Empire.

Renaud-César-Louis de Choiseul, vicomte de Choiseul, fut colonel du régiment de Poitou, et épousa, le 30 janvier 1754, Guyonne Marguerite-Philippine de Durfort, fille de Louis de Durfort, comte, puis duc de Lorges, lieutenant-général des armées du Roi, menin de Monseigneur le Dauphin, puis maréchal de France.

Les enfants de ce mariage furent :

1° Antoine-César de Choiseul, qui suit ;

2° César-Hippolyte de Choiseul, comte de Choiseul, né en 1758, mort le 21 février 1793, ayant épousé, le 2 mai 1780, Louise-Joséphine de Choiseul, fille du baron de Choiseul, dont il eut 1° Abléric-César Guy, comte de Choiseul, né le 8 octobre 1787, marié le 31 juillet 1811, à Éléonore-Louise d'Herbouville, sans enfants ; 2° Apolline-Marie-Nicolette de Choiseul, mariée à Élie de Talleyrand-Périgord, prince de Chalais, puis duc de Périgord ;

3° César-René de Choiseul, comte de Choi-

seul, mort en 1847, marié : 1° à Amélie-Cécile-Charlotte-Marie de Sainte-Suzanne, morte en 1812; 2° à Catherine-Innocente de Rougé, ayant laissé de son premier mariage : 1° César-Corentin-Ferri de Choiseul, marié, en 1832, à Jeanne-Adélaïde de La Croix de Castries; 2° Léa de Choiseul, mariée, en 1837, à Léon de Choiseul, comte de Choiseul-d'Aillecourt; 3° Antoinette de Choiseul, mariée, en 1839, à Georges, comte de Nédonchel. Du second mariage naquit une fille unique, Clotilde de Choiseul, mariée à Jules, marquis de Polignac;

4° N..... de Choiseul, mariée au marquis de Grollier;

5° N..... de Choiseul, mariée au comte d'Hautefort.

Antoine-César, vicomte de Choiseul, puis duc de Choiseul-Praslin, pair de France et sénateur, fils aîné de Renaud-César-Louis de Choiseul et de Guyonne de Durfort, épousa, le 8 mars 1775, Charlotte-Antoinette-Marie-Septimanie O'Brien de Thomond, fille du maréchal de France O'Brien de Thomond, comte de Thomond, vicomte de Clare, ainsi que nous l'avons vu plus haut. Il eut de ce mariage: 1° Marie-Lucie-Virginie de Choiseul-Praslin, qui épousa Charles-Juste-François-Victurnien, prince de Beauvau; 2° et Charles-Regnard-Laure-Félix, vicomte de Choiseul, duc

de Praslin, pair de France, né le 24 mars 1778, mort le 29 juin 1841, qui épousa, le 12 avril 1803, Marie-Charlotte-Laure-Olympe Le Tonnellier de Breteuil, dont il eut six enfants, savoir :

1° Charles-Laure-Hugues-Théobald de Choiseul-Praslin, qui suit ;

2° Edgard-Laure-Charles-Gilbert de Choiseul-Praslin, comte de Praslin, marié à Georgine Schichler, dont est née Alix de Choiseul-Praslin, mariée, en 1863, à Karle, comte de Mercy-Argenteau ;

3° Slanie de Choiseul-Praslin, mariée à Henri, marquis d'Harcourt, fils aîné du duc d'Harcourt ;

4° Régine de Choiseul-Praslin, mariée à Édouard de Pontevès, duc de Sabran-Pontevès ;

5° Marie de Choiseul-Praslin, mariée à Charles, marquis de Calvière ;

6° Marguerite de Choiseul-Praslin, mariée à Hector de Galard, comte de Béarn.

Charles-Laure-Hugues-Théobald, marquis, puis duc de Praslin, pair de France, avait épousé Fanny-Sébastiani, fille de Horace, comte Sébastiani, maréchal de France et de N..... de Coigny. Neuf enfants sont nés de ce mariage :

1° Isabelle de Choiseul-Praslin, mariée à Hermann Cordero, marquis de Pompara ou Pomparato-Roburent ;

2° Louise de Choiseul-Praslin, mariée à Alfred, comte de Grammont ;

3° Berthe de Choiseul-Praslin, mariée à Albert, comte de Robersart ;

4° Aline de Choiseul-Praslin, mariée à Eugène, comte de Chabannes ;

5° Marie de Choiseul-Praslin, mariée à Artus, marquis de Montalembert-d'Essé ;

6° Gaston-Louis-Philippe de Choiseul-Praslin, duc de Praslin ;

7° Léontine de Choiseul-Praslin, mariée à Louis, marquis d'Adda-Salvaterra ;

8° Horace de Choiseul-Praslin, comte de Choiseul, marié, le 22 octobre 1864, à Mlle Béatrix de Beauvau, sœur de M. le prince Marc de Beauvau ;

9° Raynald de Choiseul-Praslin, comte de Choiseul.

Les armes des Choiseul-Praslin sont : « d'azur, à la croix d'or, cantonnée de 18 billettes du même, 5 posées en sautoir dans chaque canton du chef, 4 posées en carré dans chaque canton de la pointe. »

FIEF DE BELLEGARDE.

FIEF DE BELLEGARDE.

Nous avons dit plus haut que le fief de Bellegarde, démembré du fief de Chiffreville, avait été possédé successivement par plusieurs notables familles.

Au XVIe siècle, la terre de Bellegarde était la propriété d'une famille Bunel.

Nous savons peu de chose sur cette famille.

Noble homme Jean Bunel était trésorier de St-Germain en 1552 (1). La Recherche de de Marle donne, comme anciens nobles, Pierre Bunel, sieur d'Ouilly, demeurant à Cisé, et Jean Bunel, son fils, demeurant à Goulet.

« Par acte passé devant Anthoine de Mon-

(1) Manuscrit Thomas Prouverre.

roussel et Nicolas Nourry, notaires et gardes-notes du Roy nostre sire, en son Chastellet de Paris, le 22 décembre 1619, messire René Bunel, chevalier de l'Ordre du Roy, demourant à Sévigny, bailliage d'Alançon, estant du présent à Paris, logé à l'enseigne des *Trois-Pucelles*, rue Sainct-Honoré, vendit à Jehan Heuzard, escuyer, sieur du Mesnil de Loucey, tous et chacuns des biens et héritages qu'ils soient audit sieur Bunel, vendeur, appartenant de son propre, et à lui advenus et escheus par les..... et trespas de ses père et mère; le tout assis en la paroisse de Sévigny, et sans aulcunes choses en retenir ni réserver, tenues des sieuries, seigneuries et terres de Sévigni et Chiffreville, dont la déclaration ensuit, à sçavoir: une maison manable avec une grange au bout, cellier et estable soubz ladicte maison, avec une autre maison, estable et cellier; le tout faisant une mesme court qui contient, en l'enclos où la maison est assise, tant en prez, labours, herbages et plant, viron cinq acres appelées les Tartres-Ouilly. *Item*, etc. » Suit une série d'*Item* qui élève la contenance de la terre vendue à environ vingt-une acres, chiffre bien inférieur à celui de la contenance actuelle. Il est vrai que le prix n'était pas très-élevé, puisqu'il ne montait qu'à 2,650 livres tournois. La famille Bunel possédait, du reste, d'autres immeubles à Sévigni ; car nous

voyons, le 19 novembre 1620, noble Regné Bunel, sieur des Tertres, vendre à François Aumont, advocat à Argentan, deux pièces de terre au réage des Courtillages.

Nous trouvons dans l'*Armorial général de France* les armes de Magdeleine Busnel, veuve de André des Rotours, écuyer: « C'était d'argent à un éprevier au naturel, béqué, grilleté et longé d'or, perché sur un écot de sable. »

Comme on le voit, la terre de Bellegarde n'était encore qu'à l'état de noyau, comparativement à ce qu'elle fut plus tard. Il en fut de même des autres terres de la commune, qui ne se sont formées que successivement et par une longue suite d'acquisitions partielles, dans le XVIe siècle et dans le deux siècles suivants. Cette observation confirme ce que nous avons dit plus haut à l'égard de la division de la propriété sous l'ancien régime, et de la possession du sol par les représentants des trois ordres.

Quant au château actuel de Bellegarde, il n'existait point à l'époque qui nous occupe: ce qui résulte de la désignation contenue dans le contrat que nous venons de rapporter, lequel ne fait mention que *d'une maison manable avec une grange au bout, cellier et estable soubz ladite maison.* Cette ancienne construction a dû disparaître depuis longtemps, à l'époque de la construction de l'habitation

actuelle dont le style est assez moderne et sans caractère (1).

La vente était faite sous les garanties ordinaires, ce qui ne dispensa pas le vendeur de fournir pour *pleiges, caultions et respondants*, deux gentilshommes normands qui voulurent bien accepter cette responsabilité. Ce furent nobles hommes Jacques du Buat, escuyer, sieur de Saussonnière, homme d'armes de la compagnye du Roy, et Ambroise de Rupierre, escuyer, sieur du Buisson-sur-Vye et de la Chaise, aussi homme d'armes de ladicte compagnye, demeurant au pays de Normandie, savoir ledict sieur du Buat en la paroisse de Mélicourt, bailliage d'Évreux, et ledict de Rupierre, à Sainct-Pierre-de-la-Rivière, bailliage d'Alançon.

Le nouveau propriétaire de Bellegarde, Jehan Heuzard, est qualifié, dans l'acte de vente, d'escuyer, sieur du Mesnil de Loucey, gentilhomme servant de la Royne, mère du Roy, exempt des gardes du corps de Sa Majesté et capitaine des chasses en la vicomté d'Argentan et Exmes, demeurant à Argentan, en Normandie, estant de présent à Paris, logé rue du Mont-Sainte-Geneviève, vis-à-vis le collége de Navarre.

C'est, sans doute, ce Jean Heuzard qui fut anobli en 1595.

(1) Plusieurs détails indiquent l'époque de Louis XV.

Catherine Heuzard figure dans la Recherche de de Marle comme habitant la paroisse de Fontenai.

Nous lisons, dans le manuscrit de Thomas Prouverre que noble Heuzard, sieur de Loucey, obtint de notre Saint-Père le Pape des bulles portant indulgences, aux jours spécifiés, pour l'église Saint-Germain d'Argentan. Me Jacques Heuzard, qui fut curé de Saint-Martin de Montabard, et Barbe Heuzard, qui épousa, vers 1600, Thomas La Couronne, étaient probablement frère et sœur de Jehan Heuzard.

Jehan Heuzard possédait des terres à Sévigni avant son acquisition du domaine de Bellegarde, car en 1617 il échangea avec François Aumont, advocat, sieur du Coudray, une pièce de terre au réage du Désert. Il avait épousé noble damoiselle Aliénor de La Dillière.

Cette famille ne devait pas posséder longtemps la terre de Bellegarde qu'elle n'habita probablement jamais, et qui passa peu de temps après dans la famille du Four, par le mariage de Geneviève d'Heuzard avec Jacques du Four, seigneur châtelain de Moulins, de Bellegarde, puis de Loucey. Ce mariage eut lieu le 17 juin 1619.

———

FAMILLE DU FOUR.

Cette famille nous est beaucoup plus connue que les deux précédentes, en raison des charges importantes qu'elle occupa dans le pays, et des alliances qu'elle contracta avec plusieurs familles notables dont quelques-unes sont alliées à la nôtre.

1. Christophe du Four vivait à la fin du XVe siècle; il épousa Geneviève *Malet de Graville*, de cette illustre famille qui avait de nombreuses ramifications dans ce pays, et dont le nom se retrouvera fréquemment sous notre plume.

2. De ce mariage naquit Aignan du Four, seigneur de Neufville, qui épousa, en 1524, Marie Aubert. En 1548, il était receveur d'Argentan (1). Il eut pour fils :

3. Charles du Four, seigneur de Neufville, qui servit avec distinction dans les guerres civiles qui désolèrent cette malheureuse époque, sous le commandement du maréchal de Matignon. Charles

(1) La Ferrière, *Marguerite d'Angoulême*.

du Four épousa, en 1555, Marguerite de Rougu, dont il eut :

4. François du Four, seigneur de Neufville, qui fut lieutenant-général, en la vicomté d'Argentan et Exmes, et qui figure en cette qualité sous le nom de François du Four, sieur du Saussay, en l'année 1584.

Cette charge fut héréditaire dans sa famille, pendant plusieurs générations, car nous la voyons successivement occupée par Jacques du Four, en 1619; par un autre Jacques du Four, en 1659, et par un quatrième Jacques du Four, en 1692.

Notre François du Four, lieutenant-général en 1584, avait épousé, le 19 novembre 1589, Marie Gautier de Chiffreville, fille des seigneurs de Chiffreville, en la paroisse de Sévigni, dont nous avons eu à nous occuper. De ce mariage naquit :

5. Jacques du Four, premier du nom, sieur du Saucey (1), seigneur châtelain de Moulins, puis

(1) Le Saucey ou Saussay, fief de la paroisse d'Aunou-le-Faucon, demeura dans la famille du Four jusqu'au 8 décembre 1712, époque à laquelle Claude du Four, écuyer, sieur du Saucey, demeurant à Argentan, vendit à Jacques Le Mière, sieur des Pallières, conseiller du Roi, élu d'Argentan, y demeurant, les maison et héritages qu'il avait recueillis en la paroisse d'Aunou, dans la succession de Jacques du Four, sieur du Saucey, son père.

A dater de cette époque, la famille Le Mière prit le titre du Saussay et la terre de ce nom est aujourd'hui possédée par M. Henri de Montreuil, fils de Mme de Montreuil, née Le Mière du Saussay.

de Bellegarde et de Loucey, que nous venons de voir marié à Geneviève d'Heuzard, le 17 juin 1619.

Par acte en date du 22 mars 1622, Jacques du Four acheta, de Mme Anne de Montafié, alors veuve du prince de Bourbon-Soissons, la baronnie de Cuy, ancienne propriété des d'Harcourt-Montgommery (1).

De son mariage avec Geneviève d'Heuzard, Jacques du Four de Bellegarde, baron de Cuy, eut plusieurs enfants ; les puînés héritèrent de sa charge et de la seigneurie de Bellegarde. Nous nous en occuperons plus loin.

6. L'aîné, François du Four, chevalier, seigneur et baron de Cuy, succéda à son père dans cette baronnie, qu'il lui avait assurée en le mariant, le 17 janvier 1664, avec noble dame Marie-Magdeleine de Montgommery, fille du comte Gabriel III de Montgommery et d'Aimée de Chastenay de Lanty.

François du Four, baron de Cuy, fut nommé, en 1684, par les maréchaux de France, pour juger les différends de la Noblesse dans le bailliage d'Alençon.

(1) La terre et baronnie de Cuy demeura dans cette famille jusqu'au 10 mars 1808. Elle fut alors vendue par M. Nicolas-François-Camille-Dominique, comte d'Orglandes, qui l'avait recueillie dans la succession de Mme d'Orglandes, née du Four, sa mère, à Mme Marie-Eugénie du Coudray, veuve de M. Michel-Félix de Choiseul-d'Aillecourt.

De son mariage avec Marie-Magdeleine de Montgommery, François du Four eut deux fils : l'aîné qui avait été reçu page de la grande écurie du Roy, en 1676, mourut peu de temps après, laissant la baronnie de Cuy à son frère puîné.

7. François-Gabriel du Four, chevalier, seigneur et baron de Cuy, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi (1), épousa, le 9 mai 1715, dans l'église de Pommainville, noble damoiselle Louise-Élisabeth de Heudey de Pommainville, sa cousine-germaine, fille aînée de messire Étienne de Heudey de Pommainville, chevalier, seigneur et patron de Pommainville, etc. et de Charlotte du Four de Bellegarde (2).

De ce mariage naquit un fils unique :

8. Nicolas-François-Dominique du Four, baron de Cuy, marié le 27 mars 1741, à Argentan, avec Suzanne-Françoise-Henriette-Louise de Caulaincourt fille de messire Louis-Henri, comte de

(1) Il était né à Argentan le 4 août 1717 Il fut baptisé dans l'église Saint-Germain le 30 décembre 1718. Il eut pour parrain haut et puissant seigneur messire Nicolas-François de Montgommery, chevalier, seigneur comte dudit lieu, baron des baronnies d'Escots, Vignats, Saint-Sylvain, la Crevière, Verneillet, Le Mesle-sur-Sarthe, Saint-Georges-en-Auge, Beaumont et autres lieux, et pour marraine noble dame Charlotte du Four, épouse de messire Étienne de Heudey, chevalier, seigneur et patron de Pommainville.

(2) Voir la notice sur la famille de Heudey, que nous donnons plus loin.

Caulaincourt, et de noble dame Suzanne-Françoise-Geneviève de Bailleul, dont il eut une fille unique :

9. Marguerite-Étienne-Françoise-Louise du Four, née à Argentan le 4 novembre 1744, et baptisée à Saint-Germain, le 7 du même mois, eut pour parrain messire Jacques-Étienne de Heudey, chevalier, seigneur et marquis de Pommainville et autres lieux, son cousin, et pour marraine, noble dame Marguerite Hourlier, veuve de messire Louis, comte de Caulaincourt, chevalier, seigneur de Guesprey et autres lieux.

Cette fille unique du baron de Cuy épousa, vers 1765, messire Nicolas-Charles-Camille d'Orglandes, chevalier, seigneur comte de Briouze, seigneur haut-justicier du Mesnil-Cramesnil, Échalou, Ménil-Jean, Sainte-Marie-la-Robert et autres lieux.

Ce dernier mourut fort peu de temps après, le 6 août 1766, laissant de son mariage avec Marguerite-Étienne-Françoise-Louise du Four, un fils unique et posthume.

10. Messire Nicolas-François-Dominique, comte d'Orglandes, baron de Cuy, né et baptisé à Argentan, le 10 février 1767, ancien pair de France, démissionnaire en 1830, ancien gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Char-

les X, mort à Paris, le 14 avril 1857, dans sa 91e année (1).

BRANCHE DU FOUR DE BELLEGARDE.

Nous avons vu que Jacques du Four, premier du nom, baron de Cuy, avait eu plusieurs enfants de Geneviève d'Heuzard qui lui apporta la terre et seigneurie de Bellegarde.

L'un de ses enfants fut Jacques du Four, deuxième du nom, sieur de Bellegarde, conseiller du Roi, lieutenant-général, civil et criminel en la vicomté d'Argentan, qui épousa noble damoiselle Renée de Piffaut, d'une famille d'ancienne noblesse de l'élection d'Alençon. Jacques du Four exerça ses fonctions de 1659 à 1692. Il eut pour fils Jacques du Four de Bellegarde, troisième du nom, qui fut après lui lieutenant-général, civil et criminel. Ce dernier épousa Catherine de Clinchamps, d'une famille bien connue dans notre contrée, et dont le nom se retrouve fréquemment dans nos chroniques locales (2).

De ce mariage naquit Claude du Four, der-

(1) Voir une excellente notice sur M. d'Orglandes, par M. le comte de Beaurepaire-Louvagny, insérée dans l'*Annuaire* de l'Association normande pour 1862.

(2) Le sire de Clinchamps figure dans la liste des gentilshommes qui se sont distingués sous Charles VII.

nier seigneur de Bellegarde de ce nom, dont nous ignorons l'alliance et la postérité, s'il en eut.

Une fille de Jacques du Four, premier du nom, et de Geneviève d'Heuzard, Charlotte du Four, épousa, le 25 juin 1645, à St-Germain d'Argentan, messire François de Bardou, chevalier, seigneur de Tournay et de Fel, fils de Pierre de Bardou, seigneur desdits lieux, et de noble dame Élisabeth de Godet. Charlotte du Four était, très-probablement, la mère des frères de Bardou dont nous allons parler. Demeurée veuve, avec quatre fils en bas-âge, elle avait su les élever dans des sentiments d'union et de concorde, dont ils ne se départirent qu'après sa mort, ayant vécu longtemps en bonne intelligence sans se séparer, *tenant la grande main, respectés de tous leurs voisins et dans l'estime de tous les sages et honnêtes gentilshommes*, au dire de Thomas Prouverre, qui nous a laissé la lugubre histoire que nous allons reproduire.

Le point de départ de leurs dissensions, qui devaient avoir de si funestes résultats, fut le partage des biens nécessité par le mariage de l'aîné des quatre frères. A ce titre, il prétendait à un préciput considérable que contestaient ses trois jeunes frères. Une transaction intervint entre eux par les bons offices de leurs nombreux amis; mais la paix n'était qu'apparente. A cette première cause de mésintelligence vint bientôt s'en joindre une autre

qui, sous une apparence futile, amena bien souvent des conflits entre les habitants d'une même paroisse; il s'agissait de la place d'honneur en l'église paroissiale : l'aîné, comme propriétaire du fief, y avait droit sans conteste; mais le second, ayant acquis un autre fief dans la même paroisse, et d'un ordre bien supérieur, selon lui, se crut fondé à contester à son frère la première place à l'église. Un long procès s'engagea sur cette double contestation, dont l'aîné ne devait pas voir le terme, étant mort quelque temps après. Ses fils, héritant de ses prétentions, firent cause commune avec leur oncle, le cadet des quatre frères Bardou. Des violences scandaleuses eurent souvent lieu, dans l'église même, entre les prétendants.

Les choses en étaient là quand, le 21 février 1688, M. de Bardou, le cadet, qui habitait probablement Fel, étant venu chasser à Tournay, avec ses deux jeunes fils et un officier de ses amis, M. de Valrolin, rencontra ses deux jeunes neveux, fils de l'acquéreur du second fief, qui chassaient eux-mêmes dans le voisinage de l'église, accompagnés d'un valet armé et de deux gentilshommes du voisinage. A peine ceux-ci ont-ils reconnu leurs parents que l'un deux dit à son valet de tirer sur le chien de son oncle : c'était donner le signal de la lutte impie qui allait s'engager; l'oncle, ainsi provoqué, répond qu'il ne manquera pas celui qui

osera tirer sur son chien. A peine cette parole était-elle proférée que le valet, au lieu de tirer sur le chien, vise en plein corps son maître qu'il blesse grièvement; celui-ci riposte sans blesser le valet; mais son jeune fils, plus habile, lui lâche son coup de fusil, lui crève les deux yeux et lui fait une blessure qui le met hors de combat et dont il mourut dans la nuit. Alors intervient l'officier avec sa baïonnette; il court à l'oncle et au neveu qui se terrassaient, plonge sa baïonnette dans le cœur de ce dernier, et se précipite sur son frère qu'il blesse grièvement à l'épaule. Puis il s'élance sur les deux gentilshommes, leurs compagnons; ceux-ci n'échappent à ses atteintes qu'en lui tirant deux coups de feu qui l'atteignent, mais ne l'abattent point. Il put alors prendre la fuite et éviter les poursuites que les parents des morts intentèrent contre l'oncle et ses deux fils. Ces poursuites, renvoyées devant la juridiction de l'ordinaire par le Parlement de Normandie, ne paraissent pas avoir été suivies de résultat sérieux.

Outre ces quatre fils, Mme de Bardou eut une fille, Mlle Marie de Bardou, qui se consacra tout spécialement au soulagement des pauvres, et qui, lors de la fondation de l'hôpital général en 1684, les servit publiquement à table, sous la conduite de sa mère.

La famille de Bardou a depuis longtemps disparu de notre contrée et nous la croyons éteinte. Le 22 janvier 1729, Marie-Claude de Bardou, fille de Louis-Antoine de Bardou, écuyer, seigneur en chef et patron honoraire de Tournay, et de Louise Le Paulmier, épousait, à Bonmesnil, René de Gautier, sieur de La Benardière, fils de Charles de Gautier, écuyer, et de Marie de Lange (de la paroisse de Fleuré).

Mme de Bardou avait un troisième frère, fils comme elle de Jacques du Four, premier du nom, baron de Cuy, de Bellegarde et du Saussay. Ce troisième frère portait le nom de Claude du Four, sieur du Saussay. Il eut lui-même trois fils qui jouissaient de la considération publique, et dont le nom est plusieurs fois parvenu jusqu'à nous.

En 1692, le bruit s'étant répandu que le prince d'Orange allait faire une descente sur les côtes de Normandie ou de Bretagne, le maréchal de Bellefonds fut envoyé, à la tête de 29,000 hommes, pour protéger les côtes contre l'invasion anglaise. Argentan se trouvant sur son passage, au mois de mars 1792, il arriva en cette ville sur les quatre à cinq heures du soir. C'était un samedi. Il descendit chez M. de Belsais, curé d'Argentan où il mena la conduite la plus édifiante. Le dimanche matin, il se confessa et com-

munia, et le temps qui lui restait fut employé à visiter les églises de la ville. Il eut pour convive le samedi soir, à souper, outre M. le comte de Grancey, les trois frères du Four, qu'il avait demandé à M. le curé d'Argentan de vouloir bien inviter et avec lesquels il causa toute la soirée (1).

Jacques II du Four, sieur de Bellegarde, outre son fils, Jacques III, dont nous avons parlé, eut une fille, Charlotte du Four, mariée, en 1686, à Étienne de Heudey, comme nous le verrons plus tard en nous occupant de cette famille.

Les armes des du Four sont : d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois roses de même; du Four de Cuy portait cet écusson en cœur de celui de Montgommery.

Comment la terre de Bellegarde passa-t-elle de la famille du Four à celle de Faucillon de Villers? Nous n'avons pu le découvrir. Toujours est-il qu'en 1718, M. du Four était encore seigneur de Bellegarde, et que, de 1724 à 1737 inclusivement, le fief de Bellegarde appartenait à messire Jacques de Faucillon, écuyer, sieur de Villers, conseiller du Roi en ses conseils et son avocat général honoraire en la Cour des comptes, aides et finances de Normandie. M. de Villers avait épousé noble dame Anne-Françoise Duval.

(1) Manuscrit Prouverre.

En 1726, il demeurait à Argentan, ce qui ferait supposer qu'il n'habita jamais Bellegarde.

En 1737, le 6 février, François de Villers vendait, par acte passé devant Me Lesage, notaire à Argentan, à M. Paris, curé de Sévigni, 11 à 12 acres de mauvais pâturages sis au Pré-Hue, dans le voisinage de Bellegarde.

Il est probable qu'à partir de cette époque, la famille de Villers cessa d'être propriétaire dans notre commune.

La famille Faucillon avait été anoblie en 1698, en la personne de M. Faucillon de Vaubreuil.

Cette famille était ancienne dans la contrée, et nous retrouvons fréquemment son nom dans plusieurs actes des XVIIe et XVIIIe siècles.

En 1633, le 30 juin, Pierre Faucillon, sieur de Marsay, épousait, à Saint-Germain d'Argentan, demoiselle Élisabeth de Bodinet.

Vers la même époque, Jeanne Faucillon avait épousé Loys Tirmois, sieur des Hautes-Noës.

En 1745, M. l'abbé Faucillon de Lépiney faisait une inhumation à Sévigni (1).

Après les Faucillon de Villers, nous trouvons comme seigneur de Bellegarde, messire Pierre

(1) Armes des Faucillon : « d'azur à une fasce d'or, accompagnée en chef de 2 molettes d'or, et en pointe d'une levrette passante d'argent. » (*Armorial général* manuscrit, de d'Hozier, pour la généralité d'Alençon, p. 368.)

du Moulin, chevalier, sieur de Sentilly. Nous nous en sommes déjà occupé, en parlant de la chapelle de Bellegarde, dont il fut le fondateur.

Il nous a été également impossible de découvrir de quelle manière M. du Moulin succéda à la famille de Villers. Nous avons vu qu'il ne conserva pas longtemps lui-même le domaine de Bellegarde, puisque, le 19 juin 1769, il le vendait à M[me] Marguerite Courtin, veuve de messire de Bernières d'Infréville, en son vivant maréchal-de-logis dans la compagnie des chevau-légers de la garde du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie.

Nous ne connaissons rien sur les familles de Bernières et de Courtin, étrangères à notre contrée.

Quant à la famille du Moulin, encore représentée aujourd'hui parmi nous, nous retrouvons fréquemment son nom dans les archives de la ville d'Argentan, qui fut son berceau.

FAMILLE DU MOULIN.

La famille du Moulin se divise en plusieurs branches, dont deux, celles de La Bretèche et de La Fontenelle subsistent encore aujourd'hui.

La branche de Bois-Commeaux, à laquelle appartenait le seigneur de Bellegarde, est éteinte depuis le commencement du siècle.

Premier degré.

La famille du Moulin tire son origine de Simon Moulin, sieur de La Fontenelle, qui épousa, vers 1600, à Argentan, demoiselle Renée Ango, de cette famille des Ango de Magny, Ango des Mézerets, Ango de La Chaise, Ango de La Mothe, Ango de Flers, etc., que nous avons déjà rencontrée sous notre plume, en traitant des curés de la paroisse de Sévigni.

De ce mariage naquirent dix enfants, savoir : 1° dans les premières années du XVIIe siècle, Philippe Moulin, qui suit ; 2° le 30 mars 1605, Simon Moulin, dont nous allons parler avant de nous occuper de son aîné ; 3° le 27 août 1606, Barbe Moulin, mariée à Gilles Thieulin, d'une famille sur laquelle nous donnons plus loin quelques détails, comme ayant habité assez longtemps la paroisse de Sévigni ; 4° en décembre 1609, Catherine Moulin ; 5° le 18 juin 1618, Jean Moulin ; 6° le 10 juin 1619, Anne Moulin ; 7° le 6 juin 1620, Isabeau Moulin ; 8° le 23 avril 1621, Catherine Moulin ; 9° le 14 février 1623, Anne ou Marie Moulin ; 10° le 20 juillet 1624, Madeleine Moulin.

Le nom du second fils de Simon Moulin et de Renée Ango, Simon Moulin, sieur de La Fontenelle, fut longtemps populaire à Argentan, et, grâce à un chroniqueur contemporain, son souvenir est parvenu jusqu'à nous.

L'année 1638 fut pour la ville une des plus funestes dont elle ait conservé la mémoire. Un horrible fléau, la peste, apportée de Caen par un voyageur descendu à l'hôtel des Trois-Sauciers, se propagea avec une rapidité effrayante et porta bientôt dans toute la population l'effroi et le découragement. Telle était la panique universelle que chacun fuyait avec précipitation, abandonnant à leur triste sort les malheureux pestiférés.

Vainement deux arrêts du Parlement de Normandie viennent enjoindre aux fuyards de rentrer dans la ville : magistrats, gentilshommes, bourgeois, marchands et artisans, que la peste n'a pas encore atteints, se précipitent en foule loin de ses murs maudits. Malgré cette émigration en masse, le fléau trouve encore *deux mille victimes* à moissonner, du 1er juin à la mi-novembre.

Cependant, au milieu de cette défection générale, quelques courageux citoyens, demeurés à leur poste au péril de leurs jours, rivalisaient de zèle et de dévouement pour soulager tant de misères.

A leur tête se fait remarquer le charitable pasteur Christophe Mahot, curé de Saint-Germain d'Argentan; Jean Prouverre, sieur de Longprey, s'enferme dans l'hôpital avec sa femme, Barbe Ango des Mézerets, pour soigner les malades. Ils sont secondés par Thomas Prouverre, l'auteur du curieux manuscrit où nous puisons ces détails ; par le chirurgien Eudes de Mézeray, frère de l'illustre historien, et enfin par l'intrépide Moulin, sieur de La Fontenelle, qui se multiplient pour suppléer à toutes les défaillances.

Le peuple, exaspéré par la fuite des riches, se rue avec fureur contre leurs maisons pour les livrer au pillage. Le sieur de La Fontenelle, aidé de Thomas Prouverre, profite de son ascendant sur la populace indignée pour ramener à la raison

ces malheureux égarés, et parvient à conjurer des désordres imminents.

2e degré.

Le fils aîné de Simon Moulin, sieur de La Fontenelle, et de Renée Ango, Philippe Moulin, sieur de La Fontenelle, fut avocat du roi en l'élection d'Argentan et Exmes, lieutenant-général de M. le vicomte, au siége de Trun et secrétaire de Madame Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, et de Madame Charlotte, Palatine de Bavière; en 1657, Philippe de La Fontenelle était trésorier en charge de la paroisse de Saint-Germain à Argentan. De 1649 à 1651, nous le voyons administrateur de l'hôpital de cette ville.

Quand le R. P. Dunod fut envoyé par le roi et M. de Montausier, gouverneur de la province de Normandie, pour fonder l'hôpital général d'Argentan, ce fut chez M. de La Fontenelle que logea ce Jésuite, qui déploya un si grand zèle pour l'accomplissement de sa mission.

Philippe de La Fontenelle mourut à Argentan, en 1678, après avoir épousé Anne du Moustier qui lui donna six enfants.

Ces enfants étaient :

1° Pierre Moulin, né le 21 juin 1638; 2° Simon, né le 16 mars 1642; 3° Louis, né le 27 août 1643, prêtre, curé de Coulandon, mort le 8 juillet 1681,

et inhumé dans l'église Saint-Germain d'Argentan ; 4° Renée Moulin, mariée, le 23 janvier 1663, à messire Charles d'Aumont, sieur de La Vente, dont nous parlerons plus amplement en traitant du domaine de la Bourdonnière, qu'il possédait à Sévigni. Ce fut Mme d'Aumont qui reçut chez elle d'abord les duchesses de Guise et de Toscane, lors de leur passage à Argentan, en 1678, d'où elles se rendaient à la Délivrande, et plus tard, en 1692, l'infortuné roi d'Angleterre, quand il tenta un dernier et inutile effort pour reconquérir sa couronne. Nous donnons plus bas les détails de ce curieux séjour, puisés à une source contemporaine de Mme d'Aumont; 5° le cinquième enfant de Philippe Moulin et d'Anne du Moustier fut Philippe, qui suit; 6° enfin le sixième fut Jean, chef de la branche du Bois-de-Commeaux, rapportée ci-après.

3e degré.

Philippe du Moulin, cinquième enfant d'Anne du Moustier, né le 18 novembre 1644, porta, comme son père, le nom de La Fontenelle. Il fut contrôleur des écuries d'Élisabeth-Charlotte, Palatine de Bavière, duchesse d'Orléans, et chef d'échansonnerie de la reine Marie-Thérèse d'Autriche.

Il épousa, le 24 janvier 1690, noble damoi-

selle Françoise de Gautier, fille de messire Charles de Gautier, seigneur de Chiffreville, en la paroisse de Sévigni, et de noble dame Élisabeth Vallet.

Nous avons parlé de la famille de Gautier, à propos du fief de Chiffreville : nous y renvoyons le lecteur.

Philippe du Moulin fut anobli en 1697.

En 1684, il était parrain de la première cloche de Saint-Thomas, et donnait 44 # à l'Hôpital. Sa commère était damoiselle Charlotte du Four.

En 1690, Philippe de La Fontenelle était trésorier de l'église Saint-Germain d'Argentan.

Dix enfants naquirent de son mariage avec Mlle de Gautier, ce furent ;

1° Jean-Philippe du Moulin, qui suit: 2° Françoise du Moulin, née en 1691, mariée à messire François de Fleuriel; 3° Jacques du Moulin, sieur de la Buterne, né le 2 décembre 1692, gendarme de la Garde, chevalier de Saint-Louis, dont naquirent MMmes de La Varende et de Chiffretot ; 4° Marie-Élisabeth-Françoise du Moulin, née le 10 décembre 1693, qui épousa en premières noces Robert de Fréard, sieur de Saint-Mars, écuyer seigneur de Rupières, et en secondes noces M. des Jonchais; 5° Louis du Moulin, chevalier de La Bretèche, garde de la marine en 1716, major de l'île Saint-Jean et enseigne de vaisseau en 1717, mort à Rochefort, en 1732; 6° Charlotte du Mou-

lin, née le 27 avril 1697 ; 7° Charles-François du Moulin de Tercei, né le 22 juillet 1698, gendarme de la Garde, mort, le 17 juin 1743, des blessures reçues à la bataille d'Ettinge, après avoir épousé Mlle de Billard ; 8° Pierre-Philippe-Jacques, chef de la branche de La Fontenelle, rapportée ci-après ; 9° Anne-Élisabeth-Jeanne du Moulin, née en 1701, mariée à Nicolas Belzais de Beaumesnil ; 10° Gabriel-Mansuet du Moulin, prêtre, né en 1703

4e degré.

Jean-Philippe du Moulin, sieur de La Bretèche, né le 6 novembre 1690, fut officier de la Garde et chevalier de St-Louis. Il épousa à St-Loyer, le 10 avril 1742, noble damoiselle Marie-Louise-Élisabeth de Viel de Clinchamps, dont il eut quatre enfants, savoir : 1° Sébastien-Jean du Moulin, né le 3 mars 1743 ; 2° Marie-Louise-Jeanne, née le 12 décembre 1745 ; 3° Jean-Nicolas, qui suit ; 4° Françoise du Moulin, née le 2 mars 1749, mariée à Joseph-Dominique-Augustin de Montreuil.

5e degré.

Jean-Nicolas du Moulin, sieur de La Bretèche, né le 15 novembre 1747, gendarme de la Garde du Roi et chevalier de St-Louis, épousa à Chamboy, le 28 juillet 1779, noble damoiselle Camille-Marie-Charlotte Le Couturier.

De ce mariage naquirent deux enfants, savoir : 1° Adélaïde du Moulin de La Bretèche, née le 14 juillet 1780, mariée à Jean-Charles-Alexandre-François de Mannoury-d'Ectot, membre correspondant de l'Institut, chevalier de la Légion-d'Honneur, connu du monde savant par ses découvertes dans les sciences hydrauliques et physiques ; 2° Alexandre du Moulin qui suit :

6e degré.

Alexandre du Moulin de La Bretèche naquit le 12 janvier 1789. En 1814, il fut lieutenant de cavalerie. Le 12 novembre 1822, il épousa Mlle Marie-Jeanne-Françoise de Rioult, fille de M. Jean-François-Stanislas de Rioult, garde du roi, et de Mlle Marie-Françoise-Thérèse de La Palu.

Leurs enfants sont : 1° Mlle Marie-Alexandrine-Louise du Moulin de La Bretèche, née le 17 octobre 1823, mariée le 20 juin 1852 à M. Adrien Hellouin de Cénival ; 2° M. Amédée-Alexandre du Moulin, qui suit.

7e degré.

M. Amédée-Alexandre du Moulin de La Bretèche, né le. . . . . . . 1825, a épousé, le 19 juin 1854, Mlle Marie-Claire-Antoine Tocqueville, dont sont nés trois enfants, savoir : 1° Mlle Noélie-Marie-Eugénie du Moulin de La Bretèche, le 24 dé-

cembre 1857 ; 2° Mlle Marie-Juliette du Moulin de La Bretèche, le 7 septembre 1859 ; 3° M. Alexandre-Jules du Moulin de La Bretèche, le 3 décembre 1863.

BRANCHE DU MOULIN DE LA FONTENELLE.

Quoique le nom de La Fontenelle ait été porté par la famille du Moulin bien antérieurement à celui de La Bretèche, ce dernier est aujourd'hui porté par les représentants de la branche aînée, tandis que le nom de La Fontenelle s'est perpétué chez les descendants de Pierre-Philippe-Jacques du Moulin, quatrième fils de Philippe du Moulin de La Fontenelle et de Mlle de Gautier.

4° degré.

Pierre-Philippe-Jacques du Moulin, sieur de Saint-Georges, puis de La Fontenelle, gendarme de la Garde du Roi et chevalier de St-Louis, naquit le 28 juillet 1700 et épousa, le 4 novembre 1737, damoiselle Élisabeth Polin du Moncel, fille de M. Jean Polin, écuyer, sieur du Moncel, et de dame Renée de Lonlay, dont il eut six enfants, qui furent : 1° François-Pierre du Moulin de La Fontenelle, chevalier de St-Louis, né le 26 octobre 1738 ; 2° Jean-Baptiste-Michel du Moulin, chevalier de St-Louis, né le 8 octobre 1739,

marié le 9 mars 1790 à Mlle Marie-Barbe-Françoise Deshayes de Chiffretot, de laquelle il eut Mlle Émilie du Moulin, mariée le 25 janvier 1792 à M. Deshayes de Bonneval, mère de Mlle Henriette Deshayes de Bonneval, née le 19 février 1818, décédée, sans alliance, le 12 avril 1826 ; 3° Gratien du Moulin de La Fontenelle, qui suit ; 4° Élisabeth-Renée du Moulin, née le 24 décembre 1741, morte, sans alliance, le 27 décembre 1823 ; 5° Louise-Élisabeth-Charlotte du Moulin, née le 15 octobre 1744 ; 6° Pierre du Moulin, né le 26 juin 1746.

5e degré.

Gratien du Moulin, sieur de La Fontenelle, naquit le 11 janvier 1741 et épousa Mlle Jeanne-Catherine de La Roque, qui lui donna trois enfants : 1° Augustine-Aglaé du Moulin, née le 22 janvier 1785, mariée à M. de Blinières ; 2° Auguste du Moulin, qui suit ; 3° Alexandrine du Moulin, née le 13 janvier 1739, mariée à M. Harel de Bretteville, morte sans postérité.

6e degré.

Auguste du Moulin de La Fontenelle, capitaine d'infanterie, chevalier de St-Louis, né le 19 juillet 1786, a épousé Mlle Hecquet dont il a eu cinq enfants : 1° Mlle Anaïs du Moulin, mariée à M. Dubern, général de division ; 2° Mlle Aglaé du Moulin,

mariée à M. Théophile Dubern, frère du général; 3° Mlle Eugénie du Moulin, mariée à M. Balisson; 4° Mlle Antonie du Moulin; 5° M. Thomy du Moulin qui suit.

7e degré.

M. Thomy du Moulin de La Fontenelle, qui a épousé Mlle Suzanne de Robillard.

BRANCHE DU BOIS-DE-COMMEAUX.

3e degré.

Le cinquième fils de Philippe du Moulin, sieur de La Fontenelle, et de Anne du Moustier fut, comme nous l'avons dit, le chef de cette branche.

C'était Jean Moulin, puis du Moulin, sieur de La Fontenelle et du Bois-de-Commeaux, né le 23 novembre 1646.

Jean de Bois-Commeaux fut vicomte et maire de la ville d'Argentan; trésorier de France en la généralité de Caen, il fut anobli en 1697, en même temps que son frère, Philippe du Moulin. En 1690, il était administrateur de l'Hôtel-Dieu d'Argentan.

Le 18 juillet 1680, il avait épousé noble damoiselle Catherine Coiffrel, dont il eut dix enfants, savoir: 1° Philippe du Moulin, qui suit; 2° Charlotte, née le 23 août 1684; 3° Jean-Jacques du Moulin, né le 27 février 1689; 4° Jacques-Jean-

Baptiste, né le 23 octobre 1689 ; 5° Gaspard-Jean-Baptiste, né le 20 juin 1693 ; 6° Catherine, née le 26 janvier 1695 ; 7° Jacqueline-Barbe, née le 25 juillet 1696, morte sans postérité le 27 février 1772 et inhumée dans le chœur de l'église de Sentilly ; 8° Jean-Baptiste-Philippe, né le 10 février 1698 ; 9° Charles-Germain, né le 18 août 1702 ; 10° Jean-François, né le 4 janvier 1706.

4e degré.

Philippe du Moulin, écuyer, sieur du Bois-de-Commeaux, trésorier de France en la généralité de Caen, naquit le 14 septembre 1682.

Il épousa, vers 1711, noble dame Charlotte du Buat de Boisligny, qui lui donna cinq enfants.

5e degré.

Ces enfants furent : Jean du Moulin, né le 26 décembre 1712 ; Pierre du Moulin, écuyer, sieur de Sentilly, patron d'Occaignes et seigneur de Bellegarde. C'est celui qui a donné lieu à cette notice. Il eut, de son mariage avec noble damoiselle Jeanne Olivier, fille de Jean Olivier et de Françoise de Lamer : 1° François-Philippe-Augustin du Moulin, seigneur d'Occaignes, marié à Mlle Françoise du Merle dont il n'eut point de postérité ; 2° Mary-Philippe du Moulin, né en 1739, mort à Bellegarde le 30 janvier 1769 ;

3° Charles-Pierre du Moulin de Sentilly, marié, en premières noces, à Mlle de Puysaie ; puis, le 16 février 1789, à Mlle Charlotte de Caulaincourt, mort sans postérité. Le troisième fils de Philippe de Bois-de-Commeaux et de Charlotte du Buat fut Claude-Charles du Moulin, né le 27 janvier 1716 ; le quatrième fut Philippe du Moulin de Boisligny, seigneur et patron de Sentilly, Bois-de-Commeaux, etc., chevalier de St-Louis, qui épousa, le 16 avril 1765, noble dame Marie-Barbe de Mailloc, veuve de messire François Yver de Boismé, mort sans postérité ; enfin, le cinquième enfant fut Claude-Marie-Catherine du Moulin, mariée, le 25 novembre 1758, à messire François-Louis de Trottrel, écuyer, sieur de Tilly, dont elle eut : 1° M. de Trottrel, marié à Mlle de Graindorge, mort sans postérité ; 2° M. Charles de Trottrel, marié à Mlle de Martel, également mort sans postérité.

L'*Armorial général* de d'Hozier, pour la généralité d'Alençon (manuscrit de la Bibliothèque impériale), contient les armoiries de Jean du Moulin, écuyer, sieur de Bois-Commeaux, trésorier général de France au bureau des finances de la généralité de Caen ; et celles de Philippe du Moulin, sieur de La Fontenelle, chef d'échansonnerie de la maison de la feue reine-mère, et major de la ville d'Argentan.

Ils portaient l'un et l'autre : « d'azur, à trois chevrons d'or. »

Nous venons de voir le domaine de Bellegarde acquis en 1769 par Mme de Bernières d'Infréville, née Marguerite Courtin.

Nous trouvons, dans l'*Armorial* manuscrit de d'Hozier, les armes d'une famille Courtin habitant les environs de Nogent-le-Rotrou, au Perche; elle portait : « de gueules à trois croissants d'argent. »

Quelques années après l'acquisition de Mme de Bernières, cette propriété passa aux mains de M. Renault-Marie Courtin du Plessis, commissaire de la marine royale, décédé, le 26 avril 1815, à Sévigni, dont il était maire.

Il avait épousé, à Brest, Mlle Rose-Louise-Gabrielle Richard du Plessis, décédée elle-même au château de Bellegarde, le 20 janvier 1842, à la suite d'un affreux accident (1).

Un fils et trois filles naquirent de ce mariage : le fils, M. Renault-Marie Courtin du Plessis, fut, comme son père, commissaire de la marine royale, et mourut jeune encore à Paris, le 4 juillet 1828. Il était membre de la Légion-d'Honneur.

L'aînée des trois sœurs épousa M. Jean-Jacques de Castanié, colonel d'infanterie, commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, chevalier

(1) En passant devant la cheminée de sa chambre à coucher, le feu ayant pris à ses vêtements, elle succomba aux suites de ses brûlures.

de Saint-Louis et de l'ordre du Lis, qui obtint plus tard le brevet de maréchal-de-camp.

La seconde, Mlle Eugénie-Gabrielle Courtin du Plessis, épousa, le 2 janvier 1817, M. Félix-Justin-Joseph de Pavia, chef de bataillon en activité de service, né à Malaga (Espagne), le 28 mai 1788, fils de feu Dominique de Pavia, ancien commissaire de marine, ministre principal de la province de Malaga, et de dona Francisca Pichardo (1).

La troisième épousa M. Gatier, décédé auprès de Toulon, à sa maison de campagne, le 20 juillet 1862, capitaine de vaisseau en retraite, commandeur de la Légion-d'Honneur.

Après la mort de M[me] Courtin du Plessis, ses héritiers vendirent aux enchères publiques le château et la terre de Bellegarde.

Depuis lors, le nouveau propriétaire, M. Eugène-Elphège Guyon des Diguères, n'a pas cessé de l'habiter.

Des documents nombreux et variés nous permettent de donner, sur la famille Guyon, une notice d'une étendue assez considérable.

(1) Avant d'entrer dans l'armée française, don Félix Pavia avait servi dans la garde du roi Joseph d'Espagne, en qualité de lieutenant. Nous voyons figurer son nom dans un épisode assez plaisant des *Mémoires* de la comtesse Merlin, t. II, p. 121, éd. Charpentier, 1836.

FAMILLE DES GUYON DE VAULOGER, DE QUIGNY, DE CORDAY, D'AVAUGUYON, DES DIGUÈRES, ETC.

Le Livre d'or de la noblesse normande se compose de trois documents principaux : la recherche de Montfault, en 1462; la recherche de 1666, et en dernier lieu la réunion de la noblesse, en 1789, pour la nomination des députés aux États-Généraux.

Le premier de ces trois documents, la recherche faite en 1462 par Raymond Montfault, commissaire du roi Louis XI dans la province de Normandie, n'est malheureusement d'aucune ressource pour la noblesse de notre contrée, puisque le duché d'Alençon en fut exempté, sur la demande du duc Jean III, aussi bien que le comté d'Évreux.

La recherche de 1462 ne concerne donc que les neuf élections de Lisieux, Falaise, Caen,

Bayeux, Vire, Avranches, Coutances, Carentan et Valognes.

L'élection d'Argentan, qui faisait alors partie de celle d'Alençon et n'en fut démembrée que plus tard, resta, comme cette dernière, étrangère à la recherche de Montfault.

Un certain nombre de familles de ces deux élections, et nous avons la bonne fortune d'être de ce nombre, peuvent suppléer au défaut de cette recherche par des titres particuliers de différente nature, tels que contrats de mariage, actes de vente, lots et partages, arrêts du Parlement, etc.

C'est ainsi que, pour notre compte, nous possédons un arrêt en forme authentique rendu par la Cour des comptes de Rouen, le 7 février 1448, sous le règne de Henry, roi de France et d'Angleterre, en faveur de Gervais Guion, *escuyer*, sieur des Buats, fief noblement tenu, contre les habitants d'*Escouché* qui avaient voulu l'imposer à la taille en 1439; un autre arrêt, non moins authentique, de la même Cour, en date du 28 avril 1523, en faveur de Collas (Nicolas) Guion, sieur de Sauceaux, contre les habitants de Joué-du-Plain qui avaient également voulu l'asseoir à la taille de l'année 1521; des lots portant la date du pénultième jour de décembre 1517, entre les cinq frères Guion, fils de Robert Guion, sieur de Corday et des Buats, et de dame Alix Terrée de la Lande;

et surtout une pièce fort importante qui est la production faite devant Me Jehan Heudey, escuyer, licencié ès-lois, *commissaire du Roy en cette partie*, par les différents membres de la famille Guyon, le 14 septembre 1540, *sur l'assignation* du Procureur du *Roy* d'Argentan, de la généalogie de cette famille et de son *ancienneté d'extraction noble*, avec les pièces à l'appui qui furent vérifiées et collationnées par le Procureur du *Roy*.

Il est vraisemblable que, dès cette époque, on avait senti la nécessité de mettre un frein aux abus qui devaient se manifester dans le siècle suivant, avec une recrudescence d'intensité, dans l'usurpation des titres et priviléges de noblesse.

Les termes mêmes de cette production ne laissent aucun doute sur le caractère de généralité qu'elle devait présenter alors, puisqu'elle était faite *à la requête du Procureur du Roy*, et devant *un juge-commissaire du Roy en cette partie*.

A défaut d'autres indices, nous pourrions donc affirmer, d'une manière positive, que notre famille ne fut point la seule appelée à faire ses preuves. Nous lisons d'ailleurs, dans Odolant-Desnos, que la première recherche des usurpateurs de noblesse fut faite, en 1540, par ordre du roi et de la reine de Navarre, dans le duché d'Alençon, par les soins de Courtemanche et Heudey, élus d'Alençon.

Nous ferons observer, en passant, que l'historien d'Alençon a inexactement désigné Jehan de Heudey, dont nous avons parlé plus haut, en en faisant un élu d'Alençon. Jean Heudey, écuyer, licencié ès-lois, fut vicomte d'Argentan de 1522 à 1555. Ce fut pour ce vicomte et son lieutenant que fut donné l'arrêt en forme de réglement rapporté par Terrien, livre III, chapitre v, f° 64, ainsi que nous l'apprend François de Mannoury, sieur de Pertheville, avocat du roi, à Argentan, en 1599, dans son précieux manuscrit déposé aux Archives de l'Orne. Il appartenait à cette ancienne famille des Heudey de Pommainville, sur laquelle nous possédons d'assez curieux documents, que nous donnons à la suite de cette notice.

On doit vivement regretter que la Recherche de 1540 ne soit point parvenue jusqu'à nous comme celle de Montfault, antérieure de près d'un siècle. Peut-être une copie plus ou moins complète de cette recherche dort-elle ignorée au fond de quelque chartrier, où le hasard la fera découvrir à quelque jour. Quoi qu'il en soit, un certain nombre de familles qui y furent impliquées en ont, sans doute, comme la nôtre, conservé le résultat en ce qui les concerne.

Avant 1540, c'est encore Odolant-Desnos qui nous l'apprend, le roi d'armes, les héraults et les poursuivants d'armes des ducs d'Alençon tenaient

des registres des nobles du pays, en réglaient les rangs, fixaient les armoiries qu'ils portaient et celles que devaient porter les anoblis. C'est ainsi que les héraults *Perche* et *Beaumont*, par leurs lettres du 6 juin 1454, assignèrent pour armes à Jean Dumesnil, celles que ses descendants portaient encore à la fin du XVIIIe siècle.

Les convocations du ban et de l'arrière-ban étaient encore un précieux moyen de contrôle par les listes qui les accompagnaient ; mais nos archives n'en peuvent contenir qu'un très-petit nombre, attendu que nos rois ne convoquèrent point le ban et l'arrière-ban dans le duché d'Alençon, pendant plusieurs siècles.

A d'autres époques, il dut être procédé à des enquêtes provoquées le plus souvent par les traitants qui avaient tout intérêt à ne point laisser usurper le titre de noble et les priviléges et exemptions que conférait ce titre.

C'est ainsi qu'en 1640, Robert de Blanchoin, *conseiller du Roy, trésorier général de France à Alençon*, fut nommé et *député par le Roy, commissaire en ladite généralité*, par son édit du mois de novembre 1540, portant révocation des priviléges et exemptions de taille. Nous en trouvons la preuve dans un certificat délivré, le 7 mars 1641, à Nicolas Guyon, écuyer, sieur des Di-

guets(1), et à Jean Guyon, écuyer, sieur des Isles, son fils, demeurant en la paroisse de Breveaux, par ledit Robert de Blanchoin.

Il fut décidé, sur la production de pièces authentiques, que les sieurs des Diguets et des Isles étaient nobles d'extraction et comme tels devaient être compris, dans le rôle de la paroisse de Breveaux, aux priviléges des nobles et exempts. Le 6 juillet 1641, pareille décision fut rendue par le même en faveur de Philippe et Jacques du Fay de La Sauvagère, qui furent maintenus au rôle des nobles de cette dernière paroisse : nouvelle preuve de la généralité de cette mesure fiscale.

Vint enfin la recherche de 1665, dans laquelle l'intendant de Marle déploya une sévérité que beaucoup durent trouver exagérée.

De nombreuses pièces furent alors produites par les prétendants au titre de noblesse et soumises à un contrôle rigoureux, à en juger par la quantité des familles qui ne furent pas maintenues nobles ou qui ne le furent qu'avec des annotations peu satisfaisantes.

Pour notre part, nous ne possédons pas moins de seize pièces, signées et paraphées par de Marle, avec la mention *ne varietur*.

(1) Jusque vers le milieu du XVII[e] siècle, c'est ainsi que s'écrivait le nom de la famille des Diguères.

Plusieurs de ces pièces furent même retenues assez longtemps par l'intendant d'Alençon, à titre de comparaison pour d'autres productions, ainsi qu'il l'explique dans une lettre, à la date du 28 mars 1667, par lui adressée à M. de Chamillard, son collègue de Caen, qui les réclamait pour la vérification des titres d'une branche de la famille Guyon établie auprès d'Avranches et appartenant, en effet, à la même souche (1).

Le maintien dans la noblesse, comme anciens nobles, était prononcé pour la famille Guyon, dès le 27 août 1666, quoique la recherche dût encore durer de longues années, pendant lesquelles un grand nombre de familles firent d'incessantes et parfois infructueuses démarches pour faire admettre leur noblesse.

Le 12 juillet 1697, il fut délivré à Jean Guyon, écuyer, sieur des Diguez, un brevet sur parchemin, signé d'Hozier, où étaient peintes et figurées ses armoiries, telles qu'elles avaient été reçues et enregistrées à l'*Armorial général* par MM. les commissaires généraux du Conseil, à la date du 20 novembre 1696.

Depuis cette époque, aucun document public

(1) Cette branche avait alors pour représentants Louis et Robert Guyon, de la Luzerne, élection d'Avranches, sergenterie de Hérault, qui furent maintenus comme anciens nobles par l'intendant de Chamillard

ne vient nous révéler le nom de notre famille, jusqu'à la convocation des États-Généraux en 1789.

A cette date, nous voyons figurer Jean-François Guyon, chevalier, sieur des Diguères, sur la liste des gentilshommes signataires des instructions et pouvoirs donnés par l'ordre de la noblesse du bailliage d'Alençon à ses députés aux États-Généraux; Louis Guyon des Diguères et son frère figurent également sur le catalogue de MM. de La Roque et de Barthélemy.

C'est à l'aide des documents que nous venons de relater, et de beaucoup d'autres titres demeurés en notre possession, que nous avons pu tracer la notice généalogique qu'on va lire.

Nous nous sommes servi, pour l'époque antérieure à 1540, de la production faite alors devant le juge-commissaire du roi et dont nous venons de parler. Des actes de partage, des contrats de mariage, des ventes et d'autres titres nous ont servi à établir la filiation, à partir de 1540 jusqu'à nos jours.

1er degré.

GUYONS DE BOURGOGNE

La famille Guyon, d'origine bourguignonne, descend des Guyons de la Guyonnière en Bour-

gogne. Elle était déjà fort ancienne en cette province, lorsqu'un cadet de cette famille s'établit en Normandie, dans la seconde moitié du XIVe siècle, par son mariage avec Anne de Sausseaux, comme nous le verrons plus loin.

En 1380, un gentilhomme de ce nom mérita, par une action d'éclat, d'être cité dans les *Chroniques* de Froissart.

Voici comment est rapporté ce trait par Mazas dans la *Vie des grands capitaines français*, tome III (*Vie* d'Enguerrand de Coucy):

« En 1380, à la fin du règne de Charles V, les Anglais étant débarqués à Calais, sous la conduite du duc de Buckingham, troisième fils d'Édouard III, le vieux roi confia le soin de repousser cette nouvelle invasion au fameux Enguerrand de Coucy, qu'il venait de nommer gouverneur général de la Picardie. Buckingham, après quelques affaires où les Français eurent toujours l'avantage, se dirigea brusquement vers Troyes, dans le dessein de gagner la Bretagne en évitant Paris. Le sire de Coucy détacha à sa poursuite 2,000 hommes de troupes féodales, commandées par le sire de Hangest. Ce baron engagea une forte escarmouche avec l'ennemi. Dans cette rencontre, un écuyer français, nommé *Guyon*, attaqué par quatre Anglais, s'adossa à un arbre et combattit longtemps ses adversaires qui lui criaient en gal-

lois : « *Rendez-vous, nous vous faisons quartier.* » Guyon, n'entendant pas cette langue, courait un danger imminent, car, après la troisième sommation, il n'avait plus de grâce à espérer. Dans ce moment critique arriva le sire de Versois, Poitevin au service de l'Angleterre ; admirant la valeur de Guyon et voyant le péril, il s'approcha et lui dit en français : « *Preux, rends-toi, il y va de ta vie.* » — « *Es-tu de bon lignage?* » demanda Guyon? — « *Oui, de par l'honneur!* » — « *En ce cas, voilà mon gantelet et mon épée.* » Mais les Anglais ne voulaient point se laisser ravir leur prisonnier; une vive contestation s'éleva : le sire de Versois remit aussitôt à Guyon son gantelet et son épée, tous deux fondirent sur les quatre Anglais et les dispersèrent ; à l'issue de ce combat, le banneret rendit à l'écuyer la liberté sans rançon. »

2e degré.

Le cadet des seigneurs de la Guyonnière en Bourgogne, qui devint le chef des Guyons de Normandie, était Gervais Guyon, premier du nom, devenu seigneur de Sausseaux, fief noble sis en la commune de Joué-du-Plain, par son mariage avec Anne de Sausseaux, fille d'Olivier de Sausseaux, chevalier, seigneur de Corday et autres lieux,

maison noble et ancienne de Normandie, alliée à Guillaume Le Queu, chevalier, seigneur de La Queurie et Ménilglaise, *en tel et si proche degrez*, dit la Notice généalogique de 1540, que nous avons précédemment citée, *que Jean Guyon, escuyer, fils dudict Gervais, avoit retraict par hoir, à raison de lignage, selon la coustume du païs, douze livres de rente que ledict seigneur avoit en son vivant vendues et transportées à prendre sur la métairie de Gibory, à lui appartenant.*

De ce mariage naquirent plusieurs enfants au nombre desquels Jean Guyon, qui suit, et Robert Guyon, qui s'établit à Falaise et acheta, des héritiers de Richard de Vauloger, chevalier, seigneur de Quigny et de Sentilly en partie, la terre de Vauloger, sous la dénomination du lieu de Sentilly, en la paroisse de ce nom. Le contrat d'acquisition est de l'année 1393. Il est probable que ce Robert Guyon mourut sans postérité et que sa succession passa au fils aîné de son frère Jean, dont nous allons nous occuper; car nous verrons ce neveu prendre le titre de sieur de Vauloger et de Quigny. Quoi qu'il en soit, la terre de Vauloger ne cessa plus d'appartenir à ses descendants, et aujourd'hui même, elle est encore possédée par l'un d'eux.

3e degré.

Jean Guyon, sieur des Buats et probablement de Sausseaux, fils aîné de Gervais Guyon, premier du nom, et d'Anne de Sausseaux, épousa damoiselle Jehanne de Vieilpont, fille des seigneurs de Boucé, parents très-prochains, dit notre vieille notice, *de deffunct Jehan Le Fèvre, escuyer, sieur de Moulineaux, Bois-Landry et autres plusieurs notables seigneuries.* Ce mariage dut avoir lieu dans les dernières années du XIVe siècle. Nous en ignorons la date précise.

La famille de Vieux-Pont a joué un rôle important dans l'histoire de Normandie et y occupait une position considérable.

Robert de Vieux-Pont de Chailloué figure dans le « *Catalogue des seigneurs de Normandie et autres provinces de France qui furent en la conqueste de Hiérusalem sous Robert Courte-Heuze, duc de Normandie, et Godefroy de Bouillon, duc de Lorraine, avec la curieuse remarque de toutes leurs armoiries.* »

Ses armoiries étaient, d'après Gabriel du Moulin auquel nous empruntons cette remarque : « *d'argent à six annelles de gueules, à un quartier de gueules.* »

Nous voyons le sire de Vieux-Pont, écuyer du duc d'Alençon Pierre II, nommé exécuteur testamentaire de ce prince, et faire transférer ses restes à l'abbaye du Val-Dieu, après sa mort, arrivée le 20 septembre 1404, au château d'Argentan, selon les uns; au château de Goulet, selon d'autres.

Gabriel de Vieux-Pont, seigneur de Chailloué, capitaine de cent hommes d'armes, avait d'abord pris le parti de la Ligue, comme presque tous les gentilshommes de notre contrée; mais lorsque le roi Henri IV eut fait son entrée à Argentan, le 24 décembre 1589, le seigneur de Vieux-Pont vint lui faire sa soumission et lui jurer fidélité. Il est probable que, dès cette époque, le roi avait manifesté son intention d'abjurer le protestantisme; toujours est-il qu'il assista à la messe de minuit dans l'église de St-Germain d'Argentan, acte public dont lui tinrent sans doute bon compte ceux qui ne lui étaient hostiles qu'à cause de son hérésie.

De La Roque, dans son *Histoire de la maison d'Harcourt*, consacre plusieurs pages à la famille de Vieux-Pont, à l'occasion du mariage d'Yves IV de Vieux-Pont avec Blanche d'Harcourt, en date du 11 mars 1400.

Jean Guyon, sieur des Buats, fief sis en la paroisse de St-Martin-l'Aiguillon, *vescut noble-*

ment en l'estat de justice, de ses rentes et revenus (1).

Il laissa, de Jeanne de Vieux-Pont, deux fils nommés Guillaume et Gervais, *yssus et sortys en tiers degrez de Gervais Guyon précédemment nommé et en quart degrez des dicts seigneurs de La Guyonnière ;* Gervais, le jeune, a été l'auteur des branches de Corday, de Vauguyon et des Diguères, dont nous nous occuperons plus loin.

4e degré.

Guillaume Guyon, *que les auteurs à la mode du temps appelaient Guillemain, escuyer,* fils aîné de Jean Guyon, *escuyer,* et de Jeanne de Vieux-Pont, fut seigneur de Vauloger et de Quigny, ainsi qu'il résulte de deux aveux à lui rendus en cette qualité : le premier, par Guillaume Savary, le 18e *jor de janvier aux ans* 1416 ; le second, par Raoul Corbin, le 8 juillet de la même année.

Nous avons vu plus haut que les terre et fief de Vauloger avaient été acquis, en 1393, par Robert Guyon, *escuyer,* son oncle, de Richard de

(1) Mannoury, dans son manuscrit publié récemment, indique Jean Guyon comme ayant été lieutenant de Guillaume d'Acqueville, vicomte d'Argentan, en 1415. Est-ce de notre Jean Guyon qu'il s'agit, ou d'un autre membre de cette famille ? C'est ce que nous n'avons pu découvrir.

Vauloger ou Vollorger, seigneur de Quigny et de Sentilly en partie. Il est probable que cette acquisition fut bientôt suivie de celle du fief de Quigny, relevant l'un et l'autre du roi sous Exmes, et que Robert, mort sans postérité, les transmit à Guillaume, son neveu.

Relativement à la terre de Quigny, voici ce que nous lisons dans Odolant-Desnos, *Histoire d'Alençon*, t. Ier, p. 443, note :

« Jean de Vauloger, chevalier, avait vendu, le 11 mars 1383, à Jean de Carrouges, les terres de Quigny et de Plainville. Ce dernier ne devait pas les posséder longtemps, car Pierre II, comte d'Alençon, usant de son droit de suzeraineté, les clama et en devint ainsi propriétaire. Carrouges, persuadé que le comte avait agi à l'instigation de Jacques Legrix, baron d'Aunou, son favori, en conçut un vif ressentiment. » Il est permis de supposer que la vente de la terre de Quigny fut le premier acte du drame qui devait avoir un si tragique dénouement dans le duel fameux entre Jacques Legris et Jean de Carrouges, et dont il faut lire le récit émouvant dans Froissart.

En l'an mil quatre cent treize, qui est quatre ans précédant la descente des Anglois (qui fut aux ans mil quatre cent dix sept), six vingt sept ans y a passés, qui est ung long temps hors la mémoire des vivans, Guillaume Guyon obtint de Monsieur Jean.

compte d'Alençon et du Perche, d'être mis hors la garde du dict compte, pour la licence de son bas âge, et de jouir de ses titres et sieuries de Vauloger, *ainsy que ces choses sont vériffiées sur les trois premières pièces de la production* (de 1540), *qui sont une copie deuement approuvée du procureur particulier de Monsieur Jean, le neuvième jor d'avril* 1413, et deux autres relatives aux aveux dont on vient de parler.

Guillaume et Gervais Guyon, son frère, avaient *vesquu noblement, comme nobles d'ancien lignage, suyvant les armes et ban du roy.*

Guillaume Guyon épousa damoiselle Marie de La Tour, fille de Bernard de La Tour, en son vivant escuyer, sieur de St-. . . . . et de Boucey, et de damoiselle Agnez de Carrouges, sœur du seigneur du dict lieu de Carrouges.

Cette famille de La Tour, que nous croyons éteinte, devait alors occuper une position considérable: l'alliance avec la puissante maison de Carrouges l'attesterait à elle seule. Nous avons vu plus haut que, dès l'année 1216, un Bernard de La Tour (*Bernardus de Turre*) avait enrichi l'abbaye de St-Wandrille, au diocèse de Rouen, de nombreuses possessions à Argentan et aux environs.

5e degré.

De ce mariage naquit un fils qui fut Robert Guyon, écuyer, seigneur des fiefs de Vauloger, Quigny et Pubois en Vieux-Pont.

Dans la production de 1540 il fut présenté, concernant la personne de Robert Guyon : 1° *ung contract*, passé devant Jehan Roussel, tabellion, le 18 mars 1443 ; 2° un autre contrat passé devant Guillemin de Loucey, tabellion, le 19 janvier 1448 ; 3° une lettre-patente du duc d'Alençon, en date de 1451, contenant l'hommage rendu au duc par Robert Guyon ; 4° un contrat passé devant Jehan Dornois, le 27 septembre 1458, par lequel Gervais Guyon, *escuyer*, sieur des Buats, dont il sera parlé dans la suite, cousin-germain de notre Robert Guyon, sieur de Vauloger, donna caution de payer à ce dernier une rente de dix livres tournois *qu'il lui estoit tenu faire* ; 5° enfin un aveu rendu à Robert Guyon comme seigneur de Vauloger, le 14 juillet 1462, par maître Jean Savary.

Robert Guyon épousa damoiselle Henriette du Douit, fille de deffunct Marc du Douit, en son vivant, *escuyer*, sieur de Médavy.

De ce mariage naquirent : 1° Jacques Guyon, qui suit ; 2° Jean Guyon, écuyer, qui fut seigneur de Pubois, en Vieux-Pont, et épousa damoiselle

Anne-Catherine Abot (1), fille du sieur de Mellière, d'une famille que nous voyons encore figurer, en 1666, dans la Recherche de de Marle, dont il eut deux fils : Guillaume et Jean Guyon ; 3° Collas Guyon, écuyer, sieur de Quigny, qui eut le fief de ce nom et fut marié à Anne de La Rue, qui lui donna plusieurs enfants, dont l'aîné, Geoffroy Guyon, fut un des bailleurs de la production de 1540 ; le second, messire Léonard Guyon, escuyer, fut bailli de Rouen, et le troisième, Barthélemy Guyon, *escuyer*, demeurait à Caen ; 4° Guillaume Guyon, écuyer, sieur de la vavassorerie (2) au Coincte, qui laissa trois fils : Robert, Pierre et Marc Guyon, écuyers.

6e degré.

Jacques Guyon, écuyer, sieur de Vauloger, fils aîné, de Robert Guyon, sieur de Vauloger et de Quigny, et de damoiselle Henriette du Douit de Médavy, épousa Marguerite de Nocey, fille du sieur de Boucey.

Jeanne de Nocey était, vers la même époque, au monastère de l'*Ave Maria* d'Alençon, dont elle fut la première abbesse. Si nous devons

(1) D'après l'abbé Fret (*Chroniques percheronnes*), la famille Abot, aussi ancienne qu'honorable, a fourni un grand nombre de sujets qui se sont illustrés dans notre province, tant dans l'Église que dans la robe et les armes. (t. III, p. 93.)

(2) Vavassorerie ou aînesse, terre roturière dont la condition se rapprochait le plus des terres nobles.

en croire Odolant-Desnos, Jeanne de Nocey était dans les bonnes grâces de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, qui se plaisait à l'entretenir de son salut. Jeanne de Nocey mourut le 2 août 1520.

Gabrielle de Nocey, nièce de la première abbesse, avait pris l'habit religieux dès l'âge de neuf ans; elle fut élue abbesse au lieu de la précédente. Sa faveur auprès de la fameuse reine de Navarre put contribuer à son élection. Elle mourut le 23 octobre 1558. Le P. Gonzague dit qu'elle ne fut pas moins illustre par sa sainteté que par son zèle pour l'accroissement de la Communauté (Voir Odolant-Desnos).

La famille de Nocey figurait encore en 1666 parmi l'ancienne noblesse, dans la Recherche de de Marle. Philippe de Nocey, écuyer, sieur de Boucey, portait, d'après d'Hozier : « d'argent à trois fasces de sable accompagnées de 10 merlettes de même, posées 4, 3, 2 et 1. »

Du mariage de Jacques Guyon et Marguerite de Nocey naquit une fille unique, Catherine Guyon, mariée à noble homme messire Guillaume Caignon, président de la Chambre des comptes, duc d'Alençon, écuyer, seigneur de Méheudin, Magny, Saint-Denis et Bois-de-Commeaux.

Du mariage de Catherine Guyon avec Guillaume Caignon sortirent trois filles; l'aînée, Françoise Caignon, fut mariée à Sonnard de Sainte-Marie

et en eut une postérité dont nous nous occuperons plus bas ; la seconde épousa noble homme messire Jehan Moignet ou Moynet, écuyer, sieur de Néauphe, Médavy et autres sieuries, maître des requestes ordinaires des *Roy* et *Royne* de Navarre, duc et duchesse d'Alençon, en leur sieurie d'Argentan et Exmes (1), d'une famille ancienne et marquante qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours ; la troisième fut mariée à noble homme messire Jacques Païen, sieur des Loges et de La Poupelière, de cette famille des sires de La Poupelière, qui jouèrent un rôle si important dans nos contrées à l'époque des guerres de religion (2).

Nous venons de voir Françoise Caignon, fille de Catherine Guyon, mariée à Sonnard de Sainte-Marie, écuyer, sieur du lieu.

Ce dernier, devenu veuf, épousa en secondes noces Marie d'Harcourt, veuve en premières noces de François de Beauvais (3).

De son premier mariage avec Françoise Caignon Sonnard de Sainte-Marie eut deux enfants : Jacqueline et Gilonne de Sainte-Marie.

La première eut en partage les terres de Vau-

(1) La Ferrière, *Marguerite de Navarre.*

(2) Le Même, *Histoire du canton d'Athis.*

(3) De La Roque, *Histoire de la maison d'Harcourt*, tome I[er], liv. X[e], p. 1011. Françoise Caignon, que de La Roque écrit Coignon, est qualifiée par lui de dame de Bois-Commeaux, Vauloger, Cuigny et Mesnil-Rollet. Armes des Caignon : « d'azur à quatre bandes d'argent. »

loger et de Sainte-Marie ; à Gilonne échut la terre du Bois-de-Commeaux.

Jacqueline épousa Antoine Le Chevalier, écuyer, seigneur de Venoix, dont elle eut Barthélemy Le Chevalier, qui épousa Marie de Percault.

De ce mariage naquit Marguerite Le Chevalier, mariée par contrat passé devant les notaires de Boucey, le 12 mai 1626, à Jacques Guyon, écuyer, seigneur de Villers, son cousin au quatorzième degré, que nous retrouverons en traitant de la descendance de Gervais Guyon, deuxième du nom. Par ce mariage, la terre de Vauloger retourna à la famille Guyon, et les descendants de Jacques, sieur de Villers, à compter de Gilles Guyon, son petit-fils, en ont pris le titre qu'ils portent encore aujourd'hui.

Gilonne de Sainte-Marie épousa en premières noces Jean de Nollent, seigneur de Bombanville, par contrat passé au tabellionage de Méheudin, le 11 avril 1642, et en secondes noces, en 1556, haut et puissant seigneur Charles d'Harcourt, baron d'Olonde, seigneur d'Auvrecher, etc.

Charles d'Harcourt était lui-même veuf, en premières noces, de Michelle de Longueval, fille de Pierre de Longueval et de Gabrielle de Rochebaron, qu'il avait épousée le 5 juillet 1550. Il avait eu de ce premier mariage, outre un fils qui continua sa branche, une fille, nommée Michelle,

qui épousa, par contrat reconnu au tabellionage de Briquesart, vicomté de Bayeux, le 13 décembre 1571, Philippe de Nollent, né du premier mariage de Gilonne de Sainte-Marie avec Jean de Nollent.

Du mariage de Philippe de Nollent et de Michelle d'Harcourt naquit un fils, Guillaume de Nollent, qui épousa noble damoiselle Anne de Bitot, fille de François de Bitot, écuyer, seigneur de Bitot, et de Catherine de Rupierre, par contrat reconnu à Argentan, le 10 janvier 1598 (1).

Une fille née de ce mariage, Françoise de Nollent, épousa François Guyon ou de Guyon, chevalier, seigneur de Vauguyon, fils puîné de Jacques Guyon, seigneur de Villers et de Sausseaux, que nous venons de voir marié à Marguerite Le Chevalier de Venoix, le 12 mai 1626.

François Guyon était cousin au huitième degré, par sa mère, de Françoise de Nollent, et au seizième degré par son père.

Avec de pareilles alliances, il ne dut pas être difficile à son fils, dont nous nous occuperons plus tard, de faire ses preuves pour entrer dans l'ordre de Malte ou de Saint-Jean de Jérusalem (2).

(1) De La Rocque, *loc. cit.*

(2) Pour entrer dans l'ordre de Malte, il fallait prouver trois degrés de noblesse, outre celui du présenté, tant du côté paternel que du côté maternel.

BRANCHE DES GUYON DE VAUGUYON, *aliàs* D'AVAUGUYON.

4e degré.

Nous avons vu que Jean Guyon, écuyer, sieur des Buats et de Sausseaux, avait eu de son mariage avec Jeanne de Vieux-Pont deux fils qui furent : Guillaume Guyon, sieur de Vauloger et de Quigny, marié à Agnès de La Tour, et Gervais Guyon, deuxième du nom, sieur des Buats. Nous allons nous occuper de la postérité de ce dernier, qui fut le chef de la branche de Vauguyon et de plusieurs autres s'y rattachant, parmi lesquelles la branche des Diguères.

Gervais II, écuyer, sieur des Buats, épousa damoiselle *Jehanne de Sainte-Marie*, fille du sieur dudit lieu de Sainte-Marie. Gervais Guyon habitait la paroisse d'Écouché, et quoique, d'après notre notice généalogique, il y *vescût noblement suyvant les armes et ban du Roy*, il n'en fut pas moins inquiété par le collecteur des tailles d'Écouché, Aubin Maupetit, qui le fit apposer au rôle de l'assiette et contribution de la taille des paroisses *du dict Escouché*, en l'an de grâce 1439. Gervais Guyon en appela devant *les seigneurs généraux des comptes à Rouen*, et par arrêt du septième jour de février 1448 (92 ans y a environ, dit notre

notice), *il fut jugé et deffini* que *sans cause lesdicts paroissiens d'Escouché avoient assis et faict contraindre ledict second Gervais Guyon au paiement et contribution de l'octroy de ladicte taille*, et qu'il serait et demeurerait *quitte et exempt dudict octroy, comme personne noble de la condition par lui alléguée.* Les paroissiens furent, en outre, condamnés aux dépens et dommages-intérêts envers Gervais Guyon.

La famille de Sainte-Marie, à laquelle il venait de s'allier, était une des plus anciennes et des plus considérables de la contrée. Elle portait : « de gueules à une fleur de lis d'argent. » Nous venons de la voir alliée à la maison d'Harcourt.

5e degré.

Du mariage de Gervais II et de Jehanne de Sainte-Marie naquit un fils, Gervais III, dont l'alliance ne nous est point connue et qui eut pour enfants : 1° Robert Guyon, qui suit; 2° Jeanne Guyon, qui épousa messire Jean de Malvoisin, écuyer, seigneur de Bois-Landry, fils aîné de feu Jean de Malvoisin et de dame Agnès de La Lande (1). Leur contrat de mariage fut passé, le

(1) Guillaume de La Lande, Jacobin à Argentan, vers le milieu du XVe siècle, fut chargé par le duc Jean III d'Alençon de négociations auprès du roi d'Angleterre. — *Histoire d'Alençon* (Anonyme), p. 113. — De La Lande, écuyer, sieur des Costils-d'Ouilly, portait : « d'argent au sautoir de gueules, » d'après Chevillard.

14 janvier 1481, devant les tabellions de Méheudin.

6e degré.

Robert Guyon, premier du nom, écuyer, sieur des Buats, Corday, Frévent, Sausseaux, Pommereux et Pubois, épousa, par contrat passé devant les tabellions d'Abloville, vicomté d'Argentan, le 13 janvier 1484, noble damoiselle Alix Terrée, fille de messire Pierre Terrée, chevalier, seigneur de la Lande-Terrée.

Christophe Terrée, sieur de Maubuisson, fut maintenu noble par de Marle, en 1666, dans l'élection de Conches. Les armes de cette famille se trouvent à l'*Armorial général de France* et au *Nobiliaire de Normandie* figurées comme il suit : « d'azur, à un pal d'argent, chargé de quatre croisettes d'or, soutenu de deux lions affrontés, aussi d'or, lampassés de gueules. »

Robert Guyon prit une part active à la guerre qui désola la Normandie pendant cette désastreuse époque. Il reçut, comme témoignage de ses loyaux services, une attestation sur parchemin, signée Harcourt, et portant la date du 18 avril 1465, de laquelle il appert que ledit Robert Guyon, seigneur des Buats, était pour la défense du château de Falaise.

Une autre attestation du 20 septembre 1491,

donnée par le sieur d'Asché, député pour faire la montre et mener les nobles à *l'ost du Roy*, constate que Robert Guyon fut excusé à cause de *son antiquité*, et mis en sa place le nommé Jean Le Tellier. Le fief noble de Corday, situé dans la paroisse de Boucey, était, sans doute, entré dans la famille par le mariage de Jean Guyon avec Jeanne de Vieux-Pont, fille des seigneurs de Boucey.

Ce fief relevait de la baronnie de Cuy possédée par la famille d'Harcourt; c'est ce qui explique comment Robert Guyon servait dans la compagnie d'Harcourt.

Cinq fils naquirent du mariage de Robert de Guyon et d'Alix Terrée de La Lande; ce furent : 1° Robert Guyon, deuxième du nom, qui suit; 2° Jean Guyon; 3° Gervais Guyon, sieur de Pommereux, qui fut le chef de la branche des Diguères; 4° Collas, ou Nicolas Guyon, dont nous allons parler plus amplement; 5° enfin, Gratien Guyon.

Ce furent les cinq fils de Robert Guyon qui, conjointement avec les représentants de la branche aînée, dont nous nous sommes occupé plus haut, produisirent en justice, le 14 septembre 1540, la généalogie de leur famille, dans laquelle nous avons puisé les renseignements qui nous ont permis de tracer cette notice.

Par acte passé devant les tabellions d'Argentan,

le pénultième jour de décembre 1517, les frères Guyon procédèrent au partage des biens dépendant de la succession de leur père. Ces biens étaient considérables, à en juger par le lot échu à Gervais Guyon de Pommereux, qui devait être primé par ses deux aînés. Il eut en partage : 1° l'héritage de Pommereux, assis aux paroisses de Montgaroult (1), Sentilly et Moulins; 2° l'héritage de Goulet; 3° le prey de Ménilaize (Ménilglaise); 4° le prey du Mesnil-Fortin; 5° toutes les rentes assises auxdites paroisses.

Nicolas Guyon dut avoir le fief de Sausseaux, sis en la paroisse de Joué-du-Plain, où il établit sa résidence. Les habitants de cette paroisse ayant voulu le porter, en 1521, au rôle de la taille, comme les paroissiens d'Écouché l'avaient fait, en 1439, pour Gervais Guyon, son bisaïeul, Nicolas Guyon, à l'exemple de ce dernier, les cita devant la Cour des aides de Normandie. Cette fois encore la Cour, par un arrêt en date à Rouen du 28 avril 1523, donna gain de cause à l'arrière-petit-fils de Gervais.

Il fut déclaré par cet arrêt, en notre possession

(1) On voit encore aujourd'hui, au village de Pommereux, sur le bord de la route d'Argentan à Putanges, un vieux manoir orné d'une tour à six pans, portant le cachet des XVe et XVIe siècles. M. de Caumont l'a fait graver pour son *Abécédaire d'archéologie*, sous le nom de *Manoir de Cuy*, nous ignorons pourquoi.

comme celui de 1448, que Nicolas Guyon serait rayé du rôle de la taille, qu'il jouirait de ses priviléges de noblesse, *ensemble sa postérité et lignée née et à naître, en vray et loyal mariage*, et qu'ils seraient tenus *francs, quittes et exempts du paiement et contribution desdictes tailles, et les paroissiens condangnés aux dépens faits et à faire.*

Il fut reconnu que ledit sieur Guyon et ses prédécesseurs avaient porté et portaient pour armoiries : « *ung sept de vigne de sable et trois grappes de gueules sur ung champ d'argent* » et que *les dictes armoiries étaient empraintes ès murailles et anciennes verrières où soulloient demeurer les prédécesseurs dudict Collas, en ladicte paroisse d'Escouché, mesmement en la maison du sieur de Vaulogier, assise en la paroisse de Sentilly, appartenant aux héritiers de deffunct Robert Guyon, en son vivant escuyer, prochain parent dudict Collas Guyon.*

Le récent ouvrage de M. de Magny sur la Noblesse normande contient une courte notice sur une famille Guyon de Montliveaux, de Courbouzon, d'Herbilly, de Boisroger, etc.

D'après l'auteur de la notice, cette famille, qui habite l'Orléanais et qui porte pour armes : « d'or à trois fasces ondées d'azur en chef, à la branche d'arbre de sinople, renversée en pointe, » se rattacherait aux Guyons de Normandie.

Nous n'avons pas été peu surpris d'y retrouver, cité à l'appui de cette opinion, l'arrêt du 28 avril 1523, concernant Nicolas Guyon, que l'on y désigne comme ayant été attaché à M[me] Renée de France, fille de Louis XII, et sœur de Claude, femme de François I[er]. Nous ignorons où l'on a puisé ces renseignements, dont ne fait aucune mention l'*expédition authentique et contemporaine* restée entre nos mains.

Quant à l'identité des deux familles normande et orléanaise, il nous est bien difficile d'y ajouter foi. Sans parler de la dissemblance absolue des armes, il est certain qu'il existait une famille Guyon, originaire de Montargis, ayant eu pour chef Jacques Guyon, entrepreneur du canal de Briare, beau-père de la célèbre M[me] Guyon, l'illuminée, et qui fut anobli par Louis XIII, pour avoir mené à bien son importante entreprise.

Or, les armes des Guyon de Montargis sont précisément les mêmes que celles des Guyon de l'Orléanais mentionnés par M. de Magny.

Mais revenons aux descendants de Robert Guyon.

7[e] degré.

Le fils aîné de Robert I[er] fut, comme nous venons de le voir, Robert Guyon, deuxième du nom, qui fut seigneur des Buats et de Corday. Il

épousa, en premières noces, damoiselle Jacqueline Jehan, ou Jean de Versainville. Nous voyons figurer Philippe Jean, sieur de Versainville, parmi les anciens nobles de l'élection de Falaise, dans la Recherche de de Marle, en 1667.

Les armes de cette famille étaient : « d'azur à trois glands d'or, 2 et 1.

De ce mariage naquit un fils unique, Léonard ou Sonnard Guyon, qui a fait la branche de Corday (1).

En secondes noces, Robert II épousa damoiselle Jeanne de Besnard ou Benard, et non point Bernard, comme on l'a imprimé par erreur, puisque les armes de cette famille n'ont rien de commun avec celles des Bernard, et s'énoncent : « d'argent à la branche d'arbre de sinople accompagnée de deux croissants d'azur. »

De son second mariage, Robert II eut quatre

(1) Léonard ou Sonnard Guyon, sieur de Fontenai et de Corday, épousa, par acte sous-seing privé du 6 novembre 1546, reconnu le 15 mars 1549, damoiselle Jeanne de Bellées, fille d'Ambroise de Bellées, écuyer, sieur du lieu, et de Michelle de Pontavice. De ce mariage naquit Rolland Guyon qui vivait en 1587.

La branche de Corday, aujourd'hui éteinte, était, en dernier lieu, représentée par MM^mes de Fontaine-de-Châteaufort, Aubert de La Butte, et Tiger de Rouffigny, mortes toutes les trois sans postérité. Elles étaient filles de messire Rolland-Jérôme-Henri-François Guyon de Corday et de noble dame Marie-Victoire-Monique des Hayes-de-Chiffretot. Mme de Fontaine était née de ce mariage, à Argentan, le 2 septembre 1769.

enfants, savoir : 1° Robert III, qui suit; 2° Nicolas Guyon, sieur des Buats; 3° Pierre Guyon, sieur de La Rochette, qui épousa, vers 1598, Marie Hays, fille de Christophe, sieur de Sacy et de Barbe de Benoît, dame de Bérigny ; 4° Anne Guyon, mariée par contrat passé devant les tabellions de Boucé, le 26 mai 1579, à messire Joseph Chauvel, fils aîné de messire Thibault Chauvel, écuyer, sieur de Vanhenry, et de dame Élisabeth de Chalou, en présence de Léonard Guyon et de Robert Guyon, écuyers, ses frères, qui lui donnèrent mariage.

En troisièmes noces, Robert II épousa damoiselle de Brossard.

8e degré.

Robert Guyon, troisième du nom, écuyer, sieur de Villers et de la Haute-Bellière, épousa, par contrat passé devant les tabellions de Grisy, le 2 décembre 1591, dame Claude de Pendecotte, fille de feu messire Louis de Pendecotte, écuyer, sieur de Réveillon, et de damoiselle Madeleine Le Vallois.

C'est encore dans la Recherche de de Marle que nous irons retrouver la famille de Pendecotte. Nous y voyons, en effet, que François de Pendecotte, sieur de Réveillon, et Louis de Pendecotte, sieur de Neuvillette, en la paroisse de Vaudeloges, élec-

tion d'Argentan, furent considérés comme anciens nobles.

Les armes de cette famille étaient d'argent au chevron de gueules, accompagné de quatre roses de même en chef et d'un lion rampant de même en pointe. Quant aux armes des Le Vallois, elles étaient : « d'azur au chevron d'argent, accompagné de deux étoiles de même en chef et d'un croissant d'or en pointe. »

Le 13 avril 1575, il fut rendu, au siége d'Argentan, une sentence arbitrale sur parchemin, par laquelle furent cassés les lots faits entre Robert et ses frères, le 3 novembre 1562, sauf le préciput de Léonard Guyon, fils aîné du premier mariage, qui fut maintenu par ladite sentence.

Les enfants de Robert III et de Claude de Pendecotte furent : 1° Jacques Guyon, qui suit ; 2° Jean Guyon, écuyer, sieur de Villers, qui vivait en 1642 ; 3° Louis Guyon, écuyer, sieur du Parc, qui vivait en 1622 ; 4° Louise Guyon, qui vivait en 1613.

9e degré.

Jacques Guyon, écuyer, sieur de Sausseaux, épousa, par contrat passé devant les tabellions de Boucé, vicomté d'Argentan, le 22 mai 1626, noble dame Marguerite Le Chevalier, fille de Barthélemy Le Chevalier, écuyer, seigneur de Venoix,

Ste-Marie, Mesniljean, Vauloger, Quigny, etc., gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, et de Marie de Percault. Nous avons vu plus haut que Marguerite Le Chevalier était cousine, au quatorzième degré, de Jacques Guyon, et qu'elle lui apporta les terres de Vauloger et de Quigny. Ces terres s'étaient perpétuées dans sa famille depuis Guillaume Guyon, frère de Gervais II, dont elle descendait, et Guillaume les tenait lui-même de Robert Guyon, son parent, qui les avait acquises en 1393.

Mme du Mesnil-Révérend, née de Guyon de Vauloger, possède encore aujourd'hui la terre de Vauloger, avec son vieux manoir féodal, à toit aigu, tourelle engagée, fenêtres à meneaux, et porte en anse de panier. A l'extrémité orientale de ce manoir, on remarque dans le pignon une vieille cheminée et une porte cintrée qui indiquent, à n'en pas douter, que de ce côté existaient autrefois d'autres constructions beaucoup plus anciennes, se reliant au logis actuel, et qui ont été remplacées par un bas-côté moderne (1).

L'intérieur présente deux vastes pièces, répétées au premier étage et même au grenier; de grandes cheminées en sont le seul ornement. Un escalier

(1) C'était, sans doute, cet ancien manoir qui portait en 1521 l'empreinte des armoiries de la famille, dont il est parlé dans l'arrêt de la Cour des Aydes de Normandie, en date du 28 avril 1523.

François Ier, en pierres blanches jusqu'au premier étage, et en bois à partir de là, donne accès à ces pièces et descend jusqu'aux caves souterraines. La tourelle engagée, se trouvant à l'angle du vieux castel, paraît avoir été, dans l'origine, une niche à escalier; elle est actuellement divisée en trois étages.

Ces constructions portent le caractère de la première moitié du XVIe siècle et peut-être de la fin du XVe. La cour carrée, assez vaste, est fermée au centre par deux portes cintrées d'inégale dimension. Enfin un colombier très-bien conservé donne un cachet seigneurial à cette vieille gentilhommière, devenue, comme tant d'autres, la résidence d'un fermier.

La famille Le Chevalier, à en juger par ses alliances, était des plus considérables du pays. La Recherche de de Marle la classe parmi les anciens nobles. Ses armes étaient : d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux étoiles en chef et d'un poignard en pointe, de même. »

La famille de Percault portait : « de sable à la fasce d'or, accompagnée de trois roses de même : deux en chef, une en pointe.

Jean de Brossard fut nommé tuteur de Jacques Guyon et de ses frères et sœur. Il procéda, en cette qualité, au réglement du douaire de Claude de Pendecotte, par acte passé devant les tabellions d'Écouché, le 25 mai 1601.

Les enfants de Jacques Guyon et de Marguerite Le Chevalier, furent : 1° François Guyon, qui suit; 2° Claude Guyon, écuyer, sieur de Sausseaux, marié à Péronne de Biars, qui fut le chef des branches de Vauloger et de Quigny, dont nous nous occuperons ci-après.

10e degré.

François Guyon, chevalier, seigneur de Vauguyon ou d'Avauguyon, fils de Jacques Guyon, seigneur de Villers, et de Marguerite Le Chevalier, épousa noble dame Françoise de Nollent qui, comme nous l'avons dit, était sa cousine au huitième degré par sa mère, et au seizième degré par son père. Françoise de Nollent était fille de Guillaume de Nollent, chevalier, seigneur de Bombanville, et d'Anne de Bitot, et petite-fille de Philippe de Nollent, marié à Michelle d'Harcourt, comme nous l'avons vu plus haut.

Les armes de Nollent étaient : « de sinople, au chef de gueules, à l'aigle éployé d'argent »; celles des Bitot : « d'argent à la fasce d'azur, surmontée d'un lion passant de sable. »

Nous n'avons pas la date du contrat de mariage de François Guyon, mais nous voyons sa mère, Marguerite Le Chevalier, établie tutrice de ses enfants, par acte passé à Argentan, le 22 décembre 1636.

François Guyon eut, de son mariage avec Françoise de Nollent, François Guyon, qui suit, et probablement Léonard Guyon, chevalier, seigneur de Sentilly, Vauloger et Damigny, marié à noble dame Louise-Claude Le Roy, dont il eut deux filles mariées l'une et l'autre à Sentilly.

La première, Anne Guyon, épousa, le 13 mai 1735, en ladite paroisse, messire Jacques-Philippe de La Broise, chevalier, seigneur de Mesniljean, fils de feu Philippe de La Broise et de feue noble dame Marie-Françoise de Tournebu.

La seconde, Éléonore-Anne-Louise Guyon, épousa, le 8 janvier 1742, en la paroisse de Sentilly, François-Charles des Moutis, écuyer, sieur de la Chevalerie, fils de René des Moutis, écuyer, sieur de la Chevalerie, et de Catherine de Lange.

Depuis cette dernière époque, il n'est plus question de la famille Guyon sur les actes de l'état civil de la commune de Sentilly.

11e degré.

François Guyon, chevalier, seigneur de Vauguyon, fils de François Guyon de Vauguyon et de Françoise de Nollent, mourut sans alliance en 1696.

Il venait d'être reçu chevalier de Malte, le 16 juin 1695. Vertot, qui rapporte cette nomination dans son *Histoire des chevaliers de Malte* (tome VII, page 204), donne pour armes à Fran-

çois de Vauguyon : « d'argent, au cep de vigne de sable, fruité de quatre grappes de raisin de pourpre, feuillé de sinople, sur une terrasse de même : » ce qui n'est pas exactement conforme aux armoiries des autres branches de la famille Guyon. Mais ces légères dissemblances sont loin d'être sans exemple dans toutes les familles.

Nous possédons parmi nos titres de famille une curieuse lettre adressée, dans les dernières années du XVIIe siècle, à notre trisaïeul, Jean Guyon des Diguères, par François Guyon ou son frère, au sujet de leur généalogie commune.

La Recherche de de Marle, terminée depuis peu d'années, les preuves particulières qu'avait dû faire le chevalier de Malte pour son admission dans l'ordre, expliquent suffisamment l'importance attachée par la famille aux documents produits et aux liens de parenté que ces documents avaient mis en relief; on ne sera donc pas surpris de voir M. de Sentilly (c'est ainsi qu'il signait) féliciter son parent d'avoir subi avec honneur l'épreuve de la Recherche :

« Vous ne pouviez, Monsieur et cher cousin, écrit M. de Sentilly, m'envoyer de plus agréables étrennes à ce commencement d'année, qu'en me faisant part de l'avis qu'on vous avait donné. Il est toujours beau de voir son nom employé dans ces sortes d'ouvrages (1), puisque Chassanée, qui en a

(1) M. de Sentilly fait probablement allusion ici au brevet délivré par

fait un pour la noblesse de son pays, l'a intitulé : *Gloria mundi.* Mais il arrive souvent, par la négligence de ceux qui y travaillent, que l'yvraye croît parmi le bon blé, et même souvent l'étouffe : témoin le *Nobiliaire de France* qui parut il y a environ vingt ans, où l'auteur omit presque toutes les anciennes familles pour y en placer de nouvelles que nous connaissons vous et moy, et qui ne pourraient qu'à grand'peine faire la preuve de trois degrés au-dessus de l'inquietté.

« Nous n'en sommes pas réduits là, mon parent, ni à souhaiter ce que fit autrefois un empereur romain qui, pour couvrir la bassesse de sa naissance, supprima tous les vieux registres.

« La nostre est fort ancienne, et j'aurais bien voulu qu'un de la famille, curé de Saint-Vigor d'Orléans, qui écrivait si doctement, il y a quarante ans, l'histoire ecclésiastique de ce diocèse-là, nous eût laissé quelque chose de son nom ; mais il était d'une branche où l'on ne connaissait rien au-delà du grand-père, non plus que si ç'avait été Melchisédech même.

« Ce qui s'ensuit, Monsieur mon cousin, est tiré d'une charte de l'année 1439, où Gervais Guyon établit qu'il est fils d'un autre Gervais, cadet de l'ancienne maison de La Guyonnière, en Bourgogne ; que le bourg d'Escouché ayant été buslé par les Anglois lorsqu'ils se retirèrent, en 1416, ses titres y avaient été presque tous consumés ; qu'il luy en restait cependant des marques par le retrait lignager où ils auraient été reçus, et par les familles considérables où ils auraient pris alliance.

« Les historiens de France nous apprennent que ceux de cette famille-là ont été revêtus de la charge d'intendant des finances

d'Hozier à M. des Diguères, le 1er août 1697, et contenant les armoiries de la famille Guyon des Diguères, telles qu'elles avaient été insérées à l'*Armorial général*, et telles qu'on les voit aujourd'hui figurer au manuscrit de la Bibliothèque impériale.

et d'autres emplois importants. Les historiens de Hollande ont remarqué que l'assassin de ce fameux Guillaume Ier de Nassau, qui jeta les fondements de cette république, ayant été pris et interrogé de son nom, déclara qu'il s'appelait François Guyon de Bourgogne, et ayant été convaincu par la suite qu'il s'appelait autrement, il confessa qu'il n'avait emprunté le nom d'une famille illustre que pour estre puny avec moins de sévérité. Mon père vous a autrefois donné la descente de notre branche : c'est pourquoi je ne vous en dis rien. J'ajouterai seulement que le second fils de Gervais Ier s'établit à Fallaize ; il s'appelait Robert. Il acheta des héritiers de Richard de Volloger, seigneur de Cuigny et de Sentilly, en partie, la terre de Volloger, sous la dénomination du lieu de Sentilly. Le contrat est de l'année 1393. De ce Robert sortit Guillaume ; de Guillaume, Robert ; de Robert, un troisième Robert, duquel sortirent Jacques, Nicolas, Guillaume et Christophe. Jacques eut un fils, nommé Jean, qui mourut sans enfants, et une fille, nommée Catherine, laquelle fut mariée à Guillaume de Caignon, écuyer, seigneur de Méheudin, Magny, Saint-Denis et du Bois-de-Commeaux, duquel sortirent trois filles dont j'ay les partages : l'aînée, nommée Françoise, fut mariée à Sonnard de Sainte-Marie, dont sortirent Jacqueline et Gilône. Jacqueline eut pour son partage la terre de Sainte-Marie et de Vauloger, à la charge des dettes. Elle fut mariée à Anthoine Le Chevalier, père de Marguerite Le Chevalier, mère de François Guyon, mon père. Gilône de Sainte-Marie eut la terre du Bois-de-Commeaux. Elle fut mariée à Jean de Nollent, dont sortit Philippe, père de Guillaume, père de Françoise de Nollent, ma mère.

« De Nicolas Guyon, sieur de Cuigny, sortit Geffroy, lequel n'eut que des filles ; de Guillaume est sorti un fils ; de Christophe sortit Olivier, qui n'eut que des filles.

« Voilà, mon cousin, tout ce que je puis faire pour m'acquitter de ce que vous me demandez.

« Je seray, cette année comme les précédentes, vostre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« DE SENTILLY. »

Malgré les termes si affirmatifs de la lettre de M. de Sentilly, nous hésitons fort à croire à la parenté du savant historien d'Orléans.

Nous nous sommes procuré l'ouvrage, devenu assez rare, de Symphorien Guyon. En voici le titre : « *Histoire de l'Église et diocèse, ville et Université d'Orléans*, par M. Symphorien Guyon, Orléanois, prestre, docteur ès Droicts, curé de la paroisse de St-Victor, et promoteur de la Cour ecclésiastique, à Orléans. A Orléans, chez Claude et Jacques Borde, au cloistre Ste-Croix. M. DC. L. Avec approbation des docteurs. Un fort volume in-folio de plus de 500 pages. »

Symphorien Guyon naquit à Orléans, en l'année 1581. Il était fils de Symphorien Guyon, bourgeois d'Orléans, et de dame Catherine Demuzaine. Dès l'âge de 17 ans, il fut pourvu de la charge de promoteur en l'officialité d'Orléans. Le 13 février 1638, il fut nommé à la cure de St-Victor d'Orléans qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 15 septembre 1656.

Vers la fin de sa vie, Symphorien Guyon fut

séduit par les prédications du célèbre abbé de St-Cyran, disciple de Jansénius, et il passe pour l'un des introducteurs du Jansénisme à Orléans.

Symphorien Guyon avait un frère et trois sœurs. Son frère, Jacques Guyon, lui succéda dans sa cure de St-Victor, après avoir été son vicaire. Il mourut lui-même dans ce poste, le 17 décembre 1675, et fut inhumé dans son église, à l'embellissement de laquelle il avait beaucoup contribué de ses deniers personnels.

Sans avoir la réputation de son frère, il fut associé à ses travaux, et ce fut lui qui écrivit la préface de l'*Histoire d'Orléans*.

Mais, nous le répétons, rien absolument, ni dans les détails que nous avons recueillis à Orléans sur ces deux écrivains, ni dans nos papiers de famille, n'est venu corroborer l'assertion de M. de Sentilly, concernant l'identité des deux familles normande et orléanaise, que nous avons tout lieu de croire entièrement distinctes (1).

(1) Nous devons la plupart des renseignements que nous donnons sur Symphorien Guyon et son frère, à l'obligeance de M. J. Loiseleur, le savant bibliothécaire de la ville d'Orléans et à M. Lhuillier, chef de bureau de l'état civil à la Mairie d'Orléans. Quant à l'exemplaire de l'*Histoire* de Symphorien Guyon, nous nous le sommes procuré, d'après les indications de M. Loiseleur, à la librairie de M. H. Herluison, libraire-éditeur, 29, rue Jeanne-d'Arc, à Orléans.

BRANCHE DE VAULOGER.

10e degré.

Nous venons de voir que Claude Guyon, écuyer, sieur de Sausseaux, fils de Jacques Guyon et de Marguerite Le Chevalier, avait épousé noble damoiselle Péronne de Biars. Ce mariage eut lieu le 13 septembre 1657 ou 1663. Nous trouvons dans le *Nobiliaire de Normandie*, par Louis Chevillard, les armes de messire de Biars, écuyer, sieur de Saint-Georges, élection de Bernay ; il portait : « d'argent fretté de sable. »

Claude de Sausseaux laissa trois fils et une fille, morte sans enfants. Ses trois fils étaient : 1° Gilles Guyon, sieur de Vauloger, qui suit ; 2° Charles Guyon, sieur de Quigny, chef de la branche de Quigny rapportée ci-après ; 3° Jacques Guyon, sieur du Plaissy.

11e degré.

Gilles Guyon, écuyer, sieur de Vauloger, épousa, par contrat en date du 28 mars 1703, damoiselle Jeanne Malet de Graville, de cette illustre famille des Malet de Graville, qui avait plusieurs ramifications en Normandie et dont quelques

membres ont occupé les positions les plus éminentes.

Jean Malet de Graville était un des favoris du Dauphin, depuis Charles V. Saisi à l'improviste par le roi Jean au milieu d'un banquet donné au château de Rouen par le Dauphin, il fut livré à la hache du bourreau par le monarque ombrageux, en compagnie de ses commensaux, Harcourt, Maubué et Doublet.

Son arrière-petit-fils, Jean Malet de Graville, épousa, en 1409, une des filles du fameux Montaigu, surintendant des finances sous Charles VI.

Louis Malet de Graville, petit-fils de ce dernier, fut placé par la régente Anne de Beaujeu, en 1484, en qualité de premier chambellan auprès du jeune roi Charles VIII.

Pourvu de la charge d'amiral, il s'en démit en 1508, en faveur de Charles d'Amboise, son gendre, après la mort duquel il y fut rétabli en 1511.

Les armes des Malet sont : « de gueules, aux trois fermeaux ou boucles d'or. »

Du mariage de Gilles Guyon de Vauloger avec Jeanne Malet, naquirent quatre garçons, savoir : 1° Charles-François Guyon, qui suit; 2° Jacques-Philippe Guyon, mort sans enfants; 3° François-Charles Guyon, curé de St-Brice; 4° et un autre fils, religieux bénédictin.

12e degré.

Charles-François Guyon, écuyer, sieur de Vauloger, épousa, le 10 juin 1758, Michelle-Madeleine Menjot (1), dont il eut cinq enfants : 1° Charles Guyon de Vauloger, qui suit ; 2° Charles, mort sans alliance ; 3° N... Guyon de Vauloger, marié à Mlle Ardesoif des Grouats ; 4° Marie-Madeleine Guyon de Vauloger, mariée à M. de Brossard ; 5° Louis Guyon de Vauloger, sous-lieutenant aux chasseurs du Gévaudan, chevalier de St-Louis, marié à Louise-Julie de Gouhier, mort le 7 juillet 1834, au château de Barou, chez Mme la comtesse de Colomby, sa fille. Louis de Vauloger laissait une autre fille, mariée à M. du Mesnil-Révérend, conservateur des hypothèques d'Argentan.

13e degré.

Charles Guyon, écuyer, sieur de Vauloger, chevalier de St-Louis, lieutenant au régiment du Cap (infanterie), épousa, le 20 novembre 1796, Mlle Gaspardine-Françoise-Félix de Robillard, dont il eut trois enfants : Charles-Alfred, qui suit, et deux fils morts jeunes.

(1) Antoine Menjot, écuyer, conseiller du roi, portait, d'après d'Hozier : « d'argent à un chevron abaissé d'azur, accompagné en chef de deux épis de blé de gueules, se joignant par les pointes, et d'un lion de même, en pointe. »

14e degré.

Charles-Alfred de Guyon de Vauloger, ancien maire de la ville d'Argentan, membre du Conseil d'arrondissement, auteur de plusieurs compositions littéraires justement estimées, épousa, le 16 avril 1834, Mme veuve de Pommereul, née Sophie-Louise de La Mondière, d'une ancienne famille appartenant à notre contrée.

Les enfants nés de ce mariage sont : MM. Francis et René de Guyon, et Mlle Angèle de Guyon, mariée à M. Louis Hébert, contrôleur des contributions directes.

BRANCHE DE QUIGNY.

10e degré.

Claude Guyon écuyer, sieur de Sausseaux, et Péronne de Biars furent les auteurs communs des branches de Vauloger et de Quigny. Le second de leurs trois fils fut Charles Guyon de Quigny, qui suit :

11e degré.

Charles Guyon, écuyer, sieur de Quigny, épousa par contrat passé en la paroisse de Mesnil-Durand, près St-Lô, le 27 novembre 1736,

noble damoiselle Marie-Madeleine de Braque, fille de messire Gilles de Braque, écuyer, et de noble dame Anne du Mesnil Durand.

La famille de Braque comptait dans l'élection d'Argentan plusieurs membres, dont l'ancienne noblesse fut confirmée par de Marle en 1666. Ses armes étaient : « d'azur, à la gerbe de blé d'or, liée de même, posée en pal. »

De ce mariage naquirent deux fils et plusieurs filles, au sujet desquelles nous manquons de renseignements. Les deux fils furent : 1° Charles Guyon de Quigny, qui suit ; 2° autre Charles Guyon de Quigny, prêtre, curé de St-Martin-d'Étoupefour, mort au Merlerault, en 1789.

12e degré.

Charles Guyon, écuyer, sieur de Quigny, épousa noble damoiselle Louise Le Roy, fille de Jacques Le Roy, porte-étendard des gardes du Roi, et de noble dame Marguerite Perchot.

C'est encore dans la Recherche de 1666 que nous voyons la famille Le Roy figurer comme d'ancienne noblesse, élection d'Alençon, paroisse du Cercueil.

Deux fils naquirent du mariage de Charles de Quigny et de Louise Le Roy : 1° Charles-Alexandre-Hilaire de Quigny, qui suit ; 2° Charles-Louis de Quigny dont nous nous occuperons après.

13e degré.

Charles-Alexandre-Hilaire Guyon, écuyer, sieur de Quigny, épousa, en 1775, Charlotte-Barbe-Jacqueline de Launay, fille de Henri de Launay et de Marie du Hays, dont il eut : 1° Charles-François de Quigny, qui suit ; 2° Charles-Alexandre de Quigny ; 3° Charles-Hippolyte-Hyacinthe de Quigny.

14e degré.

Charles-François Guyon de Quigny, ancien officier de cavalerie, chevalier de la Légion-d'Honneur, épousa, en 1817, Mademoiselle Geneviève Moinet, fille de M. Jean Moinet de Vaujarry et de Trémont et de Marie-Françoise d'Estienne.

De ce mariage sont nés deux fils : Charles-Louis et Louis-Charles Guyon de Quigny, ce dernier mort célibataire.

14e degré (*bis*).

Charles-Alexandre Guyon de Quigny épousa Mlle Caroline du Châtel, dont il eut deux fils : le premier, Léon Guyon de Quigny, marié à Mlle de La Porte ; le second, Hippolyte Guyon de Quigny, à Mlle Ernestine Appert ; et une fille, Mlle Caroline

Guyon de Quigny, mariée à M. Amédée de La Houssaie.

14e degré (ter).

Charles-Hippolyte Guyon de Quigny épousa, en 1816, Mlle Henriette-Françoise Moinet, sœur de Mlle Geneviève Moinet, que nous venons de voir mariée à Charles-François.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de l'ancienne famille des Moinet, et des emplois importants auxquels plusieurs de ses membres ont été appelés à diverses époques.

De ce mariage naquit une fille unique, Mlle Ernestine-Julienne-Charlotte Guyon de Quigny, mariée en 1838, à M. Raymond-Louis, marquis de Falendre. Les enfants de cette dernière union sont : 1° M. Henri-Hilaire-Marie, comte Féraut de Falendre; 2° Mlle Françoise-Caroline-Marie-Louise Féraut de Falendre, mariée à M. le baron du Cos de La Hitte, chef d'escadron d'artillerie, attaché militaire à l'ambassade de France en Prusse, fils de M. le sénateur vicomte de La Hitte, général de division d'artillerie.

Il ne nous reste plus, pour achever la généalogie de la branche de Quigny, qu'à nous occuper de Charles-Louis Guyon de Quigny, second fils de Charles de Quigny et de Louise Le Roy.

Charles-Louis, qui descendait au 13e degré des Guyon de La Guyonnière, épousa Mlle du Hazé dont il eut une fille unique, Ernestine Guyon de Quigny, qui épousa le comte de Chazot.

Les enfants du comte de Chazot furent :

1° Mlle Lisbeth de Chazot, mariée à M. Irénée du Rouïl ;

2° Mlle Léonie de Chazot, mariée à M. Le Vacher du Grand-Parc ;

3° Mlle Ernestine de Chazot, mariée, en premières noces, à M. Hippolyte Le Comte, et en deuxièmes noces, à M. Jac.

BRANCHE DES GUYON DES DIGUÈRES.

7e degré.

Gervais Guyon, quatrième du nom, seigneur de Pommereux, en Montgaroult, troisième fils de Robert Guyon et de dame Alix Terrée de La Lande, épousa, par contrat passé à Argentan, le 25 août 1539, noble damoiselle Nicole du Barquet, fille de messire Durand du Barquet, écuyer, sieur du Bourg-St-Léonard, et de dame Guillemine de Drosay. La famille du Barquet, que nous retrouverons sous notre plume, était une des plus considérables de la contrée, tant par ses alliances que par son ancienneté. Quoiqu'elle figure encore

dans la Recherche de de Marle, nous la croyons depuis longtemps éteinte (1).

Du mariage de Gervais IV et de Nicole du Barquet naquirent deux fils: Olivier Guyon, qui suit, et Charles Guyon, écuyer, sieur de La Lande-Terrée.

8e degré.

Olivier Guyon, sieur de Pommereux, épousa, en vertu d'une dispense du grand-vicaire de Séez, en date du 13 septembre 1559, noble damoiselle Françoise Guyon de Quigny, fille de messire Geffroy Guyon de Quigny et de noble dame Marguerite de Pierrefitte.

Nous trouvons Marc de Pierrefitte, sieur du lieu, et Jean-Baptiste de Pierrefitte, sieur de Saint-Maurice, maintenus comme anciens nobles en 1666.

Cette famille portait: « d'argent à quatre bandes d'azur, l'écu bordé d'une bordure de gueules. » Jean-Baptiste de Pierrefitte, écuyer, sieur du lieu, portait, d'après l'*Armorial général* manuscrit de d'Hozier: « d'azur, à quatre bandes d'argent. »

Une branche des Pierrefitte habitait le Mesnil-d'Occaignes où se voient encore les restes de leur

(1) Armes des du Barquet: « de sable, à 3 croissants d'argent, 2 et 1. »

vieux manoir. Deux pavillons du temps d'Henri IV, situés aux deux extrémités de la cour, portent les armes à demi effacées de la famille et sont surmontés de deux beaux épis dans le style du temps.

Jacques de Rouxel de Médavi, premier du nom, épousa, dans la première moitié du XVI[e] siècle, Anne-Françoise de Pierrefitte, fille unique de Jean, seigneur de Pierrefitte-en-Cinglais, Chaumont, et Occaignes, et de Guillemette de Mathan.

Olivier Guyon de Pommereux fit une acquisition de Rolland Guyon de Corday, devant les tabellions d'Écouché, le 8 octobre 1558.

Il laissa deux enfants ; savoir : Nicolas Guyon, qui suit, et Jean Guyon, écuyer, sieur des Tourelles, qui se maria aux environs d'Avranches et dont nous ignorons la descendance (1).

9[e] degré.

Nicolas Guyon, écuyer, sieur des Diguez, et par corruption des Diguères (2), épousa par contrat passé devant les tabellions d'Abloville, le 27 septembre 1588, damoiselle Jacqueline Je-

(1) Nous avons vu plus haut qu'en 1666, Louis et Robert Guyon, furent maintenus nobles par Chamillard, dans l'Élection d'Avranches.

(2) C'est seulement vers la fin du XVII[e] siècle que la dernière orthographe prévalut.

hanne, fille de défunt messire Jean Jehanne et de dame Philippe Esnault.

Malgré la légère différence entre les deux noms, nous inclinons à penser qu'il s'agit ici des Jehan ou Jean de Versainville, dont nous avons parlé plus haut, d'autant plus que nous n'avons retrouvé aucune trace d'une famille Jehanne dans notre pays.

Quant à la famille Esnault, il en est souvent question dans les chroniques d'Argentan.

Philippe Esnault, sieur des Hameaux, avocat, était trésorier de l'église St-Germain, en 1664.

Nous ne pouvons mieux faire connaître la considération qui entourait la famille des Hameaux, qu'en rapportant une page du manuscrit Prouverre où il en est question, à propos d'un meurtre dont fut victime un des membres de cette famille au XVII[e] siècle.

« Ayant remarqué, dit Thomas Prouverre, ayant remarqué, ci-devant, quelques actions cruelles et tragiques, l'on peut icy pitoyablement considérer la mort de Monsieur le curé de Ners, très-digne et savant homme et très-sage et dévot pasteur. Il estoit frère de Monsieur des Hameaux fort congnu en ceste ville par sa réputation de très-habile advocat, du depuis officier en ceste juridiction, père de Messieurs Esnault, ses fils, l'un advocat considéré du Parlement, et le deuxième, dans les chevau-légers.

« Le soir de la St-André 1689, il fut, viron les 8 ou 9 heures, lisant à la table de sa salle, tué d'un coup si violent dans la teste, de bâton ou marteau, qu'il lui fist sauter un œil de la teste, et son petit valet, âgé de 12 ou 15 ans, d'un coup de hache, qui luy fendit la teste du dessus jusques au bas. Les malfaiteurs ouvrirent plusieurs armoires, dont personne n'a pu rendre aucun compte ; ayant laissé sur la table une tasse d'argent et des cuillers, emmenèrent sa cavalle et son chien qui la suivit, et mirent le feu dans la grange qui fut entièrement bruslée et toute la récolte.

« Deux jours après, la cavalle fut trouvée abandonnée avec le chien dans une paroisse que l'on appelle le Billot. Messieurs ses neveux ont fait des recherches et plusieurs quérimonies sans aucune congnoissance du fait. »

Claude Esnault, sieur des Hameaux, fut conseiller du Roi, lieutenant particulier en la vicomté et assesseur au bailli d'Argentan. Il mourut en cette ville le 26 avril 1727 et fut inhumé en la paroisse de St-Martin (1).

Le 15 novembre 1603, devant les tabellions

(1) Nous trouvons dans l'*Armorial général* de d'Hozier, pour la généralité d'Alençon, les armoiries de Paul Esnault, greffier des rôles ; il portait : « d'argent à un lévrier rampant de sable, accolé d'argent et bouclé d'or. »

d'Argentan, Nicolas Guyon intervenait pleige pour l'assurance des deniers d'un acquêt fait par la veuve d'Olivier Guyon, sa mère, de Guillaume Michot, bourgeois d'Argentan.

Le dernier jour de septembre 1611, suivant acte reçu par Mes Gilles Hellouin et Guillaume Le Moulinet, tabellions royaux d'Argentan, Nicolas Guyon, escuyer, sieur des Diguères, demeurant en la paroisse d'Occaignes, se portant fort pour le fermier du Béchet, prenait l'engagement de payer annuellement une mesure d'orge à l'abbaye de Sainte-Barbe et de planter vingt-cinq sauvageons sur la terre du Béchet.

Nos recherches particulières nous ont fait découvrir que l'habitation de Nicolas des Diguères, à Occaignes, était précisément la maison manable du Béchet, qu'il avait louée du fermier de ce domaine, moyennant une faible redevance.

Cette maison, qui existe encore aujourd'hui, serait de nos jours une assez triste résidence; mais elle était à cette époque dans des conditions à peu près égales à la plupart des gentilhommières, dont il reste encore de nombreux échantillons dans notre pays, comme un témoignage de la simplicité de mœurs de nos pères.

Après la mort de ses parents, il quitta le Béchet pour aller demeurer au manoir de Breveaux, devenu sa propriété patrimoniale.

Nicolas Guyon avait honorablement porté l'épée, ainsi que le prouvent deux certificats dûment scellés et signés, pour services rendus au roi dans ses armées.

Il eut pour enfants : 1° Jean Guyon, écuyer, sieur des Isles, qui épousa, par contrat passé le 3 juillet 1622, devant Mᵉ Gilles Hellouin, tabellion à Argentan, noble dame Michelle Malet, de l'ancienne maison des Malet de Graville, dont nous avons parlé plus haut. Elle était fille de messire André Malet, écuyer, sieur de Breveaux, et de dame Diane Le Marchant. Nous possédons leur contrat de mariage (1).

Jean Guyon mourut sans postérité.

Le second fils de Nicolas Guyon fut François Guyon, qui suit :

10ᵉ degré.

François Guyon, écuyer, sieur des Diguères, épousa, par contrat passé devant les tabellions de Brieux, le 26 juillet 1635, damoiselle Anne de La Rue, fille de messire Jacqueline de La Rue, écuyer, seigneur de Bellefontaine, et de dame Esther Malet, aussi de la maison de Graville.

La famille de La Rue est portée dans la Recherche de 1666 comme anoblie en 1482.

(1) Voir le P. Anselme, article Malet, t. VII, p. 876, et Borel d'Hauterive qui a continué jusqu'à nos jours la généalogie des Malet.

Ses armes étaient : « d'argent, aux trois feuilles de rüe de Sinople, posées 2 et 1. »

Par acte passé le 12 mars 1644, devant les tabellions de Brieux, François Guyon, écuyer, sieur des Diguères, et Jean Guyon, écuyer, sieur des Isles, partagèrent la succession de leur père.

Ce sont eux qui figurent comme anciens nobles dans la Recherche de de Marle.

François Guyon, eut de son mariage avec Anne de La Rue : 1° Jean Guyon des Diguères, qui suit; 2° Joseph Guyon, prêtre, écuyer, sieur de Lignières ; 3° Michelle Guyon ; 4° Joachim Guyon, ces deux derniers morts sans postérité.

11e degré.

Jean Guyon, écuyer, sieur des Diguères, épousa, le 9 janvier 1669, par contrat, sous signatures privées, reconnu à Écouché le 27 février 1720, dame Renée Trouvé d'Ouville, fille de feu Gilles Trouvé, sieur d'Ouville, verdier aux eaux et forêts, et de dame Anne Goupil.

La famille des Trouvé d'Ouville était probablement étrangère à la contrée. Quant aux Goupil, ils s'y sont perpétués dans plusieurs branches au nombre desquelles les Goupil de Préfeln.

Les armes des Goupil se trouvent à l'*Armorial général* de d'Hozier, au nom de François Goupil,

conseiller du roi, élu en l'élection d'Argentan, qui portait : « d'argent, à un chevron de gueules, accompagné de deux étoiles d'azur en chef, et d'un flambeau de même, allumé de gueules, en pointe. »

C'est à Jean Guyon des Diguères que furent délivrés, le 12 juillet 1697, le titre confirmatif et les armoiries de notre famille, par Charles d'Hozier, conseiller du roi et garde de l'*Armorial général de France.* Le brevet original, sur parchemin, signé d'Hozier, est demeuré en notre possession.

Jean Guyon eut pour enfants : 1° René Guyon des Diguères, qui suit; 2° Jean Guyon, né en 1687, mort en 1703; 3° Nicolas-Louis Guyon, abbé des Diguères, curé de Breveaux ; 4° Anne-Catherine Guyon, née en 1675, morte sans alliance; 5° Jacqueline Guyon, née en 1680; 6° Renée-Françoise Guyon, mariée à Jacques-Gédéon de Bremoy, écuyer, fils de François de Bremoy, écuyer, chevau-léger de la Garde du roi, dont les lettres d'anoblissement furent enregistrées, à la Cour des comptes de Normandie, le 4 août 1716.

Ce mariage eut lieu vers 1729, car le 18 décembre 1730, il naquit à M. de Bremoy, à Coulandon, une fille unique, Françoise de Bremoy, qui épousa, le 22 décembre 1746, Charles-Philippe-Victor Le Foulon, écuyer, sieur de St-Aubin.

Nous trouvons dans l'*Armorial général* les armoiries de Louis-Henri de Bremoy, écuyer, chevau-léger de la Garde du roi. Il portait : « d'azur, à une épée d'argent, la poignée de même, et la garde d'or posée en pal, et trois couronnes de fleurs d'or rangées en chef, l'épée enfilant celle du milieu. »

La famille de Saint-Aubin portait pour armes : « d'azur à la fasce d'or surmontée d'un lévrier courant d'argent. »

Le fils unique de M. et Mme de Saint-Aubin, M. Ferdinand-Joseph Le Foulon de Saint-Aubin, ayant pris part à l'émigration, ses biens furent confisqués au profit de la nation. Rentré en France vers 1801, il mourut à Argentan le 29 septembre 1803, dans un état de fortune assez précaire.

Quand fut rendue la loi sur l'indemnité, les héritiers de M. de Saint-Aubin, au nombre desquels se trouvait M. des Diguères, père de celui qui écrit ces lignes, reçurent de l'État la portion d'indemnité qui lui avait été attribuée.

12e degré.

René Guyon, écuyer, sieur des Diguères, épousa, en la paroisse de Pommainville, le 16 janvier 1721, noble damoiselle Jeanne de Heudey de Pommainville, fille de feu messire Étienne de Heudey,

écuyer, seigneur de Pommainville, et de noble dame Charlotte du Four de Bellegarde. Leur contrat de mariage avait été passé devant les tabellions de Crocy, le dernier jour de décembre 1720.

Nous avons donné, en parlant du fief de Bellegarde, une courte notice sur la famille du Four qui le posséda pendant environ un siècle.

Les documents que nous possédons sur la famille de Heudey sont assez nombreux et assez intéressants pour que nous lui consacrions un chapitre particulier. Nous nous bornerons à dire ici qu'une sœur aînée de M[me] des Diguères, Élisabeth de Heudey, épousa, le 9 mars 1715, François-Gabriel du Four, baron de Cuy, chevalier de St-Louis, capitaine des vaisseaux du roi, dont la petite-fille, Marguerite-Étienne-Françoise-Louise du Four, fut mariée, le 12 octobre 1765, à Jean-Nicolas-Charles-Camille d'Orglandes, comte de Briouze, père de M. le comte d'Orglandes, ancien pair de France et gentilhomme de S. M. le roi Charles X.

Du mariage de René Guyon des Diguères et de Jeanne de Heudey naquirent : 1° Nicolas-Louis, qui suit; 2° Jean-François Guyon, chevalier des Diguères, né à Breveaux le 8 juin 1728, mort à Argentan le 9 octobre 1807, dans sa quatre-vingtième année. Jean-François des Diguères épousa, vers 1790, M[lle] Marie-Cécile Cousin de La

Rivière : une fille unique naquit de ce mariage à Breveaux, le 9 avril 1792 ; ce fut M[lle] Louise-Cécile-Armande Guyon de L'Isle-Guyon, mariée, le 29 décembre 1817, à M. Guillaume-Maurice des Hayes de Bonneval-d'Aspremont, dont elle n'a pas eu d'enfants.

M. de L'Isle-Guyon, nom sous lequel était connu M. Jean-François des Diguères, avait été reçu mousquetaire de S. M. le roi Louis XV, le 19 mai 1749 ; il servit longtemps avec honneur et se retira chevalier de St-Louis.

La famille Cousin a pour armes, d'après le *Nobiliaire de Normandie* : « d'azur, à un chevron d'argent accompagné de trois molettes d'or. »

Les des Hayes de Bonneval furent maintenus nobles en 1666. François des Hayes, écuyer, sieur d'Aspremont, portait : « d'azur, à un souci feuillé et soutenu d'or, surmonté d'un soleil de même. » (*Armorial* de d'Hozier.)

13e degré.

Nicolas-Louis Guyon, écuyer, sieur des Diguères, seigneur de Beaumais, Collin et autres lieux, épousa, le 15 juillet 1750, M[lle] Jeanne-Françoise Le Fessier des Aulnez ; leur contrat de mariage fut passé à Argentan, le 11 juillet 1750. M[lle] des Aulnez, ayant perdu son père, contractait en pré-

sence et de l'agrément de son frère, messire Nicolas-Jean Le Fessier, écuyer, sieur des Aulnez, mousquetaire du roi.

Nous consacrons quelques pages, plus loin, à cette famille qui a joué un certain rôle à Argentan, dans les deux derniers siècles.

Nicolas-Louis des Diguères était né à Breveaux, le 24 février 1724. Il eut pour parrain, ainsi qu'on le voit encore sur les anciens registres de cette paroisse, aujourd'hui réunie à Commeaux, Nicolas Guyon, écuyer, curé de Breveaux, son oncle paternel, et pour marraine, haute et puissante dame Louise-Élisabeth de Heudey, baronne de Cuy, sa tante maternelle.

Son beau-frère, Nicolas-Jean Le Fessier des Aulnez, étant décédé peu de temps après le mariage de sa sœur, sa succession fut partagée entre celle-ci et Mme de Fontaine de Châteaufort, son autre sœur.

Cette dernière eut en partage la terre d'Occaignes, aujourd'hui possédée par Mme de Campion d'Aubigny, petite-fille de Nicolas-Louis des Diguères.

Quant aux château, terre et seigneurie de Beaumais, que Nicolas-Jean des Aulnez avait acquis, le 30 mars 1753, devant les notaires d'Argentan, des héritiers du marquis de Goussainville, ils devinrent la propriété de M. des Diguères, et sont

encore possédés aujourd'hui par son petit-fils, M. Conrad des Diguères.

Le château de Beaumais, curieuse construction des XVe et XVIe siècles, a eu la bonne fortune d'attirer les regards de M. de Caumont, qui l'a fait reproduire dans sa *Statistique monumentale du Calvados* et dans son intéressant *Abécédaire d'archéologie*.

Voici ce que nous avons pu recueillir sur ses anciens propriétaires :

A la fin du XVIe siècle, Jacques Le Veneur, comte de Carrouges, était baron de Beaumais.

Jacques Le Veneur était le deuxième fils de Jacques Le Veneur, comte de Tillières, lieutenant général en Normandie en 1583, chevalier des ordres du roi, et de Charlotte de Chabot, fille du comte de Charni, grand-écuyer de France.

Son frère aîné, Tanneguy Le Veneur, comte de Tillières, deuxième du nom, ambassadeur en Angleterre, fut le négociateur du mariage de Henriette de France avec Charles Ier, roi d'Angleterre.

Il a laissé, sur cette curieuse époque, d'intéressants mémoires possédés par M. le duc d'Harcourt, l'un de ses descendants, et dont M. Hippeau, professeur à la Faculté des Lettres de Caen, vient d'entreprendre la publication.

Comme nous donnons des détails plus étendus

sur la famille Le Veneur, en parlant de la famille du Fay, à laquelle elle est alliée, nous ne nous étendrons pas davantage ici sur ces premiers propriétaires de Beaumais. Nous dirons seulement que, selon toute probabilité, c'est aux Le Veneur qu'est due la construction du château de Beaumais, au moins dans ses parties les plus anciennes.

Dans la première moitié du XVII[e] siècle, la seigneurie de Beaumais passa aux du Jardin et, peu de temps après, de ceux-ci, à la famille Le Camus, par le mariage de Marie-Catherine du Jardin avec Jean Le Camus, conseiller du roi, maître des Requestes ordinaire de son hôtel, lieutenant civil des prévôté et vicomté de Paris (1). Marie-Catherine Le Camus ayant épousé, le 25 juin 1690, Jean-Aimar Nicolaï, marquis de Goussainville, premier président de la Cour des comptes, ce dernier devint seigneur de Beaumais. Son fils aîné, Antoine-Nicolas Nicolaï, marquis de Goussainville, également premier président de la Cour des comptes, dignité que sa famille conserva pendant 250 ans, étant mort sans postérité, Beaumais devint la propriété de M[e] Jean-Gilles Lejeune, prêtre, licencié en théologie, ancien curé de Buley, héritier en partie au maternel du

(1) Il était frère du cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble.

marquis de Goussainville, qui le vendit à M. des Aulnez.

Par acte passé devant Me Sabine, notaire à Falaise, le 5 juillet 1776, messire Nicolas-Louis Guyon, écuyer, sieur des Diguères, et noble dame Jeanne-Françoise-Barbe Le Fessier, son épouse, demeurant à Argentan, paroisse St-Germain, procédèrent au partage des biens composant la seigneurie de Beaumais, avec messire Henri de Récalde, seigneur de Méfossé, demeurant à Alençon, et Mme Louise de Graindorge, veuve et héritière de M. Louis-Pierre-Antoine du Moulin de Grandchamps, en son vivant conseiller du Roi, et son avocat au bailliage de Falaise.

A M. et Mme des Diguères furent attribués, en toute propriété, les fiefs de la seigneurie de Beaumais, pour par eux les tenir du roi et d'autres seigneurs dont ils relevaient, et les posséder, comme en avaient dû faire les seigneurs de Beaumais, en toutes circonstances et dépendances, droits, honneurs et dignités, rentes et droits seigneuriaux.

Nous avons entendu évaluer ces droits à une somme annuelle de 15 à 1,800 livres, qui représenterait aujourd'hui une valeur double et même triple.

La suppression de ces droits devait donc entraîner, pour M. des Diguères, une perte consi-

dérable qu'aucune compensation ne vient atténuer, de la part de ses cohéritiers ou de l'État (1).

Mme des Diguères mourut subitement, le 15 mai 1785, au château de Louvagny, chez M. le comte de Beaurepaire, son cousin.

Quant à Nicolas-Louis, il vécut assez pour assister au drame sanglant qui allait se dérouler. Pendant huit années entières, il fut privé de la présence de ses trois fils, tous les trois associés à l'émigration, et dont l'aîné devait laisser sa dépouille mortelle à la terre étrangère (2).

Nicolas-Louis Guyon des Diguères eut une nombreuse postérité, mais de ses cinq fils et de ses deux filles, le dernier seul, né plusieurs années après les autres, devait perpétuer son nom.

Ces sept enfants furent : 1° Nicolas-François Guyon des Diguères, né à Argentan le 23 mai 1751, mort à Douvres, en Angleterre, le 4 mars 1795,

(1) Le rachat des droits seigneuriaux, moyennant une indemnité en argent, n'aurait pas coûté bien cher, et eût ôté à la mesure le caractère de spoliation. (Voir Léonce de Lavergne, *Économie rurale de la France.*)

(2) M. des Diguères possédait à Argentan une maison située rue Avesgo (aujourd'hui occupée en partie par le café de l'Europe, rue Traversière). C'est là que naquirent ses sept enfants, tous baptisés à l'église Saint-Germain d'Argentan. Le 25 mai 1792, il échangea cette maison contre une autre d'égale importance, située rue de Lancizière (aujourd'hui Traversière), appartenant à Mme Charlotte-Louise de Martel, épouse de M. Jacques Lemière, sieur du Saussay ; c'est dans cette dernière maison, appartenant aujourd'hui à son petit-fils, que mourut M. des Diguères, le 7 janvier 1806, dans sa 82e année.

pendant l'émigration. En 1789, il était capitaine d'artillerie et chevalier de Saint-Louis; 2° César-Alexandre Guyon des Diguères, né à Argentan le 27 mars 1754, entra dans l'Église et mourut curé de Saint-Brice-sous-Rânes, peu de temps avant la Révolution dont la mort lui épargna les dures épreuves; 3° Louis-César-Achille-Hippolyte Guyon des Diguères, né à Argentan le 28 septembre 1755, fut ecclésiastique comme son frère, et mourut chez ce dernier, peu de temps avant lui. Il était curé de Banneville près Caen, où résidait le marquis de Banneville, son cousin issu de germain, qui l'avait sans doute réclamé; 4° Louis-Joseph Guyon des Diguères, né le 20 avril 1757, prit part à l'émigration comme son frère aîné. Il avait, longtemps auparavant, passé huit années en Amérique, chez M. le comte du Gravier, son parent, riche planteur de St-Domingue. L'aménité de son caractère, non moins que sa droiture et son intégrité, en faisaient le type accompli de l'ancien gentilhomme. M. Louis des Diguères avait épousé, au retour de l'émigration, Mlle Marie-Adélaïde de La Mondière (1), morte à Beaumais sans lui donner d'enfants, le 30 octobre 1826. Il

(1) La famille de La Mondière figure au rang des anciens nobles dans la Recherche de 1666. Ses armoiries étaient : « d'argent à un chevron de gueules accompagné de trois têtes d'épervier arrachées de même. »

mourut lui-même au château de Beaumais, qu'il n'avait cessé d'habiter depuis son retour en France, le 30 octobre 1842, dans sa 86e année; 5° Marie-Victor Guyon des Diguères, qui suit; 6° Marie-Victoire Guyon des Diguères, née à Argentan le 5 septembre 1752, morte sans alliance, au château de Beaumais, le 7 septembre 1818, dans sa 67e année. Demeurée seule auprès de son père pendant la Révolution, elle l'entoura d'une sollicitude toute filiale, et l'aida puissamment à supporter les épreuves de ces jours néfastes. C'est à son intelligente intervention que ses frères durent la conservation de leur patrimoine. Rien n'égala son zèle et son désintéressement, à l'époque de la vente des biens dits nationaux; 7° Adélaïde-Reine-Aimée Guyon des Diguères, née le 23 septembre 1762, mourut à Beaumais le 12 novembre 1776.

14e degré.

Marie-Victor Guyon des Diguères, le dernier des sept enfants de Nicolas-Louis, naquit à Argentan le 28 juillet 1772. A peine avait-il terminé ses études au collége des Jésuites de Caen, qu'il lui fallut, bien jeune encore, fuir le foyer paternel, qu'il ne devait revoir qu'après un séjour de huit années en Allemagne. S'associant au dévouement de ses frères, que nous avons vus offrir leur épée

aux princes exilés, il servit dans l'armée de Condé, en compagnie de quelques gentilshommes de la contrée, au nombre desquels se trouvait M. de Fontaine de Châteaufort, son cousin germain, garde-du-corps du roi Louis XVI et chevalier de l'Ordre royal et militaire de St-Louis.

L'émigration a été diversement appréciée de nos jours, plus souvent avec sévérité qu'avec bienveillance.

Pouvons-nous nous associer à la sévérité de ces jugements? On ne l'attend pas de nous. Il nous faudrait oublier des noms bien chers, auxquels nous rattachent tant de pieux souvenirs.

Quels furent d'ailleurs les préliminaires de cette grande manifestation? Le roi, dominé par l'Assemblée; l'Assemblée à la merci des clubs; le vertige s'emparant de la multitude; l'anarchie montrant déjà ses mille têtes sinistres; un sourd craquement menaçant d'une chute prochaine le vieil édifice de la monarchie française; tel était le sombre tableau que présentait la société agonisante. Fallait-il donc demeurer spectateurs impassibles d'un tel chaos, se serrer, par un suprême effort de dévouement impuissant, auprès d'un trône ébranlé, au risque d'être engloutis sous ses ruines?

Déjà les princes, frères du roi, en avaient jugé autrement. Fuyant une persécution imminente, ils s'étaient réfugiés sur la terre étrangère, empor-

tant le drapeau de la monarchie qu'ils espéraient encore sauver. En présence de ces faits, l'hésitation n'était guère possible : aussi l'élan fut-il instinctif, universel. D'ailleurs, le péril augmentait chaque jour : déjà les municipalités enveloppaient les églises et les châteaux, devenus partout suspects, d'une surveillance tracassière et ouvertement hostile. Ce n'était plus seulement la liberté, c'était la vie même des prêtres, des nobles et des magistrats qui était menacée, et l'on ne sait que trop si ces menaces furent réalisées, pour un grand nombre de ceux qui crurent devoir les braver ou se trouvèrent dans l'impuissance de les fuir. Ceux-là même qui avaient donné le plus de gages aux idées nouvelles ne furent point épargnés, et, pour quelques-uns, le sacrifice de l'honneur avait précédé la perte de la vie, sans pouvoir la racheter.

La famille des Diguères se composait alors du père et des trois fils, dont nous venons de parler. Le père, déjà avancé en âge, ne pouvait offrir à son roi qu'un dévouement stérile. Il demeura donc dans ses foyers, aux risques d'une persécution qui ne se fit pas longtemps attendre. Comme quelques-uns des gentilshommes de nos contrées que l'âge ou d'autres motifs avaient retenus dans leurs terres, il fut d'abord gardé à vue dans sa demeure, puis bientôt emprisonné aux Capucins d'Argentan, où se trouvaient déjà plusieurs fa-

milles nobles des environs. Les vieilles tapisseries du château de Beaumais portent encore aujourd'hui les traces, mal dissimulées, des mutilations dues aux baïonnettes patriotes acharnées contre leurs personnages mythologiques.

Quant aux fils de Nicolas-Louis, nous les avons vus prendre le chemin de l'exil, accompagnés de leur cousin germain, M. de Fontaine de Châteaufort, garde-du-corps du Roi. Un autre gentilhomme s'était joint à eux (1); mais la présence de ce dernier ne pouvait qu'embarrasser leur marche, déjà si pleine de dangers. C'était en effet un enfant de 15 à 16 ans, qui avait réclamé avec tant d'instance ce périlleux honneur, que sa mère n'avait pu le lui refuser. Dans son ardente sollicitude, la pauvre femme avait confié cet enfant à l'expérience du plus âgé des émigrants. Ses tristes pressentiments devaient bientôt se réaliser. Le caractère pétulant et léger du jeune homme lui rendait désagréable l'espèce de tutelle à laquelle on l'avait soumis. Il ne tarda pas à s'en affranchir. Il finit, à quelque temps de là, par se noyer dans le Rhin, en voulant y conduire son cheval malgré toutes les représentations qu'on lui fit sur le danger auquel il s'exposait avec tant d'étourderie.

(1) M. de Bois-Commeaux.

La petite caravane gagna, non sans quelques périls, la frontière de France, dans le voisinage de Mézières et Charleville. Deux chevaux de selle portaient son mince bagage et servaient de temps à autre à délasser les moins robustes. Il fallait à tout prix ne pas attirer l'attention des patriotes : pour cela on était parfois obligé de se séparer ; on évitait soigneusement les villes, et les chemins de traverse étaient préférés aux grandes routes.

Lorsqu'on eut atteint la frontière, les périls diminuèrent, mais non les embarras de tout genre. L'ignorance complète de la langue allemande n'était pas le moindre de ces embarras. On avait forcé la marche pour arriver plus tôt au but, et la nuit était venue avant que les voyageurs, exténués de fatigue, eussent pu trouver la moindre auberge. Vainement avaient-ils frappé à la porte de quelques rares chaumières qu'ils avaient rencontrées : un impitoyable non germanique était la seule réponse qu'ils eussent obtenue. Ils finirent par trouver une mauvaise auberge qui leur parut un palais, malgré sa pitoyable apparence. L'intérieur était loin d'être plus confortable. Dans l'unique pièce de ce taudis étaient entassés, pêle-mêle, des hôtes du plus bas étage, dont la tempérance n'était pas la vertu dominante.

C'est au milieu de cette ignoble compagnie, et

sur les dalles de cette salle infecte, que les exilés passèrent leur première nuit sur la terre étrangère, enveloppés de leur mieux dans leurs manteaux de voyage. Mais des corps épuisés de fatigue n'ont pas besoin d'oreillers bien moelleux pour goûter un sommeil réparateur. Aussi, le lendemain matin, se leva-t-on plein de courage et préparé à de nouvelles épreuves. La gaîté française n'avait même pas abandonné le petit groupe. Durant le trajet de la frontière à Coblentz, plus d'un monument avait excité l'intérêt et la curiosité des voyageurs; un château, entr'autres, ayant attiré leurs regards, il s'agissait d'en connaître l'heureux possesseur; un d'entr'eux, plus osé que les autres, s'offrit pour s'en informer. Quelques bribes d'allemand, glanées au passage, le rendaient plein de confiance. Il s'approche avec assurance du premier passant qu'il rencontre sur son chemin, et lui tient à peu près ce langage: « Herr! à qui appartient ce château? » On devine facilement la réponse laconique à cette naïve question. « Je ne comprends pas! » répond sèchement le bon Allemand, et les rires d'éclater sans contrainte.

Enfin on arriva sans encombre à Coblentz, où se trouvaient déjà réunis auprès des princes les gentilshommes et les grands seigneurs qui leur servaient d'escorte.

Là, un premier désappointement attendait nos pauvres émigrés. Avec une insouciance dont la seule excuse était une illusion fatale sur la durée de la Révolution, les premiers arrivés de l'émigration se livraient à des jeux et à des fêtes, qui devaient promptement engloutir des ressources dont la dissipation allait être chèrement expiée par une longue vie de privations.

Nos gentilshommes normands se gardèrent bien de s'associer à des réjouissances aussi intempestives. Ils vécurent à l'écart jusqu'à l'organisation de la petite armée qu'ils venaient renforcer. Les deux frères entrèrent dans l'armée de Condé : le premier dans l'infanterie, le second dans la cavalerie. D'une taille avantageuse et bien prise, le jeune Victor était naturellement désigné pour cette arme. Mais son inexpérience était égale à son bon vouloir; par un singulier hasard, il fournit une carrière superbe lors de l'épreuve d'équitation qui lui fut imposée.

A la dissolution de l'armée des princes et de l'armée de Condé, il y eut une dispersion générale de tous les émigrés. Nous en avons vu prendre la route de la Russie; d'autres, en plus grand nombre, se dirigèrent vers l'Angleterre, la Hollande et la Suisse. Enfin, l'Allemagne en conserva plus qu'aucune autre contrée d'Europe. L'aîné des trois frères se réfugia à Douvres, où

nous l'avons vu mourir le 4 mars 1795. Quant aux deux jeunes, ils restèrent en Allemagne, avec M. de Fontaine, et résidèrent successivement à Dusseldorf, Osnabruck, Brème et Hambourg.

Au départ de France, les bourses étaient assez bien garnies; mais elles ne tardèrent point à se vider. L'équipement militaire avait absorbé une bonne partie de ces ressources; les secours de France étaient presque généralement supprimés, tant était grande la difficulté de les faire parvenir sûrement à leur adresse.

Cependant il fallait vivre: nos gentilshommes se mirent résolûment à l'œuvre. L'un deux, M. Louis des Diguères, était doué d'une adresse manuelle toute particulière. Cette heureuse aptitude, qu'il avait jusqu'alors fait servir à ses délassements, était pour lui une indication. Il la mit à profit en façonnant, à l'aide d'un simple canif, ces petites merveilles de sculpture microscopique représentant la Passion du Sauveur, et dont quelques-unes, parvenues jusqu'à nous, sont conservées dans la famille comme souvenirs de ces tristes temps.

Cette industrie n'était point isolée parmi les émigrés. On achetait avec empressement ces petits tours de force, montés dans des bouteilles de 15 à 20 centimètres de haut, avec une adresse d'autant

plus remarquable, que toutes les pièces devaient passer par un goulot assez étroit.

M. Victor des Diguères, dont les souvenirs classiques étaient encore tout frais, utilisait ses connaissances grammaticales, en donnant dans quelques familles des leçons de français, si recherchées par tout pays.

De cette façon, on put, grâce à une grande sobriété et à un ordre parfait, mener une existence modeste, mais assurée. Et puis la bienveillance de leurs hôtes allemands ne faisait pas toujours défaut à la petite colonie.

Il y avait dans le voisinage d'une de leurs résidences, un couvent de bonnes religieuses, dont l'ordre n'était, sans doute, point des plus austères. L'abbesse, en apprenant leur séjour dans le pays, témoigna le désir de recevoir leur visite. C'était une manière ingénieuse et délicate de leur faire accepter, de temps à autre, un dîner dont l'abondance tranchât avec leur frugalité de tous les jours. L'intérêt qu'ils surent lui inspirer se porta d'une manière toute spéciale sur le plus jeune d'entr'eux.

Un jour, que ce dernier n'avait pu se rendre avec ses compagnons à l'une des réunions de l'abbesse, celle-ci en parut vivement contrariée, ayant, leur dit-elle, une importante communication à faire à leur jeune frère. Aussi, en prenant congé de ses hôtes, leur recommanda-t-elle de

revenir prochainement et cette fois, ajouta-t-elle, dans son langage franco-germanique, « *ne manquez pas d'apporter M. Fector avec vous.* » Ceux qui ont connu ce dernier dans un âge plus avancé, peuvent être effrayés d'une pareille tâche; mais, à cette époque, les proportions sveltes du jeune homme rendaient l'entreprise, même prise à la lettre, d'une exécution plus facile.

La digne femme ne s'était-elle pas avisée de marier son jeune protégé! Il ne s'agissait de rien moins que d'une de ces nombreuses princesses dont l'Allemagne est l'intarissable pépinière. La perspective pouvait être tentante, mais il fallait renoncer à sa patrie; le choix du jeune Français n'était pas douteux : il répondit par un refus poli, mais péremptoire.

La maladie vint à son tour visiter les deux frères ; le jeune alla jusqu'aux portes du tombeau, mais la Providence avait d'autres vues sur lui : il devait revoir la France.

L'importante ville de Hambourg fut le séjour de prédilection de nos exilés. Ils y vécurent jusqu'à l'époque de leur rentrée dans leurs foyers.

La ville d'Altona, appartenant au Danemark, est tellement voisine de la ville libre de Hambourg, qu'elle n'en était guère séparée alors que par une promenade occupée par une seule corderie.

C'est près de cette ville que fut fondée, par

une femme du plus grand mérite, l'œuvre touchante des Émigrés, destinée à venir en aide à tant d'infortunes noblement supportées.

Quoiqu'elle fût elle-même presque entièrement dénuée de ressources personnelles, la marquise de Montagu, fille du duc de Noailles, et grand'-mère de Mme de Lamoricière, parvint à organiser cette œuvre avec le concours du comte de Stolberg, le savant illustre, le poète distingué, l'ami de Gœthe et de Clopstock, qui fut surtout un homme de bien.

Grâce à leurs habitudes laborieuses et à leur grande simplicité de mœurs, nos émigrés n'eurent jamais besoin de recourir à ces secours. Nous n'en admirons pas moins la pieuse pensée qui présida à cette fondation, et nous aimons à en rappeler ici le souvenir (1).

Cependant des jours meilleurs allaient luire pour la France : dégoûtée de tant de sang, lassée de tant d'anarchie, la nation était prête à accepter la dictature, pourvu qu'elle lui apportât l'ordre depuis si longtemps disparu. Le 18 brumaire avait donné une première satisfaction à ces aspirations ; l'apaisement des haines sociales se faisait de jour en jour : on pouvait enfin songer

(1) Voir l'excellent ouvrage publié par l'éditeur Douniol sous ce titre : *Anne-Paule-Dominique de Noailles, marquise de Montagu.*

au retour. Mais il fallait, avant tout, faire disparaître son nom des listes de proscription dressées contre tous les émigrés. C'est à ce but que tendirent les efforts des parents demeurés en France.

Nous avons vu plus haut qu'indépendamment de leur père, MM. des Diguères avaient laissé en France une sœur dont le dévouement ne s'était pas un instant démenti. Grâce à sa sollicitude, les biens maternels de nos émigrés, devenus propriété nationale, avaient été rachetés et conservés dans la famille. Ce fut encore à son intervention que les deux frères durent de pouvoir rentrer en France après un exil de huit années.

Depuis lors, la plus touchante union ne cessa de régner entre les frères et la sœur. Leurs intérêts, comme leur mutuelle affection, étaient tellement indissolubles, que jamais ils ne songèrent à partager leur fortune ; bien plus, les enfants de celui qui seul devait laisser une postérité étaient les enfants de tous les trois, à tel point qu'il était difficile de distinguer la maison paternelle des deux autres.

A la Restauration, MM. des Diguères n'acceptèrent d'autre récompense de leur dévouement que les modestes fonctions de maire dans leurs communes respectives (1). Là, leur vie s'écoula calme

(1) Les deux frères donnèrent leur démission à la Révolution de Juillet.

et digne dans la pratique des vertus chrétiennes. A peine 1830, cet écho affaibli d'une douloureuse époque vint-il troubler une sérénité qui prenait sa source dans les régions élevées d'une foi vive et inébranlable.

Peu de temps après sa rentrée en France, M. Marie-Victor Guyon des Diguères épousa Mlle Jeanne-Marthe-Eugénie de Mannoury d'Aubry, qui devait lui donner une nombreuse postérité.

Leur contrat de mariage fut passé à Argentan le 8 ventôse an X (28 février 1802). A cette époque les églises étaient encore fermées, la bénédiction nuptiale leur fut donnée dans une chambre du château de Quantité, par M. l'abbé Levavasseur, grand-vicaire de l'évêque de Séez.

L'église de St-Lambert, leur paroisse, ne fut ouverte que près d'un an après, pour le baptême de leur premier enfant.

Nous ne parlons pas plus amplement ici de la famille de Mannoury, parce que, possédant un assez grand nombre de documents sur cette famille, nous avons cru devoir lui consacrer une notice particulière, que l'on trouvera plus loin.

M. Marie-Victor Guyon des Diguères est mort au château de Beaumais, le 12 janvier 1837, dans sa 65e année.

15ᵉ degré.

Les enfants de Marie-Victor Guyon des Diguères et de Mˡˡᵉ de Mannoury, furent : 1° Adolphe-Constant Guyon des Diguères, né en 1808. Entré à l'École royale de cavalerie de Saumur en 1829, il mourut en 1832, au sortir de cette école, comme il venait d'entrer au 2ᵉ régiment de dragons ; 2° Eugène-Elphège Guyon des Diguères, né en 1811, marié, le 12 septembre 1837, à Mˡˡᵉ Louise-Méricie de Montreuil ; 3° Louis-Gustave Guyon des Diguères, né en 1815, marié, le 6 septembre 1846, à Mˡˡᵉ Célestine Surosne, fille de M. Surosne, ancien officier de gendarmerie, commandant la compagnie d'Argentan, chevalier de la Légion-d'Honneur ; 4° Victor-Hyacinthe Guyon des Diguères, né en 1818, marié à Mˡˡᵉ Marie-Clémentine du Fay, le 6 mai 1845 ; 5° François-Conrad Guyon des Diguères, né en 1825, marié à Mˡˡᵉ Valérie Cortyl de Witsof, le 7 mai 1851 ; 6° Louise-Eugénie Guyon des Diguères, née en 1803, religieuse, en 1824, au premier monastère de la Visitation de Paris, où elle remplit les fonctions d'assistante depuis plusieurs années ; 7° Céline Guyon des Diguères, née en 1804, mariée, en 1833, à M. le baron Georges de Sallen, morte au château de Baynes, en 1845 ; 8° Ananie Guyon

des Diguères, née en 1805, religieuse en 1826, au premier monastère de la Visitation de Paris, où elle est morte en 1838 ; 9° Constance-Éléonore Guyon des Diguères, née en 1813 ; 10° Jeanne-Irène Guyon des Diguères, née en 1814, mariée en 1845, à M. Vital de Campion d'Aubigny ; 11° Marie-Amélie Guyon des Diguères, née en 1823, religieuse au premier monastère de la Visitation de Paris, depuis 1845.

16e degré.

Du mariage de M. Victor-Hyacinthe Guyon des Diguères (celui qui écrit ces lignes) avec Mlle Clémentine du Fay, sont nés à Sévigni : 1° M. Alexandre-Victor Guyon des Diguères, le 22 août 1846 ; 2° Mlle Noémi-Pauline-Antoinette Guyon des Diguères, le 2 mai 1851.

M. Elphège a deux fils, dont l'aîné est officier dans l'armée d'Afrique.

M. Gustave a un fils et une fille.

M. Conrad a une fille.

Mme la baronne de Sallen a laissé deux filles, dont l'aînée a épousé M. Alphonse de Canivet de La Rouge-Fosse.

Mme de Campion d'Aubigny a un fils et une fille.

FAMILLE DE MANNOURY.

Nous possédons de nombreux documents sur cette famille, qui se subdivisait en plusieurs branches, dont les principales furent celles du Mont-de-la-Vigne, de Croisilles, de Perteville, d'Aubry, de La Brunnetière, etc.

Parmi ces documents nous citerons : 1° une série de titres particuliers, conservés jusqu'à nos jours par les représentants actuels de plusieurs branches ; 2° le *Dictionnaire de la Noblesse*, de La Chesnaye-Desbois, article MANNOURY ; 3° le Recueil de généalogies pour servir de suite au *Dictionnaire de la Noblesse* du même auteur, t. XIII, ou 1er recueil. — Paris, 1783 ; 3° le Père Anselme, *Histoire généalogique de la Maison royale de France*, t. Ier et t. V ; 4° les Archives du département de l'Orne, et spécialement le manuscrit de François de Mannoury conservé

dans ces Archives ; 5° la Recherche de Montfault, en 1463 ; 6° la Recherche de de Marle, en 1666 ; 7° la Liste des nobles ayant concouru à l'Assemblée de la Noblesse en 1789.

Les armes de la famille de Mannoury sont : « d'argent, à 3 hermines de sable, 2 en chef et 1 en pointe. » Supports : deux licornes et une pour cimier. Devise : *Regi fidelis*.

La branche de Mannoury-d'Aubry porte ses armes écartelées au 1 et 4 comme ci-dessus ; et au 2 et 3 d'argent à trois coqs de gueules, 2 et 1, qui est de Rouxel de Grancei.

1er degré.

BRANCHE DU MONT-DE-LA-VIGNE.

Étienne de Mannoury, appelé le chevalier de Tremblay, vivait en 1395. Il fut seigneur du Mont-de-la-Vigne, terre située proche Lisieux et Pont-l'Évêque, de Monteille, Fribois, et capitaine des villes et châteaux de Lisieux, d'Évreux et d'Exmes. Il épousa, en 1373, haute et puissante princesse Austreberte de Dreux, fille de Robert de Dreux, prince et seigneur de Beaussart, baron et capitaine de Rouen, et de dame Guillemette de Ségrie. Cette alliance est prouvée par un ancien manuscrit déposé à l'hôtel-de-ville de Dreux, et

qui est une généalogie des comtes de Dreux-Beaussart. Elle est également rapportée par le P. Anselme dans le tome Ier de son *Histoire généalogique de la maison royale de France.*

Du mariage d'Étienne de Mannoury et d'Austreberte de Dreux naquirent trois enfants, savoir :

I. Jean de Mannoury, qui épousa Catherine du Tremblay dont il eut quatre enfants : 1° Antoinette, mariée à Jean de Bréauté, dont le fils, Adrian, épousa Jeanne de La Haye, d'abord fiancée à François d'Harcourt (1) ; 2° Anne de Mannoury, mariée à Nicolas de La Bretonnière, seigneur d'Écajeu ; 3° Henri de Mannoury, seigneur du Mont-de-la-Vigne, qui épousa Marguerite Le Veneur de Tillières, dont naquit Louis de Mannoury, seigneur du Mont-de-la-Vigne, Monteille et Chaumont, gouverneur de Bayeux, mort sans postérité, laissant sa succession à ses trois tantes (2) ; 4° Suzanne de Mannoury, mariée à Nicolas, seigneur et baron de Mailloc (3).

II. Robert de Mannoury, qui suit.

III. N..... de Mannoury, chef de la branche de

(1) P. Anselme, t. V, p. 148. Jean II de Bréauté, chevalier, baron de Bouffey, fut capitaine et gouverneur de la ville de Dieppe.

(2) Ses armes se voyaient encore naguère sur les vitraux de la cathédrale de Bayeux.

(3) Ces alliances sont prouvées par arrêt du Parlement en date du 9 juillet 1551.

Mannoury de Croisilles, près Harcourt. Montfault fait figurer dans sa Recherche de 1463 Henri de Mannoury de Monteille, qui pourrait bien être le troisième fils d'Étienne.

2e degré.

Robert de Mannoury, deuxième fils d'Étienne de Mannoury et d'Austreberte de Dreux, mourut en 1453, laissant de Catherine Le Maréchal un fils unique :

3e degré.

Jean de Mannoury, seigneur de Fribois, surnommé le Capitaine, qui épousa Marie de Labbey et mourut, en 1490, laissant de ce mariage deux fils, qui furent :

I. Guillaume de Mannoury, seigneur de Magny-les-Bayeux, marié à noble dame Madeleine Stuard, dont il eut Françoise de Mannoury, mariée, en 1507, à Richard du Bois, écuyer, seigneur de l'Épina, baron de Montbray, fils de Geoffroy et de Jeanne de Fréville. Guillaume de Mannoury est qualifié de noble homme en divers actes, et notamment dans un acte passé le 1er septembre 1505, par sa veuve, devant les tabellions de Mont-

pinçon, vicomté d'Argentan. Il mourut en 1505, sans laisser de postérité.

II. Jean de Mannoury, qui suit.

Guillaume de Mannoury, nous avons tout lieu de le croire, fut lui-même capitaine de Bayeux, car nous voyons un *Guillaume de Mannoury du Tremblay, seigneur de Magny* et capitaine du château de Bayeux, mort en 1501. On trouve également un seigneur de Magny dans la Liste des officiers de Normandie qui se sont distingués sous Charles VII. Il est, en outre, signalé comme ayant pris une part glorieuse à la bataille de Formigny, en 1450 (1).

Enfin nous avons été assez heureux pour découvrir, il y a une vingtaine d'années, dans l'église de Magny, près Bayeux, un tombeau qui nous paraît être celui de notre Guillaume de Mannoury, ou tout au moins d'un membre très-rapproché de sa famille. Sur une grande dalle de pierre qui se trouve à l'extrémité du croisillon méridional, on voit gravé au trait un guerrier revêtu de son armure de fer, la tête découverte, les mains jointes. La pierre commençant à être bien usée, on lisait à grand'peine sur le listel : CY GIST M.... GILLE MANOURY, EN SON VIVANT..... DU FRANT FIEF DEZ FOTENAY, ASSY A TORNIÈRES DE BELLRUE PRÈS AR-

(1) Masseville, t. IV, p. 229, 251.

GENTAN MAURE. . . . . ET DE PLUSIEURS AUTRES TERRES ET SEIGNEURIES.

Le style de cette pierre tumulaire est de la fin du XV[e] siècle et vient corroborer l'opinion que Gilles de Mannoury, Guillaume de Mannoury, capitaine de Bayeux, *seigneur de Magny*, et enfin le seigneur de Magny qui s'est signalé sous Charles VII, sont une seule et même personne (1).

4[e] degré.

Jean de Mannoury, écuyer, épousa noble demoiselle Marguerite de Braque, d'une famille que nous croyons éteinte, mais qui s'est au moins perpétuée jusqu'en 1666; car nous voyons figurer dans la Recherche de de Marle, comme anciens nobles, François de Braque, s[r] de St-Arnoult, et Jacques de Braque, s[r] de La Cochère. Leur armes étaient : « d'azur à la gerbe de blé d'or, liée de même, posée en pal. » Jean mourut en 1490, laissant de son mariage avec Marguerite de Braque :

5[e] degré.

Roger de Mannoury qui épousa Robine de Mauscon ou Maliscon, dont il eut six enfants :

(1) Nous devons ces notes à l'obligeance de M. Lambert, le savant bibliothécaire de Bayeux.

deux qui furent ecclésiastiques, trois qui furent tués à la guerre de Naples, et le sixième, Guillaume de Mannoury, qui suit.

Nous avons relevé, le 7 septembre 1857, dans l'église de la Ventrouse, canton de Tourouvre, l'épitaphe suivante, qui pourrait bien se rapporter à l'un des fils de Roger de Mannoury :

Soubs ce tombeau, par le droit de nature,
Gist le corps de Me Jehan Mannoury,
Qui de ces lieux avait la prélature ;
Il trépassa, dont chacun fut marry,
Au mois de mars M. Ve cinquante.
Si son corps est par la terre pourry
L'âme n'en dœult, mais est au ciel vivante.

Roger de Mannoury mourut en 1530.

6e degré.

Guillaume de Mannoury, premier du nom, épousa, vers 1545, noble damoiselle Laurence Hébert, des seigneurs et barons de Courcy. Nous lisons dans l'*Histoire des grands officiers de la Couronne*, du P. Anselme, que Claude Hébert, dite d'Ossonvilliers, dame de Courcy, fille de Louis Hébert, seigneur de Courcy, et de Gillette de saint Amadour, fut la seconde femme de François de Montmorency II, lieutenant-général en Normandie, blessé au siége de Rouen en 1592.

Guillaume de Mannoury est qualifié noble et écuyer dans divers actes, notamment dans deux actes passés devant les tabellions de Livarot, les 3 juin 1576 et 12 février 1580.

Il mourut en 1582.

Guillaume Ier de Mannoury n'eut qu'un fils.

7e degré.

Guillaume II de Mannoury, écuyer, vicomte d'Argentan et Exmes, sieur de Perteville, Clos-Quesney, les Manils, la Brunetière, Neufville, les Fraisneaux, le Parc, vint au monde en 1547.

Guillaume de Mannoury, deuxième du nom, possédait en la paroisse de Heurtevent, près Livarot, indépendamment du fief noble de Perteville (1) qui s'est perpétué dans une des branches descendues de lui, le manoir de Clos-Quesney, où il passait les instants que ne réclamait point sa charge de vicomte d'Argentan. C'est là qu'il eut l'insigne honneur de recevoir le bon roi Henri IV et de mériter ses bonnes grâces par un dévouement sans bornes. La paroisse de Heurtevent, située sur le chemin de Lisieux à Argentan, à peu près à égale distance de ces deux villes, dut servir

(1) Le fief de Perteville relevait du roi, sous Exmes, pour 1/4 de fief, avec charge de faire au domaine d'Argentan une rente de 20 sous, ou une rame de papier, non servie.

d'étape au roi lors de son entrée dans notre ville, en décembre 1589.

Guillaume de Mannoury avait épousé damoiselle Philippe de Tirmois, fille de Laurent de Tirmois, écuyer, sieur des Hautes-Noës, et de damoiselle Jolette du Four.

Or, en 1589, la charge d'avocat du roi, à Argentan, était occupée par René Tirmois des Hautes-Noës, frère de Mme de Mannoury, ou tout au moins son proche parent. Il est permis de supposer qu'une intelligence s'établit entre les deux beaux-frères, que leur haute position rendait très-influents dans leur ville, pour en faciliter l'entrée au Navarrois. L'entreprise n'était ni sans difficultés ni sans périls. Le château d'Argentan était occupé par un gouverneur tout dévoué à la Ligue; mais déjà le roi huguenot avait reconnu la nécessité de ménager les catholiques, et les promesses qu'il fit, sans doute, de donner satisfaction à l'instinct religieux qui le repoussait, promesses qu'il devait réaliser, quelques jours après, en assistant à la messe de minuit, dans l'église St-Germain d'Argentan, vainquirent la répugnance des plus scrupuleux, et l'énergique intervention de René de Tirmois fit le reste. Informé de la prochaine arrivée du conquérant sous les murs de la ville, il se met résolûment à la tête des bourgeois gagnés par lui à la cause royale, se rend

auprès du gouverneur et le force à lui en remettre les clefs.

Le bon roi ne se contenta pas d'assister à la messe de minuit : il mit le comble à sa popularité en se réunissant aux bourgeois d'Argentan pour faire réveillon avec eux. Le lendemain de la fête, il partait pour Falaise dans le but de presser le siége de cette ville.

Henri IV l'avait bien compris dès avant cette époque : le principal obstacle à son avènement au trône était la religion qu'il professait. La Ligue, il faut bien en convenir, n'avait pas seulement pour prétexte l'ambition de quelques grands seigneurs. Dans nos contrées, notamment, les adhérents qu'elle avait pu recruter parmi la noblesse avaient eu pour principal mobile la crainte de voir le trône occupé par l'hérésie. Leur hostilité n'eût pas été si facilement conjurée, sans ce témoignage public de sympathie, gage d'une complète et prochaine conversion. C'est ainsi que nous avons vu le seigneur de Chailloué, Gabriel de Vieux-Pont, capitaine de cent hommes d'armes, et l'un des plus intrépides ligueurs du pays, venir faire sa soumission au roi et lui jurer fidélité, après son entrée dans la ville.

Henri IV ne perdit point le souvenir de ces bons offices. Par lettres-patentes données à Paris en janvier 1595, Guillaume de Mannoury était

confirmé dans sa noblesse ; d'autres lettres-patentes, délivrées à Caen en 1603, l'autorisaient, lui et les siens, à prendre la particule et à s'appeler « de Mannoury » pour les distinguer des familles de ce nom qui ne sont point nobles. Ces lettres sont encore en la possession de ses descendants.

La famille de Tirmois occupait depuis longtemps des charges importantes, à Argentan et dans les environs.

La première abbesse de l'abbaye de Ste-Claire, fondée par Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, fut Catherine Tirmois, morte en 1513.

En 1526 Jean Tirmois, procureur du roi en la vicomté d'Argentan, recevait une enquête concernant la famille d'Harcourt, comme on le voit dans l'*Histoire de la Maison d'Harcourt*, t. II, p. 1586. Ce fut lui qui, au rapport du manuscrit Malécange, donna à l'église St-Germain d'Argentan un contre-autel de velours vert garni de fleurons d'or.

Laurent de Tirmois, père de Mme de Mannoury, fut un des fondateurs de la chapelle de la Vierge, la plus considérable et la plus belle de l'église de St-Germain d'Argentan. Vers la même époque, Jean de Tirmois, sr des Hautes-Noës, était avocat du roi au bailliage de Rouen et comparaissait en cette qualité, le 13 mai 1583, devant le président du Parlement de Normandie pour l'homologation

des lettres-patentes du roi sur la Coutume de Normandie (1).

Une branche de la famille de Tirmois avait la seigneurie de Tertu, qu'elle possédait encore à la fin du siècle dernier (2).

Du mariage de Guillaume de Mannoury avec damoiselle Philippe de Tirmois sortirent neuf enfants : sept garçons et deux filles.

Les garçons furent :

I. Antoine de Mannoury, sr des Fresneaux ;

II. Pierre de Mannoury, qui suit ;

III. Guillaume de Mannoury, prêtre, mort en 1648 ;

IV. François de Mannoury, sr de Pertheville, dont nous allons parler ;

V. Charles de Mannoury, sr des Manils, marié à Jeanne de Mésenges ;

VI. Jacques de Mannoury, sr de Neuville, marié à Anne de Mauvoisin ;

VII. Nicodême de Mannoury, marié à Marie Lemoine.

Les deux filles étaient :

VIII. Marie de Mannoury, mariée à Jean des Corches, sr de Maimbeville ;

(1) Basnage, *Coutume de Normandie commentée.*

(2) Laurent de Tirmois, écuyer, sr de Tertu, avait pour armes, d'après le manuscrit d'Hozier : « d'azur à un sautoir d'argent chargé de cinq cornets de gueules liés de sinople. »

IX. Jolette de Mannoury, mariée à Hugues de Malherbe, s^r de Malicorne.

Antoine de Mannoury, l'aîné des fils de Guillaume II, épousa noble damoiselle Jeanne Gouhier des Champeaux et d'Ectot. Plusieurs branches des Mannoury, qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours, sortirent de ce mariage.

Nous citerons entre autres: 1° Étienne de Mannoury, s^r de La Griffonnière et de St-Germain, qui épousa Catherine Le François de Saint-Germain, et eut pour fils Guillaume de Mannoury, conseiller, procureur du roi au bailliage de Pont-l'Évêque, etc.; 2° Guillaume de Mannoury, s^r de La Brunnetière, successivement enseigne, lieutenant et capitaine de vaisseau, qui épousa Marie-Madeleine de Bailleul-Vic, et fut père de Charles de Mannoury de La Brunnetière, chevalier de St-Louis, porte-étendard dans les gendarmes du roi. Ce dernier épousa Marie Le Roux, qui lui donna plusieurs enfants, parmi lesquels Pierre de Mannoury de La Brunnetière, chevalier de St-Louis, brigadier des gendarmes du roi. Pierre de Mannoury épousa Marie-Angélique de Margeot, des seigneurs de St-Ouen, et eut pour fils N..... de Mannoury, marié à Mlle de Sainte-Hermine.

Parmi la descendance d'Antoine de Mannoury, qui existait encore vers 1789, nous pourrions en outre citer: MM. de Mannoury de Valingoux, an-

cien garde-du-corps du roi ; de Mannoury de Putot-en-Auge, d'abord chevau-léger de la garde du roi, puis capitaine au régiment de Languedoc (dragons), et de Mannoury des Authieux.

Le quatrième fils de Guillaume II de Mannoury, François de Mannoury, s^{r} de Perteville, fut le plus célèbre des sept frères.

C'est à lui que l'on doit le curieux manuscrit conservé aux Archives de l'Orne, et dont nous devons la publication à M. Gravelle-Desulis, archiviste de notre département.

François de Mannoury fut avocat au Grand-Conseil, et depuis conseiller et avocat du roi aux bailliage et vicomté, eaux et forêts d'Argentan et d'Exmes, *office duquel il avait plu au roy Henri-le-Grand de le pourvoir en* 1599, ainsi qu'il le dit lui-même en tête de son manuscrit.

Il avait entrepris ce travail *à cette fin seulement*, dit-il, *que ce que j'ai apprins par la lecture de grand nombre de titres et de livres, pût servir d'une prompte instruction à celuy de mes enfants qui m'a succédé en mon office.*

François de Mannoury épousa, en 1600, noble damoiselle Marie d'Alès, fille de Jean d'Alès, d'origine irlandaise.

Il exerça avec distinction sa charge d'avocat du roi au bailliage d'Argentan et Exmes, pendant le long espace de trente-cinq ans, et mourut en 1649.

Il fut inhumé dans l'église St-Germain d'Argentan dont il avait été, durant sa longue carrière, un des plus persévérants bienfaiteurs. C'est à lui, notamment, que l'on devait la troisième fenêtre, représentant saint Jacques et saint Jean, du côté du petit clocher, et qui avait été faite à Falaise (1).

Nous avons pu nous procurer quelques renseignements, malheureusement incomplets, sur la descendance assez nombreuse de François de Mannoury. Il laissa six enfants, dont quatre fils et deux filles.

Nous savons, par lui-même, qu'un de ses fils lui succéda dans la charge d'avocat du roi à Argentan. Ce fut René de Mannoury, sieur de Perteville. René de Mannoury avait épousé noble damoiselle Jacqueline de Héricy. Il eut lui-même pour successeur son fils François de Mannoury, écuyer, sieur de Perteville, qui laissa de son mariage avec Marie de Coullibœuf (2), entr'autres enfants, Louis de Mannoury, marié, vers 1692, à damoiselle Lucrèce Le Duc. De ce dernier mariage, naquit à Argentan, le 8 avril 1696, Marguerite-Lucrèce de Mannoury, qui eut pour parrain messire Jean-Alexandre de Mannoury, écuyer,

(1) Manuscrit Malécange.

(2) Cette alliance est certaine, mais la filiation n'est que probable.

seigneur et patron de Montormel. A cette dernière époque, Louis de Mannoury était encore avocat du roy au bailliage d'Argentan et Exmes, ainsi qu'il se voit dans l'acte de naissance de sa fille.

Un autre fils de François de Mannoury, l'auteur de notre manuscrit, embrassa l'état ecclésiastique et fut religieux au couvent des Récollets de la Flèche. C'est encore François de Mannoury qui nous l'apprend. Tout nous porte à croire que ce fut ce dernier qui prêcha le Carême de l'année 1647, en l'église St-Germain d'Argentan. Sa prédication fut tellement goûtée qu'il fut remis au bon religieux, le jour de son départ, vingt écus d'or, valant cent quatre livres, somme alors considérable (1). Nous croyons avoir retrouvé un troisième fils de François de Mannoury en la personne de Simon Mannoury, qui fut un des cinq compagnons du P. Eudes de Mézeray, lorsque, le 25 août 1643, il quitta l'Oratoire de Caen pour aller s'installer à l'extrémité de la Place-Royale, où il fonda la belle maison des Eudistes. Simon Mannoury avait alors 29 ans, ce qui rend notre conjecture d'autant plus probable.

L'aîné des fils de François de Mannoury fut François de Mannoury, deuxième du nom, qui naquit en 1601. Quant à ses deux filles, nous avons

(1) L'abbé Laurent, *Histoire de St-Germain d'Argentan*, p. 224.

retrouvé le mariage de l'une d'elles, à la date du 13 février 1646, à Argentan, avec messire Léonor Scott, écuyer, sieur de Paisnel et des Hayes-Heurtault. Cette famille portait : « d'azur, à trois cigognes d'argent, 2 et 1, portant dans leur bec chacun un serpent d'argent, accompagnées, en pointe, d'une lance entrelacée d'or, serpent d'argent. » Léonor Scott était fils de Jean Scott et de damoiselle Gatienne de Prestal.

8e degré.

Le second fils de Guillaume de Mannoury, deuxième du nom, et de Philippe de Tirmois fut, comme nous l'avons dit, Pierre de Mannoury, écuyer, sieur de la Brunnetière. Il fit avec ses frères et sœurs les lots et partages de la succession de son père, en 1622, et fut seigneur d'Ectot-en-Saint-Lambert, fief dont il rendit aveu en 1642, attendu qu'il avait été possédé par des roturiers qui payaient les droits de franc-fief. Pierre de Mannoury fut déchargé de ces droits comme noble, en 1657, par jugement de la Chambre souveraine.

Pierre de Mannoury fut conseiller du Roi et président en l'élection d'Argentan. Il avait épousé Marthe Chappey de La Vimondrie, issue du Barquet, et mourut en 1661, laissant de ce mariage cinq enfants, qui furent ;

I. François de Mannoury, tué dans un combat particulier;

II. Gabriel de Mannoury, écuyer, seigneur d'Ectot, homme d'armes de la compagnie de M. le duc de Longueville. Il mourut en Catalogne, à l'armée commandée par M. le prince de Condé, en 1647, ainsi que l'établissent des certificats de service et de mort dûment en forme;

III. Guillaume de Mannoury, dont nous allons parler plus amplement;

IV. Isaac de Mannoury, qui suit;

V. Et Françoise de Mannoury, aînée de ses frères, mariée, en 1643, à Robert-Philippe, écuyer, sieur des Acres. La Recherche de de Marle porte au nombre des nobles maintenus en 1666, Robert-Philippe, sieur des Acres, issu de Louis, anobli en 1597.

Guillaume de Mannoury, écuyer, seigneur d'Aubry et de Bonmesnil, conseiller du Roi et son procureur aux vicomtés d'Exmes et de Trun, épousa, en 1661, Marie du Barquet, fille aînée de François du Barquet, écuyer, seigneur et patron d'Aubry, Ste-Eugénie, Bonmesnil, etc., et de Marie de Nollent, fille de Robert de Nollent, chevalier, seigneur de Trouville-sur-Mer, et de Marie de Rouxel (1). Robert de Nollent était lui-même fils

(1) La Chesnaye-Desbois écrit Boussel.

d'Élie de Nollent, marié en 1564 à Jeanne de Harcourt, comme on le voit dans le P. Anselme, tome III.

Les enfants de Guillaume de Mannoury furent: 1° Jean-Charles de Mannoury, seigneur et patron d'Aubry, Ste-Eugénie et Bonmesnil, conseiller et procureur du Roi aux bailliages d'Exmes et de Trun (1), qui eut de sa cousine-germaine, Françoise de Mannoury: François-Charles de Mannoury, écuyer, seigneur d'Aubry, etc., lieutenant de dragons, mort sans alliance, laissant sa succession à Isaac-Pierre-François-Éléonore de Mannoury, seigneur d'Hallaines, son cousin, que nous retrouverons plus bas; 2° Guillaume de Mannoury, sieur de Bonmesnil, marié à noble damoiselle Marie de Sainte-Marie, dont il eut: Jeanne-Madelaine-Jacqueline de Mannoury, mariée à Alexandre de Brossard, sieur de la Chesnaie, et Françoise de Mannoury, que nous verrons épouser Isaac-Pierre-François-Éléonor de Mannoury, chevalier, seigneur d'Hallaines, son cousin-germain; 3° Marie de Mannoury, mariée en 1707 à François du Chemin, écuyer, sieur de Familly; 4° Louise de Mannoury, femme de Guillaume de Braque, écuyer; 5° Françoise de Mannoury,

(1) Il exerça cette charge avec distinction pendant quarante ans, et obtint ensuite du roi des lettres de vétérance.

religieuse, puis supérieure du couvent d'Exmes où elle est morte.

9e degré.

Isaac de Mannoury, seigneur d'Hallaines, d'Ectot et Sainte-Eugénie, épousa, en premières noces, vers 1660, Françoise du Barquet, sœur puînée de Marie du Barquet, que nous venons de voir mariée à Guillaume de Mannoury, frère d'Isaac. Les deux frères avaient épousé les deux sœurs, et leurs petits-enfants devaient encore s'unir entr'eux. Ces alliances en famille étaient alors beaucoup plus communes que de nos jours. La vie sédentaire et patriarcale qu'affectionnaient nos devanciers, la simplicité de leurs mœurs et le peu d'étendue de leurs relations, forcément limitées par la difficulté de voyager, tout semblait concourir à la fréquence des mariages consanguins, auxquels s'attache de nos jours une défaveur fondée sur l'expérience.

Par la double alliance de Françoise et Marie du Barquet avec Isaac et Guillaume de Mannoury, les terres et seigneuries d'Aubry, Ste-Eugénie et Bonmesnil passèrent de la famille du Barquet à celle des Mannoury qui ne cessa plus d'en prendre les titres.

Ces seigneuries étaient possédées, vers le milieu

du XVI[e] siècle et probablement avant cette époque, par l'illustre famille de Rouxel de Médavid-Grancei qui a donné à la ville d'Argentan plusieurs gouverneurs célèbres, à l'Église des évêques, un archevêque, plusieurs abbés et abbesses, à l'armée une longue suite de capitaines tous renommés à des degrés différents, et dont deux des derniers furent maréchaux de France.

La seigneurie d'Aubry passa, sans doute, aux du Barquet par le mariage de François du Barquet avec Marie de Nollent, fille de Robert de Nollent et de Marie de Rouxel.

Le château d'Aubry se compose de deux corps-de-logis bien distincts : le premier, qui forme le château proprement dit, est seul habité. C'est une construction restaurée par M. Edmond de Mannoury-d'Ectot dans ces derniers temps. Il n'offre que peu d'intérêt comme architecture, à l'exception d'une tourelle assez ancienne située au sommet du triangle dont il affecte la forme.

Quant au vieux château, entièrement séparé du château moderne, il est tout-à-fait digne d'attirer les regards du touriste. « Qu'on se figure, dit la *Normandie illustrée* (1), une ancienne tour ronde avec une couronne saillante de machicoulis, en-

(1) Cette publication en a donné une excellente vue d'après le dessin de M. Félix Bénoist.

tourée de douves, et sur laquelle on a enté et superposé, à l'époque de Louis XIII, un petit château complet composé d'un corps-de-logis carré, à trois étages; le tout terminé par des lucarnes, des toits pyramidaux et de grandes cheminées.

« La tour inférieure est encore dans un très-bon état de conservation; elle semble avoir été toujours isolée, car on ne trouve aucune trace d'autres constructions auxquelles elle aurait été reliée. Elle a tous les caractères d'un ouvrage de fortification: les parois en sont fort épaisses; l'intérieur bien voûté, éclairé à peine par d'étroites ouvertures, n'a d'accès que par une porte unique et assez étroite aussi; on y trouve une grande cheminée et l'escalier par lequel on parvenait autrefois à la plate-forme, et plus tard au château, s'élève au-dessus. Ce château d'Aubry, très-peu connu et jusqu'ici peu ou point reproduit par les artistes qui ont dessiné si souvent le château de Chambois, est un de ces types exceptionnels, un de ces ensembles curieux et pittoresques qui méritent le mieux une place dans une collection bien entendue de nos principaux monuments. Aubry avait appartenu aux Panthou et aux Médavid de Grancei. Il appartient depuis quelques années à M. de Costard. C'est là que M. de Mannoury d'Ectot fit, sous l'Empire, l'essai de plusieurs inventions mécaniques qui l'ont fait connaître dans le monde industriel. »

A côté de cette description toute moderne, nous en placerons une beaucoup plus ancienne, empruntée au *Dictionnaire de la Noblesse* de La Chesnaye-Desbois (Supplément) :

« Aubry en Exmes, en Normandie, terre et seigneurie dont trois clochers dépendent, avec un château ou tour, des plus considérables par son antiquité, qui a été bâti pendant les guerres civiles et a soutenu en tout temps des siéges. Il est entouré de fossés et d'eau qui le rendent encore plus fort ; on peut y loger plus de 300 hommes avec les munitions nécessaires à la vie, et il y a plusieurs machines et inventions, telles qu'assommoirs et boulets, pratiqués dans les murs, qui servent à tirer sur les assiégeants, avec arquebuses, et se retournent aussitôt, et des sentinelles autour. »

Comme on le voit, s'il fallait en croire l'auteur de cette description, le rôle du château d'Aubry aurait été assez important dans les guerres civiles dont notre contrée ressentit le contre-coup. Le château de Chambois, situé à moins de deux kilomètres de la tour d'Aubry, et dont les seigneurs furent fréquemment mêlés à ces luttes, devait se rattacher au système de défense ou d'agression, en vue duquel avait été construite cette espèce de fortification.

En secondes noces, Isaac de Mannoury épousa,

en 1673, damoiselle Marie de Maurey, fille de messire Guillaume de Maurey, écuyer, sieur du lieu et du Plessis-en-Nonant, et de dame Regnée de Fontaine.

Les deux familles de Maurey et de Fontaine appartenaient à l'ancienne noblesse de nos contrées, et figurent comme telles dans la Recherche de de Marle, en 1666, élection d'Alençon.

Les armes des Maurey sont : « d'azur à trois bourdons d'argent, rangés en pal. »

La famille de Fontaine porte : « d'azur à la croix ancrée d'argent. »

Du premier mariage d'Isaac de Mannoury naquirent : 1° Charlotte de Mannoury, qui épousa messire Jean de Vigneral, écuyer, sieur de la Chablerie, conseiller, vicomte et maire d'Argentan ; 2° Françoise de Mannoury, mariée à messire Jean-Charles de Mannoury, seigneur d'Aubry, son cousin-germain de père et de mère ; 3° Jacques de Mannoury, écuyer, seigneur de Ste-Eugénie, qui épousa, en 1689, Jeanne de Corday, fille de messire Thomas de Corday, écuyer, seigneur de Corday, et de noble damoiselle Louise Jammes, dont il n'eut point de postérité (1).

De son second mariage, Isaac de Mannoury eut :

(1) Jacques de Mannoury, d'abord mousquetaire du roi, fut enseigne dans le régiment des fusilliers ; il se trouvait au siége et à la prise de Namur.

4° Isaac-Guillaume de Mannoury, écuyer, sieur d'Ectot, qui servit d'abord dans les cadets-gentilshommes de la citadelle de Tournay, suivant les certificats du capitaine-commandant, des années 1691 et 1692, fut enseigne de la compagnie colonelle du régiment d'Aunis, infanterie, par brevet de l'an 1692, et servit ensuite dans la compagnie des chevau-légers de la Garde du roi, suivant les certificats du duc de Chevreuse, du marquis de Torcy, sous-lieutenant de cette compagnie, et du commissaire, expédiés à l'armée de Flandres: l'un au canton d'Elval en 1694, l'autre au camp de St-Tron en Allemagne en 1695. Isaac-Guillaume mourut dans ce corps; 5° Charlotte-Marguerite de Mannoury, demoiselle d'Ectot; 6° et Pierre de Mannoury. qui suit:

10e degré.

Messire Pierre de Mannoury, écuyer, seigneur d'Ectot, de Ste-Eugénie et d'Hallaines, épousa, en 1714, noble damoiselle Anne-Marie-Françoise d'Oilliamson, fille de René d'Oilliamson, chevalier, seigneur et marquis de Courcy, et de noble dame Catherine de Rouxel, fille de très-haut et très-puissant seigneur Pierre de Rouxel, comte de Médavid-Grancei, maréchal de camp des armées

du roi, et de haute et puissante dame Henriette de La Palu-Bouligneux.

Le grand-père de Mlle d'Oilliamson, Pierre II de Rouxel, était fils aîné de Jacques III de Rouxel, comte de Grancei et de Médavid, chevalier des ordres du Roi, maréchal de France, et de Catherine de Mouchi, sœur du marquis de Mouchi, maréchal de France. Le fils aîné de Pierre II, Jacques-Léonor de Rouxel, frère de la marquise d'Oilliamson, fut également maréchal de France (1).

Pierre de Mannoury servit dans la brigade noble du vicomte d'Oilliamson, ainsi que le constatent plusieurs brevets signés du vicomte, comme aide-major de cette brigade.

Les enfants de Pierre de Mannoury et de Mlle d'Oilliamson furent : I. Anne-Marie-Madeleine de Mannoury, demoiselle d'Ectot; II. Jeanne-Charlotte-Anne-Françoise de Mannoury, mariée à Siméon-Jacques-Charles de Thiboust, chevalier, seigneur de Placy, morte sans postérité; III, et Pierre-François-Éléonor de Mannoury, qui suit.

(1) Henriette-Éléonore de Rouxel, sœur cadette de Mme d'Oilliamson, épousa messire Antoine-Achille de Morell, marquis de Putanges. Elle mourut en 1706. Voir Moréri, au nom de Rouxel.

11e degré.

Messire Isaac-Pierre-François-Éléonor de Mannoury, chevalier, seigneur d'Hallaines, d'Ectot, d'Aubry, de Ste-Eugénie, Bergère, Précigny, Bonmesnil, etc., fils de Pierre de Mannoury et de Mlle d'Oilliamson, suivit comme son père la carrière des armes. Il débuta par être l'un des pages de Son Altesse Royale, Mme la Duchesse d'Orléans.

Isaac-Pierre de Mannoury fut un des héritiers du maréchal de Rouxel de Médavid-Grancei, son grand-oncle maternel, et de MM. le comte et le marquis de La Palu-Bouligneux et de Meilly (1).

Il épousa, en 1736, noble demoiselle Françoise de Mannoury, sa cousine issue de germaine, fille de Guillaume de Mannoury, écuyer, seigneur de Bonmesnil, et de noble demoiselle Marie de Sainte-Marie, et petite-fille de Marie du Barquet;

De l'agrément de très-haute et très-puissante

(1) La magnifique collection de portraits de famille qui ornait avant la Révolution le château de Quantité en la paroisse de Saint-Lambert-sur-Dives, résidence de la famille de Mannoury, provenait de ces successions. Beaucoup de ces tableaux, parmi lesquels figuraient les portraits équestres des maréchaux de Grancei, furent détruits pendant la Révolution. Le surplus fut transféré au château d'Aubry, échu en partage à M. de Mannoury d'Ectot.

princesse, M[me] Marie-Françoise de Bourbon, veuve de très-haut et très-puissant prince Philippe d'Orléans, petit-fils de France, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nonancourt et de Montpensier (surnommée Mère de tous les vices);

Et en présence de très-haute et très-puissante dame Marie-Thérèse Colbert, veuve de monseigneur Jacques-Éléonor de Rouxel de Médavid-Grancei, maréchal de France, grand'tante de M. de Mannoury d'Hallaines; et de M. d'Aguesseau, conseiller d'État, cousin de M[lle] de Mannoury.

De ce mariage naquirent :

1° Françoise-Charlotte-Marguerite-Marie de Mannoury, demoiselle d'Aubry, mariée à messire Jean de Gautier, écuyer, sieur de Ménival et d'Erny, dont la fille épousa M. Le Damoisel de Bourgeauville, père de M. de Bourgeauville, ancien conseiller de préfecture, mort il y a quelques années à Alençon; 2° et Charles-Guillaume-François-Léonor-Isaac de Mannoury, qui suit. Nous avons parlé amplement plus haut de la famille de Gautier, dont une branche habitait Sévigni.

12e degré

Messire Charles-Guillaume-François-Léonor-Isaac de Mannoury, chevalier, seigneur et patron

d'Aubry, Ste-Eugénie, Bonmesnil, Bergère, Ectot, Saint-Lambert, Maimbeville, Tournay, en partie, etc. Né en la paroisse de Saint-Lambert, le 10 février 1748, un an seulement avant la mort de son père, il fut successivement chevau-léger de la maison du roi, lieutenant des maréchaux de France, brigadier-major dans les chevau-légers, chevalier de Saint-Louis, colonel de cavalerie, et mourut en Angleterre, en janvier 1800, pendant l'émigration, dans les sentiments de la plus fervente piété, au rapport du digne prêtre qui l'assista à ses derniers moments.

Il laissait, de son mariage avec dame Charlotte Le Raitre, cinq enfants qui furent :

1° Guillaume-Léonor de Mannoury, page de la comtesse d'Artois, qui suivit son père en émigration et mourut des suites de la campagne de 1792, à laquelle il avait pris une part laborieuse;

2° Jean-Charles-Alexandre-François de Mannoury d'Ectot, qui suit;

3° Louise-Charlotte-Madeleine-Marcelle de Mannoury, mariée à M. Maynard de La Valette, d'une ancienne famille du Quercy, colonel, chevalier de Saint-Louis, mort en 1816 ;

4° Jeanne-Mathilde de Mannoury, mariée à Guillaume-Jean Chausson de La Salle, de la famille des Chausson d'Angleville, Chausson de Courtillolles et Chausson du Saussay, qui ont exercé

plusieurs charges de magistrature dans la vicomté d'Exmes (1);

5° Jeanne-Marthe-Eugénie de Mannoury, mariée à M. Marie-Victor Guyon des Diguères; comme nous venons de le voir en traitant de la famille de Guyon.

13° degré.

Jean-Charles-Alexandre-François de Mannoury d'Ectot, connu dans le monde savant par ses études et ses découvertes dans les sciences hydrauliques et physiques, fut membre de l'Académie de Caen, de la Société d'encouragement de la même ville, de la Société d'émulation de Liége, de celle d'Arras, etc., etc., honoré de la grande médaille d'or d'Olivier de Serres, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre correspondant de l'Institut. Il avait été présenté à l'élection comme membre de l'Institut, en concurrence avec M. Charles Dupin, en 1820. Il mourut peu de temps après, le 2 mars 1822 (2).

(1) Jacques Chausson, écuyer, sieur des Orgeries, fit enregistrer en 1698, ses lettres de noblesse à la Cour des comptes de Normandie. Les armes de cette famille sont : « d'or, au lion rampant d'azur, au chef de gueules, chargé de trois besans d'argent. »

(2) Nous ne pouvons résister au désir de reproduire ici une lettre adressée de Paris, le 8 novembre 1818, par M. de Mannoury d'Ectot à M. des Diguères, son beau-frère, à l'occasion de la naissance de son neuvième enfant (celui qui écrit ces lignes) :

M. de Mannoury d'Ectot avait épousé M[lle] Adélaïde du Moulin de La Bretèche (1) dont il eut :

I. M. Edmond de Mannoury d'Ectot, qui suit ;

II. M[lle] Nathalie-Marie de Mannoury d'Ectot, morte à l'âge de 13 ans.

III. M[lle] Marie-Euphémie de Mannoury d'Ectot, mariée à M. Adolphe de Mésenges du Gast, dont elle a eu trois enfants : 1° M. Alexandre de Mésenges de Beaurepaire, qui a épousé M[lle] Marie de Malherbe de Goulet ; 2° M. Adrien de Mésenges ; 3° M[lle] Marie de Mésenges, mariée à M. Isidore de Bonnet de Viller.

« Mon ami, je te félicite de l'heureux accouchement de ma sœur ; vous avez l'un et l'autre une grande fécondité qui transmet à vos enfants une vigoureuse santé, une des sources du bonheur de la vie. D'après les événements dont j'ai été moi-même la victime, je leur désire constamment un aussi précieux avantage. J'ai pris bien sincèrement part à la perte que tu as faite de M[lle] des Diguères ; personne ne l'estimait plus que moi ; je la regrette pour ses vertus et pour tes enfants.

« Je me porte mieux ; cependant je n'ai pas encore repris tout l'embonpoint de la maigreur que tu me connais ; j'avais étonnamment maigri. Ce sont des variations de notre frêle machine humaine. Heureux quand la divine Providence vient à notre secours au milieu des écueils de la vie !

« Je t'embrasse tendrement ainsi que ma sœur et tous tes aimables enfants.

« DE MANNOURY D'ECTOT. »

N'y a-t-il pas dans ces lignes, empreintes d'un sentiment de résignation chrétienne, comme un vague pressentiment de la fin prématurée qui allait bientôt briser une carrière si remplie ?

(1) Voir plus haut la notice sur la famille du Moulin.

14e degré.

M. Edmond de Mannoury d'Ectot, né le 11 septembre 1804, a épousé, le 6 mars 1842, Mlle Joséphine-Henriette Le Blanc; le père de Mme d'Ectot était M. Le Blanc, savant dessinateur, professeur, administrateur et conservateur au Conservatoire des arts et métiers, membre de plusieurs Sociétés savantes, chevalier de la Légion-d'Honneur; et son grand-père, Nicolas Le Blanc, fameux chimiste, auquel sont dues d'importantes découvertes, telles que la production des cristaux, de la soude factice; l'affirmation que c'est par l'azote qu'ils contiennent que les engrais nourrissent les végétaux ; la production des engrais animaux carburés en vases clos; l'invention des procédés économiques du rouge de mercure, avant lui d'un prix très-élevé. Nicolas Le Blanc était membre de presque toutes les Sociétés savantes de son temps, fondateur de quelques-unes, administrateur au département de la Seine, conservateur et directeur, à l'Arsenal de Paris, des poudres et salpêtres, membre du Directoire, conservateur des monuments publics, député à l'Assemblée législative, etc., etc.

Du mariage de M. de Mannoury d'Ectot avec Mlle Le Blanc, sont nés :

15e degré.

1° M. Henri-Isidore de Mannoury d'Ectot, officier de marine ;

2° M. Jean-Charles-Alexandre de Mannoury d'Ectot ;

3° Mlle Henriette-Marie-Edma de Mannoury d'Ectot.

FAMILLE LE FESSIER.

La famille Le Fessier, originaire de la ville d'Argentan, y a rempli des charges importantes pendant le cours des deux derniers siècles.

Cette famille se subdivisait en plusieurs branches, parmi lesquelles nous citerons les Le Fessier des Aulnez, Le Fessier du Fay et Le Fessier de Grandprey.

La noblesse lui fut conférée au mois de mars 1738, par lettres-patentes du roi Louis XV, en la personne de messire Gilles Le Fessier, écuyer, sieur du Fay, chevalier de St-Louis, exempt des gardes-du-corps du roi dans la compagnie d'Harcourt.

En 1654, messire Michel Le Fessier était premier vicaire de St-Germain d'Argentan (1).

(1) *Histoire de l'abbaye de Ste-Claire*, par M. l'abbé Laurent, p. 60.

Gilles Le Fessier des Aulnez était échevin de la ville d'Argentan en 1658.

Marin Le Fessier des Aulnez (probablement fils de Gilles) était trésorier en charge de l'église St-Germain d'Argentan en 1678.

A la fin du XVIIe siècle, Jean Le Fessier des Aulnez était conseiller et procureur du roi au bailliage d'Argentan.

Jean des Aulnez avait épousé, vers 1685, damoiselle Barbe Barbot de La Quille.

Nous retrouvons fréquemment ce nom dans les chroniques de notre contrée.

Originaire, comme les Le Fessier, de la ville d'Argentan, comme eux aussi, elle y a joué, à plusieurs reprises, un rôle assez important.

Dès 1585, André Barbot était trésorier de l'église St-Germain d'Argentan.

En 1658 et 1672, ces mêmes fonctions étaient exercées par Jean Barbot et autre Jean Barbot, avocat, sieur de Bellefontaine.

Jacques Barbot, conseiller en l'élection d'Alençon, portait : « de sinople aux trois merlettes d'argent (1). »

En 1633, Claude Barbot, fils de Gilles Barbot, sieur du Pin, épousait, à St-Germain d'Argentan, damoiselle Jeanne de Villiers, fille de feu Charles

(1) *Armorial général de France*, manuscrit.

de Villiers, écuyer, en son vivant sieur de Fontenai.

En 1745, mourait aux Capucins d'Argentan le Père Angélique, de la famille Barbot d'Argentan, dont la perte, après une longue vie digne de son nom, fut un deuil pour la ville entière.

Le P. Angélique étant mort en odeur de sainteté, on se disputa les débris de ses pauvres vêtements pour les conserver comme des reliques (1).

En 1750, M. Barbot, prêtre d'Argentan, était chapelain de l'église St-Thomas. C'était une célébrité du temps. Nous avons de lui plusieurs ouvrages : son *Analyse raisonnée des sciences* fut publiée en 1751. Il en existe aussi des œuvres inédites (2).

Un membre de cette famille devait être la première victime de la Révolution à Argentan.

En 1793, la Convention ayant décrété une levée de 300,000 hommes, le contingent à fournir par la ville fut fixé à 50 hommes. Cette décision rencontra à Argentan de vives résistances. Les jeunes gens exigèrent qu'on leur permît de se faire remplacer à l'aide de fonds déposés dans une bourse commune. Le 11 mars, jour du tirage, au moment même où la Vendée, par un élan spontané, se

(1) L'abbé Laurent, *Histoire de l'abbaye de Ste-Claire*, p. 222.
(2) Germain, *Histoire d'Argentan*, p. 295, 2e partie.

soulevait tout entière, des troubles éclatèrent dans la salle : l'opération fut renvoyée au 14. Des royalistes imprudents, mais en petit nombre, en profitèrent pour tenter un mouvement contre-révolutionnaire : 300 individus se réunissent le matin du 14, sur le cours ; quelques-uns crient : Vive le Roi ! Barbot-Terceville, un des capitaines de la garde nationale, se met à leur tête, leur affirme qu'à Caen et à Falaise on se refuse également à cette levée, et il fait prêter à tous le serment de lui obéir. Il se rend avec sa troupe à l'église des Capucins où siégeait le Conseil, qui lui en refuse l'entrée. Une lutte s'engage entre lui et un des officiers municipaux ; quelques-uns des jeunes gens prêtent secours à Barbot. Le municipal est renversé et tire un coup de pistolet sur les agresseurs. Ce coup devient le signal d'une affreuse mêlée. Le tocsin sonne ; tout le monde accourt ; des pierres sont lancées, des coups de feu tirés ; des luttes particulières s'engagent dans les rues ; on veut s'emparer de deux canons gardés à la mairie, mais ils sont défendus ; appeler les habitants des campagnes, mais contre-ordre est donné. La garde nationale se rassemble enfin ; le tumulte s'apaise et chacun recueille ses blessés. Frappé d'une balle dès le commencement de la mêlée, Barbot avait été porté sur son lit. Des forcenés montent dans sa chambre, et l'un d'eux

(étranger a la ville) le saisit par les cheveux, l'arrache de son lit, appuie son cou sur la traverse d'une chaise et lui coupe la tête avec son sabre. Cette tête est jetée par la fenêtre, une fille la relève, la plante au bout d'une pique et la porte en triomphe dans la ville. Un passant ne peut retenir un mouvement d'indignation ; un habitant d'Écouché qui, comme plusieurs de ses compatriotes, avait joué un déplorable rôle dans cette journée, le renverse d'un coup de sabre dans le ventre. Lasse enfin de cet horrible fardeau, la furie dépose cette tête, après l'avoir outragée de la plus indigne manière, sur le perron de sa maison.

Les jeunes gens soupçonnés d'avoir excité la rebellion, et dont quelques-uns sont parvenus depuis à des fonctions éminentes, se cachèrent ou prirent la fuite. Cinq personnes furent condamnées à mort à Alençon et montèrent sur l'échafaud. Quand les passions se furent calmées, vingt-huit des contumaces se présentèrent devant le tribunal civil d'Alençon et en furent quittes pour quelques jours ou quelques heures de prison (1).

Mais revenons à Jean Le Fessier des Aulnez.

De son mariage avec Mlle Barbot de La Quille naquirent deux enfants : 1° Jean-Louis Le Fessier, dont nous allons parler ; 2° Jeanne Le Fessier,

(1) Pattu de Saint-Vincent, *Voyage pittoresque*.

mariée, le 2 avril 1705, en la paroisse Saint-Germain d'Argentan, à messire François de Gautier, écuyer, sieur de Montreuil, fils de feu messire Jacques de Gautier, écuyer, sieur de Montreuil, et de feue damoiselle Avoye du Barquet, de la paroisse de Sevray.

Jean-Louis Le Fessier, sieur des Aulnez, succéda à son père dans sa charge de conseiller et procureur du Roi au bailliage d'Argentan; charge devenue en quelque sorte héréditaire dans la famille; car, après sa mort, elle fut remplie par Jacques Le Fessier, sieur de Grandprey, son proche parent.

Jean-Louis Le Fessier épousa, le 13 novembre 1727, damoiselle Anne-Michelle Bougon de La Houssaie, fille de M. Bougon de La Houssaie et de damoiselle Anne de La Haie.

Le célèbre docteur Bougon, si honorablement connu par son dévouement au duc de Berry, appartenait à cette famille.

De ce mariage naquirent trois enfants.

L'aîné, messire Nicolas Le Fessier, écuyer, sieur des Aulnez, mousquetaire du Roi, acheta, le 30 mars 1758, devant les notaires d'Argentan, les château, terre et seigneurie de Beaumais, qu'il ne devait pas posséder longtemps.

Il mourut, en effet, sans alliance, quelques années après, laissant sa fortune à ses deux sœurs,

dont l'une avait épousé M. de Fontaine de Châteaufort, et l'autre était Mme des Diguères, grand'-mère de celui qui écrit ces lignes, comme nous l'avons vu plus haut.

Mme de Fontaine eut dans son lot la terre d'Occaignes, aujourd'hui possédée par Mme de Campion d'Aubigny, sa petite-nièce. Quant au château de [illegible], nous avons dit qu'il échut en partage à Mme des Diguères. Il appartient maintenant à M. [illegible] des Diguères, son petit-fils.

BRANCHE LE FESSIER DU FAY.

Cette branche ne nous est connue que par deux de ses membres :

Le premier, dont nous avons déjà parlé, Gilles Le Fessier, écuyer, sieur du Fay, chevalier de Saint-Louis, exempt des gardes-du-corps de Sa Majesté Louis XV, fut anobli par lettres-patentes du roi, en date du mois de mars 1738, rapportées par d'Hozier. (*Armorial général de France*, registre II, 1re partie.)

Dans ces lettres, dont nous donnons un extrait, sont relatés les faits d'armes de Gilles Le Fessier, en même temps que ses brillants services :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, etc.

« Nous sommes informé que notre cher et bien-aimé Gilles Le Fessier, sieur du Fay, exempt des gardes de notre corps, compagnie de Harcourt, s'y distingue depuis 1697..... qu'il était au siége d'Ath, à la canonnade de Limégue et à celle de Pers; qu'à la bataille de Romilly il eut un cheval tué sous lui dans la mêlée; qu'il ne se distingua pas moins à celle de Malplaquet, où il eut un cheval tué sous lui d'un coup de canon, et où il fut blessé à la tête par le renvoi fracassé des os de la tête du cheval; qu'il en monta un autre et combattit avec la même intrépidité, étant au siége de Fribourg et autres..... Instruit, d'ailleurs, qu'il est issu d'une *ancienne famille* de notre province de Normandie, *vivant noblement*, et qui a contracté plusieurs alliances avec la noblesse, anoblissons, etc. »

Ces lettres ont été enregistrées à la Cour des comptes de Normandie, à Rouen, le 23 juillet 1740.

Gilles Le Fessier avait épousé, le 21 octobre 1727, Geneviève de Mannoury, fille de François de Mannoury, écuyer.

De ce mariage sortirent Marie Le Fessier du Fay, née le 28 juillet 1728, et Joseph Le Fessier du Fay, né le 13 juin 1730.

Son fils suivit la même carrière, et à la date du 10 février 1756, nous trouvons le mariage, en

la paroisse de St-Germain d'Argentan, de Joseph-Gilles-François-Abel Le Fessier du Fay, garde-du-corps du Roi, avec noble damoiselle Jacqueline-Marie-Louise-Françoise Guyon, fille majeure de messire Rolland-Hiérosme Guyon de Corday de La Fresnaye, chevalier, seigneur de Maumont, et de noble dame Louise Le Cerf de La Fresnaye.

Leur acte de mariage porte entr'autres signatures, celles de Le Fessier de Grandprey, Guyon de La Fresnaye, Lecerf de La Fresnaye et Guyon de Maumont.

Joseph-Gilles-François-Abel Le Fessier du Fay, seigneur de Maumont, figure dans le catalogue, publié par L. de La Roque et E. de Barthélemy, des gentilshommes normands qui ont pris part aux assemblées de la Noblesse en 1789.

BRANCHE LE FESSIER DE GRANDPREY.

Cette branche existait dès le XVIIe siècle, car nous voyons, en 1703, M. de Grandprey, trésorier de l'église Saint-Germain d'Argentan, porter le dais à la réception de Mg^r^ l'évêque Louis II d'Aquin.

M. de Grandprey avait alors un frère curé de la paroisse de Sarceaux.

Jacques Le Fessier de Grandprey succéda, comme nous l'avons vu, à Jean-Louis Le Fessier

des Aulnez, dans sa charge de conseiller et procureur du Roi au bailliage d'Argentan. Il épousa Mlle Françoise Marie (1).

Jacques-François Le Fessier de Grandprey, son fils, suivit lui-même la carrière de la magistrature, à laquelle semblait vouée cette famille. Il devint président du tribunal civil d'Argentan et mourut en 1813, président honoraire. C'est, sans doute, lui qui figure dans la liste des gentilshommes du bailliage d'Alençon qui prirent part, en 1789, à la nomination des députés de la noblesse (bailliage secondaire d'Argentan).

Son fils,..... Le Fessier de Grandprey, après avoir exercé les hautes fonctions de gouverneur dans les colonies françaises, est mort, en 1825, conseiller à la Cour de cassation et chevalier de la Légion-d'Honneur.

Il a laissé plusieurs ouvrages de jurisprudence ancienne et moderne, droit administratif, économie politique, etc. (2).

Mentionnons encore François-Auguste Le Fessier des Londes, sous-diacre, conseiller-assesseur au bailliage d'Exmes, vicomté d'Argentan.

Une triste célébrité s'attache au nom de Jacques-André-Simon Le Fessier, prêtre, originaire d'Ar-

(1) Jacques Marie, sieur de Noirville (Hablovillle), fut maintenu comme ancien noble par de Marle, en 1666.

(2) Manuscrits Pigeon.

gentan, ancien curé de Besru (Sarthe), qui fut élu, en mai 1791, évêque constitutionnel de l'Orne et député à l'Assemblée législative.

Un instant nous avons pu croire le pseudo-évêque membre de la famille dont nous nous occupons ; des renseignements plus précis, puisés aux Archives d'Argentan, nous permettent d'affirmer le contraire.

Du reste, il ne faudrait pas juger trop sévèrement Simon Le Fessier :

L'évêque constitutionnel de l'Orne était en même temps maire de Séez. Il paraît que son administration ne fut pas moins habile que ferme. Aussi laissa-t-il des regrets mérités. C'est à son courage et à sa fermeté que l'on doit la conservation de la bibliothèque et des portraits du palais épiscopal. Il les fit enlever de la salle des évêques, où des militaires les frappaient de leurs sabres, et ne les y replaça qu'après la cessation du régime de la Terreur. Il sut préserver la ville du pillage dont la menaçaient alors des troupes animées de mauvaises dispositions. (Voir Maurey-d'Orville, *Histoire de Séez*, p. 232 et 226.)

Jacques-André-Simon Le Fessier, né à Argentan, le 23 février 1738, y est mort le 2 décembre 1806.

Parmi les alliances de la famille Le Fessier, nous relevons celles qu'elle contracta, à diverses époques, avec les Gautier de Montreuil, de Man-

noury, Guyon de Corday, de La Haye, de Fontaine et Guyon des Dignères.

Les armes des Le Fessier sont : « de gueules, à un aigle d'or, les ailes abaissées, et tenant de sa patte droite une épée d'argent, la pointe en haut, la garde et la poignée d'or. »

FAMILLE DE HEUDEY OU HEUDÉ DE POMMAINVILLE,

ANCIENNE FAMILLE NOBLE DE NORMANDIE, GÉNÉRALITÉ D'ALENÇON.

Les registres de la Chambre des comptes parlent de Renaud Heudey, dans des lettres du 18 mai 1389, et de Jean Heudey, écuyer, dans le siècle suivant.

Les registres de Guillaume Thiévin et de Guillaume Trotterel, tabellions de Falaise, mentionnent en un contrat de 1487, Guillaume Heudey, fils de Jean Heudey, de la paroisse de Jort. Noble homme Robert Heudey, écuyer, seigneur de Raiville et de Noron, et Sébastien Heudey, écuyer, seigneur de Goulaffre, sont compris dans deux autres contrats des 1er juillet et 4 octobre 1488. Houdart Heudey, écuyer, sieur du fief de la Motte, sis paroisse de La Bretèche, échangea, le 15 mai 1472, à Guillaume Heudey, écuyer, seigneur de Pommainville, quatre livres de rente.

De cette famille était issue dame de Bois-

sey et de La Motte-Pelley, mariée : 1° à Galois de Harcourt, sire de Bailleul, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre ; et 2° par contrat du 27 septembre 1587, à François de Vauquelin, seigneur de Sacy, en présence de Gabrie Heudey, écuyer, sieur des Linières. Elle était fille de Pierre de Heudey, écuyer, seigneur de La Motte-Pelley et de Boissey, et de Catherine de Lonval.

1er degré.

Un mémoire dressé sur les titres remonte la filiation de cette famille à Guillaume de Heudey ou Heudé, premier du nom, écuyer, qui eut :

2e degré.

Guillaume II de Heudey, écuyer, marié à Marguerite du Barquet. Il fut père de :

3e degré.

Jean Ier de Heudey, écuyer, qui épousa Michelle de Petit-Fauney, fille puînée de Colin de Petit-Fauney et de Jeanne Bigot, dame de Pommainville. Il eut la terre de Pommainville dans son lot.

4e degré.

Guillaume III de Heudey, écuyer, sieur de Pommainville, transigea, le 7 juin 1445, devant

les tabellions d'Argentan, avec Giret Droullin et Jeannette Gastel, sa femme, fille aînée et héritière de Nollente de Petit-Fauney, et avec Jeanne Gastel, veuve de Pernet Gautier.

Il eut plusieurs enfants, dont un prêtre, et probablement Jacqueline de Heudey, abbesse d'Almenèches, transférée en 1517 à Poitiers.

Voici ce que nous lisons dans l'*Orne archéologique et pittoresque*, au sujet de cette abbesse d'Almenèches :

« En 1517, Jacqueline Heudey était abbesse et avait succédé à Germaine Vincent. Jeune d'âge et de mœurs, elle laissait libre entrée aux personnes du dehors dans les chambres des religieuses qui, à leur tour, allaient librement dans les maisons particulières et dans les prairies éloignées du monastère. Le cardinal de Luxembourg, cardinal *a latere*, enjoignit à l'évêque de Séez de réformer l'abbaye, et à la demande du roi, du légat, de l'évêque et des princes et princesses de la maison d'Alençon, seize religieuses de l'Institut de Fontevrault se rendirent à Almenèches, sous la conduite de Marie de La Jaille, prieure de Bellomer, ancienne dame d'honneur de Marguerite, duchesse d'Alençon.

Jacqueline de Heudey refuse de recevoir les nouvelles religieuses et appelle comme d'abus au Parlement de Paris des ordonnances du légat et de

l'évêque de Séez. Elle perd son procès. Léon X écrit aux évêques de Paris, de Meaux et de Séez, de réformer l'abbaye dans son chef et dans ses membres; Jacqueline Heudey est déposée et va finir ses jours à Sainte-Croix de Poitiers. »

Quoi qu'on ait dit du relâchement des monastères à l'époque qui nous occupe, on voit par l'intervention énergique de l'archevêque, de l'évêque, des princes de la famille royale, du Parlement de Paris, du Roi et du Pape lui-même, qu'un pareil relâchement était considéré comme un scandale public qu'il fallait faire cesser à tout prix, loin de le laisser impuni.

5e degré.

Gilles de Heudey épousa Gesline Moynet, fille de Geoffroy Moynet, écuyer, et de Catherine Benats.

De ce mariage naquirent :

1° Marie de Heudey, qui épousa Jean Brossard, écuyer ;

2° Catherine de Heudey, mariée à noble homme Jean de Mora ;

3° Et Jean de Heudey, qui suit :

6e degré.

Jean II de Heudey, vicomte d'Argentan et Exmes, obtint main-levée du fief de Pommainville,

le 24 mai 1554. Il épousa Isabeau de Muterel, fille de N.... de Muterel, seigneur de Soulle, procureur général au Parlement de Rouen. Ce magistrat est signalé comme ayant joué un rôle important dans l'histoire du Parlement de Normandie. C'est ainsi qu'après la réintégration du Parlement si durement traité par le chancelier Poyer, sous François Ier, en 1540, on avait entendu le procureur-général, Muterel de Fauville, dire, avec l'expression du regret, que « *par le patent de la clôture et ouverture du Palais, n'estoit donné lieu de modiffier par les Cours souveraines les édictz et ordonnances du Roy, mais seulement d'advertir des difficultés que l'on y pouvoit faire* (1). »

René de Muterel, seigneur de Fauville, épousa, vers 1555, Barbe de Chambray, fille de Nicolas, seigneur de Chambray, de Thevray, baron d'Auffay, et de Bonaventure de Prunelé, issue de la branche royale de Dreux, par sa mère Antoinette Le Roy de Chavigny. (Moréri, art. CHAMBRAY.)

7e degré.

Nicolas de Heudey, sieur de Pommainville, Bocquencé, Maubuisson, Le Châtellier, St-Pierre et St-Germain-de-Fauville, près Évreux, fils de

(1) *Histoire du Parlement de Normandie*, t. II, p. 89.

Jean de Heudey et d'Isabeau de Muterel, fut déclaré majeur le 19 décembre 1575, aux Assises d'Argentan. Le 22 février 1582, il rendit hommage au duc d'Alençon, comme noble et extrait d'ancienne noblesse, et mourut en 1612 ou 1614. Petit-fils du procureur-général Muterel de Fauville, il suivit la carrière de la magistrature qui lui était si naturellement ouverte, et devint conseiller du roi au Parlement de Normandie. Nous le retrouvons, en 1591, parmi les membres de ce Parlement attachés au parti de la Ligue. Il fut un des signataires du fameux arrêt rendu, le 13 octobre 1591, par les vingt-trois membres du Parlement de Normandie demeurés à Rouen, après sa translation à Caen, sous la présidence du célèbre Groulard. Par cet arrêt, le Parlement de Rouen condamnait, dans les termes les plus sévères, l'arrêt du Parlement de Caen qui avait fait brûler, sur la place publique, la bulle d'excommunication du roi Henri IV.

Dévoué comme il l'était au parti de la Ligue, et jouissant d'un crédit dû à sa haute position, il est permis de supposer que Nicolas de Pommainville ne fut point étranger au mouvement des Ligueurs dans notre contrée. Dans la Basse-Normandie, Falaise, Bayeux, Argentan, Lisieux, etc., tenaient pour la Ligue ; Caen, Alençon, Séez, Écouché, etc., pour le roi. L'action la plus considérable fut celle

qui se passa dès la fin d'avril 1589, dans la campagne d'Argentan, du côté de Pierrefitte, Villers et Commeaux, c'est-à-dire à 2 ou 3 kilomètres du manoir de Pommainville. Le duc de Montpensier y tailla en pièces les Ligueurs de ces cantons, qu'on appelait les Gautiers. Ils étaient 5 à 6,000, commandés par le comte de Brissac, les barons d'Echauffour, de Tubœuf, etc. 3,000 demeurèrent sur le champ de bataille ; 1,000 furent faits prisonniers. Le surplus se réfugia dans Argentan. Commeaux donna beaucoup de peine pour le forcer (1). Il devait être facile de former un parti contre les Huguenots dans un pays où ils avaient exercé tant de ravages. On se souvenait encore d'avoir vu, en 1562, l'amiral de Châtillon, à la tête de 4,000 hommes et de tous les hérétiques du pays, envahir la ville d'Argentan, et y laisser en partant un nommé Guillaume Beaurepaire, de Breveaux, avec une compagnie de gendarmes hérétiques, qui pillèrent les églises et se livrèrent à toutes sortes d'excès, *jusqu'à couper les oreilles des prêtres, qu'ils portaient à leurs chapeaux au lieu de plumaches* (2).

La sévérité des historiens n'a pas fait défaut aux soutiens de la Ligue. Peut-être a-t-on trop laissé dans l'ombre le côté vraiment religieux de cette

(1) Voir les *Mémoires* de Sully.

(2) Manuscrit Malécange.

vive opposition au roi huguenot. D'ailleurs, les jugements de l'histoire ne sont point sans appel, et n'avons-nous pas vu de nos jours plus d'une justice tardive réagir contre des appréciations passionnées?

Nicolas de Pommainville avait épousé Charlotte du Val, fille de Nicolas du Val, écuyer, seigneur de Bocquencé, homme d'armes des ordonnances du roi, et de Catherine de La Rivière.

Charlotte du Val était, très-probablement, la sœur ou la nièce de ce *du Val de Bocquencé* dont le nom se retrouve fréquemment sous la plume de l'historien du Parlement de Normandie. A la suite des troubles qui éclatèrent à Rouen, au mois d'août 1560, le maréchal de Vieilleville fut envoyé par le roi pour rétablir l'ordre, avec des pouvoirs illimités. Il marchait à la tête de sept ou huit compagnies d'hommes d'armes et de bandes françaises qu'il pouvait amener jusque dans Rouen même, où elles seraient devenues une cause de ruine.

« Le conseiller du Val de Bocquencé, député spontanément par sa compagnie, ou mandé par le maréchal, comme ce dernier le dit dans ses *Mémoires*, étant venu le trouver à Gisors, il fut convenu entre eux que les bandes n'approcheraient pas davantage de Rouen, pour l'heure, et attendraient de nouveaux ordres aux Andelys et dans le Château-Gaillard (1). »

(1) Floquet, t. II, p. 323.

Plus tard, en 1562, le même du Val de Bocquencé, député vers le roi Charles IX, avec un de ses collègues, obtenait du monarque des lettres-patentes par lesquelles le Parlement était autorisé, pour sa sûreté personnelle, à tenir ses séances à Louviers ou dans toute autre ville qu'il aviserait.

C'est encore du Val de Bocquencé qui, peu de temps après, osa haranguer le maréchal de Vieilleville, irrité contre les bourgeois de Rouen qui avaient voulu venger leur grand-bailli, Villebon d'Estouville, cruellement mutilé par le maréchal, à la suite d'un banquet promettant une issue moins sanglante (1).

Par son mariage avec Charlotte du Val de Bocquencé, Nicolas de Pommainville était devenu seigneur de Bocquencé, fief encore possédé, en 1666, par Charles de Heudey, sieur de Bocquencé, un de ses descendants, qui habitait alors la Grande-Haye (élection de Bernay) et fut maintenu comme ancien noble par de Marle.

Nicolas eut pour enfants :

1° Nicolas de Heudey, seigneur de Pommainville, qui lui-même eut deux enfants, au nombre desquels fut Nicolas, seigneur de Pommainville, marié à Charlotte Le Conte de Nonant ;

2° Charles de Heudey, qui suit.

(1) Floquet, t. II, p. 509.

C'est encore au Parlement de Normandie que nous retrouvons ce nom de Le Conte, en la personne du maître des requêtes Le Conte de Draqueville, qui fut chargé de seconder la mission du maréchal de Vieilleville, avec le président Pétrémol, lors de l'insurrection de 1560, dont nous avons parlé plus haut. Il avait épousé la fille du président à mortier, Jacques-Daniel du Bois d'Ennemets, qui subit de la part du Parlement, lors des dissensions religieuses de 1562, une si injuste persécution, comme ayant favorisé le parti huguenot, imputation toute gratuite et dont il se défendit avec une noble indignation (1).

Lors du lit de justice tenu à Rouen, le 17 août 1563, par le roi Charles IX en personne, et où siégèrent tant d'illustres personnages, au nombre desquels on remarquait Henri de Valois, bientôt Henri III, et Henri de Navarre, encore enfant, plus tard Henri IV, l'historien de notre Parlement cite avec complaisance, parmi ces hauts personnages, le maître des requêtes Le Conte de Draqueville (2).

Pompone-François Le Conte, marquis de Nonant, avait épousé, vers 1655, Catherine de Lyonne qui, devenue veuve peu de temps après son mariage, épousa en secondes noces François de

(1) Floquet, t. II, p. 418-421.

(2) Id., p. 562.

Rohan, prince de Soubise, lieutenant-général des armées du Roi, mort en 1712, âgé de quatre-vingt-un ans. Nous trouvons dans l'*Armorial* manuscrit de d'Hozier les armoiries de Catherine Le Conte de Nonant : « de gueules, à la fasce d'or » ; et celles de Félix Le Conte de Nonant, seigneur et patron de Fontenay-la-Louvet : « d'azur au chevron d'argent, aux 3 besans d'or en pointe. »

Il faut croire que Charlotte Le Conte avait été élevée dans une société plus élégante que celle où elle allait entrer en épousant Nicolas de Heudey, car à peine fut-elle devenue dame de Pommainville, qu'il lui fallut un équipage, chose rare alors et sans doute fort dispendieuse. C'est pour déférer à ce vœu d'enfant gâtée, que Nicolas de Heudey se résigna à vendre son domaine de Pommainville à Charles de Heudey, son oncle, dont nous allons nous occuper, et qui devint ainsi seigneur de Pommainville. Cette vente est du 1er octobre 1651.

Nicolas de Heudey ne vécut que fort peu d'années après son mariage et sans laisser de postérité.

Il périt de la mort la plus déplorable, dans une querelle avec un gentilhomme de la contrée (1).

Les détails de cette odieuse et sanglante rencontre nous ont été transmis par une plume con-

(1) Le nom de ce gentilhomme était François Le Cornu, seigneur de Coutonne (La Chesnaye-Desbois, article Heudey).

temporaine, comme un nouveau témoignage des querelles incessantes qui mirent si souvent l'épée à la main des gentilshommes de cette époque et qui finirent par provoquer l'édit de Louis XIV pour la répression des duels, au mois d'août 1679.

Le jour de la Toussaint de l'année 1659, un jeune gentilhomme *impie et fort adonné à l'ivrognerie*, avec trois ou quatre de ses compagnons de débauche, après une orgie qui avait duré presque toute la journée, trouva fort plaisant, au moment où les cloches sonnaient à toute volée pour appeler les prières des fidèles, de parcourir la ville avec un tambour, en vociférant une foule d'impiétés et de railleries indécentes. Ces écervelés poussèrent le cynisme jusqu'à profaner la sainteté du jour en buvant à la santé des morts. A cette époque, les cloches des nombreux couvents que comptait la ville d'Argentan mêlaient leurs sons funèbres à celui des églises et chapelles de la ville. Il était d'usage alors, parmi les clercs sonneurs de toutes ces églises, de parcourir les rues en sollicitant les offrandes des fidèles. Un petit clerc du couvent des Jacobins, étant venu à passer avec sa collecte, fut insulté par cette troupe avinée qui ne rougit point de lui enlever son petit trésor. A ce moment vint à passer M. de Pommainville qui rentrait à son hôtel. C'était, dit l'auteur du ma-

nuscrit auquel nous empruntons ces détails, *un jeune gentilhomme très-honnête et gentil cavalier.*

Il est facile de concevoir l'indignation qu'il ressentit à la vue d'une pareille scène ; qu'il ait manifesté cette indignation par quelques paroles imprudentes : c'est ce qui s'explique aussi facilement. Voyant néanmoins à quels tristes personnages il avait affaire, il passa son chemin et continua à regagner son hôtel. Mais la rage des insulteurs avait été mise à son comble par cette critique de leur ignoble conduite : ils s'élancent à la poursuite de M. de Pommainville, le rejoignent proche la Croix-du-Carrefour, l'abordent et le couvrent d'injures ; et, comme s'il manquait quelque chose à leur basse vengeance, ils n'ont pas honte, eux gentilshommes, de s'acharner six contre un, de le désarmer et de le blesser grièvement. Éperdu, hors de lui, M. de Pommainville jure de se venger d'une pareille lâcheté ; il court à l'hôtellerie du *Griffon* où il était logé ; se saisit de ses pistolets, et, accompagné de son valet armé d'un mousqueton, il s'élance à la poursuite de ses lâches agresseurs qu'il ne tarde point à rencontrer, riant encore de leur ignoble triomphe et continuant à narguer leur victime. Le chef de la bande est étendu roide mort d'un coup de pistolet ; ses compagnons, ayant mis l'épée à la main, blessent mortellement le valet de M. de Pommainville

au moment où il déchargeait son mousqueton sur l'un d'eux, qui resta sans mouvement sur place.

Pendant cette scène de carnage l'émoi, comme on le pense bien, s'était répandu dans la ville. Un rassemblement ôte aux combattants la possibilité d'achever leur boucherie ; les parents du gentilhomme tué accourent sur les lieux et jurent de venger sa mort. M. de Pommainville n'a que le temps de se retirer chez M. du Four du Saussay, où une petite porte dérobée lui donne un accès connu. Là il reçoit un accueil des plus sympathiques, et tout est mis en œuvre pour le ravir à la fureur des assaillants, qui font un véritable siége de la maison de M. du Four. Ce dernier envoie un émissaire prévenir M. le marquis de Grancei, à son château de Médavid. Il était grand temps, car la maison pouvait être forcée d'un instant à l'autre par la foule ameutée, quand arriva, sur les minuit, M. de Grancei, à la tête de trente ou quarante cavaliers. L'ordre rétabli, M. de Grancei emmena avec lui, à Médavid, M. de Pommainville, pour le soustraire aux suites de cette terrible aventure. Il y réussit pour le moment; mais la vengeance était demeurée au cœur de ses ennemis, et il devait payer bientôt de sa vie la haute protection de son puissant ami.

A quelque temps de là, un beau-frère du gentilhomme tué dans les rues d'Argentan rencontra

M. de Pommainville dans les rues de Guibray. A cette vue sa haine se ranime, peut-être même cette rencontre était-elle préméditée ; les épées brillent de part et d'autre. De Heudey, aussi habile tireur que brave gentilhomme, désarme son adversaire ; mais comme la trahison devait toujours jouer son rôle dans cette triste affaire, au moment où il allait offrir généreusement la vie à son agresseur, il est lâchement assassiné par le valet de ce dernier, qui lui plonge son épée dans les reins. Quatre ou cinq jours après, il succombait à cette blessure.

La curieuse gravure représentant la foire de Guibray en 1658, et rééditée par M. Mancel en 1841, représente, au premier plan, un combat à l'épée entre gentilshommes, qui semblerait avoir été inspiré par le souvenir de cette malheureuse rencontre, si n'était la légère différence entre les deux dates.

Thomas Prouverre, auquel nous empruntons les détails de cet épisode, avec une réserve qui lui fait honneur, et qui se comprend facilement de la part d'un contemporain, passe sous silence les noms des auteurs de cette *histoire tragique, impie et malheureuse*, ainsi qu'il l'intitule lui-même ; nous regretterions vivement son silence, si une main étrangère, celle de son continuateur, n'avait inscrit en marge, à une époque postérieure, le nom de M. de Pommainville, qu'il écrit *Pommeville*,

aussi bien que la commune de ce nom, aujourd'hui réunie à Occagnes, comme étant le nom de l'*honnête et brave gentilhomme* tué dans les rues de Guibray. D'après le même continuateur, le nom du valet de M. de Pommainville était Godillon. Quant au nom du gentilhomme tué dans les rues d'Argentan, et dont la conduite fut si déplorable, s'il nous a été impossible de le découvrir, nous savons au moins qu'il était beau-frère de M. Le Cornu, meurtrier de M. de Pommainville.

VIII. Revenons maintenant à Charles de Heudey, oncle de Nicolas. Il fut seigneur de Bocquencé, puis de Pommainville, Chambor, Samelle, St-Sylvestre, Manneville, Savigni, le Bourgeois, etc. Nous avons vu qu'il avait acheté la terre et seigneurie de Pommainville, le 1er octobre 1651, de son neveu Nicolas, mort si misérablement.

Charles de Heudey comparut à l'Assemblée des gentilshommes de la province de Normandie, tenue à Évreux le 2 août 1635, pour le ban et arrière-ban ; il servit avec armes et chevaux dans l'armée du roi en Lorraine, puis en Bourgogne, en qualité de volontaire, et toujours avec la plus grande bravoure, suivant les certificats du marquis de Nonant, son parent, lieutenant pour le roi au gouvernement d'Évreux et d'Alençon, et du duc de Longueville, en date des 20 septembre et 10 octobre 1635.

Charles de Pommainville servit encore depuis, comme volontaire, dans l'armée de Bourgogne, commandée par le marquis de Villeroy, lieutenant-général, qui lui en délivra un certificat, le 18 décembre 1640. Aussi passait-il, d'après la notice à laquelle nous empruntons ces détails, pour un des plus braves hommes de son temps. Il devait lui-même périr d'une mort violente, car nous lisons, dans La Chesnaye-Desbois, qu'il fut tué en trahison à Guibray, en 1662, après avoir désarmé deux maîtres. Il est permis de supposer que cette fin tragique se rattache à l'affaire de Nicolas de Heudey: les haines étaient sans doute demeurées implacables de part et d'autre dans les deux familles, et le plus futile prétexte suffisait pour raviver une animosité d'aussi fraîche date.

De cette fois, le nom du meurtrier n'est point parvenu jusqu'à nous. Un moment nous avons hésité auquel des deux, l'oncle ou le neveu, rapporter l'affaire décrite par Thomas Prouverre ; mais le doute ne nous a pas paru permis, en voyant, d'une part, la date de 1662; de l'autre, celle de 1659. D'un autre côté, le gentilhomme tué à la suite de l'affaire d'Argentan est désigné comme jeune, tandis que Charles de Heudey, oncle de Nicolas, devait être parvenu à un âge assez avancé.

Enfin, l'oncle, d'après La Chesnaye-Desbois,

désarma deux *maîtres* avant d'être tué traîtreusement, ce qui ne concorde point avec le récit de Prouverre.

Charles de Heudey avait épousé Catherine de Mecflet, fille de Robert de Mecflet, écuyer, et de Marie de La Palu. Il en eut plusieurs enfants, au nombre desquels : 1° Guillaume, qui suit ; 2° Pierre, baptisé le 11 mai 1642 ; 3° Gaston, seigneur de Chambor et de Samelle, baptisé à St-Germain d'Argentan, le 15 octobre 1643 ; 4° Marie, morte sans enfants, en novembre 1709, après avoir épousé, le 8 juillet 1668 (par contrat reconnu à Orbec le dernier jour de mars 1669), Gaston de Bonnechose, écuyer, seigneur et patron de St-Jean de Thenney, un nom qui vient d'être rehaussé d'un si vif éclat par la haute position de Son Éminence le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen ; et le 5 juillet 1694, Gilles-Armand de La Touche, écuyer, seigneur de Bocquencé ; 5° Marguerite, née le 28 décembre 1645, nommée le 23 juillet 1647, par Sébastien de Heudey, prêtre, curé de Bocquencé ; 6° et 7° Gabrielle et Jeanne de Heudey.

IX. Guillaume de Heudey, quatrième du nom, épousa Anne Morin de Banneville, fille d'Étienne Morin, chevalier, seigneur de Banneville, Grentheville et Cormelles, et de Marguerite Gillain de Barneville, de cette famille de Gillain dont nous

voyons un membre, Nicolas Gillain, sieur du Houssay, maintenu comme ancien noble, en 1666, dans l'élection d'Alençon. Nous allons voir l'arrière-petite-fille de Guillaume de Heudey, contracter une nouvelle alliance avec la famille de Banneville, aujourd'hui représentée par M. le marquis de Banneville, ancien ministre plénipotentiaire, directeur des affaires étrangères au ministère des affaires étrangères.

Guillaume de Heudey mourut en 1663, laissant de Catherine de Banneville, sa veuve, un fils mineur, né à Caen, le 18 mars 1663, et qui fut élevé dans cette ville sous la tutelle de sa mère.

Mme de Pommainville ayant cru devoir produire ses titres de noblesse devant M. de Chamillard, intendant de Caen, où elle résidait alors, fut maintenue, elle et son fils, comme d'ancienne noblesse, dans cette généralité ; mais le *traitant* chargé de la recherche des usurpateurs de noblesse, l'ayant attaquée sur ce que cette production avait été par elle faite devant M. de Chamillard, tandis qu'elle eût dû la faire devant M. de Marle, intendant de la généralité d'Alençon, de laquelle dépendait la terre de Pommainville, un arrêt du Conseil d'État du roi, en date du 13 janvier 1670, vint maintenir Mme de Pommainville et son fils Étienne dans leur qualité de noblesse et d'écuyer. C'est ce qui explique comment on ne trouve point cette famille

dans la Recherche de de Marle, pour l'élection d'Argentan, où elle devrait figurer, mais seulement dans l'*Armorial général de France*, dressé postérieurement par d'Hozier.

Nous avons, du reste, vu que Charles de Heudey, sieur de Bocquencé, avait été maintenu, comme ancien noble, en 1666, dans l'élection de Bernay.

X. Étienne de Heudey, chevalier, seigneur de Pommainville, Chambor, la Haye, etc., né à Caen, le 18 mars 1663, fut reconnu noble d'extraction par certificat de M. de Chamillard, en date du 29 janvier 1668. Il épousa, le 10 juillet 1686, Charlotte du Four, baptisée à St-Germain d'Argentan, le 22 septembre 1664, fille de messire Jacques du Four, écuyer, seigneur de Bellegarde, et de noble dame Renée de Piffaut (1). Jacques du Four était lieutenant civil et criminel des vicomtés d'Argentan et Exmes.

Étienne de Heudey mourut à Pommainville, le 13 avril 1710. Charlotte du Four, sa veuve, y mourut elle-même, le 6 septembre 1721. L'un et l'autre furent inhumés dans le chœur de l'église de Pommainville où se voient encore aujourd'hui leurs tombeaux.

(1) Nicolas de Piffaut fut maintenu comme ancien noble, en 1666, dans l'élection d'Alençon.

On y lit distinctement les inscriptions suivantes :

« *Cy gist haut et puissant seigneur messire Es-*
« *tienne de Heudey, chevalier, seigneur et patron*
« *honoraire de Pommainville, La Haye, Chambor et*
« *autres lieux, lequel est décédé le* 13 *avril* 1710, *âgé*
« *de* 47 *ans. Priez Dieu pour le repos de son âme.* »

« *Cy gist haute et puissante dame Charlotte du*
« *Four, épouse de feu haut et puissant seigneur*
« *messire Estienne de Heudey, chevalier, seigneur*
« *et patron honoraire de Pommainville, La Haye,*
« *Chambor et autres lieux, laquelle est décédée le*
« 6 *septembre* 1721, *âgée de* 57 *ans. Priez Dieu*
« *pour le repos de son âme.* »

Les enfants d'Étienne de Heudey et Charlotte du Four furent : 1° Jacques-Étienne de Heudey, qui suit ; 2° autre Jacques-Étienne, né le 26 décembre 1691, garde de la marine en 1706, mort à Brest, le 16 juin 1713 ; 3° Jean-Antoine-Adrien de Heudey, né le 19 janvier 1795, entré au service du roi en 1712, capitaine au régiment de Louvigny, en janvier 1715, blessé au genou à la bataille de Guastalla en Italie, le 10 septembre 1734, et mort de sa blessure, le 13 octobre suivant ; 4° Jean-Charles de Heudey, né le 11 septembre 1699, ecclésiastique en 1719, abbé commendataire de Royal-Pré, le 16 juin 1725, mort à Paris le 29 mars 1748 ; 5° Louise-Élisabeth de Heu-

dey, née le 5 avril 1689, mariée le 9 mars 1715 à François-Gabriel du Four, baron de Cuy, chevalier de St-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, son cousin-germain; 6° Charlotte de Heudey, née le 14 février 1693, religieuse en 1711, et morte le 15 février 1732; 7° Catherine de Heudey, née le 24 février 1697, religieuse aux Ursulines de Caen le 24 février 1715; 8° Jeanne de Heudey, née le 10 septembre 1701, mariée à René Guyon, écuyer, seigneur des Diguères, le 16 janvier 1721; 9° Renée-Barbe-Philippe de Heudey, née le 4 septembre 1704, mariée à N..... Yver, écuyer, sieur de Boismé (1); 10° et Charlotte de Heudey, née le 11 novembre 1708, reçue à St-Cyr, le 6 février 1717, sortie en octobre 1728, et mariée à N..... de Mecflet, écuyer.

XI. Jacques-Étienne de Heudey, chevalier, seigneur et marquis de Pommainville, Fontenay, St-Père, Le Ménil, Beauval, Villepreux, Fesque, etc., né le 10 septembre 1690, mousquetaire du Roi en 1714, épousa, par contrat en date du 25

(1) Mme de Boismé, née de Heudey, fut probablement la mère de François Yver de Boismé, qui épousa Marie-Barbe de Mailloc, fille de messire Philippe-Pierre de Mailloc, écuyer, seigneur des Eteux, Familly, Montfaut et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France pour le bailliage d'Orbec, et de feue Barbe de Mainteterne. Ce fut M. de Boismé qui nomma Nicolas-François Guyon des Diguères, l'aîné de nos oncles, le 23 mai 1751, à St-Germain d'Argentan, avec Mme de Gautier de Montreuil.

mars 1718, insinué au Châtelet de Paris le 5 mai suivant, Armande de Vassé, fille d'Artus-Joseph, comte de Vassé, marquis d'Équilly, seigneur de Marsilly, St-Avy, Bercy, enseigne de gendarmerie et mestre-de-camp des armées du Roi, brigadier de dragons en 1734, et de Louise de Fesque. La famille de Vassé compte de belles alliances, parmi lesquelles on peut citer celle de Catherine de Vassé mariée à Henri de Beaumanoir, deuxième du nom, marquis de Lavardin, comte de Beaufort, maréchal-de-camp des armées du Roi, tué d'un coup de mousquet au siége de Gravelines, le 29 juin 1644, à 26 ans. Cette alliance étant demeurée infructueuse, Henri de Beaumanoir, veuf peu de temps après son mariage, avait épousé en secondes noces Marguerite-Renée de Rostaing, dont il eut Henri-Charles de Beaumanoir, chevalier des ordres du Roi, ambassadeur extraordinaire à Rome, en 1687, qui épousa : 1° Françoise-Paule-Charlotte d'Albert de Luynes ; 2° Louise-Anne de Noailles.

Du mariage de Jacques-Étienne de Heudey avec Armande de Vassé, naquirent deux enfants : 1° N... de Heudey, née à Paris, le 13 mars 1719, morte cinq jours après ; 2° Marie-Louise-Armande de Heudey, née le 10 mars 1721, mariée le 15 février 1738, à Nicolas-Joseph Morin, chevalier, seigneur et patron de Banneville.

Nous avons déjà parlé de la famille de Banne-

ville, à l'occasion d'une première alliance avec les Pommainville. Nous ajouterons ici que cette famille a joué un certain rôle dans la magistrature et dans les lettres.

Guillaume Morin, sieur de Banneville, qui touchait à la famille de Vauquelin des Yveteaux, par Jeanne de Vauquelin dont il descendait, vivait dans la première moitié du XVIIe siècle, et mourut le 1er mars 1660. Outre plusieurs ouvrages manuscrits, on a de lui des éloges de plusieurs grands personnages, et ses écrits jouissaient d'une assez grande estime.

Robert Morin d'Écajeul, son parent, a laissé un recueil de poésies latines qui dénotent un talent remarquable. Il avait, en outre, entrepris un traduction de Stace en vers français; mais la mort ne lui permit point d'achever ce travail.

Son fils cultiva lui-même les lettres. Après avoir été trésorier de France, à Caen, il fut nommé premier président de la Cour des aides de Normandie, lorsque cette Cour fut transférée à Caen (1).

Enfin, de nos jours, le représentant actuel de cette famille, M. le marquis de Banneville, a rempli successivement les fonctions les plus élevées dans la diplomatie. Après avoir été un des signa-

(1) Huet, *Origines de Caen.*

taires du traité de Zurich, entre la France et l'Autriche, il occupe aujourd'hui le poste important de directeur général au ministère des affaires étrangères.

La belle terre de Pommainville a cessé, depuis près d'un siècle, d'être possédée par la famille de M. de Banneville, à laquelle elle était échue.

Les armes des Heudey de Pommainville sont : « d'argent au lion rampant d'azur, chargé d'une fleur de lis d'or à l'épaule. »

Quelques armoriaux le blasonnent : « d'or au lion coupé de gueules et d'azur. »

DOMAINE DE LA BOURDONNIÈRE.

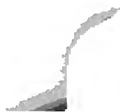
DOMAINE DE LA BOURDONNIÈRE.

Le domaine de la Bourdonnière, situé dans le voisinage immédiat de l'église de Sévigni, est aujourd'hui le plus considérable de la commune, grâce aux additions qu'il a successivement reçues.

La plus importante de ces additions a été l'acquisition faite, en 1849, par le propriétaire actuel, de la terre de Sévigni, distraite pendant plus d'un siècle du domaine de la Bourdonnière, après en avoir longtemps fait partie.

L'habitation assez importante qu'on y voit aujourd'hui est en grande partie l'œuvre de l'un de ses derniers propriétaires, M. de Grandpray, père de Mme du Fay et grand-père de Mme des Diguères.

Ce dernier avait acquis, en 1819, le domaine qui nous occupe, de la famille Servain qui le possédait depuis près de cent ans, et qui joignit longtemps à son nom patronymique celui de La Bourdonnière.



La famille Servain l'avait recueilli dans la succession de M. François d'Aumont de La Bourdonnière, dont les ancêtres dataient, à Sévigni, de la fin du XVe siècle.

Aujourd'hui, la propriété de la Bourdonnière n'est plus guère connue sous son nom primitif. Elle porte plutôt celui de Sévigni; ce nom lui convient d'autant mieux qu'elle comprend depuis quelques années la terre de Sévigni, comme nous venons de le voir.

Nous allons consacrer quelques pages aux diverses familles qui l'ont successivement possédée, et sur lesquelles des titres particuliers nous donnent des notions assez complètes.

Ces familles sont celles d'Aumont, de Servain, de Grandprey, de Maisons et du Fay.

La plupart de ces noms jouissent dans nos contrées d'une notoriété suffisante pour autoriser un travail qui, du reste, rentre dans le sujet que nous traitons.

Commençons donc par la famille d'Aumont, la première dans l'ordre chronologique.

FAMILLE AUMONT, EN DERNIER LIEU D'AUMONT.

Cette famille est certainement, de toutes celles qui nous occupent, la plus anciennement établie à Sévigni. Dans un acte du 25 septembre 1511, en notre possession comme tous ceux que nous allons mentionner, Henri Aumont, *de la paroisse de Sévigni*, vend une pièce de terre assise en ladite paroisse, au réage du Mont-d'Argentan. La publication de ce contrat fut faite par Hérouard, curé de Sévigni, à l'issue de la messe paroissiale, ainsi qu'il résulte de la mention apposée au verso de cet acte et signée Hérouard.

Moins d'un an après, le 20 août 1512, Mary Aumont, *sergent de la paroisse de Sévigni*, acquérait une pièce de terre sise au même réage.

Nous trouvons, presque à la même époque, un troisième membre de cette famille qui, lui, habite Argentan, mais se rend aussi acquéreur d'une

pièce de terre sise à Sévigni, au réage de Sur-les-Ports. C'est François Aumont, *advocat*, *sieur du Coudré* (1) *et de Sacy*. Cet acte est du 12 août 1517.

Comme on le voit, cette famille était dès lors assez nombreuse, et tous possédaient des terres à Sévigni, si même ils n'y résidaient point.

Le 26 avril 1523, autre vente par Henri Aumont, de la paroisse de Sévigni, à *honnête homme* François Aumont, *advocat* ; et moins d'un an après, nouvelle acquisition par François Aumont, *de la paroisse de Sévigni*, qui ne doit pas être confondu avec François Aumont, avocat, résidant à Argentan.

Nous arrivons en 1562 (15 novembre), et nous trouvons Germain Aumont, *bourgeois d'Argentan*, acquérant encore à Sévigni. Il était alors ou devint bientôt tabellion à Argentan, car nous avons un acte, du 15 février 1564, passé devant Me Germain Aumont, tabellion.

En 1565 (le 9 novembre), Henri Aumont était mort et Jehan Aumont, son fils, vendait une pièce de terre à François Aumont, *advocat*.

Ce François Aumont était très-probablement le fils du premier François, *advocat*, que nous avons vu plus haut faire des acquisitions à Sévigni. Cette

(1) Le Coudré est le nom d'une pièce de terre sise à Sévigni et dépendant actuellement de la terre de Bellegarde.

branche des François Aumont exerça pendant trois ou quatre générations la profession d'avocat à Argentan, et, il faut le croire, avec beaucoup de succès ; car nous les voyons fréquemment faire des acquisitions dans notre paroisse où ils avaient sans doute une maison de campagne et où, dans tous les cas, ils venaient souvent chez leurs parents.

Aux François Aumont, *advocats*, succédèrent les Jean Aumont, également *advocats*, leurs fils et petit-fils.

Le dernier du nom que nous voyons exercer cette profession est Jean d'Aumont, sieur du Coudré, qui fut anobli en 1651, et mourut vers 1670, président du grenier à sel d'Argentan.

A l'avènement de Mgr de Forcoal à l'évêché de Séez, ce fut Jean d'Aumont qui harangua ce prélat au nom de Messieurs, de l'Élection, chez M. du Homme-Thieullin, où il était logé. Il paraît qu'il fut fait, à Argentan, une réception princière au nouvel évêque de Séez. L'abbesse d'Almenèches, entre autres, lui offrit un si magnifique dîner que Monseigneur crut devoir lui faire *une très-civile et un peu sévère correction de l'excès de son superbe festin* (1).

Outre Jean d'Aumont dont nous venons de parler, nous voyons encore figurer dans la Recherche de de Marle, comme anoblis vers la même

(1) Thomas Prouverre, p. 311.

époque, Charles d'Aumont, sieur de La Vente, et François d'Aumont, sieur du lieu.

Charles d'Aumont de La Vente fut également président en l'élection d'Argentan. Il avait épousé, le 23 janvier 1663, à Argentan, damoiselle Renée Moulin, fille de M. Philippe Moulin, sieur de La Fontenelle, conseiller du roi, lieutenant-général du vicomte d'Argentan, et d'Anne du Moutier.

Charles d'Aumont habitait une belle maison qu'il avait fait bâtir *au petit carrefour* de la ville d'Argentan, et qui s'étendait le long de la rue Avesgo (1).

Ce fut dans cette maison qu'il eut l'insigne honneur de recevoir plusieurs personnages des plus augustes, au nombre desquels l'infortuné roi d'Angleterre, Jacques II, réfugié à Saint-Germain-en-Laye, et la duchesse de Toscane.

Voici en quels termes Thomas Prouverre raconte la réception de la duchesse de Toscane.

« Du jeudi 7 juillet 1678, Mme la duchesse de Toscane, fille en secondes noces de Gaston de Bourbon, frère de Louis XIII, roy de France, d'heureuse mémoire, et séparée de N... de Médicis, grand-duc de Toscane, son mary, pour raisons que je ne pénètre pas, estant revenue en France,

(1) Cette maison est actuellement habitée par M. de Mannoury de Croisilles, maire d'Argentan.

et venue, par la permission du roy, voir à Alençon Mme la duchesse d'Alençon, sa sœur, print la résolution de faire le voyage de Notre-Dame-de-la-Délivrande et arriva en cette ville le jour susdit. On se mit sous les armes, avec deffense de tirer d'arrivée. M. Dubreuil, l'intendant de M. le marquis de Grancey, alla au devant avec viron 50 cavaliers jusqu'à Montmerrey. La princesse fut logée chez M. de La Vente, président des élus, haranguée par tous les corps, et luy fut présenté le vin de ville, avec vingt quatre boîtes de confitures, marqua grande civilité et recongnoissance à M. son hoste. »

Nous allons également emprunter au même chroniqueur le récit du voyage de Jacques II, raconté avec une naïveté charmante malgré ses incorrections:

Entrée du Roy d'Angleterre en ceste ville, le mercredy 23 avril 1692.

« Comme ce sera une des plus illustres matières de l'histoire que les traverses de la vie de ce pieux et sage roy, je me satisfayray de remarquer que nous avons eu l'honneur de le voir en ceste ville, sur les grands préparatifs de guerre en ceste campagne du printemps 1692 contre l'Angleterre et Hollande, le prince d'Orange soy-disant roy d'An-

gleterre et commandant de toutes les deux armées par mer et par terre ; ce qui fist que le roy d'Angleterre, sous la protection de Louis de Dieudonné, invincible roy de France, dans la grande assurance que les Anglois le souhaitoient avec impatience, luy en ayant donné des hostages, le recongnoissant pour leur légitime roy, il partit de de St-Germain-en-Laye où il quitta la reine et le prince de Galles, vint à Versailles et prit le congé du roy, et de là coucher à une maison de M. le duc de Vendosme, et diner à la Trape ; de la Trape en ceste ville le mercredy 23 avril 1692. Monseigneur de Pontchartrain, contrôleur-général des finances, avait escrit le 18 du mois à Messieurs le Maire et Eschevins de luy disposer un logis sans aucun préparatif de réception, harangue ni présens de ville, ni même leur marquer le jour qu'il arrivoit à Argentan.

« Monsieur de La Vente (Charles d'Aumont), conseiller du Roy, président en l'élection et grenier à sel d'Argentan, fut prié par Messieurs les Eschevins de disposer la sienne (sa maison) sans autre préparatif, ce qu'il agréa et tint à grand honneur et gloire, estant très-vray que c'est la plus belle et la plus commode de la ville sans contredit pour recevoir un tel hoste. Et comme il avoit déjà eu l'honneur d'y recevoir auparavant, en deux différentes fois, la grande-duchesse de Tos-

cane et Madame de Guise, duchesse d'Alençon, il crût qu'on en useroit de mesme, le pourvoyeur du Roy le précédant. Et comme il fist reflexion qu'il estoit venu avec ces Dames plusieurs personnes de qualité qui n'avoient mangé à leur table, et qui eussent fait assez mauvaise chère si on ne leur eût servi que le dict service, il eut sagement la précaution qu'il en pourroit encore arriver de mesme: pourquoy il avait fait provision de cinq à six plats de gibier, sans se faire de painne de la table du Roy qui arriva sans pourvoyeur.

« Il se trouva à la descente du Roy, luy donna la main, s'expliqua avec tout le respect possible du grand homme qui luy arrivoit ce jour, ce que le Roy agréa avec de grandes marques de civile recongnoissance, et ensuite le conduisit à la chambre. Il eut l'honneur d'entretenir Sa Majesté sur plusieurs questions qu'Elle luy fist, jusqu'à l'heure du souper qui fut préparé de ce que l'on avoit cru ne devoir servir qu'à ses officiers.

« M. de La Vente s'estant préparé à luy donner le lavement des mains, comme il convient en ceste occasion, ayant quitté son chapeau en une autre chambre, la lotion faite, et ne croyant avoir l'honneur de souper avec luy, s'estant retiré un peu en arrière, le Roy ayant appelé un de ses officiers luy dist : « Dites à M. de La Vente qu'il soupe avec moy. » M. de La Vente, après plusieurs

profondes et humbles révérences, priut une place avec millord premier ministre et secrétaire d'Estat du roy d'Angleterre, premier gentilhomme de la chambre, M. de Lucé, capitaine des gardes du roy d'Angleterre, enseigne des gardes du roi de France, M. Stafford, gentilhomme de la chambre du roy d'Angleterre.

« Le Roy voyant Monsieur de La Vente teste nue, commanda que l'on luy apportast son chapeau. L'on soupa fort joyeusement, le Roy d'une humeur toute pleine de bonté et de civilité, avec une liberté et une franchise d'entretien très-honneste et sans façon.

« Après souper il fist plusieurs interrogations à M. de La Vente de nostre ville, églises, religions, et telles autres matières.

« A l'heure qu'il voulut se retirer, il demanda un verre d'eau, s'en lava la bousche deux ou trois fois. Un de ses officiers ayant marqué à M. de La Vente de prendre congé de luy, il lui fist une très-profonde et très-humble révérence et chacun se retira.

« Mademoiselle de La Vente soupa avec les autres personnes de condition qui n'avoient mangé à sa table.

« Le lendemain matin, il entretint encore M. de La Vente un long temps, luy demanda s'il y avoit point d'église par où il alloit sortir;

M. de La Vente lui dist qu'il y avoit celle de St-Martin. La porte en estant sur la rue par où il passoit, il donna ordre d'y faire préparer un prestre pour lui dire la messe.

« M. de La Vente luy ayant dit que tous les habitants de toutes conditions estoient dans un très-grand désir d'avoir l'honneur de le pouvoir voir, qu'ils faisoient tous d'ardentes prières pour sa prospérité, le Roy lui dist que, pour leur donner cette satisfaction, il alloit à l'église à pied : ce qu'il fist, et entendit la messe avec une modestie et dévotion qui ravissoit le monde jusques aux larmes. Au sortir de la messe il monta en sa chaire, donna la main à M. de La Vente, luy marqua de civils remerciements de sa civile et affectueuse réception, luy dist qu'il étoit bien logé, partit sans manger, tous les autres ayant bien déjeuné avant la messe.

« Il ne faut pas mettre en oubly une circonstance qui fait congnoistre la civile honnesteté de ce très-sage roy. Quantité de considérables personnes de la ville et de la campagne eurent la curiosité de voir un roy, ce qui ne se présente pas très-souvent, ce qui fist que, les gardes violentés, il y entra tant de monde, la place si remplie, que ceux qui servoient en table avoient très-grande painne d'aborder la table, ce qu'ayant remarqué le Roy, il dist fort agréablement et

très-civilement à ceux qui servoient : « Apportez-nous à chacun une caraphe de vin et un verre pour ne pas incommoder ces dames autant que vous le faites, ce qui fut aussitôt exécuté, et tout le monde un peu plus libre par sa franchise approcha si fort et si en foule que les plus proches des convives eussent bien soupé, qui leur en eust baillé.

« De tout ce que dessus l'on ne pourroit pas tirer de grandes congnoissances de ses dessains, si un considérable de ses officiers n'avoit pas, par civilité, dit bien sérieusement à M. de La Vente : « Monsieur, nous fairez-vous jamais l'honneur de venir nous voir en Angleterre ? » M. de La Vente luy répartit : « Monsieur, ce seroit l'extresme consolation de tous les François, si vostre bon roy estoit en cet Estat, de voir l'Angleterre, et je ne serois point des derniers à rechercher cette belle occasion. » A quoy il répartit : « Monsieur, avant trois semaines, il se verra, par la grâce de Dieu, de merveilleuses choses. »

La malheureuse tentative du roi d'Angleterre devait avoir, quelques semaines après, un triste dénouement dans la défaite de Tourville, au trop célèbre combat naval de la Hogue. C'est à la suite de ce désastre que l'infortuné monarque adressa à Louis XIV cette lettre si digne et si touchante où il le prie de ne plus s'intéresser à un prince dont

la malheureuse étoile avait sans doute attiré cet échec à des troupes toujours victorieuses lorsqu'elles combattaient pour la France.

A un siècle et demi de là, la ville d'Argentan recevait dans ses murs un nouvel hôte royal. Lui aussi prenait la route de l'exil pour aller mourir sur la terre étrangère! Ce souvenir nous est involontairement revenu en transcrivant ces lignes.

Nous avons vu que Jean d'Aumont, président du grenier à sel d'Argentan, était mort vers 1690.

Il laissait trois fils : 1° François d'Aumont, écuyer, curé de Breveaux, mort en 1697, auquel succéda, dans la cure de Breveaux, Nicolas Guyon, écuyer, sieur des Diguères. Il possédait à Sévigni divers immeubles qui furent partagés entre ses neveux ; 2° Louis d'Aumont, sieur de Saint-Bry, mort en 1709, laissant, de son mariage avec Agnès du Douet, Claude d'Aumont, chevalier de Saint-Louis, capitaine-ingénieur en chef au fort St-Louis du Rhin, à l'époque de la mort de son père ; 3° Charles d'Aumont qui, de son mariage avec Anne de Ricœur, eut trois enfants qui furent : 1° Anne-Geneviève d'Aumont, mariée à Louis Servain, sieur de La Chapelle ; 2° Marie-Madeleine d'Aumont qui épousa François de Thieulin, sieur des Isles, et mourut à Sévigni, en 1750, laissant une postérité dont nous nous occuperons plus bas ; 3° François

d'Aumont, écuyer, sieur de la Bourdonnière, qui fut le dernier de son nom.

Celui-ci avait épousé, le 11 janvier 1689, Marie-Françoise de Mailloc (1), veuve de Gaston de Gouhier, écuyer, sieur des Ostieux, demeurant à Argentan. François d'Aumont mourut à Sévigni, le 30 mars 1724, et fut inhumé dans l'église de cette paroisse, où se voit encore son tombeau, recouvert d'une pierre tumulaire sur laquelle sont gravées les armes de sa famille (2), avec cette inscription :

CY GIST LE CORPS DE MESSIRE FRANÇOIS D'AUMONT, ESCUYER, SIEUR DE LA BOURDONNIÈRE, DÉCÉDÉ LE 30 MARS 1724. PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.

François d'Aumont ne laissant point d'enfants, sa succession fut partagée entre ses neveux, MM. de Thieulin et Servain.

A M. de Thieulin échut en partage la terre de Sévigni, située dans le voisinage immédiat de la Bourdonnière ; nous le retrouverons bientôt en parlant de cette terre.

M. Servain, le nouveau propriétaire de la Bourdonnière, appartenait à une famille dont le nom

(1) Armes de la famille de Mailloc : « d'argent, à un maillot de sable, et un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. »

(2) Ces armes étaient, d'après d'Hozier : « d'argent à une croix de gueules, cantonnée de quatre merlettes de même. »

se retrouve assez fréquemment dans les Archives de la ville d'Argentan.

Dès l'année 1636, nous voyons Jacques Servain, sieur de La Chapelle, épouser, le 16 septembre, à St-Germain d'Argentan, damoiselle Marie Faucillon, appartenant à cette famille des Faucillon de Marsay, Faucillon de Vaubreuil et Faucillon de Villers, dont nous avons parlé en traitant du fief de Bellegarde.

En 1687, Jacques Servain, sieur de La Chapelle, était greffier en chef en l'élection d'Argentan.

Vers la même époque, Louis Servain était lieutenant-général en la vicomté d'Argentan.

Nous avons vu ce dernier marié à Anne-Geneviève d'Aumont.

De ce mariage naquit à Argentan, en 1687, Jacques-Louis-François Servain, sieur de La Chapelle, qui hérita de son oncle maternel, Charles d'Aumont de La Bourdonnière, et devint propriétaire du domaine de ce nom. Jacques-Louis-François Servain fut capitaine d'infanterie. Il résidait à Argentan.

Son fils, Louis-François Servain, prit le nom de La Bourdonnière. En 1770, il était gendarme de la Garde ordinaire du roi. Il quitta le service avec le grade de capitaine de cavalerie et le brevet de chevalier de St-Louis, et vint demeurer à Sévigni où il mourut le 7 janvier 1807.

Il avait épousé Mlle Anne-Angélique-Gabrielle Charles de La Tousche.

De ce mariage naquirent deux filles qui, conjointement avec leur mère, vendirent la terre de Sévigni à M. Louis-Charles-François Poisson de Grandpray, le 4 septembre 1819.

FAMILLE POISSON DE GRANDPRAY.

Les Archives de l'Orne contiennent un dossier relatif à cette famille ; nous possédons nous-même un assez grand nombre de titres qui la concernent.

D'après ces documents, la famille Poisson de Grandpray paraît originaire de Condé-sur-Noireau. Nous voyons, en effet, aux années 1609, 1610 et 1611, Jacques Poisson du Hamel, capitaine de la milice bourgeoise de Condé, y faire plusieurs acquisitions devant les tabellions de cette ville.

Il eut pour enfants :

1° Daniel Poisson, prieur de l'Hôtel-Dieu de Condé ;

2° Jean Poisson du Hamel qui était lieutenant particulier à Condé, en 1660, et dont il va être parlé ;

3° Et probablement messire de Grandpray, capitaine au régiment de Sourdis, entré au service

militaire ès annees 1644 et 1645, mort en 1683, des suites de blessures reçues à la sanglante bataille de Cassel, qui fut livrée le 10 avril 1677, et qui coûta au prince d'Orange 5,000 morts, 2,500 prisonniers, plus de 60 drapeaux et étendards, 13 pièces de canon et 2 mortiers. Il avait obtenu, en avril 1775, du roi Louis XIV, en récompense de ses bons et loyaux services, des lettres de noblesse pour lui et sa posterité à perpétuité. Il servait, dès cette époque, avec le grade de capitaine dans le régiment de Sourdis, où il avait donné « *des preuves d'une véritable valeur, courage et expérience en la guerre, diligence et sage conduite, fidélité et affection au service du Roi.* Au siége de Gravelines, il s'était signalé d'une façon toute particulière en repoussant avec la dernière vigueur une sortie que firent les ennemis. Nous empruntons ces détails à la lettre d'anoblissement dont nous venons de parler.

Jean Poisson du Hamel, lieutenant particulier à Condé, avait épousé, vers 1640, Marie de Surville-Doux. De ce mariage naquirent : 1° Nicolas Poisson de Grandpray, qui suit; 2° l'abbé Jean Poisson du Hamel, curé de Dammarie; 3° Gervais Poisson, d'abord curé de Voulve en Lorraine, puis chanoine de St-Gengoult, diocèse de Toul, le 1er novembre 1686.

Nicolas Poisson de Grandpray obtint, le 25 oc-

tobre 1686, le brevet sur parchemin de garde-du-corps du roi Louis XIV (compagnie de Montmorency-Luxembourg). L'original de ce brevet, qui se trouve entre nos mains, porte les signatures autographes de *Louis*, et plus bas : Par le Roy : *Colbert*.

La compagnie de Montmorency y est désignée comme « *la première et la plus ancienne compagnie françoise des gardes de notre corps.* »

Sept ans plus tard, le garde-du-corps était devenu brigadier. Il prit part, en cette qualité, le 29 juillet 1693, au célèbre combat de Wanghem, ce dernier et terrible épisode de la bataille de Landen, où la maison du roi décida, par son intrépidité, du succès de la journée. Le maréchal de Luxembourg, qui commandait en personne, dut communiquer une ardeur toute particulière à la compagnie qui portait son nom. Le brigadier de Grandpray se fit remarquer au milieu de la mêlée. Grièvement blessé, il dut être transporté au couvent des Carmes-Déchaussés de Namur, où deux mois après, le 2 octobre 1693, il mourut des suites de ses blessures, après avoir reçu les secours de la religion, comme il est établi par un certificat délivré par *le frère Damascène de St-Cyrille, religieux carme-déchaussé et missionnaire françois de Hollande.*

La veille de sa mort, Nicolas de Grandpray

consignait ses dernières volontés dans un testament d'une simplicité vraiment touchante, et que nous ne résistons point au désir de transcrire ici :

« Jesus Maria.

« Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.
« Ainsi soit-il.

« Moy, N. de Grandpray, me voyant réduit au
« lict de la mort, voulant disposer de ma der-
« nière volonté à ce qui suict : Je laisse mon âme
« à Dieu et mon corps à la terre, et je supplie la
« divine Bonté d'avoir pitiez et miséricorde de
« moy, et à ce suiet je laisse trois louys pour
« me faire enterrer et prier Dieu pour le repos
« de mon âme. *Item*, je laisse un escu pour me
« porter en terre. *Item*, je laisse mon surtout,
« mes bas gris et bas rouges et deux louys d'or
« pour mon valet.

« Fait à Namur, le 1er octobre 1693.

« Voilà ma dernière volonté, en témoignage de
« quoi je mes ma signature. »

Signé : « de Grandpray. »

Nicolas de Grandpray avait épousé, le 16 octobre 1667, à Toul en Lorraine, damoiselle Anne Viterne (1) appartenant à une honorable famille de

(1) Nous trouvons, dans le manuscrit de l'*Armorial général de Lorraine*, les armes de Jean Viterne, ancien conseiller en l'hostel de

magistrats de cette ville, où il tenait sans doute garnison.

De cette union naquirent : 1° François Poisson de Grandpray, qui suit ; 2° Rose Poisson de Grandpray, mariée à messire Claude Louïs, écuyer, lieutenant de la maréchaussée de France, dont elle eut messire Louis Louïs, avocat distingué en Parlement et procureur fiscal au bailliage et évêché du comté de Toul. Nous avons tout lieu de croire que cette famille n'était autre que celle du célèbre baron Louïs, cinq fois ministre des finances en 1814, 1815, 1819, 1830 et 1831, et pair de France en 1832, qui a laissé la réputation du plus grand financier de notre siècle. On partagera sans doute notre opinion, si l'on veut bien se rappeler que le baron Louïs est né à Toul, d'une famille de robe, en 1755, c'est-à-dire précisément à une époque où l'avocat au Parlement Louis Louïs, dont nous venons de parler, était dans la plénitude de l'âge (1).

François Poisson de Grandpray, écuyer, fils de Nicolas et d'Anne Viterne, naquit à Toul, le 13 juillet 1679. Il devait avoir une carrière assez

Nancy ; il portait : « d'azur, à un chevron d'argent accompagné en chef de deux roses de même, et en pointe un lion d'or, et pour cimier un lion d'or. »

(1) L'*Armorial de Lorraine* contient six familles Louïs anoblies de 1494 à 1725.

tourmentée et occupa successivement plusieurs charges des plus contradictoires. Pourvu fort jeune d'un canonicat, celui de son oncle, Gervais Poisson, que nous venons de voir chanoine de Saint-Gengoult de Toul, il ne tarda point à prendre des allures fort peu canoniques.

Dans une lettre en date du 12 mars 1697, Jean Poisson du Hamel, curé de Dammarie, son autre oncle de Lorraine, se plaint du libertinage du jeune étudiant, qui porte fièrement l'épée au côté et mène à Caen, où il s'est rendu pour prendre ses grades, une vie dissipée qui fait trembler son père pour l'avenir du chanoine. Il veut, à tout prix, partir pour l'armée et c'est à grand'peine qu'on parvient à l'en dissuader. Mais il en avait assez fait pour qu'il devînt nécessaire de renoncer à son canonicat, ce qu'il ne tarda point à faire en faveur de son oncle, le curé de Dammarie, qui se trouva succéder ainsi à son frère et à son neveu.

François de Grandpray, toujours contrarié dans sa chère vocation, ne put point encore prendre les armes. Il devait auparavant passer par la carrière de la magistrature, aussi peu de son goût que celle de l'Église. En 1703, il fut nommé par haut et puissant seigneur le comte de Thorigny, baron de St-Lo, aux fonctions de bailli vicomtal de Condé-sur-Noireau, dont il ne tarda point à se démettre en faveur de Dumont-d'Urville, un des

ancêtres du célèbre amiral, mort si déplorablement en 1842, lors de la catastrophe du chemin de fer de Versailles, rive gauche.

On sait, en effet, que l'infortuné Dumont-d'Urville était né dans la ville de Condé-sur-Noireau, qui lui a élevé une statue.

Désormais libre de toute contrainte, François de Grandpray fut bientôt reçu dans la compagnie de gendarmes de la Garde ordinaire du Roi, où il devait servir pendant près de trente ans, avec moins de succès, quant à l'avancement, que ne devaient lui en promettre un si long service et sa passion pour l'état militaire.

Le 30 juin 1730, il sollicita et obtint un office de conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France, en la chancellerie, près le Conseil provincial d'Artois. Dix-neuf ans plus tard, le 13 octobre 1749, il se démit de cet office et présenta au Roi une supplique où il rappelait ses longs et honorables services, tant dans la magistrature que dans l'armée; les services non moins honorables de Nicolas de Grandpray, son père, et enfin ceux de ses deux fils, qui portaient aussi l'épée.

En récompense de tous ces bons offices, François de Grandpray obtint du Roi des lettres d'honneur par lesquelles il était nommé conseiller honoraire du Roi, maison et couronne de France,

encore bien qu'il n'eût point exercé ces fonctions tout le temps nécessaire pour avoir droit à cette distinction.

Depuis le 26 mai 1717, François de Grandpray était reçu chevalier de l'ordre royal, militaire et hospitalier de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem. Dans les lettres de cette réception, signées : *Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau*, il est désigné sous les noms et qualités de : François Poisson, écuyer, sieur de Grandpray, seigneur de Perteville et en partie des paroisses de Bretteville, Vignats, Ners et Angloischeville.

Le 16 juin 1720, François de Grandpray avait acquis de messire François-Louis, comte de Monteclerc (qui la tenait des Vauquelin), la terre de la Cour de Nécy (Nepcy), relevant de la seigneurie de Nécy, appartenant à MM. les chanoines de la cathédrale de Rouen.

Cette acquisition eut lieu moyennant la somme de 70,000 livres, *payables en billets de banque*, avec intérêts à raison du denier 52.

Cette belle terre, contenant environ 120 acres, fut conservée dans la famille de Grandpray jusqu'à la Révolution, époque où elle fut vendue par la Nation à cause de l'émigration de M. Louis-Charles-François Poisson de Grandpray, dernier propriétaire.

Il s'est échangé, entre François de Grandpray et ses parents de Lorraine, une correspondance épistolaire où se trouvent d'intéressants détails sur la société Lorraine et la cour de Nancy. Nous y voyons figurer quelques noms qui se recommandent à notre attention. C'est d'abord M. l'abbé Didiot, curé d'Arcignies, qui nous rappelle le nom de Mgr l'Évêque de Bayeux, appartenant précisément à cette province.

Une sœur de Mme de Grandpray, mère de François de Grandpray, avait épousé M. de Wardes-Barry dont les deux fils occupèrent dans l'armée des grades assez élevés, et paraissent avoir joué un certain rôle à la cour de Lorraine.

Un nom surtout parmi ceux dont se composait la famille de Mme de Grandpray, celui de Callot, nous a rappelé que l'illustre artiste de ce nom était né à Nancy, d'une famille noble à laquelle se rattachait sans doute celui dont il est question dans notre correspondance.

Enfin nous avons dit plus haut que Rose de Grandpray avait épousé Claude Louïs, officier de maréchaussée, que nous avions tout lieu de croire toucher de très-près au célèbre baron Louïs.

François de Grandpray avait épousé, le 30 avril 1704, Marie-Madeleine de Gouville de Pontoger, fille de Robert de Gouville de Pontoger, escuyer, sieur de Pontoger, seigneur et patron

du Mesnil-Patry, conseiller du Roi au bailliage et siége présidial de Caen, et de Marie de Brieux. Les lettres de noblesse de Robert de Gouville, écuyer, sieur de Pontoger, furent enregistrées, en 1699, à la Cour des comptes, aides et finances de Normandie. Ses armoiries sont : « d'azur au chevron d'or accompagné de trois dards d'argent, la pointe en bas. »

Trois fils et une fille naquirent de ce mariage :

Élisabeth de Grandpray épousa, le 5 avril 1748, Jean-Robert de Parfouru, écuyer ;

L'aîné des fils entra, comme son père, dans les gendarmes de la Garde ordinaire du Roi et fut tué au passage du Mein ;

Le jeune, Jacques de Grandpray, fut curé du Mesnil-Patry ;

Le cadet devait seul soutenir la famille et transmettre son nom :

Antoine-François Poisson de Grandpray, écuyer, sieur de Nécy, entra comme son père, son aïeul et son frère, au service du Roi.

Il fut pendant neuf ans l'un des chevau-légers de la Garde du Roi ; puis il entra dans les gardes-du-corps de Sa Majesté, où il servit pendant trois ans.

Il épousa, le 3 février 1757, au Sap, noble damoiselle Françoise-Tranquille Mallard de La Varende, fille de messire Léon Mallard, chevalier,

seigneur de la Varende, de la Saussaye et du Jardin, seigneur et patron des Authieux-Papion et autres lieux, et de noble dame Anne-Gabrielle de Laval-Montmorency (1).

Nous possédons l'original du contrat de mariage fait sous signatures privées, le 25 janvier 1757, au château de la Saussaye, paroisse de St-Pierre-du-Sap, entre messire Antoine-François Poisson de Grandpray et noble damoiselle de La Varende. Cet acte porte, entr'autres signatures, celles de : Laval-Montmorency-Bonneville, Montmorency de La Varende, de Montarveaux, Champfort-d'Assas, le chevalier du Lac, Saint-Julien-Coupesarte, etc., etc.

De ce mariage naquirent deux fils etdeux filles : la première mariée le 4 février 1775 à messire Louis-Gaspard de Coulibœuf, chevalier, seigneur et patron d'Angloischeville ; la seconde, le 12 février 1786, à messire François-Joseph Michel, écuyer, sieur de l'Épiney.

Le second des fils, Marie-François-César Poisson, chevalier de Grandpray, épousa Mlle Le

(1) Armes des Mallard : « d'azur, à la fasce d'or chargée d'un fer de mulet de sable, accosté de deux losanges de gueules. » Nous possédons encore de l'argenterie où ces armes sont accolées à celles des Montmorency, qui sont : « d'or, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent, cantonnée de 16 alérions d'azur, 4 à 4. »

La sœur de Mlle de La Varende épousa M. Le Prévost de Fourches.

Prévost de Saint-Denis, dont il eut plusieurs enfants, parmi lesquels M. Omer Poisson de Grandpray, ancien officier de la garde royale sous la Restauration, mort en novembre 1857, à Argentan, où ses heureuses qualités l'avaient fait apprécier de toute la société. M. le baron de Farincourt, alors sous-préfet d'Argentan, prononça sur la tombe du capitaine de Grandpray, son ami, ancien compagnon d'armes de son père, le colonel baron de Farincourt, un discours vivement senti, où il retraça les principales phases d'une vie marquée au coin de l'honneur et de la fidélité.

Le fils aîné d'Antoine-François de Grandpray et de Mlle de La Varende, Louis-Charles-François Poisson de Grandpray, naquit à Nécy, le 8 novembre 1759. Entré dans la compagnie des gendarmes de la garde ordinaire du roi Louis XV, le 10 mars 1773, il y servit jusqu'au 27 septembre 1780.

Reçu, le 29 septembre de la même année, garde-du-corps du roi Louis XVI (compagnie de Luxembourg), il en faisait encore partie à l'époque de la Révolution. M. de Grandpray se trouvait de service à la déplorable affaire des 5 et 6 octobre 1789.

La noblesse normande s'étant rassemblée à Caen en 1791, il s'y rendit le 29 août de cette année, monté et équipé en guerre. Au mois d'octobre

suivant, il se trouvait à Coblentz et s'enrôla dans l'armée des Princes où il servit jusqu'au licenciement. Sous-lieutenant dans le régiment de Montmorency en 1793, il fit en cette qualité la retraite de Hollande en 1794.

Passé à l'armée de Condé (2e régiment de cavalerie noble), il fit les campagnes de 1795, 1796 et 1797. Dans cette dernière année, il obtint le brevet de chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Il quitta l'armée de Condé au départ du prince pour la Russie, et l'ayant rejointe à Augsbourg, à son retour, il y fit la campagne de 1800.

Rentré en France en 1801, il se retira à sa terre du Ménil-Gondouin, dont le château venait d'être brûlé par la colonne mobile de Falaise.

Il ne devait reprendre du service qu'en 1814, à la rentrée des Bourbons. Nommé par Louis XVIII brigadier de ses gardes-du-corps (compagnie de Luxembourg), au mois de juin 1814, deux mois après il obtint le grade de major de cavalerie.

A cette époque, une longue maladie qui mit ses jours en danger ne lui permit point de continuer la carrière pour laquelle il avait autant de goût que d'aptitude naturelle.

Rentré dans ses foyers pour ne les plus quitter, il obtint, comme dernière récompense de ses longs et fidèles services, le brevet de lieutenant-

colonel de cavalerie en retraite, et la pension attachée à ce grade supérieur. Il dut cette faveur à la protection du prince Adrien de Montmorency, ambassadeur en Espagne.

M. de Grandpray avait épousé, le 9 septembre 1782, Marie-Renée Sainte-Opportune Le Frère de Maisons, fille aînée de messire Jacques-Philippe-Louis Le Frère de Maisons, écuyer, seigneur et patron du Ménil-Gondouin, et de noble dame Marie-Anne-Jeanne Le Carpentier de Sainte-Opportune.

Il eut de ce mariage un fils et une fille.

Le fils, Stanislas Poisson de Grandpray, suivit la carrière des armes à laquelle semblait vouée cette famille. Élève de Saint-Cyr, il fit, au sortir de cette école, la campagne de Russie où il trouva une mort glorieuse et prématurée.

Sa sœur unique, Mlle Marie-Cécile de Grandpray, épousa M. Jacques-René du Fay, fils de messire Jacques-René du Fay, écuyer, sieur de la Paumerie en la paroisse de la Sauvagère, lieutenant-général civil et criminel du bailli de Lassay, et de noble dame Marie-Perrine-Jeanne-Gillette Turmeau de La Plottière.

Par la mort de M. de Grandpray arrivée à Sévigni le 10 juillet 1832, la terre de Sévigni passa à sa veuve, Mme de Grandpray, née Le Frère de Maisons, au nom de laquelle elle avait été acquise.

Les armes de la famille de Grandpray sont : « d'azur, à la fasce d'or, portant un poisson passant de sinople, accompagné de deux coquilles d'argent en chef, et de deux épées croisées de même, en abîme, la pointe en haut. »

FAMILLE LE FRÈRE DE MAISONS.

Cette famille se subdivise en plusieurs branches sorties de la même souche.

Le Frère des Boullets porte : « d'azur à un chevron d'argent accompagné de deux étoiles d'or en chef, et d'un croissant de même en pointe. »

Le Frère de Brécé porte : « d'azur à l'étoile d'argent, au chef d'or chargé d'une croix pattée de gueules. »

Le Frère du Fretté porte : « de gueules à six épées d'argent, garnies d'or, les pointes en haut et posées en forme de frette, trois en bande et trois en barre. »

Le Frère de Maisons porte : « de gueules au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant de même. »

I. Le premier des Le Frère dont nous ayons retrouvé la trace fut Jérôme Le Frère des Boul-

lets, chef du gobelet de la reine Anne d'Autriche, qui épousa, vers 1635, Marie Chesnay, en la paroisse de St-Gervais de Séez.

De ce mariage naquirent : 1° François Le Frère des Boullets, qui suit ; 2° Jacques Le Frère, sieur de Maisons, qui a fait la branche de Maisons rapportée ci-après ; 3° et probablement Charles Le Frère, sieur du Fretté, chef fourrier de la reine-mère, qui obtint une charte d'anoblissement donnée à Versailles en avril 1700, et enregistrée en la Cour des aides de Normandie, le 23 juillet suivant ; 4° damoiselle Catherine Le Frère, qui épousa messire René Got, écuyer, sieur de La Bonnerie (1).

II. François Le Frère, écuyer, sieur des Boullets, né en 1640, suivit la carrière des armes ; en 1698, il était maréchal-des-logis de la reine. Le 28 septembre de la même année, il épousa à Notre-Dame d'Alençon damoiselle Élisabeth de Buchère (2) fille de feu René de Buchère, en son vivant conseiller du Roi, assesseur et premier-élu en l'élection d'Alençon, et de damoiselle Marie

(1) Armes de Catherine Le Frère, veuve Got de La Bonnerie : « d'azur à un aigle à deux têtes d'or, couronné de même. »

(*Armorial de France*, page 165.)

(2) Armes de la famille de Buchère : « d'argent à une fasce de gueules accompagnée de trois de rencontre, de deux bœufs de même. »

(*Id.*, page 735.)

Collet, en présence de messire René de Buchère, sieur des Planches, conseiller du roi au bailliage d'Alençon, frère de Mlle de Buchère, qui épousa damoiselle Suzanne de Villiers.

De ce mariage naquirent : 1° François Le Frère, sieur des Boullets, qui suit; 2° Marie-Marguerite Le Frère des Boullets, mariée le 5 février 1709 à Jacques Le Frère de Maisons.

III. François Le Frère, écuyer, sieur des Boullets, épousa, le 9 février 1726, à St-Léonard d'Alençon, Élisabeth-Antoinette de Blesbois (1), fille de feu Guillaume de Blesbois et de Marie-Barbe Jaillarda. Pierre-Corneille de Blesbois, né à Alençon, est l'auteur de plusieurs pièces de théâtre et autres compositions poétiques.

François des Boullets mourut le 8 mai 1749, laissant, de son mariage avec Mlle de Blesbois :

IV. François-Joseph Le Frère, écuyer, sieur des Boullets, qui naquit à Alençon le 9 mars 1730, entra au service militaire et fut sous-lieutenant aux grenadiers royaux.

Le 29 novembre 1757, il épousa, en la paroisse de St-Jean de Rennes, Louise-Josèphe Lohier, fille mineure de feu François-Claude Lohier, en

(1) Armes de Blesbois : « de sinople avec faisceau de sept flèches d'argent, liées de même avec serpent de gueules tortillé en pal, brochant sur le tout. (*Armorial de France*, page 951.)

son vivant avocat au Parlement de Bretagne, et de dame Anne Le Moine.

V. De ce mariage naquit, le 30 octobre 1759, François-Marie-Anne Le Frère des Boullets, qui épousa, le 30 novembre 1784, à St-Germain de Rennes, Aimée-Félicité-Marguerite Dallet de La Roche (1), fille mineure de feu messire Dallet de La Roche, écuyer, et de dame Marguerite-Gabrielle Ruffin. Une seur de M[lle] Dallet de La Roche avait épousé, à Rennes, le général Lenchantain, baron de l'Empire, ancien gouverneur du palais de Naples.

François-Marie-Anne des Boullets fut directeur des forges de Champsecret et d'Orthe.

De son mariage avec M[lle] Dallet de La Roche naquirent Aimé-Ambroise Le Frère des Boullets, qui suit, et Marie-Anne-Angélique Le Frère des Boullets, née à St-Jean-de-l'Isle (Côtes-du-Nord), le 18 décembre 1787.

VI. Aimé-Ambroise Le Frère des Boullets, né à Champsecret, le 26 thermidor an III (1794), épousa à Caen, le 31 janvier 1815, M[lle] Rose Robillard d'Avrigny (2) qui, devenue veuve, épousa

(1) On trouve à l'*Armorial général de France*, p. 1105, les armoiries de Jean Dallet, procureur du roi en la maîtrise des eaux et forêts de Caudebec. Il portait : « d'azur à un lion de sable. »

(2) . . . . . Robillard, conseiller du roi, assesseur en la vicomté de Caen, portait : « de gueules à deux pals de l'un en l'autre. »

le 2 janvier 1839, en secondes noces, M. Jean-Philibert-Paul Le Petit de Montfleury, chef de bataillon en retraite, chevalier de St-Louis.

Les Robillard d'Avrigny comptent parmi les leurs le jésuite Robillard d'Avrigny, dont le portrait figure dans la galerie de la Bibliothèque de Caen, sous le nom de P. d'Avrigny; il naquit en cette ville en 1674 et mourut vers 1719. On a de lui des Mémoires chronologiques et dogmatiques pour servir à l'Histoire ecclésiastique, et plusieurs autres concernant l'Histoire universelle de l'Europe (1).

VII. Du mariage d'Aimé-Ambroise des Boullets avec Madeleine-Rose de Robillard d'Avrigny naquit, le 16 mars 1816, Henri-François Le Frère des Boullets, marié le 7 juin 1844 à Mlle Béatrix de Venoix d'Anctoville (2).

Aimé-Ambroise des Boullets servit avec distinction et mourut à Navarrin, le 14 août 1831.

BRANCHE DE MAISONS.

II. Nous avons vu que le chef de cette branche fut Jacques Le Frère, sieur de Maisons, fils de Jérôme Le Frère, sieur des Boullets, et de Marie Chesnay. Nos recherches n'ont pu nous faire dé-

(1) Voir les *Éphémérides normandes*, t. I, p. 279.

(2) Jacques de Venoix, écuyer, sieur d'Amfreville, portait : « d'or à 6 fleurs de lis d'azur, 3, 2 et 1. » (*Armorial général*, page 153.)

couvrir l'alliance que Jacques de Maisons contracta vers 1680 en la paroisse de St-Gervais de Séez, où il résidait.

Jacques Le Frère de Maisons obtint des lettres de noblesse le 30 septembre 1697, et fut pourvu, le 19 juillet 1715, d'une charge de conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France. Un mois plus tard, au mois d'août 1715, paraissait un de ces édits royaux, trop fréquents alors, portant révocation des charges conférées. Jacques de Maisons fut donc contraint de solliciter de nouvelles provisions qui lui furent octroyées le 30 septembre 1716. Il y est qualifié d'écuyer et il y est enjoint de lui payer 2,200 livres pour trois quartiers de gages. Tous ces articles sont soulignés dans les provisions.

Les enfants de Jacques de Maisons furent : 1° Louis Le Frère de Maisons, qui suit ; 2° Jacques Le Frère de Maisons, marié, le 5 février 1709, à Marie-Marguerite Le Frère des Boullets, sa cousine-germaine, comme nous l'avons vu plus haut. De ce dernier mariage naquit sans doute Jacques-François Le Frère de Maisons, écuyer, juge général et ordinaire au siége de la barre ducale du duché-pairie de Mayenne, que nous voyons rendre en cette qualité, le 21 novembre 1746, un jugement au nom de Mlle de Durfort de Duras, duchesse de Mazarin, de la Mailleraie et de Mayenne.

III. Louis Le Frère, écuyer, sieur de Maisons, de Beauval, etc., fils aîné de Jacques de Maisons, épousa, par contrat passé devant Mathurin Renard, le 12 octobre 1708, célébré en la Trève de Perrette, paroisse de Silfiac, diocèse de Vannes, le 30 septembre 1709, noble demoiselle Renée de Gravelle (1).

En octobre 1726, Louis de Maisons demeurait en la paroisse de Champsecret qu'il ne tarda point à abandonner pour aller habiter le domaine de Fredbise, en la paroisse de Lonlay-l'Abbaye, récemment acquis par lui.

Peu de temps après, Louis de Maisons, possesseur d'une fortune considérable, devenait propriétaire du château et de la terre de la Cour de Bréel, situés en la paroisse de ce nom. Le contrat d'acquisition est du 23 octobre 1732. Il mourut trois ans après cette dernière acquisition, et la garde-noble de ses enfants fut donnée au sieur Chabrol, intendant de Léonor Grimaldi, duc de Valentinois, seigneur de Condé-sur-Noireau dont relevait le fief de Bréel. Le duc nomma lui-même son intendant à ces fonctions, en 1735.

Ces enfants, au nombre de trois, étaient :

1° René Le Frère de Maisons, qui eut en par-

(1) Armes de la famille de Gravelle : « d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent. » (*Armorial général.*)

tage la terre de Champsecret avec les forges en dépendant. Vers 1760, il acquit de la famille de Turgot le beau domaine du Mesnil-Gondouin avec son château moderne accompagné d'un parc enclos de murs : nous le voyons figurer dans plusieurs actes de cette époque avec les titres de seigneur et patron du Mesnil-Gondouin, Ste-Honorine, Ste-Croix, la Chaumière et autres lieux. Il mourut sans alliance, laissant sa fortune à ses deux frères dont nous allons nous occuper : 2° le second fils de Louis de Maisons fut Jacques-Philippe-Louis Le Frère de Maisons, qui suit ; 3° enfin le troisième fut Pierre-René Le Frère de Maisons, abbé de Maisons, qui joua un rôle assez considérable dans nos contrées.

Muni le 13 mai 1748, du diplôme de licencié en droit civil et en droit canon, il ne tarda point à être pourvu d'un canonicat au diocèse de Séez, et d'un bénéfice au diocèse d'Avranches.

Bientôt après, nommé conseiller de Grand'-Chambre au Parlement de Normandie, il se signala par son zèle et sa capacité, au point de se faire désigner pour plusieurs missions importantes.

Le Parlement de Normandie ayant rendu, le 18 juin 1762, un arrêt par lequel la direction du collége d'Alençon était retirée aux Jésuites pour être confiée à des prêtres séculiers, quelques difficultés s'élevèrent pour l'exécution de cet arrêt,

et la nomination d'un commissaire pris dans le sein du Parlement devint indispensable. C'est à l'abbé de Maisons que fut confiée cette mission délicate, dont il s'acquitta de manière à justifier les suffrages de ses collègues.

Le conseiller-clerc de Maisons prit une part active aux luttes du Parlement contre les édits fiscaux et empiétements d'attribution qui troublèrent les dernières années du règne de Louis XV.

La Normandie, épuisée par les édits de cinquantième, de vingtième de subvention, etc., voyait encore aggraver ses charges par la création d'un nouveau vingtième et l'augmentation de l'impôt, déjà si peu populaire, de la capitation.

Le Parlement de Normandie, ému de la détresse de la province, et déjà pénétré, il faut bien le dire, de cet esprit d'opposition devant les funestes conséquences duquel il eût sans doute reculé s'il en eût prévu tous les dangers, faisait succéder les remontrances aux remontrances, avec une ardeur que ne justifiait peut-être pas toujours la misère publique qu'il prenait pour texte. Dès 1759, il demandait la convocation des États-Généraux; en 1760, il renouvelait cette demande.

La Cour, au lieu de déférer à ce vœu, recevait avec hauteur les remontrances du Parlement; de nouveaux ordres du Conseil étaient adressés aux intendants de la Normandie, et ceux-ci s'empres-

saient de les faire exécuter sans attendre toujours la vérification du Parlement.

Quelques abus ayant eu lieu en Basse-Normandie dans le recouvrement des impôts, le Parlement crut devoir blâmer ces excès et ordonner des enquêtes sur les exactions reprochées aux agents du fisc. Le Conseil s'émut à son tour et rendit un arrêt, affiché dans toute la province, qui cassait l'arrêt du Parlement.

La querelle s'envenimant de plus en plus, le Parlement persiste dans son premier arrêt. C'est alors que le duc de Luxembourg est envoyé à Rouen pour faire enregistrer au Parlement une lettre du Roi, mettant l'interdit sur les arrêts d'opposition aux édits. Nouvelle opposition des magistrats normands, qui envoient au Roi une députation fort mal accueillie.

Ces tristes démêlés se compliquent d'une disette qui met le comble à la misère publique, et provoque quelques émeutes en Normandie. Le Parlement redouble de zèle et de bienfaisance pour combattre ce nouveau fléau; mais, après une trève de courte durée amenée par des préoccupations d'un autre ordre, la guerre recommence plus acharnée, et le Roi, irrité d'une résistance aussi opiniâtre, crée le Grand-Conseil, investi d'une autorité souveraine sur tous les Parlements du royaume; tout au moins ses attributions mal

définies se prêtaient-elles à cette interprétation.

En novembre 1763, on en était venu de part et d'autre à un tel degré de surexcitation que le Parlement de Normandie donnait en masse sa démission.

Le conseiller de Maisons, dont le nom figurait sur la liste des démissionnaires, ne borna sans doute point à cet acte collectif sa part d'opposition personnelle ; car, le 12 mars 1764, nous le voyons mandé par lettres-closes du roi, en cour de Versailles, avec six des plus éminents de ses collègues. La députation avait pour chef le premier président Hue de Miromesnil, depuis nommé garde des sceaux de France. L'audience royale fut des plus solennelles ; les députés furent introduits par le grand escalier de marbre, ayant à leur tête Miromesnil qui marchait entre le grand-maître des cérémonies de Dreux-Brézé et le ministre Bertin. Le roi répondit en termes sévères au discours prononcé par le premier président au nom de ses collègues ; ensuite, ayant fait approcher Miromesnil, il lui remit tous les actes de démission des magistrats opposants, en le chargeant de les remettre à chacun d'eux.

La guerre était pourtant bien loin d'être terminée.

Le Parlement de Paris, dont la création du Grand-Conseil réduisait les attributions, fit entendre les plus vives réclamations, cessa même d'exercer ses fonctions et refusa de les reprendre. Le mi-

nistre Maupeou demeura inflexible et créa le fameux Parlement qui devait porter son nom.

Là-dessus nouvelles et violentes remontrances de la part du Parlement de Normandie, en faveur de ses collègues de Paris. L'irritation devient telle de part et d'autre que, le 26 septembre 1771, le duc d'Harcourt et l'intendant de Crosne viennent signifier au Parlement assemblé un édit royal portant suppression de ce Parlement et sa réunion au Parlement Maupeou. Par le même édit, était créé en Basse-Normandie un conseil supérieur qui devait siéger à Bayeux.

Les membres du Parlement supprimé sont contraints de se disperser immédiatement et exilés de Rouen. Sept ou huit d'entre eux reçoivent même des lettres de cachet convertissant leur premier exil en un autre plus dur et plus éloigné.

Parmi ceux-ci figurait l'abbé de Maisons, toujours aux premiers rangs de la résistance.

Cet état de choses devait durer jusqu'à l'avènement de Louis XVI, dont un des premiers actes fut le rétablissement des anciens Parlements.

Hélas ! l'hostilité qui les anima si longtemps contre le pouvoir royal devait bientôt renaître avec une nouvelle intensité, et ce déplorable antagonisme dura jusqu'à la tourmente qui allait précipiter parlements et royauté dans un commun abîme !

L'abbé de Maisons ne vit point l'issue de cette

lutte désastreuse : il mourut peu de temps après l'avènement de l'infortuné Louis XVI.

La famille possède un portrait de l'abbé de Maisons, en grand costume d'apparat. Ses traits sévères et accentués révèlent un caractère vigoureusement trempé, soutenu par une intelligence remarquable.

IV. Jacques-Philippe-Louis Le Frère de Maisons, second fils de Louis de Maisons et de Renée de Gravelle, eut en partage la terre de Fredbise où il résida jusqu'à la mort de son frère aîné, dans la succession duquel il recueillit le domaine du Mesnil-Gondouin. A partir de cette époque, la terre de Fredbise fut abandonnée pour ne plus être habitée par cette famille, et le château du Mesnil-Gondouin devint la résidence de son nouveau propriétaire.

Le 26 février 1756, Jacques-Philippe-Louis de Maisons, chevalier, seigneur du Mesnil-Gondouin, Fredbise, etc., épousait, en la paroisse de St-Martin-du-Tremblay, noble damoiselle Marie-Anne-Jeanne Le Carpentier de Sainte-Opportune, en présence de messire Pierre-Jacques Le Carpentier, écuyer, seigneur de Combon, conseiller au Parlement de Normandie, frère de Mlle de Sainte-Opportune.

La famille Le Carpentier, d'ancienne noblesse, figure en cette qualité dans la Recherche de de Marle, élection de Bernay. Un de ses membres était au nombre des défenseurs du Mont-St-Michel, en 1423.

Pendant les cinq années (1589-1594) où le Parlement de Normandie, resté fidèle au roi Henri IV, siégeait à Caen, tandis que les membres engagés dans le parti de la Ligue continuaient de demeurer à Rouen, Gilles Carpentier fut pourvu d'une charge de conseiller, confirmée, plus tard, par le Parlement rentré dans la ville de Rouen.

En 1789, M. Le Carpentier de Chailloué, conseiller au Parlement de Normandie, fut nommé député de l'Ordre de la Noblesse du bailliage d'Alençon aux États-Généraux.

Les armes de cette famille sont : « d'azur, à deux carpes rampantes, d'or, au chef de gueules, chargé de 3 étoiles d'argent.

M. de Maisons, déjà propriétaire des domaines de Fredbise et du Mesnil-Gondouin, par la mort de son frère René, devint, à la mort de l'abbé de Maisons, possesseur de la terre de Bréel. Il avait en outre acquis, le 14 juin 1777, de haut et puissant seigneur Alphonse de Droullin, chevalier, marquis de Ménilglaise, le manoir et la terre de Ménilglaise, avec réversion sur sa tête et sur la tête des siens, du marquisat de Ménilglaise, après la mort des anciens propriétaires. Le contrat fut passé à Rouen, chez l'abbé de Maisons, rue de l'École, paroisse St-Laurent.

Jacques-Philippe-Louis de Maisons laissa, de son mariage avec Mlle de Sainte-Opportune, cinq

enfants, qui furent : 1° Jacques Le Frère de Maisons, qui suit ; 2° Mlle Marie-Renée-Opportune Le Frère de Maisons, mariée à M. Louis-Charles-François Poisson de Grandpray, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, dont nous nous sommes occupé en parlant de la famille de Grandpray ; 3° Mlle Félicité Le Frère de Maisons, mariée à M. René Salles de La Lacelle, morte sans postérité, à Alençon le 27 février 1848, âgée de 88 ans ; 4° Mlle Sophie Le Frère de Maisons, mariée à M. Jacques-Louis-Robert du Breuil de Saint-Hilaire, dont elle a laissé trois enfants : M. Théodore du Breuil de Saint-Hilaire, mort sans postérité ; Mme la marquise de Longueil, et Mme de La Charpentrie ; 5° M. Jacques-Clair Le Frère de Maisons, né en 1773, mort à son château de Ménilglaise, le 8 décembre 1859, dans sa 87e année, sans laisser de postérité.

Dans une notice nécrologique reproduite par l'*Annuaire* de l'Association normande, année 1861, nous avons retracé les principaux traits de la vie de ce dernier. Qu'il nous soit permis d'en reproduire ici quelques passages.

Élevé au collége militaire de Beaumont-en-Auge, cette petite ville qui se glorifie d'avoir donné le jour à l'illustre Laplace, le jeune de Maisons terminait ses études à l'Académie de Caen, lorsqu'éclata la Révolution de 89.

Cédant à l'élan général de la Noblesse française, il prenait, en 1791, avec son frère aîné, le chemin de l'exil et rejoignait les princes de la famille royale si peu préparés à l'immense désastre qui les menaçait.

Après un court séjour à l'armée des princes, où il servit quelque temps dans le corps de Béon (cavalerie), M. de Maisons se dirigeait vers l'Angleterre qui devait lui offrir, pendant quelques années, un asile sûr et hospitalier.

Jusqu'à son retour en France, après le rétablissement de l'ordre, il y trouva dans un travail honorable, celui de bijoutier-orfévre, les moyens de subvenir à une existence modeste.

A cette époque déjà, l'agriculture était parvenue en Angleterre à un degré de perfection bien supérieur à ce qu'elle devait être longtemps encore en France. Doué d'un esprit vif et pénétrant, déjà porté d'inclination vers cette noble profession qui fut la passion de sa vie, il est permis de croire que M. de Maisons mit à profit les précieux enseignements qu'il avait sous les yeux. Les nombreux voyages qu'il entreprit, plus tard, dans diverses parties du continent européen et en Angleterre même, ne firent que développer de plus en plus cette aptitude qu'il possédait à un si haut degré pour les travaux agricoles.

Aussi, à peine eut-il repris possession de la

terre patrimoniale de Ménilglaise, que tous ses efforts se portèrent vers l'amélioration de ce beau domaine.

Devançant l'impulsion que de nos jours nous avons vue si heureusement succéder à l'apathie des propriétaires fonciers, il ne craignit pas de demander à l'art et à la science des moyens d'action trop longtemps négligés.

L'irrigation de ses vastes prairies, situées sur les bords pittoresques de l'Orne, fut l'objet de ses premiers soins.

Dès 1815, il construisait un aqueduc de 42 mètres de long et 60 centimètres de large pour amener dans ses prairies, en passant sur la rivière d'Orne, les eaux du ruisseau de Vauloger. 18 à 19 hectares furent ainsi arrosés au moyen de vannes et de rigoles heureusement combinées.

Quelques années après, en 1824, il fait établir, sur ses plans et sous sa direction, une roue hydraulique, mue par la seule force du courant de l'Orne, et qui, avec une vitesse moyenne de quatre tours à la minute, élève l'eau à une hauteur de 1 mètre 30 centimètres.

Enfin, en 1848, il fait pratiquer une prise d'eau, en amont de l'usine de Ménilglaise, et conduire les eaux de l'Orne dans un canal de 1 mètre 30 centimètres de largeur sur 45 centimètres de profondeur, à 2,000 mètres de distance.

En 1826, il fit venir de Nancy la machine à battre d'Hoffmann, à une époque où cette initiative était généralement considérée comme une témérité que ne devait pas couronner le succès.

Cette machine fonctionne encore aujourd'hui, grâce aux nombreux perfectionnements qu'elle a successivement reçus de la main même de son propriétaire; mais elle est bien loin d'être isolée dans la contrée, pour laquelle l'exemple de M. de Maisons n'a point été infructueux.

Du reste, on trouva toujours ce dernier prêt à prendre sous son patronage les innovations qui devaient favoriser les progrès de l'agriculture dans son pays.

A ce titre, le drainage, cette précieuse conquête agricole de notre époque, devait éveiller toute sa sollicitude. Aussi le voyons-nous, dès l'année 1851, faire venir à grands frais de Paris et de Belgique deux machines à étirer les tuyaux.

A l'aide de ces deux machines, il faisait fabriquer, sous ses yeux et d'après ses conseils, une assez grande quantité de tuyaux qu'il mettait à la disposition de ses voisins, à des prix bien inférieurs aux conditions jusqu'alors subies par les agriculteurs. Il dirigeait lui-même d'importants travaux de drainage sur ses terres de Ménilglaise et de Vingt-Hanaps : il modifiait avec succès l'outillage alors connu, formait à son école d'habiles ouvriers

draineurs qui se livrent encore aujourd'hui à ces utiles travaux. Enfin, il faisait au Conseil général de l'Orne la généreuse proposition, acceptée avec reconnaissance, de doubler la somme qui pourrait être allouée par le département pour encouragements au drainage.

Les services de M. de Maisons ne demeurèrent pas sans récompense. Choisi par ses concitoyens, en 1822, pour les représenter à la Chambre des députés, il eut la bonne fortune d'y servir encore la cause de l'agriculture ; ses connaissances spéciales l'avaient désigné au choix de ses collègues, pour faire partie de la commission chargée d'élaborer l'importante loi des douanes. Il fit des efforts couronnés de succès pour introduire dans cette loi un droit protecteur à l'importation des animaux de boucherie, dont l'admission en franchise eût porté un coup funeste à l'industrie herbagère de l'Ouest, ainsi qu'il le démontra péremptoirement dans la séance du 24 juin 1822.

Cette même année, M. de Maisons recevait une médaille d'or, petit module, de la Société royale et centrale d'agriculture de France.

Dans la séance du 6 avril 1823, cette Société lui décernait encore la grande médaille d'or pour ses remarquables travaux d'irrigation, sur le Rapport de M. Héricart de Thury, l'un de ses membres.

Lors de l'organisation des chambres consulta-

tives d'agriculture, désigné en première ligne par l'administration supérieure pour faire partie de la chambre de l'arrondissement d'Argentan, ses collègues le nommaient par acclamation leur vice-président, la présidence appartenant de droit à M. le sous-préfet.

Enfin, le Comice agricole d'Argentan, cette institution qui a rendu et rend encore, chaque année, tant de services au pays, est dû en grande partie à l'intelligente initiative de M. de Maisons, qui le présida à son début et dont il fut le bienfaiteur. Tous les ans, il mettait à la disposition de ce comice une somme importante pour être distribuée en encouragements à l'agriculture.

A son retour en France, M. de Maisons avait épousé M[lle] Alexandrine Poimbœuf, fille du secrétaire du dernier intendant de la généralité d'Alençon, l'infortuné Jullien, dont le souvenir s'est perpétué dans la ville qui lui doit d'importantes améliorations.

De grandes et libérales fondations sont dues à la générosité de M[me] de Maisons. L'hospice civil et plusieurs établissements de charité d'Alençon et de quelques autres localités ont été par elle richement dotés dans ces dernières années. Nous nous plaisons à en consigner ici le souvenir, au risque de blesser une modestie qui double le prix de ces bienfaits.

V. Jacques Le Frère de Maisons prit part, comme son jeune frère, à l'émigration et servit quelque temps avec lui dans le corps de Béon (cavalerie).

Bientôt après, s'associant à la fortune du duc de Richelieu, il se rendait auprès de l'impératrice de Russie, Catherine II, alors préoccupée de l'affermissement de son pouvoir en Crimée, ce pays depuis peu soumis à son sceptre.

On sait quels importants services furent rendus à la Russie, sur les bords de la mer Noire, par le duc de Richelieu, auquel était réservé un éclatant hommage par la ville d'Odessa, qui lui doit sa prospérité et qui lui a élevé une statue sur une de ses places principales.

Les services du comte de Maisons, plus modestes en apparence, n'ont peut-être pas laissé de traces moins durables, et l'empereur Alexandre, en lui donnant personnellement de nombreuses preuves de sa reconnaissance, n'a fait qu'acquitter la dette de son pays.

Voici en quels termes le prince Anatole de Demidoff, dans son intéressant ouvrage sur la Crimée, rappelle les services rendus à ce pays, par M. de Maisons :

« Vers la fin du siècle dernier, à l'époque où la grande impératrice Catherine songea à peupler ses vastes et nouveaux États du Midi, une horde nombreuse de Tatars, purs descendants, disait-on,

de la race que Tchinghis-Khan avait traînée après lui, vivait encore sur les steppes d'Astrakan.

Le Gouvernement les attira, par des concessions utiles, vers les terrains qu'ils occupent aujourd'hui, et ils s'y trouvèrent bientôt établis au nombre de plus de trente mille. Mais l'instinct vagabond revenait toujours, et les voisins en étaient souvent inquiétes. Un Français émigré entreprit de civiliser ces hommes et de les former tout-à-fait à la vie agricole. Le comte de Maisons, tel est le nom de ce digne gentilhomme, apporta à cette œuvre une telle persévérance qu'il parvint à réunir en colonies disciplinées ces vagabonds du steppe.

Il leur enseigna à cultiver cette terre qui n'attend que des bras; la terre cultivée ne fut pas ingrate. Alors naquit le commerce, et avec le commerce une industrie qui s'accordait parfaitement avec les goûts voyageurs des Nogaïs. De longues caravanes partent chaque année, après la récolte, et conduisent jusqu'à Kaffa et à Kerch les produits de ces plaines fécondes.

La ville de Nogaïsk, capitale de cette peuplade, est devenue tout simplement une grande hôtellerie à l'usage des commerçants Arméniens ou Karaïms, ces intrépides marchands qu'on retrouve partout. Le fondateur, le respectable comte de Maisons, avait cessé de vivre peu de temps avant

notre passage : nous vîmes le toit qu'il habitait et les petits jardins qu'il a plantés, sans trouver beaucoup d'imitateurs.

Quoi qu'il en soit, les bienfaits qu'il a légués à ce peuple porteront leurs fruits dans l'avenir. Les Nogaïs se montrent actifs, intelligents, passionnés pour la vie nomade : ils ne démentent point la race envahissante qui parcourut pendant plusieurs siècles toute l'Europe orientale, renversant toute chose sur son passage. Le bien-être, l'obéissance et les progrès de cette tribu civilisée, quel beau problème à résoudre ! et il a été résolu. »

Un autre écrivain russe, d'origine française, M. de Gouroff, conseiller d'État, ancien recteur de l'Université de St-Pétersbourg, parle à son tour, dans les termes les plus flatteurs, de l'œuvre de M. de Maisons et de son caractère élevé :

« Un ami que j'avais en Crimée, le comte Le Frère de Maisons, prudent et heureux civilisateur des Tatars Nogaïs, m'invitait à venir m'y fixer....... Je partais pour me rendre en Crimée, lorsque j'appris que mon ami avait cessé de vivre. Il m'écrivait le 18 mai 1837, sans doute dans le pressentiment de sa fin prochaine : « Vous serez bien reçu avec votre famille à Hadjibiké, soit par moi, ma femme ou mon fils; heureux ceux qui seront vivants pour vous recevoir ! »

Et huit jours après, cet ami n'était plus! La Crimée n'avait plus de charmes pour moi, et j'ai pris la route d'Odessa.

« Ces lignes m'ont éloigné de mon sujet, mais j'ai dû les écrire en mémoire d'un Français qui a honoré son nom et sa patrie et dont la famille apprendra peut-être par là qu'il est descendu au tombeau emportant l'estime publique acquise par des services rendus à la Russie, avec un noble désintéressement (1). »

Le comte de Maisons ne revit jamais la France : il mourut, dans un âge avancé, le 25 mai 1837, à sa terre d'Hadjibiké, district de Symphéropol, où il avait fixé depuis longtemps sa résidence principale, et qu'habitent encore aujourd'hui son fils et sa veuve, Madame Anisia-Afanasiewna Parchikow.

VI. Le fils unique de M. de Maisons, M. le comte Alexandre de Maisons, semble avoir pris à tâche de continuer l'œuvre de son père.

De nombreuses et puissantes machines importées par lui de France et d'Angleterre, et un atelier de construction récemment établi sur sa terre d'Hadjibiké, l'ont mis à même d'imprimer un élan salutaire à l'agriculture et à l'industrie de son pays d'adoption.

(1) *Recherches sur les enfants trouvés en Russie, en Europe, en Asie et en Amérique*, par M. de Gouroff. Paris, Firmin Didot, 1840. Préface.

FAMILLE DU FAY DE LA SAUVAGÈRE, DES NOES, DE LA POURCELLIÈRE, DE BOISMONT ET DE LA PAUMERIE.

Les armes de la famille du Fay, d'après l'*Armorial général de France*, et le *Nobiliaire de Normandie*, par Louis Chevillard, sont : « d'argent, à l'aigle éployé de gueules, au chef d'azur chargé de trois besans d'or. »

La famille du Fay tire son origine de Julien du Fay, né à Falaise, vers 1537.

Entré jeune au service militaire, il fit partie de la compagnie d'Harcourt et se signala dans plusieurs affaires. Plus tard, il se voua tout entier à la cause du Béarnais qu'il suivit dans la plupart de ses campagnes en Normandie. Le maréchal d'Aumont, sous les ordres duquel il servait alors, l'ayant remarqué parmi ses compagnons d'armes, le recommanda à la bienveillance du roi Henri IV, qui, par lettres-patentes données à St-Germain-en-Laye, au mois de mai 1594, conféra la noblesse à Julien du Fay et à ses

enfants nés et à naître, en récompense de ses longs et courageux services (1). Julien du Fay obtint cette haute récompense à titre purement gratuit et sans aucune finance, contrairement à tant d'autres qui, à cette époque, payèrent à beaux deniers leur anoblissement. A 80 ans il portait encore les armes, et ce ne fut qu'en 1617 que son grand âge l'obligea à la retraite.

I. Julien du Fay avait deux fils qui servirent longtemps avec lui; l'aîné fut Jacques du Fay, qui suit; le second, Charles du Fay, écuyer, sieur des Noës, servit dans la même compagnie que son frère. Huit certificats délivrés par le Roi, de l'année 1592 à 1599, attestent ses brillants services et rappellent qu'il se distingua dans de nombreux combats, notamment aux affaires de Quillebeuf et de Touques, à la prise de Louviers et au siége de Rouen. Il épousa Mlle de Ségrie, fille du marquis de Ségrie, dont il n'eut pas de postérité connue.

II. Jacques du Fay, son frère aîné, fit partie de la compagnie noble de cent hommes d'armes

(1) Longtemps avant cet anoblissement, il est certain que des membres de la famille du Fay vivaient noblement et servaient dans des compagnies de gentilshommes. Nous voyons même l'un d'entre eux prendre le titre d'écuyer dans une pièce antérieure à 1595. Il serait donc permis de considérer les lettres-patentes du roi comme confirmatives plutôt que déclaratives de noblesse, ainsi que nous l'avons constaté pour d'autres familles.

commandée par Robert d'Harcourt. Il prit part au siége de Neuilly et à plusieurs autres affaires. Le 13 juin 1630, il était désigné, dans le contrat de mariage de son fils ci-après nommé, sous les noms et qualités de Jacques du Fay, écuyer, sieur des Noës, *conseiller enquesteur* en la vicomté de Falaise. Ailleurs, il est dit sieur de la Paumerie. Il eut, de damoiselle Yolande de Vanembras (1), qu'il épousa vers 1600, deux fils : Philippe du Fay qui suit, et Jacques du Fay qui a fait la branche des Noës, dont nous allons nous occuper plus bas.

III. Philippe du Fay, fils aîné de Jacques et de Yolande de Vanembras, fut seigneur des Noës et plus tard de la Sauvagère. Il porta l'épée comme son père, son oncle et son aïeul. Entré, jeune encore, dans la compagnie de cent gentilshommes commandée par M. Dugrès Saint-Malo, il s'y trouvait encore en 1688, comme le constate un certificat du commandant de cette compagnie.

L'année suivante, le marquis de Dampierre le comptait parmi les membres de la noblesse du bailliage de Caen, dont il avait reçu le commandement.

Philippe du Fay, devenu seigneur de la Sauvagère, paroisse considérable de l'élection de Falaise, et qui depuis lors fut habitée par les diffé-

(1) Armes des Valembras ou Vanembras : « d'argent à un chevron de gueules, accompagné de trois feuilles de chêne de sinople. »

rentes branches de sa famille, y fit construire une chapelle seigneuriale qui s'y voit encore de nos jours, et dont la porte d'entrée est surmontée d'un écusson en pierre dure sculptée aux armes de la famille. Grâce à l'affection et au respect qui entouraient la famille du Fay, cet écusson a pu échapper aux mutilations des patriotes révolutionnaires.

Cette chapelle, attenant à l'église paroissiale, servit longtemps de sépulture de famille, et l'on y voit encore aujourd'hui, outre le tombeau du fondateur, mort en avril 1692, ceux de plusieurs de ses descendants et collatéraux.

Philippe du Fay épousa, en 1636, damoiselle Madeleine de La Goulande, fille de messire Couppel, écuyer, sieur de La Goulande, et de damoiselle Hélène du Hamel. Il eut de cette union quatre enfants, savoir : 1° Siméon du Fay, qui suit ; 2° Guillaume du Fay, sieur du Bourg, qui épousa damoiselle Esther de Logé (1), ainsi qu'il se voit dans un acte de partage en date du 1er avril 1675 et qui eut de ce mariage : Françoise du Fay, qui épousa Jean Bricqueville ; autre Françoise du Fay,

(1) La famille de Logé, qui figure au nombre des anciens nobles dans la Recherche de de Marle, possédait anciennement le magnifique château du Bois-Thibault, dont on admire les ruines imposantes aux environs de la ville de Lassay. Ce château passa dans la famille du cardinal du Bellay par le mariage de Jeanne Logé, dame du Bois-Thibault, avec Jean III du Bellay, mort en 1481. (Moréri, t. II, p. 318.)

mariée à Christophe du Fay, son cousin germain, comme nous allons le voir ; 3° Julien du Fay ; 4° Jacques du Fay, tous deux morts sans alliance.

IV. Siméon du Fay, écuyer, seigneur de la Pourcellière, en la paroisse de la Sauvagère, suivit comme ses devanciers la carrière des armes. Il faisait partie de la compagnie noble de cent gentilshommes commandée par M. de Bouillé. Il épousa, vers 1680, damoiselle Claude Pottier, qui ne nous est pas plus amplement connue, mais que nous supposons appartenir à la famille de Pierre Pottier, sieur du Fresne, dont le nom se trouve dans la Recherche de la noblesse en 1666, comme habitant l'élection de Domfront. Claude Pottier, devenue veuve, épousa en secondes noces Christophe Le Tourneur, sieur de la Valette, dont elle eut un fils, Pierre Le Tourneur, sieur de la Bretonnière. Nous trouvons à l'*Armorial général* de d'Hozier les armes de Joachim Pottier, écuyer, curé de Bazoches ; il portait : « de gueules, à un aigle le vol abaissé d'argent. » Charles-François Couppel, sieur de l'Épinay, portait : « d'argent à un chevron de gueules, accompagné en chef de deux merlettes de sable et en pointe d'une rose de gueules. »

Du mariage de Siméon du Fay avec Claude Pottier naquit un fils unique :

V. Christophe du Fay, écuyer, seigneur de la

Sauvagère, né le 9 novembre 1681, qui épousa en premières noces sa cousine-germaine, Françoise du Fay, fille de Guillaume du Fay et de Mlle de Logé. En secondes noces Christophe du Fay épousa Anne du Fay, sa cousine au 6e degré (3e du droit canon), fille de Philippe du Fay, sieur des Noës, et d'Anne de Lonlai. Ce second mariage eut lieu le 9 août 1713.

Christophe du Fay eut neuf enfants de ces deux lits : trois du premier, six du second. Ces enfants furent : 1° Siméon du Fay, qui suit ; 2° Marc du Fay, sieur de Boismont, qui a fait la branche de Boismont aujourd'hui éteinte ; il avait épousé en premières noces Mlle de Frotté, et en secondes noces Mlle de Bernières ; 3° Jacques-René du Fay, qui a fait la branche de La Paumerie, rapportée plus bas ; 4° Christophe du Fay, mort sans alliance vers 1750 ; 5° Joseph du Fay, qui habitait Ambrières et mourut célibataire en 1736 ; 6° Godefroy du Fay, mort sans alliance le 17 mars 1736 ; 7° Philippe du Fay, mort célibataire à Paris, le 4 avril 1752, âgé de 28 ans ; 8° Renée-Anne du Fay, qui épousa messire François-Victor de La Meslière, écuyer ; 9° N.... du Fay.

Après la mort de Christophe du Fay, il fut procédé, le 19 février 1725, à Falaise, à la nomination du tuteur de ses enfants mineurs. Prirent part à cet acte les parents paternels dont les noms

suivent, savoir : 1° Christophe Le Tourneur, sieur de la Valette, frère utérin des mineurs ; 2° Alexandre Le Maire, écuyer, sieur du Chesnay ; 3° Louis-Joseph du Fay, écuyer ; 4° Claude-François Auvray, sieur de la Faverie ; 5° Me François Le Mesnager, avocat ; 6° François du Haussey, écuyer, sieur de Bois-Eude.

Les parents maternels étaient : 1° Joseph du Fay, écuyer, sieur des Hautes-Noës ; 2° Jean de Lonlay, écuyer, sieur des Buarts, présent par François de Lonlay ; 3° Jean-Claude de Brossard, écuyer, sieur de Breveaux ; 4° Pierre Busquet, sieur des Logettes ; 5° Richard Béroult, sieur de Boisvillain ; 6° Charles de Banne, écuyer, sieur de Clos-Léger ; 7° Jean-Baptiste Enguerrand de Lange, sieur de Cottinal, présent par Guillaume Enguerrand de Lange, conseiller-assesseur au siége de Falaise ; 8° Jean-Baptiste de Ral, écuyer, sieur des Ventes, lieutenant-général à Essey ; 9° Joseph Le Carpentier, sieur de Vauvinière ; 10° Guillaume Bricqueville.

VI. Siméon du Fay, écuyer, seigneur de la Sauvagère et de la Pourcellière, épousa Mlle Jacqueline de Blanchard (1) de La Pourcellière, et fut particulièrement connu sous le nom de ce fief,

(1) L'*Armorial général* contient les armes de Jean Blanchard, écuyer, sieur de la Feuilletière, qui étaient : « d'azur, à un chevron d'or surmonté d'une croix et accompagné de trois molettes de même. »

dont il habita le vieux manoir à tourelles qui se voit encore dans la commune de la Sauvagère.

VII. Alexis-Siméon du Fay, écuyer, seigneur de la Sauvagère et de la Pourcellière, fils du précédent, épousa damoiselle Marie-Anne de Ruan, de Fougères, d'une famille encore représentée en Bretagne et alliée aux Châteaubriand.

De ce mariage naquit :

VIII. Alexis-Joseph du Fay de La Tiriaie qui épousa, en prairial an IX, Mlle Diane-Louise-Jacqueline Bignon de Monceaux (1). Un seul enfant naquit de ce mariage, ce fut :

IX. M. Alexis du Fay, ancien maire de la ville de Lassay, maire de St-Ouen-le-Brisoult, membre du Conseil d'arrondissement d'Alençon. De son mariage avec Mlle Guézet-Lavergée, sa cousine, sont nées Mlles Maria et Anna du Fay.

BRANCHE DU FAY DES NOES.

III. Nous avons vu que le chef de cette branche fut Jacques du Fay, écuyer, sieur de Valfontaine, puis des Noës, fils de Jacques du Fay et de Yolande

(1) Une sœur de Diane de Monceaux épousa, vers la même époque, le général de Saint-Paul, qui a joué un rôle important dans les guerres de l'Ouest, sous les ordres de l'infortuné général de Frotté.

Les lettres de noblesse de Jacques-Claude Bignon de Monceaux, lieutenant-colonel de cavalerie, furent enregistrées à la Cour des aides de Normandie, le 23 mars 1778.

de Valembras; il épousa, le 13 juin 1630, damoiselle Marguerite de Morchesne, fille de messire Jacques de Morchesne, écuyer, sieur de Farcy et de la Bellière, et de damoiselle Guyonne de Sainte-Croix. Jacques du Fay mourut à la Sauvagère le 25 novembre 1667; laissant six enfants dont quelques-uns en bas-âge. Le conseil de famille se réunit à Falaise devant messire Louis de Vauquelin, escuyer, sieur de Nécy, lieutenant-général civil et criminel en cette vicomté, pour nommer tutrice de ces enfants Mme veuve du Fay, née de Morchesne; les comparants furent, du côté maternel: Antoine de Ronay, écuyer, sieur de Ronay et autres terres et seigneuries; Jacques de Ronay, écuyer, sieur de la Bellière; Guillaume Bernard, écuyer, sieur de Courmesnil; Louis de Graindorges, écuyer, sieur du Vivier; Jacques de Haussey, écuyer, sieur de la Tousche; Charles de Valembras, écuyer, etc.; du côté paternel: Philippe du Fay, écuyer, sieur de la Sauvagère; René Pinson, sieur de Fontenay, vicomte de Briouze; René Trottrel, sieur de Soullenger; Jacques Le Marchand, sieur du Parc, etc. (1).

Mme du Fay, née de Morchesne, mourut elle-

(1) Ce fut Jacques du Fay qui, avec son frère Philippe, produisit ses preuves de noblesse devant l'intendant de Marle, en 1666, et fut maintenu noble par ce dernier.

même à la Sauvagère, le 23 décembre 1681 (1).

Les six enfants nés de ce mariage furent : 1° Philippe du Fay, qui suit ; 2° Jean du Fay, né le 23 février 1633, fils aîné de Jacques et de Mlle de Morchesne, avocat au Parlement de Normandie, mort sans postérité ; après avoir épousé, le 8 janvier 1653, damoiselle Catherine Pesnelle, d'une famille attachée au Parlement (2) ; 3° Pierre du Fay, mort célibataire en 1685 ; 4° Joseph ou Jacques du Fay, écuyer, sieur de Valfontaine, entré en 1693 dans la compagnie de chevau-légers commandée par Jean de Broon ; il épousa noble damoiselle Claude de Vigneral, fille de messire de Vigneral, écuyer, sieur de Rys ; 5° François du Fay, mort sans postérité ; 6° Madeleine du Fay, morte sans alliance.

IV. Philippe du Fay, écuyer, sieur des Noës, deuxième fils de Jacques du Fay et de Marguerite de Morchesne, épousa, vers 1690, damoiselle Anne de Lonlay, qu'il laissa veuve peu d'années après

(1) Armes de la famille de Morchesne : « d'argent à un chevron de gueules, accompagné de trois mouchetures d'hermine. »

(2) Catherine Pesnelle, devenue veuve, alla résider à Séez, où elle fut inquiétée par le traitant au sujet de la noblesse de son mari. Le 27 août 1697, elle prouva judiciairement le droit qu'avait Joseph du Fay à prendre le titre d'écuyer, comme fils de Jacques du Fay et de Marguerite de Morchesne, attendu que ledit Jacques du Fay et Philippe du Fay, son frère, *avaient été inscrits sur le catalogue des véritables gentilshommes envoyé au Conseil par M. de Marle.*

son mariage ; car il n'existait déjà plus en 1699.

Nous parlons plus loin de la famille de Lonlai, qui a habité Sévigni.

Leurs enfants furent : 1° Joseph du Fay, qui suit ; 2° Marguerite du Fay, qui épousa messire Marc de Pierrefitte, dont naquit Pierre-Marc de Pierrefitte, mort jeune et sans alliance ; 3° Anne du Fay, que nous avons vue mariée à Christophe du Fay, son cousin, et dont la postérité a survécu à Joseph du Fay et à M. de Pierrefitte.

Les Pierrefitte portaient : « d'azur, à quatre bandes d'argent. »

V. Joseph du Fay, écuyer, sieur des Noës, demeura célibataire et transmit son nom et son patrimoine à ses neveux, les enfants de Christophe du Fay et d'Anne, sa sœur. Il vécut assez âgé ; car nous le voyons, en 1747, céder à Jacques du Fay, son neveu, ses droits à la chapelle dont nous avons parlé plus haut.

En lui s'éteignit la branche des Noës.

BRANCHE DES DU FAY DE LA PAUMERIE.

VI. Jacques-René du Fay, écuyer, sieur de la Paumerie, Commerçon et Melleray, était le troisième fils de Christophe du Fay, écuyer, seigneur de la Sauvagère, et de noble damoiselle Anne du Fay, sa cousine. Il naquit à la Sauva-

gère, le 19 septembre 1714, et eut pour parrain messire de Montpinçon, écuyer, seigneur de St-Maurice, et pour marraine, dame Anne de Lonlay, sa grand'mère, veuve de messire Philippe du Fay, écuyer, sieur des Noës.

Jacques-René entra dans la magistrature et fut nommé, vers 1750, juge général civil et criminel au bailliage de Lassay, fonctions qu'il exerçait encore lorsqu'éclata la Révolution de 1793. A cette époque, il dut subir sa part des persécutions qui atteignirent sa famille. Un poste de gardes nationaux établi en permanence sous son toit, et vivant à ses dépens, le gardait à vue et lui fit subir une assez longue captivité dont n'avaient pu l'affranchir la douceur, l'impartialité et l'intégrité parfaites qu'il avait constamment déployées dans l'exercice de ses importantes fonctions et dont le souvenir s'est longtemps perpétué à Lassay.

Il avait épousé, à Lassay, le 15 avril 1760, Mlle Marie-Jeanne-Perrine-Gillette Turmeau de La Plottière, fille de feu Pierre Turmeau de La Plottière et de Mme Marie Foucher de Commerçon.

De ce mariage naquirent deux fils et deux filles, savoir : 1° Jacques-René du Fay, qui suit ; 2° Christophe du Fay, écuyer, sieur de Commerçon. A peine sorti de l'enfance, il fut associé aux persécutions de son père et forcé de se réfugier à Rouen ; il y séjourna longtemps et mourut en

avril 1852, à la Sauvagère, sur la terre de la Paumerie qui lui était échue en partage, et sans avoir contracté d'alliance ; 3° Marie-Anne du Fay, morte sans postérité ; 4° Anne du Fay, mariée à M....... Guézet La Vergée, ancien maire de la ville de Lassay, membre du Conseil général de la Mayenne, dont est née une fille unique : M[lle] Marie-Clorinde La Vergée, mariée à son cousin, M. Alexis du Fay, comme nous l'avons vu plus haut.

VII. Jacques-René du Fay, écuyer, sieur de la Paumerie, naquit à Lassay, le 5 mars 1773. La Révolution de 89 vint l'arracher à sa famille, avant l'accomplissement de sa dix-septième année. Il fit partie de la réunion de la Noblesse, à Caen, et quitta la France pour aller rejoindre les princes de la famille royale. Il servit d'abord dans l'armée de Condé, et plus tard dans les chevaliers de la Couronne, ce qui lui assignait le rang de sous-lieutenant. Il ne cessa de servir qu'à l'époque du dernier licenciement de l'armée.

Rentré en France avec la plupart des autres émigrés, il épousa, peu de temps après, en messidor an XII, M[lle] Marie-Cécile-Louise Poisson de Grandpray, fille de M. de Grandpray, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de St-Louis, et de M[me] Marie-Renée-Opportune Le Frère de Maisons.

De ce mariage naquirent : 1° M. Antoine-Adolphe du Fay, qui suit ; 2° M[lle] Marie-Clémentine du Fay,

mariée, le 5 mai 1845, à Lassay, à M. Victor-Hyacinthe Guyon des Diguères, celui qui écrit ces lignes.

VIII. M. Antoine-Adolphe du Fay, né à Lassay le 23 novembre 1805, a épousé, le 19 juillet 1836, à Carrouges, Mlle Ambroisine-Madeleine-Bibienne Le Veneur de Carouges, fille de M. le comte Alexis-Louis-Jacques Tenneguy Le Veneur et de Mme Alexandrine-Bibienne Félicité de Jupilles.

Nous n'entreprendrons pas de faire ici l'historique de cette ancienne et illustre famille des Le Veneur. Nous nous contenterons de mentionner sommairement les personnages de ce nom qui ont joué les rôles les plus importants dans notre histoire.

Le plus célèbre de tous fut Jean Le Veneur, cardinal du titre de Sainte-Suzanne, évêque et comte de Lisieux, abbé du Bec et du Mont-St-Michel, lieutenant-général du gouvernement de Normandie en 1525; grand aumônier de France en 1526, cardinal en 1533, mort le 7 août 1543.

Après lui, nous citerons :

Ambroise et Gabriel Le Veneur, successivement évêques d'Évreux en 1511 et 1532;

Charles, Jacques, Jean et François Le Veneur, abbés de Silly-en-Gouffern, de 1535 à 1637;

Jacques Le Veneur, veneur du Roi en 1506, bailli de Rouen en 1513, panetier de la Reine en 1534;

Tenneguy Le Veneur, premier comte de Tillières, lieutenant-général de Normandie, chevalier

des ordres du Roi en 1582, maréchal de France en brevet, avec promesse de première vacance, en 1588; Jacques Le Veneur, son fils, bailli et capitaine de la ville de Rouen en 1576, lieutenant-général en Normandie, chevalier des ordres du roi en 1596;

Tenneguy Le Veneur, ambassadeur en Angleterre en 1619, qui négocia le mariage d'Henriette de France avec le prince de Galles, depuis Charles Ier;

Antoine-Henri Le Veneur, chevalier de Malte en 1703, colonel du régiment d'infanterie d'Oléron, mort des blessures qu'il avait reçues à la bataille d'Almanza;

Alexis-Paul-Michel Le Veneur, brigadier des armées du roi, président de la noblesse du bailliage d'Alençon en 1789, lieutenant-général en 1792, prisonnier sous la Convention, président du collége électoral de l'Orne et membre du Corps législatif sous l'Empire, député sous la Restauration, mort en 1838, âgé de 87 ans. C'était le grand-père de Mme du Fay.

Parmi les nombreuses et brillantes alliances que compte cette famille, nous citerons celles des Montpensier, des d'Harcourt, des Chabot, des Bassompierre, des Fiesque, des Bourdeille, des Hénault et des comtes de Salm, qui touchent aux familles royales de France et d'Autriche.

DOMAINE DIT DE SÉVIGNI.

DOMAINE DIT DE SÉVIGNI.

Nous avons dit plus haut que le domaine de Sévigni s'était, dans l'origine, confondu avec le domaine de La Bourdonnière, auquel il est contigu, et dont il fut démembré au commencement du dernier siècle. Longtemps possédé par les d'Aumont, il passa de cette famille, par succession, à celle des Thieulin, et de ceux-ci par alliance, aux de Lonlay qui le conservèrent jusqu'au 27 décembre 1820, époque à laquelle Mme de Guerpel, née de Lonlay, le vendit à M. Lasne-Feugeré, ancien fermier de la terre de Chiffreville, appartenant au duc de Choiseul-Praslin. Ce dernier devint lui-même acquéreur de cette propriété, le 2 avril 1831.

Dix-huit mois après, le 8 octobre 1832, M. le duc de Praslin revendait la terre de Sévigni à M. Lamy, dont la fille unique, Mme Riaux-Boulay, devint héritière, peu d'années plus tard.

Enfin, M. Victor des Diguères s'est rendu acquéreur de cette propriété, le 4 janvier 1849.

La maison manable qu'on y remarque, et qui est d'une assez belle apparence, fut construite, il y a environ quarante ans, par M. Lasne-Feugeré, sur l'emplacement de l'ancienne habitation des Thieulin et des Lonlay.

Tout récemment, cette maison vient d'être cédée, par M. Victor des Diguères, à la commune de Sévigni, pour être appropriée à usage de presbytère.

Conformément au programme que nous avons suivi jusqu'alors, nous allons donner, sur les deux familles qui ont possédé le plus longtemps ce domaine, les renseignements que nous avons pu nous procurer.

FAMILLE DE THIEULIN (1).

Cette famille, que nous croyons depuis longtemps éteinte, était honorablement connue à Argentan, dès la première moitié du XVII[e] siècle.

Le premier dont nous ayons pu retrouver la trace, Jean Thieulin, sieur des Isles, fut chef de la panetière de la Reine mère du roi Louis XIV.

A l'époque de sa mort, en 1667, il était trésorier de l'église St-Germain d'Argentan.

Thomas Prouverre, qui nous l'apprend, nous fait connaître également l'honorabilité qui s'attachait à l'exercice de ces fonctions : « Ayant eu l'honneur de les congnoistre tous, nous dit-il en son naïf langage, j'ay bien voulu les coter par leurs

(1) Les lettres de noblesse de François de Thieulin, sieur des Isles, aide-major de brigade de la compagnie des chevau-légers de la Garde du roi, furent enregistrées à la Cour des comptes de Normandie le 28 février 1709.

seigneuries, pour l'honneur qui leur est dû, ayant esté tous gens d'honneur et très-considérables bourgeois. »

Il paraît que, vers cette époque, la famille de Thieulin fut anoblie ; car le même auteur, à propos d'un autre trésorier du même nom, Jean Thieulin, sieur du Homme, mort en 1684, a cru devoir ajouter à la suite de son nom : « *du présent escuyer.* »

François Thieulin, sieur des Isles, fils de Jean Thieulin des Isles, mort trésorier en 1667, lui succéda dans ces fonctions et mourut lui-même l'année suivante, laissant à sa veuve, damoiselle Charlotte de Lange, le soin de rendre compte de sa courte gestion.

François Thieulin des Isles était avocat à Argentan, à l'époque de sa mort arrivée en 1669.

En 1679, M. du Homme-Thieulin était administrateur de l'hôpital d'Argentan.

Dès avant cette époque, ce dernier devait se trouver dans une position considérable ; car nous le voyons, le 20 juillet 1673, recevoir chez lui, à son entrée dans Argentan, le nouvel évêque de Séez, Mgr de Forcoal. C'est à cette occasion que l'abbesse d'Almenèches, résidant alors dans cette ville, offrit au prélat un si magnifique dîner qu'il crut devoir lui faire *une très-civile et un peu sévère correction de l'excès de son superbe festin.*

C'est chez M. du Homme que les membres de la fabrique de St-Germain allèrent trouver le nouvel évêque, pour le prier de consentir à changer la place de la châsse de saint Mansuet, *ce qu'il octroya avec toute la civilité possible.*

Jean du Homme-Thieulin avait épousé damoiselle Anne Fridel. Mme du Homme fut choisie pour marraine de l'une des quatre cloches du petit clocher de St-Germain, qu'elle nomma en la même année 1673, avec Philippe Esnault, sieur des Hameaax, avocat. Le parrain et la marraine donnèrent, à cette occasion, chacun onze livres au trésor de St-Germain.

François de Thieulin des Isles eut pour fils autre François de Thieulin des Isles, qui épousa, vers 1700, Marie-Madeleine d'Aumont, fille de Charles d'Aumont et de Suzanne de Ricœur.

De ce mariage naquit, en septembre 1705, Jacques-François de Thieulin, marié, vers 1730, à noble dame Anne-Élisabeth Pollin du Moncel, dont il eut quatre enfants, savoir : 1° Suzanne de Thieulin, morte à Sévigni, le 23 février 1750, dans les sentiments de la plus tendre piété, au dire du bon curé qui l'assista à sa fin, et qui a cru en devoir consigner le témoignage dans l'acte même de son décès ;

2° Anne-Jacqueline de Thieulin, née le 1er août 1737, et mariée, vers 1770, à messire Emmanuel-Christophe-Louis de Tirmois, chevalier, seigneur

de Tertu, seigneur et patron du Mesnil-Imbert et des fiefs nobles de Bretteville-sur-Laize. M. de Tertu était veuf, en premières noces, de Mlle Thérèse-Victoire Baudouin Le Restre, qu'il avait épousée en 1765, et qui seule lui donna des enfants ;

3° Marie-Renée-Angélique de Thieulin, qui épousa, en 1772, messire André-Charles de Lonlay, auquel elle apporta la terre de Sévigni ;

4° Claude de Thieulin, mort probablement sans postérité.

Les armes de la famille de Thieulin sont : « d'azur au chevron d'or, accompagné de trois flanchés d'argent. »

FAMILLE DE LONLAY.

La famille de Lonlay figure au rang des anciens nobles, dans la Recherche de de Marle, en 1666.

Un titre confirmatif avait été délivré, par ordonnance royale, à Thomas de Lonlay, en 1641.

Les armes de cette famille sont : « d'argent, à trois sangliers de sable, posés 2 et 1, et à une fleur de lis de gueules, posée en abîme. »

D'après des renseignements fournis par le représentant actuel de cette famille, et puisés à des sources qui ne nous ont point été indiquées, la maison de Lonlay serait originaire d'Irlande. Leur auteur, venu en France à la suite de Guillaume-le-Conquérant, après l'avoir accompagné dans ses expéditions, aurait été inhumé près de lui, à Caen (1).

(1) Un de ses descendants serait venu s'établir à Nogent-le-Rotrou, où il aurait signé, en 1490, le procès-verbal de l'ancienne Coutume du Perche.

Le premier titre authentique, concernant les membres de cette famille, est un acte[1], en date de 1484, déposé entre les mains des sires de Toustain, tabellions de la vicomté de Falaise, où il est question de Françoise d'Onitron, veuve de Thomas de Lonlay, seigneur de Brulevain.

Ce fief de Brulevain passa à Robert de Lonlay, puis à son fils, Léonard de Lonlay, qui épousa, en premières noces, Françoise de Saint-Faverand, et en secondes noces, damoiselle Colasse de Barville.

Du premier mariage naquit un fils, Jacques de Lonlay, marié à Anne des Buats, veuve de Jean de Juvigny, le 5 janvier 1543, en la paroisse de St-Martin de Méheudin, près Écouché.

Du second mariage de Léonard de Lonlay sortirent : Guillaume, Thomas et Jacques de Lonlay, et Marie de Lonlay, mariée à André des Buats.

Guillaume de Lonlay, écuyer, seigneur de La Tirardière, épousa, en 1550, Julienne de Sainte-Marie, dont il eut deux fils : Charles et Geoffroy de Lonlay, et deux filles : Jeanne et Ambroisine de Lonlay.

Charles de Lonlay, fils aîné de Guillaume, seigneur de Lonlay et d'Essey, eut trois fils :

[1] Un autre membre de la même famille, chevalier banneret, sous le règne de Philippe-le-Hardi, figurerait parmi les feudataires de la vicomté de Falaise, convoqués à Tours par le roi de France.

Jacques, deuxième du nom, qui suit; Jean de Lonlay, qui s'allia le 6 avril 1606, à René-Achard de La Corbellière; Joland de Lonlay, et une fille, Marguerite de Lonlay.

Jacques de Lonlay, deuxième du nom, seigneur des Buats et de Brulevain, fut très en faveur à la cour du roi Henri IV. Il obtint de ce monarque une sauve-garde pour être exempté du logement de guerre, et la permission de porter les panonceaux et bâtons royaux.

Jacques II de Lonlay eut pour enfants :

Thomas de Lonlay qui épousa, le 20 octobre 1607, Marie de Vauville, fille de Louis de Vauville, seigneur d'Orval, et de Françoise de Corday, dame du Jonceray.

Jean de Lonlay, écuyer, seigneur de Saint-Georges et du Fresne, fut une des illustrations de la famille.

Jean de Lonlay répondit un des premiers à l'appel des gentilshommes de Normandie, convoqués au camp de St-Nicolas, en Lorraine. Il y rendit de grands services en 1610; il faisait partie de la maison de la Reine, en qualité de gentilhomme des gardes-du-corps de Sa Majesté; le 1er juillet 1610, il fut nommé gentilhomme servant sa Majesté la Reine. En 1630, le cardinal de Richelieu le nomma capitaine de ses gardes. Commandant à Rouen, il sauva, par sa bravoure

et son énergie, la ville assiégée par les troupes de Gaston d'Orléans.

A la suite de cette brillante action, le Roi ordonna que les armoiries de Jean de Lonlay seraient sculptées sur une des portes de la ville par où l'ennemi avait été chassé.

François de Lonlay, l'aîné de ses enfants, épousa Marie du Plessis, dont il eut un fils : François Jacques de Lonlay, né en 1707, et marié en 1733, à Marie Leclève, *aliàs* Leclerc, fille de messire Leclève, seigneur de Grosbesion.

De ce mariage sont nés :

1° Le 16 novembre 1734, Julien-Jean de Lonlay, mort âgé de 12 ans ;

2° Le 17 février 1737, François-André-Charles de Lonlay, marié en 1772, à Marie-Angélique de Thieulin des Isles, comme nous l'avons vu plus haut, et devenu, par ce mariage, possesseur de la terre de Sévigni ;

3° Le 23 mars 1739, Marie-Madeleine de Lonlay, mariée, le 3 février 1761, à messire René de Guillemain, seigneur de Chagny, écuyer, garde-du-corps du Roi ;

4° Le 20 mars 1741, Jean-François-Jacques de Lonlay, qui épousa Mlle des Ligneries, dont il eut deux enfants : un fils, marié à Mlle des Moutis, et une fille, Marie-Jeanne de Lonlay.

Du mariage de François-André-Charles de Lon-

lay avec Mlle Marie-Angélique de Thieulin des Isles, naquirent deux enfants : 1° Mlle Victorine-Marie-Jeanne de Lonlay, née le 22 août 1774, et mariée à M. de Guerpel, que nous avons vu figurer sur la liste des maires de la commune de Sévigni ; 2° et Marie-François-Maurice de Lonlay, né le 22 septembre 1776, et marié le 13 novembre 1813, à Mlle de Cordoue.

De ce mariage est né un fils unique, le comte Louis-Eugène de Lonlay, connu par de nombreuses productions littéraires.

Le comte Eugène de Lonlay a épousé, le 15 avril 1850, Mlle Marie-Léonide Olga de Galz de Malvirade, petite-fille de la princesse Redjeski, fille du baron de Galz de Malvirade, comte romain, consul-général de France à St-Pétersbourg, commandeur de la Légion-d'Honneur, de St-Wladimir et de plusieurs autres ordres.

RECHERCHE DE LA NOBLESSE

EN 1666,

POUR LES ÉLECTIONS D'ARGENTAN ET DE FALAISE.

RECHERCHE DE LA NOBLESSE

FAITE EN 1666,

PAR DE MARLE, INTENDANT DE LA GÉNÉRALITÉ D'ALENÇON, POUR LES ÉLECTIONS D'ARGENTAN ET DE FALAISE.

Peu de matières ont subi autant de variations que les édits et déclarations concernant la noblesse.

Ce ne fut guère que sous Philippe de Valois que l'usage des lettres de noblesse commença à devenir fréquent. A peine en cite-t-on quelques-unes sous ses prédécesseurs. Philippe de Valois accorda des lettres de noblesse moyennant finance et sans finance. En 1354, Jean de Reims paya trente écus d'or ; l'année suivante, il en fut payé quatre-vingts par un autre ; mais Guillaume de Dormans, anobli en 1339, l'avait été sans finance, ainsi que le porte sa charte de noblesse.

Dans la suite, il y a eu des anoblissements créés par édit et dont la finance a été réglée, mais toujours suivis de lettres particulières.

Charles IX créa douze nobles en 1564, et trente autres par édit de 1568.

Henri III en créa mille, par édit de juin 1576, par des déclarations des 20 janvier et 10 septembre 1577.

Il y eut encore sous ce règne une création de nobles, par édit de juin 1588, vérifié au Parlement de Rouen, ce qui nous porte à croire qu'elle concernait surtout notre province.

A partir de cette époque, nous constatons de brusques revirements dans les édits et ordonnances relatifs à la noblesse.

Les besoins du trésor exigeant de fréquentes nominations à prix d'argent, un édit subséquent venait détruire, à bref délai, ce qu'un autre édit avait conféré d'anoblissements.

Sous Henri IV, il fut créé vingt nobles par chacun des édits des 20 octobre et 23 novembre 1592, pour des personnes tant taillables que non taillables (1).

Vinq-quatre autres personnes furent anoblies, au mois de mai 1593, dans l'étendue du ressort du Parlement de Paris.

Mais un édit, du mois de janvier 1598, vint révoquer tous les anoblissements accordés à prix d'argent, dans les vingt dernières années, et un

(1) *Encyclopédie du XVIIIe siècle*, au mot NOBLESSE.

autre édit, de mars 1606, nécessité par les besoins de l'État, rétablit les nobles ainsi révoqués.

En 1634, Louis XIII devait lui-même révoquer tous les anoblissements accordés vingt ans auparavant, moyennant finance ou autrement, à l'exception de douze anoblis en 1628, comme faisant partie de la compagnie de la Nouvelle-France.

Par l'édit de 1634, le roi ordonnait (art. 4) qu'à l'avenir il ne serait expédié aucune lettre d'anoblissement, sinon pour grandes et importantes considérations, et que les édits d'anoblissement seraient registrés ès cours souveraines.

En 1638, à l'occasion de la naissance du Dauphin (depuis Louis XIV), nouvelle création moyennant finance ; et, en 1640, nouvelle révocation de tous anoblissements conférés depuis trente ans, moyennant finance.

A l'avènement de Louis XIV, deux nobles furent créés, en 1643, en chaque généralité ; et, en 1645, cinquante autres dans les villes franches de Normandie.

En 1656, tous les anoblissements conférés, depuis 1606, furent confirmés à la charge de payer une somme de 1,500 fr.

En 1660, furent encore anoblies deux personnes par généralité.

Puis, dès 1664, deux édits révoquèrent à nouveau tous les anoblissements faits depuis trente

ans, et le 13 juillet 1667, un édit interprétatif de ceux de 1664 fit partir la révocation dont il s'agit du 1er janvier 1614 pour la Normandie, et du 1er janvier 1611 pour le reste du royaume, avec injonction d'imposer à la taille tous les anoblis en question qui n'auraient point reçu de lettres de confirmation.

Le besoin d'argent qu'entraîna la guerre de la Succession fit créer, à partir de 1689, plusieurs nobles, moyennant finance. Cette noblesse fut révoquée aussitôt après la paix.

En janvier 1696, un édit interprétatif d'un autre édit de 1692, vint déclarer que les nobles rétablis ou anoblis depuis les édits de 1664 paieraient finance pour être maintenus, eux et leur postérité, dans leurs prérogatives de noblesse.

Au mois de mars 1696, il fut fait une création de 500 nobles, parmi les personnes qui s'étaient le plus distinguées par leurs mérite, vertus et bonnes qualités; la finance en fut fixée à 6,000 livres.

Au mois d'août 1702, 200 autres personnes furent anoblies moyennant pareille somme de 6,000 liv.

Par édit d'octobre 1704, il fut supprimé 100 lettres de noblesse, des 200 délivrées en 1702, et ordonné que ceux qui avaient obtenu des lettres, en 1696 et 1702, seraient tenus de

payer une somme de 3,000 liv. d'augmentation de finance, pour raison de laquelle il leur serait fait une rente.

Un édit de décembre 1711, créa 100 nouvelles lettres de noblesse dans le royaume.

La paix faite, le Roi, par édit de juin 1715, supprima un grand nombre des officiers de chancellerie et révoqua tous les priviléges et exemptions.

Un édit du mois d'août 1715, vint pour couronner l'œuvre, supprimer tous les anoblissements accordés depuis le 1er janvier 1689, par lettres moyennant finance, en conséquence des édits de 1696, 1702, 1711 ou autrement, et les anoblis de cette catégorie furent imposés à la taille.

Ce même édit de 1715 contient plusieurs articles touchant la noblesse au premier degré, conférée par les charges des officiers des cours supérieures, des bureaux des finances et autres.

Enfin, des arrêts de 1723 et 1732, obligèrent les anoblis depuis 1643 jusqu'à 1715, nonobstant les lettres de rétablissement qu'ils avaient pu obtenir, à payer l'avènement du Roi, par un droit de confirmation, pour pouvoir jouir de leur noblesse.

Un pareil chaos n'est guère concevable, et l'on a vraiment peine à s'expliquer comment tant de déceptions n'avaient pas refroidi l'ardeur des

compétiteurs, qui n'en semblaient que plus acharnés à la poursuite de titres si chèrement achetés, et pourtant si fragiles.

On comprend facilement, en présence de ces vicissitudes, quel prix devaient acquérir les titres antérieurs au XVIIe siècle, et surtout au règne d'Henri III.

C'est ici l'occasion de parler de la recherche, demeurée unique et pourtant inappréciable pour notre contrée, faite en 1665 et années suivantes, par de Marle, intendant de la généralité d'Alençon.

A voir la frénésie avec laquelle on se disputait des semblants de titres, on s'explique aisément les nombreuses usurpations de noblesse, dont furent témoins les deux derniers siècles. Aussi, à plusieurs reprises, fut-il nécessaire de mettre un frein à cet abus si fréquemment renouvelé.

Dès 1655, Louis XIV ordonnait une perquisition des faux nobles pour la Normandie. En 1656, cette perquisition était étendue au ressort de toutes les cours des aides; en 1661, au ressort de celle de Paris; en 1668, à la Bretagne; enfin, en 1696, à tout le royaume.

Il était enjoint à tous ceux qui prétendaient jouir du titre de noblesse et des priviléges d'icelle, de représenter leurs titres en originaux.

La déclaration du 22 juin 1664 ordonnait qu'il serait fait commandement aux usurpateurs des

qualités de chevalier et d'écuyer, de représenter les titres de leur prétendue noblesse, et, conformément à l'arrêt de vérification de 1661, de produire les grosses originales ou minutes des titres justificatifs de leur noblesse, *depuis l'année* 1506 : ceux qui ne produiraient que des titres et contrats postérieurs à ladite année devant être déclarés roturiers, contribuables aux tailles et condamnés à l'amende.

Un arrêt du Conseil d'État, en date du 19 mars 1667, vérifié le 13 avril suivant, ordonna que ceux qui soutiendraient être nobles, justifieraient que leurs père ou aïeuls avaient pris la qualité de chevalier ou écuyer, depuis l'année 1560, qu'ils prouveraient leur descente et filiation, avec possession de fiefs, emplois et services de leurs auteurs, par contrats de mariage, aveux, partages, actes de tutelle et autres actes authentiques, sans avoir aucunement dérogé ; et en cas qu'il fût rapporté quelque preuve que leurs auteurs eussent été roturiers avant 1560, les commissaires ne devaient avoir aucun égard aux justifications portées par les contrats.

Par un autre arrêt du Conseil, du 26 février 1697, il était déclaré que les arrêts des Cours supérieures et les jugements dans lesquels les parties se trouveraient avoir pris les qualités de noble homme, d'écuyer, de messire et de che-

valier, ne seraient regardés comme titres justificatifs de filiation noble ni de noblesse, mais seulement les contrats de mariage, partages, transactions entre personnes de même famille et autres titres authentiques: ensemble, les arrêts du Conseil et les ordonnances et jugements des sieurs intendants et commissaires des parties, rendus depuis le réglement du Conseil du 22 avril 1666, qui leur attribuait la connaissance de la réformation de la noblesse.

Comme on le voit, les conditions du maintien dans la qualité de noblesse étaient passablement rigoureuses. Il est certain que la recherche elle-même se fit avec quelque sévérité, par les intendants auxquels elle fut confiée, au moins en ce qui concerne la généralité d'Alençon : il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup-d'œil sur la liste des gentilshommes soumis à cette recherche, et qui tous ne furent point maintenus nobles, loin s'en faut. Un assez grand nombre de familles furent condamnées sans rémission; d'autres, en aussi grand nombre au moins, renvoyées au Conseil pour y être définitivement jugées, leurs pièces n'ayant pas paru suffisantes; d'autres encore, maintenues avec la date de leur anoblissement, qui n'était pas toujours rassurante; d'autres enfin, contraintes de renoncer à la qualité dont elles se prévalaient.

Quant à la qualification d'ancien noble, elle ne fut donnée qu'à bon escient, et sur titres parfaitement réguliers, constatant la possession de la noblesse depuis un temps immémorial. Nous voyons, en effet, cette qualification refusée à des familles fort honorables et anoblies pendant le cours du XVe siècle, ce qui donne aux gentilshommes, maintenus comme anciens nobles, une antiquité à peu près égale à celle de la recherche de Montfaut en 1462.

La recherche qui nous occupe dura pendant plus de cinquante ans, et ce ne fut que le 1er juillet 1718, que fut supprimée, par arrêt du Conseil, en date du 26 juin de la même année, la commission instituée pour rechercher les usurpateurs de noblesse.

Aux termes de cet arrêt, ceux qui avaient été assignés, tant pour représenter leurs titres que sur l'appel des jugements rendus à leur profit, et dont les instances n'étaient point jugées, demeuraient, quant à leur noblesse, en l'état où ils étaient avant leur assignation ; ceux qui avaient appelé des ordonnances de condamnation prononcées, soit par les intendants, soit par les commissaires, et dont les instances n'avaient point été jugées dans les délais assignés, étaient réputés usurpateurs de noblesse, et imposables aux rôles des tailles, sans qu'aucune cour pût prendre connaissance des appellations interjetées.

La recherche de 1665 fut donc suivie de résultats importants, pour les nobles qui en furent l'objet : elle devait leur servir de titres inattaquables et dispensait ceux qui avaient été maintenus d'aucune preuve nouvelle à l'avenir. C'est ce que déclarait expressément l'arrêt du 26 février 1697, en vertu duquel celui qui rapporterait un jugement rendu, en faveur de ses ancêtres, par MM. les intendants ou commissaires, lors des recherches ou réformations ordonnées par les déclarations de Louis XIV, devait être dispensé de la reproduction d'aucun titre, à la seule charge de prouver qu'il descendait d'un des nobles maintenus (1).

Terminons ces considérations par une citation de Chérin, si bon juge en pareille matière : « Parmi les différentes recherches, particulières à quelques provinces, ou générales dans tout le royaume, qui ont été ordonnées, soit à l'égard des francs-fiefs, soit à l'égard des tailles, soit à l'égard des titres de noblesse, durant les XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles, la plus fameuse *par la rigueur des procédures*, la durée des poursuites, et la quantité des amendes versées dans les trésors publics, est celle qui fut commencée avec beaucoup de rigueur en 1666, à l'instigation du grand Colbert,

(1) Voir le *Dictionnaire des domaines et droits domaniaux*, imprimé à Rouen, chez J.-J. Le Boulanger, en 1762, t. III.

suspendue en 1674, à cause des guerres, reprise en 1696 *avec moins de sévérité*, et qui enfin n'a entièrement cessé qu'en 1727. Cette opération politique, *l'une des plus intéressantes du siècle dernier*, aurait produit toute l'utilité qu'on devait en attendre, si l'on avait formé un catalogue exact de toutes les familles déclarées nobles ou roturières à cette époque.

« Par l'exécution de ce catalogue la racine des usurpations aurait été coupée, la condition de tous les sujets du royaume fixée, et la noblesse, désormais exempte du soin de faire des preuves, aurait joui paisiblement et sans trouble des priviléges de son origine (1). »

C'est le résultat de cette opération, *l'une des plus intéressantes du XVIIe siècle*, au dire de Chérin, que nous avons entrepris de reproduire en ce qui concerne notre contrée.

Nous avons puisé les éléments de notre travail à trois sources principales, savoir : 1° une copie paraissant dater des premières années du XVIIIe siècle, en la possession de M. Alexandre du Bosq,

(1) Un certain nombre d'anoblissements ont été, depuis lors, conférés à différentes époques jusqu'à nos jours. Pour ce qui concerne notre province, on en retrouve la liste assez complète dans les registres 47 et suivants des Archives de l'ancien Parlement de Normandie, les lettres d'anoblissement étant soumises à l'enregistrement en la Cour des comptes, aydes et finances, séant à Rouen.

qui a bien voulu nous la communiquer ; 2° une autre copie ayant appartenu à l'abbaye de Silly, et se trouvant aujourd'hui aux mains de M. Elphège des Diguères ; 3° et surtout un registre fort curieux conservé à la Bibliothèque impériale (cabinet de M. de La Cabane), et contenant les renseignements les plus précieux sur toute la noblesse normande (1).

Ces documents, scrupuleusement comparés et contrôlés l'un par l'autre, nous sont la meilleure garantie de l'exactitude de notre travail.

La Recherche de 1666, nous ne l'ignorons point, a déjà été publiée ; notre entreprise serait donc sans objet si elle devait se borner à la reproduction pure et simple de cette publication ; mais tel n'en est pas le cadre : ayant spécialement en vue notre pays, nous nous sommes arrêté aux seules élections d'Argentan et de Falaise, qui le représentent plus particulièrement.

Nous les avons fondues en une seule, pour faciliter les recherches.

Enfin, nous avons cru devoir établir six catégories distinctes, comprenant :

1° Les anciens nobles, maintenus comme tels par de Marle ;

(1) Une note inscrite sur ce registre, en tête de l'élection d'Alençon, nous fait savoir que ce qui concerne cette élection a été *recueilli par les soins de Léon Mallard de La Varende.*

2° Les anoblis, avec la date de leurs anoblissements;

3° Les renvoyés au Conseil ;

4° Les condamnés ;

5° Ceux qui ont renoncé à la qualité ;

6° Les exempts de taille par leurs charges.

Pourquoi le tairions-nous : notre tâche, tout ingrate et aride qu'elle puisse paraître, et qu'elle soit réellement, était pour nous l'objet d'une prédilection particulière, et nous attachons un prix réel à la divulgation du document qu'elle concerne.

La loi du 28 mai 1858, en effet, en venant mettre un terme aux usurpations de titres qu'elle avait pour but de réprimer, a eu, à notre sens, des résultats regrettables à plus d'un égard. Le moindre de ces inconvénients n'a pas sans doute été l'espèce de consécration que lui ont empruntée les titres précédemment usurpés, et que légitimait aux yeux des titulaires une possession plus ou moins ancienne, plus ou moins régulière. Personne n'ignore avec quelle avidité sans vergogne les titres de comtes, vicomtes et marquis ont été accolés aux noms patronymiques, sous les plus futiles prétextes et à l'abri des plus complaisantes concessions. Commencée dans la seconde moitié du XVII[e] siècle à la faveur des nécessités financières, continuée avec recrudescence pendant tout

le cours du XVIII[e], nous avons pu voir cette manie des qualifications atteindre son apogée de nos jours. Le titre de baron, d'une origine si ancienne et si glorieuse, était le seul qu'on dédaignât peut-être (1).

Quant aux anciens gentilshommes demeurés étrangers par modestie, par conscience ou par insuffisance de ressources à cette curée de titres, la nouvelle loi leur offre-t-elle au moins quelque compensation, en sauvegardant leurs droits à la noblesse? Qu'on en juge: si leur nom n'est précédé d'aucune particule, comme c'était jadis le cas le plus fréquent, ou si par l'incurie d'un employé subalterne cette particule a été omise dans les actes de l'État civil, ou même incorporée au nom de famille: les voilà, de par la loi protectrice de la noblesse, devenus vilains et très-vilains.

Ne les plaignons pas trop, car il leur reste, ce qui manque à beaucoup de comtes et de marquis de fraîche date: l'inscription, à un rang d'honneur, sur ce Livre d'or qu'on appelle la Recherche de 1666, et que des complaisances coupables ou des aspirations envieuses n'ont pas le pouvoir d'adultérer.

(1) « Quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre! »

ANCIENS NOBLES (1).

A.

* Ph. ADVIRARD ou ADVISAC, sieur de la Chapelle	*Boissay,*
* ODET AUBRIOT, sieur de Laumosne (2). .	*Biéville.*
* Jacques AUPOIDS, sieur du Parc. . . .	*La Trinité de Falaise.*
* Suzanne AUMONT, veuve de Ch. AUPOIDS.	*Tournebu.*

B.

Ch. DE BAILLEUL, sieur des Ventes. . .	*Le Renouard.*
François DE BAILLEUL, sieur de Cressanville.	*Quatre-Favrils.*
François DE BAILLEUL, sieur de Bellengreville.	*Montreuil.*
Charlotte DE BAILLEUL, fille de Guillaume.	*Moutiers.*
Charles DE BARDOU, sieur de Charleval, et Louis sieur de Magny.	*Tournay.*
François DE BARDOU, sieur de Vaux. . .	*Fel.*
Jacques DE BARDOU, sieur de Fel. . . .	*Id.*
François-Louis-C^de^-Sébastien et Charles de BARDOU, fils de François, sieur de Fel. .	*Id.*
* Jean BAUDOIN, sieur de Grandrain. . .	*La Carneille-en-Gouville.*
* Jean DE BAUVOISIN, sieur de la Bauvoisinière	*Donnay* ou *Douvray.*
CENTURION DE BELLEAU, sieur de Fougères.	*Grandmesnil.*

(1) Les noms marqués d'un astérisque (*) appartiennent à l'élection de Falaise.

(2) Manuscrit de La Varende : « Odet Aubert, sieur de Caudemosne. »

ANCIENS NOBLES.

François DE BELLEAU, sieur du Bouillonney. *Croultes.*
* George DE BELLE-HACHE, sieur de Bapaume. *St-Germain-le-Vasson.*
Jacques DE BERNARD, sieur de Courmesnil,
Eustache, sieur de St-Arnould. . . . . *Courmesnil.*
Claude DE BERNARD, prêtre, et Gaspard, sieur
de Marigny. . . . . *Marigny.*
François DE BERNARD, sieur de la Motte. . *St-Léger.*
Françoise BERTIN, veuve de Pierre Besnard,
sieur de Colombelles. . . . . . *Vaudeloges.*
Jean DE BERNIÈRES, sieur de Vault . . . *Lyéville.*
Charles DE BERNIÈRES, sieur de Percy (1). *Bretteville.*
Jacques BERTIN, sieur de Vaudeloges. . . *Vaudeloges.*
* Ph. DE BLANVILLAIN, sieur du lieu. . . *Moulins.*
* Gabriel DE BRUAUCOURT (2), sieur d'Ouville,
et Jacques, sieur du lieu. . . . . . *Ouville.*
* Ph. DE BONENFANT, sieur de Magny-la-
Freuille. . . . . *Magny-la-Freuille.*
* Ph. DE BONNECHOSE, sieur du lieu. . . *Vieil-Fumé.*
Gilles DE BONNECHOSE, sieur de Billouel. . *Billouel.*
Charles DE BONNECHOSE, sieur de Bougy (3). . *N.-D.-de-Fresné.*
Olivier BONNET, sieur de Neauphle. . . *Neauphle.*
Tenneguy, Étienne, et François BONNET,
enfants d'Étienne, sieur des Bonnets. . . *Id.*
* Jean BONNET, sieur d'Éran, et François,
sieur de Courmoulin. . . . . *Éran.*
* Guillaume DE BONNET, sieur de Vieux-
Fumé et des Rivières (4). . . . . . *Id.*
* Gilles BOUCHARD, sieur de la Varende . *Les Otieux-Papion.*
François DE BOUILLONNAY, sieur de Cham-
paubert . . . . *Champaubert.*
François DE BRAQUE. . . . . *St-Arnould.*

(1) Manuscrit de La Varende : « de Bannières ».
(2) Manuscrit de Silly : « de Boncourt », qui doit être le véritable nom.
(3) Ne figure pas au manuscrit de Silly.
(4) Ne figure pas au manuscrit de La Varende.

ANCIENS NOBLES.

Jacque DE BRAQUE . . . . *La Cochère.*
Jean DE BRAQUE, sieur de la Guichardière. *S.-Germ.-de-Clairfeuille.*
René-François DE BROON, sieur des Fourneaux,
et P.-H., sieur du lieu, son frère. . . *Champ-de-la-Pierre.*
Nicolas DE BROSSARD, sieur de St-Nicolas. *Montpinçon.*
François DE BROSSARD, sieur de Sourdeval. *Nonant.*
Jacques DE BROSSARD, sieur des Landes. . *Id.*
Jacques DE BROSSARD, sieur de St-Clair. . *Id.*
Guillaume BROSSARD, sieur des Érables,
lieutenant au bailliage . . . . . . *Argentan.*
* Gabriel DE BROSSARD, sieur du Tremblay. *La Carneille.*
Claude DE BROSSARD, sieur de St-Sauveur. *St-Sauveur.*
Jacques BROSSARD, curé de Coullandon. . *Argentan.*
Jean BROSSARD, sieur de la Feraudière . . *Avoisnes.*
* Louis DE BROSSARD, sieur de Ste-Claire. *Pierrefitte-en-Cinglais.*
* Léonard DE BROSSARD, sieur du lieu, lieutenant civil et criminel au siége de . *Falaise.*
* Guillaume DE BROSSARD, sieur de Rochereul,
et Isaac, sieur du lieu . . . . . *Bellou.*
* Abraham DE BROSSARD, sieur des Brosses. *La Carneille.*
Pierre DES BRUNES, sieur de La Bretonnière,
Charles, François et Gaspard. . . . *St-Christophe.*
Jeanne BRUNET, veuve de François Bunel . *Fougy.*
Pierre BUNEL, sieur d'Ouilly. . . . . . *Cisé.*
Jean BUNEL, fils de Pierre. . . . . . . *Goullet.*
Pierre DU BUAT . . . . *Tortisambert.*

C.

* DE CAIGNON, sieur de la Poterie, et Julien,
sieur des Écotils . . . . *Magny.*
* Claude, Antoine et Jean, fils d'Antoine
DE CAIGNON, sieur de la Rivière. . . . *Id.*
* André DE CAIRON, sieur de la Garande. *Chancerie.*
Charles DE CALMESNIL, sieur d'Orval, et
Jacques, sieur de la Roque. . . . . . *Camembert.*

ANCIENS NOBLES.

Gabriel-Philippe DE CALMESNIL, sieur des Champeaux. . . . . Camembert.

Olivier DE CALMESNIL, sieur de Batneville, et François, sieur des Costils. . . Id.

François DE CALMESNIL, sieur du Prey. . Camembert.

* François DE CAMPION, sieur de la Bourdonnière . . . . . Briouze.

* René et Georges DE CATTÉ, sieur du Fresne, père et fils . . . . St-Ouen-le-Brisel.

* François DE CATTÉ, sieur de St-Ouen. . St-George-d'Anet.

* Jean et René DE CATTÉ, sieur de Frestes et des Roches . . . . . Id.

Robert CHARDON, sieur de la Mauvaisinière. Louvières.

Me Gilles CHARDON, prêtre, son fils, et Guillaume, sieur du Gas . . . Id.

* Robert DE CHAUMONTEL, sieur du Haut-Chemin. . . . . Caumont.

* Yves CHAUVEL et Pierre CORDOUEN, sieur de Sagy . . . . . Montreuil.

* Jacques DE CHENNEVIÈRE, sieur du Val, Enguerrand, sieur du Hamel, et Charles, sieur de la Guinardière . . . . Beslay.

* Alexis DE CHENNEVIÈRE et Guillaume, son fils. Id.

* Me Louis DE CHENNEVIÈRE, prêtre, et Louis, sieur du lieu. . . . . Donnay.

* Louis DE CHENNEVIÈRE, sieur de la Vallonnière. . . . . Courteille.

* Mr Louis DE CHENNEVIÈRE, sieur de Donnay, et Isaac, sieur de la Saussaye. . Briouze.

* Georges DE CHENNEVIÈRE, sieur de la Chapelle . . . . Durcet.

*Jacqueline D'HARCOURT, dame d'Ardancourt, veuve de Jacques de Chennevière, sieur de Courdani, seigneur de Pointel. . . Lignou.

* Charlotte DE VIEL, veuve de Jacques de Chennevière, sieur du Pointel, tutrice de

ANCIENS NOBLES.

Jacques, François et Charles de Chenevière. . . . . *Pointel.*

Renée Aumont, veuve de François de Chenneviere, sieur de la Landelle. . . *Habloville.*

François de Chennevière, sieur du lieu (1). *Beauvais.*

J.-B. de Cintray (2), sieur des Essarts. *Mesnil-Durand.*

* Ch. de Clinchamps (3), sieur de Donnay, Louis, sieur de Lonchamps, Isaac, sieur des Bois . . . . *Donnay.*

* Jacques de Clinchamps, sieur des Aulnez. *Acqueville.*

Sébastien de Cordey, sieur du Fay. *Goulet.*

Jacques de Cordey, sieur du lieu . . . *La Bellière.*

Charlotte de Mézenge, veuve de Gaspard de Cordey, tutrice de Louis et Jean de Cordey, ses enfants mineurs . . . *Le Pin.*

Pierre de Cordey, sieur de Glatigny. *St-Gervais-les-Sablons.*

Alexandre de Cordey, sieur de Cleray ou des Claires-Ventes. . *Argentan.*

Jacques de Corday, sieur des Fourneaux. . *Id.*

Hélène de Longraye, veuve de Jean de Corday *Hiesmes (Exmes).*

Guillaume de Cordey, sieur de Grosdouet, et François de Coupigny. . . . . . . *St-Germain-les-Sablons.*

* Fleury de Cordey, seigneur de Cordey, et Michel, Gabriel et Nicolas, ses fils. *Cordey.*

* Robert de Cordey, sieur du lieu. . . . . *Le Breuil.*

* Guillemette Fortin, veuve de Jean de Cordey, sieur des Costils. . . . . . . *Cotu.*

* Pierre de Cordouen, sieur de Sugny. *Aufargis.*

Jean de Coulibœuf, sieur de Beauvais. *Beauvais.*

Louis de Coulibœuf, sieur de la Martinière. *Morteaux.*

* Jean Collet, sieur de Bouves (4). . . . . *Grainville.*

(1) Manuscrit de La Varende : « François Sominville. »

(2) Manuscrit de La Varende : « J.-B. de Contocey. »

(3) Manuscrit de Silly : « Clincamp. »

(4) Manuscrit de Silly : « Jean Collet, sieur des Bois-St-Rémy. »

ANCIENS NOBLES.

* Jean DE COURENLY (1), sieur d'Ailly, et Philippe, sieur du Céphante.	*Ailly.*
* Jean DE COURCY, seigneur et patron de Magny; Guillaume et Jacques, enfants mineurs de feu François.	*Magny.*
* Jean DE COURCY, mineur de Jean, sieur de Vieux-Fumé.	*Vieux-Fumé.*
* Baptiste DE CROIXESLE ou CROUSILLE, sieur de La Fontaine.	*St-Martin-de-la-Merse.*
* Jacques DE CROUSILLE, sieur de Caumont (2)	*St-Rémy.*

D.

* Étienne DACQUEVILLE, sieur du lieu, Charles et Nicolas.	*Acqueville.*
Suzanne BORDIN, veuve de Louis-Charles Dacqueville.	*Id.*
Charles D'ALENÇON, sieur de Survie, Séreuce et Sacy	*Séreuce.*
* TANNEGAY DANNIAUX, sieur de La Rivière.	*Tourvebu.*
* Jean-Charles DASCHÉ, sieur de Truville et les mineurs de Gabriel.	*Épaney.*
* Daniel DASSY, sieur de Douilly; Charles DASSY, capitaine garde-côte en Bretagne; Jean-Emmanuel DASSY et René, enfants de M. Charles DASSY, baron Dassy et de Plainville.	*Plainville.*
François DU BARQUET, sieur de Pressigny.	*Tournay.*
Ph. DU BARQUET, sieur du lieu.	*St-Eugénie.*
Nicolas, Jacques et Pierre DU BARQUET, sieur du Bourg.	*Le Bourg.*
Jean DU BARQUET, sieur de Méguillaume.	*Tournay.*
Jean DU BOIS, sieur du Hamel.	*Fleury.*

(1) Manuscrit de La Varende : « Jean de Courseulles. »

(2) Ces deux noms ne figurent pas dans d'Hozier; nous pensons qu'on doit lire : « de Croisilles. »

ANCIENS NOBLES.

Charles Dubois, sieur de Bellhostel. . . . *Belhostel.*
* Jean Dubois, sieur des Anges; Urbain, sieur du Hamel. . . . . *Écajeul.*
Autres Dubois, sieurs de la Guionnière, du Taillis, du Closléger, de la Forge et de la Faucardière.
* Laurent du Bosco, sieur de la Brière, et Ph., sieur du Coudray. . . . . . . *Pointel et St-Hilaire.*
François, Antoine et Jacques du Bosco. . *Coudhard.*
Antoine du Bosco, prêtre. . . . . . . *Anneperray.*
Pierre du Buat, sieur de Boishenry. . . *Tortisambert.*
Louis des Buats, sieur de la Couture. . . *Cossesseville.*
Guillaume des Buats, sieur du Moncel. . *Id.*
Joseph Duchemin, sieur de Clairefontaine; Nicolas, sieur de Grandpray; J.-J., sieur du Champ-de-la-Pierre; François, sieur de Belleau, et Pierre, sieur du lieu, tous enfants de Nicolas Duchemin, sieur de la Couture . . . . . . *St-Pierre-la-Rivière.*
Nicolas Duchemin, sieur de Launay; Olivier, sieur de la Motte, fils et héritiers de François Duchemin, sieur des Bêchets. *Id.*
François Duchemin, sieur des Aulnez. . *Id.*
* Pierre Duchemin, sieur du Bourg, et Robert, sieur de La Hénardière. *Échaufl.*
Georges des Corches, sieur de Vimont. . *Villedieu-les-Bailleul.*
Robert des Corches, sieur de St-Croix. *St-Croix.*
Louis des Corches, sieur de la Brosse. *St-Pierre-la-Rivière.*
Gabriel des Corches, sieur de Courbe. *Montormel.*
Me Alain des Corches, curé de St-Pierre-la-Rivière. . . . . . *St-Pierre-la-Rivière.*
Marie Fleury, veuve d'Ambroise des Corches, tutrice de François et de Charles . . . *Montormel.*
André du Chastel. . . . . *Varry.*
* Gédéon du Chastel. . . . . *Magny (alias Fourches).*
Des Diguères, voyez Guyon.

ANCIENS NOBLES.

* Jacques du Houssel (1), sieur de la Motte. *Tassilly.*
Gilles Des Moutis, sieur du lieu. . . . *Montgarou.*
Louis Des Moutis, sieur des Longchamps. *Gollisson.*
* Jacques d'Oilliamson ; autre Jacques, sieur de Coulibœuf, Villerville ; Thomas, sieur d'Ouilly ; autre Thomas, sieur de Cambronne ou Combercourt. . . . . . . *Ouilly.*
Louis d'Orville, sieur de la Rivière, et Louis, sieur de Villiers, son fils. . . . *Champeaux.*
* Jean Dodeman, sieur de Placy, et Girard, sieur du lieu. . . . . *Placy.*
* Jacques Doisy (2), sieur d'Olendon, et Claude, sieur d'Épaney . . . . . . *St-Gervais de Falaise.*
François Doisnel, sieur du Hamel. . . . *Marmouillé.*
Jean, François, Claude, Henri et Jacques Doisnel, fils de Claude, sieur de la Mauvaisinière. . . . . *La Mauvaisinière.*
* Jacques d'Orglandes, baron de Briouze. *Briouze.*
André Dumerle, sieur de Cauvigny. . . *St-Pierre-du-But.*
* Brandely-Dumerle, sieur de Brieux. . . *Brieux.*
* Antoine Du Mesnilbérard de La Chaise, sieur de Meslay ; Antoine, sieur de la Bruyère ; René et François, sieurs de Renémesnil, enfants de Guillaume du Mesnilbérard de La Chaise. . . . . *Chaucerie.*
* Louis Duney, sieur du lieu, Jean et Jacques. *Carmant.*
* André des Rotours, sieur de Ste-Croix-sur-Orne. . . . . *Ste-Croix-sur-Orne.*
* François des Rotours, sieur du lieu. . . *Les Rotours.*
* Gabriel Drieu (3), sieur de Chesnée, et Henri, sieur de Mélincort. . . . . . *Perteville.*

(1) La Varende : « du Rozel. »
(2) D'Hozier écrit : « d'Ouëssi. »
(3) Ne figure pas dans La Varende.

ANCIENS NOBLES.

Jean Droullin, sieur de Collandon. . . . *Argentan.*
François Droullin, sieur de Mesnilglaise. *Mesnilglaise.*
Henry Droullin, sieur de Vaux, frère de François-Jean, sieur de Say, et Charles, sieur des Genteries . . . . . *Say.*
Claude Droullin, sieur du lieu . . . . *Argentan.*
Jacques Droullin, sieur de Vrigny. . . . *Vrigny.*
Jean Droullin, sieur de St-Christophe. . *St-Christophe.*
Charles Droullin, sieur du Bois-d'Avoine. *Tanques.*
René des Rotours, sieur du Chesnay . . . *Boussay.*
Guillaume des Rotours, sieur de Bonneville. *Coudhard.*

E.

* Louis Étienne, sieur de Tassilly. . . . *Joué-du-Bois.*
Nicolas Eude, sieur de Launay, Jean, sieur de la Malicorne, et Georges, sieur des Faverils et Grandmesnil. . . . . . *St-Denis.*

F.

* Jacques de Fauliot (1), sieur de Champvallon . . . . *La Trinité de Falaise.*
Françoise de Fauliot, veuve de Guillaume, sieur de St-Ouen, tutrice d'Auguste-François, son fils. . . . . . . *Mesnil-Mauger.*
Françoise de Thiboult, veuve de François, sieur de la Cigogne, et Charles, sieur du lieu . . . . *Falaise-Bazoche.*
* Nicolas Fortin, sieur du lieu, et Michel, son frère . . . . *Le Vay.*
* Guillaume de Fouques, sieur du Mesnil-Manetot, et Adrien, sieur du lieu . . *Mesnil-Mauger.*
* Jacques de Foulogne, sieur du lieu. . *Quatre-Puits,* aliàs *Magny.*

(1) Manuscrit de La Varende : « de Faulcon, sieur de Champvalesce. »

ANCIENS NOBLES.

* Jacques du Houssel (1), sieur de la Motte.	*Tassilly.*
Gilles Des Moutis, sieur du lieu. . . .	*Montgarou.*
Louis Des Moutis, sieur des Longchamps.	*Gollisson.*
* Jacques d'Oilliamson; autre Jacques, sieur de Coulibœuf, Villerville; Thomas, sieur d'Ouilly; autre Thomas, sieur de Cambronne ou Combercourt.	*Ouilly.*
Louis d'Orville, sieur de la Rivière, et Louis, sieur de Villiers, son fils. . . .	*Champeaux.*
* Jean Dodeman, sieur de Placy, et Girard, sieur du lieu.	*Placy.*
* Jacques Doisy (2), sieur d'Olendon, et Claude, sieur d'Épaney	*St-Gervais de Falaise.*
François Doisnel, sieur du Hamel. . . .	*Marmouillé.*
Jean, François, Claude, Henri et Jacques Doisnel, fils de Claude, sieur de la Mauvaisinière.	*La Mauvaisinière.*
* Jacques d'Orglandes, baron de Briouze.	*Briouze.*
André Dumerle, sieur de Cauvigny. . .	*St-Pierre-du-But.*
* Brandely-Dumerle, sieur de Brieux. . .	*Brieux.*
* Antoine Du Mesnilbérard de La Chaise, sieur de Meslay; Antoine, sieur de la Bruyère; René et François, sieurs de Renémesnil, enfants de Guillaume du Mesnilbérard de La Chaise.	*Chancerie.*
*Louis Duney, sieur du lieu, Jean et Jacques.	*Carmant.*
* André des Rotours, sieur de Ste-Croix-sur-Orne.	*Ste-Croix-sur-Orne.*
* François des Rotours, sieur du lieu. . .	*Les Rotours.*
* Gabriel Drieu (3), sieur de Chesnée, et Henri, sieur de Mélincort.	*Perteville.*

(1) La Varende : « du Rozel. »

(2) D'Hozier écrit : « d'Ouëssi. »

(3) Ne figure pas dans La Varende.

ANCIENS NOBLES.

Jean DROULLIN, sieur de Collandon. . . . *Argentan.*
François DROULLIN, sieur de Mesnilglaise. *Mesnilglaise.*
Henry DROULLIN, sieur de Vaux, frère de François-Jean, sieur de Say, et Charles, sieur des Genteries . . . . . . *Say.*
Claude DROULLIN, sieur du lieu . . . . *Argentan.*
Jacques DROULLIN, sieur de Vriguy. . . . *Vriguy.*
Jean DROULLIN, sieur de St-Christophe. . *St-Christophe.*
Charles DROULLIN, sieur du Bois-d'Avoine. *Tanques.*
René DES ROTOURS, sieur du Chesnay. . . *Bonssay.*
Guillaume DES ROTOURS, sieur de Bonneville. *Coudhard.*

E.

* Louis ÉTIENNE, sieur de Tassilly. . . *Joué-du-Bois.*
Nicolas EUDE, sieur de Launay; Jean, sieur de la Malicorne, et Georges, sieur des Faverils et Grandmesnil. . . . . . *St-Denis.*

F.

* Jacques DE FAULIOT (1), sieur de Champvallon . . . . *La Trinité de Falaise.*
Françoise DE FAULIOT, veuve de Guillaume, sieur de St-Ouen, tutrice d'Auguste-François, son fils. . . . . . *Mesnil-Mauger.*
Françoise DE THIBOULT, veuve de François, sieur de la Cigogne, et Charles, sieur du lieu . . . . *Falaise-Bazoche.*
* Nicolas FORTIN, sieur du lieu, et Michel, son frère . . . . *Le Vay.*
* Guillaume DE FOUQUES, sieur du Mesnil-Manetot, et Adrien, sieur du lieu . . *Mesnil-Mauger.*
* Jacques DE FOULOGNE, sieur du lieu. . *Quatre-Puits, aliàs Magny.*

(1) Manuscrit de La Varende : « de Faulcon, sieur de Champvalesce. »

ANCIENS NOBLES.

Charles DE FRÉVILLE, sieur de la Haye. . *S-Germain-de-Clairefeuille.*
Georges DE FRESNÉ, sieur de la Rouillerie. *N.-D. de Fresné.*
* François DE FRIBOIS, sieur des Otieux. *Les Otieux.*
* Gabriel DE FROTTEY, sieur de Couterne. *Couterne.*
Benjamin DE FROTTEY, sieur de Vieux-Pont. *Vieux-Pont.*
Denis DE FROTTEY, sieur de Préaux. . . . . *Id.*

G.

Jacques DE GODET, prêtre, curé de St-Germain-de-Clairefeuille. . . . . *S-Germ.-de-Clairefeuille.*
Catherine DE RUPIÈRES, veuve de Jean Godet, sieur du Parc. . . . . *Gisnay.*
Jacques GOUHIER, sieur de Fresné-le-Samson *Fresné-le-Samson.*
Pierre GOUHIER, sieur des Champeaux . . *Les Champeaux.*
Ph. GOUHIER, sieur de La Bouverie. . . . *Camembert.*
Louis GOUHIER, sieur du Chesnay. . . . *St-Léger-des-Arcis.*
Jacques GOUHIER, sieur de la Huberdière, et Charles, son frère. . . . . *Les Champeaux.*
Alain GOUHIER, sieur de Fontenai et de Bézion . . . . *Fontenai.*
Robert GOUHIER, sieur de Royville . . . *Royville.*
Ph. GOUHIER, sieur de la Bonnerie (ou Bouverie). . . . . *Querquesalles.*
* Gilles GOUHIER, sieur de St-Georges, et Louis, sieur des Otieux. . . . . . *Viette.*
* Louis-Henri GEORGE, sieur du Mitois. . *Ste-Marguerite.*
Louis GRIMOULT, sieur d'Hablovillle. . . *Giel.*
* Henri DE GRIMOUVILLE, sieur du lieu. . . *St-Pierre-sur-Dives.*
Charles GRUEL, sieur des Fossés. . . . *La Briquetière.*
Jean GRUEL, sieur de Launay. . . . . . *Exmes.*
Guillaume DE GUERPEL, sieur d'Avernes; Jacques, Robert et Pierre . . . . . . *Avernes.*
Pierre DE GUERPEL, sieur du Mesnil-Montchauvel . . . . *Trun.*
Louis DE GUERPEL, sieur de Louviers et de Bare . . . . *Croutles.*

ANCIENS NOBLES.

Jean DE GUERPEL, sieur du Val.	*Échauffour.*
Christophe DE GUERPEL, sieur de La Fauvellière	*Exmes.*
Charlotte de Bocquencey, veuve de Jacques DE GUERPEL, sieur de La Gloudière, tutrice de André de Guerpel, son fils. . . .	*Id.*
* Jacques DE GUERPEL, sieur de Viette, et Henri, sieur de Perteville.	*Perteville.—Vieux-Pont.*
* Francois DE GUERVILLE, sieur de Rapilly, et François, vicomte de	*Falaise. — Rapilly*
Olivier GUÉRIN, sieur de St-Léger. . . .	*St-Léger.*
Jacques DE GUILLOUÉ, sieur de Maimbeville(1)	*Merry*
* Jean GUIMONT (2), sieur de Moyon. . . .	*Tournebu.*
Jacques GUYON, sieur de Corday. . . .	*Boussay.*
Gaspard GUYON, sieur des Saussayes, et son fils Laurent.	*Francheville.*
François GUYON, sieur de Vauguyon. . .	*Écouché.*
Claude GUYON, sieur de Sausseaux. . . .	*Argentan.*
Jacques GUYON, sieur de Villers. . . .	*Fleuré.*
Jean GUYON, sieur des Isles.	*Breveaux.*
François GUYON, sieur des Diguets, son frère (*aliàs* des Diguettes et des Diguères) (3).	*Id.*

H.

Charles HAYES, sieur du Bourg, et Gilles Hayes, son fils.	*Nonant.*
* Jacques DE HOUSSAY, sieur de La Touche,	

(1) Ne figure pas dans le manuscrit de La Varende, qui porte trois Guéroult habitant la Forêt-Auvray, Taillebois et Perrières.

(2) Manuscrit La Varende : « Grimon, sieur de Moyau. » Il y a un Grimont dans d'Hozier.

(3) Le manuscrit de La Varende fait figurer au rang des anciens nobles, huit membres de la famille de Gautier, parmi lesquels ceux de La Motte, de Saint-Lambert, de Sur-Dives, des Salvins, de La Fontenelle.

Mathieu, Jean et Charles, fils de Louis, sieur de St-André; Me Jacques, prêtre, et Jean, sieur de La Touche, fils de Gédéon. *St-Hilaire.*

J.

Ph. JEAN, sieur de Versainville. . . . . *Falaise.*

L.

* Tenneguy LABBÉ, sieur d'Ussy. . . . *Ussy.*
Nicolas DE LABROISE, sieur du lieu. . . *St-Pierre-de-Gul.*
* Charles DE LA COURT, sieur de Mannetot. *Vignats.*
* J.-B. DE LAHAYE, sieur de La Lande, et J.-J., sieur du Buisson; Daniel de La Haye, sieur du Tertre; Hector, sieur de La Brille; Jacques, sieur d'Ouilly. . . . *Le Détroit.*
Guillaume DE LAHAYE, sieur de Coulonce. *Mesnil-Imbert.*
François DE LAHAYE, sieur d'Ommoy. . . *Ommoy.*
Me Guillaume DE LALANDE, curé de Joué-du-Plein. . . . . *Joué-du-Plein.*
* Nicolas DE LA GONNIVIÈRE (1), sieur de Beuvrigny . . . . *Faverolles. — Gonneville.*
Jacques DE LA LANDE, sieur d'Ouilly. . . . *Le Détroit.*
René LANGLOIS, sieur de La Poterie. . . *La Poterie-lès-Baillleul.*
Jacques et René LANGLOIS, sieurs de St-Roch. *Marcey.*
* Gaspard DE LA MESLIÈRE, sieur du Tilleul. *La Ferté-Macé.*
* Geneviève BARRÉ, veuve de Charles de La Meslière; Maurice, Jean, François, Jacques et Jean, ses enfants. . . . . *St-Maurice.*
Gilles DE LAPALLU, sieur du Mesnil-Hubert. *Mesnil-Hubert.*
Guillaume DE LAPALLU, sieur de Gisnay. . *Gisnay.*
Gatherine DE LAPALLU, veuve de Jean de Lapallu, sieur des Panthoullières, dame

(1) Manuscrit de La Varende : « de La Gounière, à Grainville. »

de Coulandon, tutrice de Guillaume et Henri, ses enfants. . . . . *Coulandon.*
* Jacques-François de Laperrelle . . . *Villers-Canivet.*
Gabriel de Laumosne, sieur du Champ-de-la-Pierre. . . . . *Chamboy.*
Françoise du Bosco, veuve de Pierre de Laumosne, sieur du Bocage; Antoine et Jacques du Bocage, ses enfants mineurs: Gabriel, sieur du Champ-de-la-Pierre. . *Id.*
Charles de Labertrie, sieur de Vauguion (1). *Marmouillé.*
* René de Lavallée, sieur des Oufrairies. . *Les Tourailles.*
* Pierre Le Cloutier, sieur de Mesière. . *Mésière.*
Nicolas Lechanteur, sieur des Isles. . . *St-Martin-de-Fresné.*
Claude Lechevallier, sieur de Ste-Marie-de-Mesniljean.. . . . . *Ste-Marie-la-Robert.*
Gilles Lefèvre, sieur du Cruchet, et Nicolas, sieur des Vallées. . . . . *Boussey.*
* Jean Leforestier, sieur de Beauplan, François, Henri et Louis, sieurs de St-Hilaire, enfants de Charles; Jacques, sieur de Lassinière; Robert, sieur de St-Hilaire, Lancinière. . . . . *Faverolles.*
Georges, sieur de La Foresterie; Daniel, sieur de Montignon, et François, sieur de La Mestairie. . . . . *Lougé.*
François Lefranc, sieur d'Argentelles. . . . *Argentelles.*
Jacques Lefrançois, sieur de St-Nicolas (*aliàs* Lefranc). . . . . *Chauffour-sous-Exmes.*
Nicolas Lefrançois, sieur de La Plasse (ou Plaine) . . . . *S-Germ-de-Montgommery.*
Charles Legouet, sieur de Mainneville. . . *St-Lambert.*
* Pierre Legoux (2), sieur d'Ils; Charles et Jean . . . . *Isls.*

(1) Ne figure pas dans le manuscrit de La Varende.
(2) Manuscrit de La Varende : « Le Goril. »

ANCIENS NOBLES.

* Gabriel Legué (1), sieur de Vaux. . . *St-Ouen-sur-Maire.*
* François Lemaire, sieur de La Coltière; et François, son fils. . . . . *Magny.*
Jacques, sieur du Mesnil. . . . . *Beauvais.*
Simon, sieur de Villeneuve; Jean, sieur des Landes; Pierre, sieur des Hautesnoes; François, sieur du Chesnay. . . . . *Le Grès.*
Tenneguy Lemouton, sieur du Bois. . . *St-Loyer.*
Alexandre de Lieurey, curé de. . . . . *Querquesalles.*
* Guillaume de Logé, sieur du Plessis. . . *La Sauvagère.*
* Charles de Lezeaux, sieur du Mesnil-Soleil. *Damblainville.*
* François de Lonlai, sieur des Bunts; Jacques, sieur d'Essay. . . . . . . *St-Georges-d'Annebecq.*
Jean de Lonlai, sieur de Ste-Catherine. . *St-Arnoult.*
Gabriel de Lonlai, sieur du Mesnilbrout. . *Montreuil.*
* Paul Lenormand, sieur de La Colleterie; Pierre, sieur de Launay-Anneville; Jacques, sieur de Bretteville; Guillaume, sieur du Bois-le-Tertre . . . . . . *Bretteville. — St-Vigor.*
Nicolas Lenormand, sieur de La Chevalerie. *St-Martin-de-Fresné.*
Jacques Lenormand, sieur du Homme, fils de François. . . . . *Fresné.*
André Lenormand, sieur du Tertre. . . . *Fontaine.*
Robert Leprévost, sieur de La Moissonnière, et François, sieur du lieu. . . . . . . *Anne-Perrey.*
Marguerite Leprévost, fille mineure de Jean Leprévost . . . . *Grandmesnil.*
Jacques Leprévost, sieur de La Porte; Jacques, fils mineur d'Arthus, sieur du Fort . . . . *Trun.*
Isaac Leprévost, sieur du Bordage . . . *Montpinçon.*
* Louis Leprévost, sieur de Dommarye; Charles, sieur de Coupsarte et Pierre, sieur des Otieux . . . . *Coupsarte. — Les Otieux.*

(1) Manuscrit de La Varende : « Le Gèvre. » On trouve Léguay dans d'Hozier.

ANCIENS NOBLES.

* Jean Le Royer, sieur du Coudray. . .	*La Chaux.*
* Jacques Le Foullon, sieur des Rivières; Gabriel, sieur du Bois.	*Neuvi.*
François Le Foullon (1) sieur de Villeneuve.	*Vieux-Fumé*
Charles Levallois, sieur des Tostes. . .	*Esco.*
Noël, André et François Levallois; Rolland, Charles, François et Robert. . . .	*Id.*
René Levallois, sieur de Bourgneuf. . .	*Vimoutiers.*
* Rolland, Charles, François et Robert Levallois, fils de François.	*Ouville.*
* Jean Leverrier, sieur de la Couture. .	*St-André-de-Briouze.*
Gabriel Leverrier, sieur de Treize-Saints.	*Treize-Saints.*
* Gervais de La Venne (2), sieur du But; Louis, curé de.	*Lougé.*

M.

* Isaac Malard, sieur du Bourg. . . .	*La Carneille.*
* Jacques de Malfilatre, sieur de Montreuil	*Cinq-Cauvigny.*
* Jacques Malherbe, sieur du lieu. . .	*Tilleul.*
* Jacques et Jean de Malherbe, sieurs du Bois de St-Martin	*Escures.*
Hugues Malherbe sieur de Malicorne. .	*N.-D.-de-Fresné.*
Pierre de Malherbe, sieur du Buisson et Claude, sieur d'Amanville	*La Gravelle.*
Rolland de Malherbe, sieur du Hamel. .	*Norrey.*
Guillaume de Malherbe, sieur de Montigny.	*Neauphe.*
Jacques de Malherbe, sieur de La Rivière et Adrien, sieur des Isles.	*Ommoy.*
Pierre de Malherbe, sieur d'Armont. . .	*N.-D.-de-Fresné.*
Louis de Malherbe, sieur d'Hermines . .	*Fourches.*
Joachim de Malherbe, sieur du Bosc, fils de Hugues	*N.-D.-de-Fresné.*

(1) Manuscrit de Silly : « Le Taillon. »

(2) Manuscrit de La Varende : « de Lanoe. »

ANCIENS NOBLES.

Charles de Malherbe, sieur de La Cour, fils de Rolland.	*Norrey.*
Charles Mallet, sieur de Breveaux. . .	*Breveaux.*
Pierre et Isaac Mallet, enfants mineurs de Pierre.	*Giel.*
René Mallet	*Sentilly*
* Gilles de Mannoury, sieur de Fontaine et Treprel (1).	*Fontaine-le-Pin.*
Pierre de Maquaire (2), sieur des Roziers.	*St-Gervais.*
Charles de Margeot, sieur de St-Ouen . .	*Louvière.*
Étienne de Margeot, sieur de la Noire-Mare.	*La Brevière.*
Jacques Marie, sieur de Noirville. . . .	*Hablovilte.*
Charles Marguerie	*Montpinçon.*
* Marie Marguerite, veuve de Pierre Mannoury, sieur de St-Germain, tutrice de Charlotte de Mannoury, sa fille unique.	*St-Germain-le-Vasson.*
* Jean Marguerie, sieur de Bretteville. .	*Bretteville-sur-Laize.*
François de Marseille (3).	*N.-D.-du-Châtellier.*
Guillaume de Maurey, sieur du lieu. . .	*Nonant.*
* Clément de Meaux, sieur de La Marche. .	*Biéville.*
Pierre de Mésenge, sieur de St-Gervais, Nicolas, sieur du Quesney, et Nicolas, sieur de Graindorge	*St-André-de-Messei.*
Thomas de Mésenge, sieur des Ventes. .	*Serres.*
Charles de Mésenge, sieur de Lessard. . .	*Croutles.*
* François de Micey, sieur de La Motte; Léonard, François, Jacques et Nicolas de Micey; François, sieur de La Garenne. .	*Bazoches.*
* Georges de Millet, sieur du Taillis (*aliàs* Mellet)	*Beslou.*
* Jacques de Montagu, sieur du lieu et Jacques, sieur de Martigny.	*Assy.*

(1) Ne figure que dans La Varende.

(2) Manuscrit de La Varende : « de Maguères, sieur de Launay. »

(3) Id. : « de Marville. »

ANCIENS NOBLES.

* François DE MONFORT, sieur du lieu, Philippe et Joseph.	*Pont-Écrépin et Courteille.*
* Achille DE MOREL, sieur de Putanges. . .	*Putanges.*
* Antoine DE MOREL, seigneur et patron d'Aubigny; Achille, baron d'Aubigny (1) François-Louis, mousquetaire du Roy, Guillaume, sieur du Tilleul.	*Le Tilleul.*
* Jacques DE MORCHESNE, sieur de Martigny.	*St-Vigor-de-Mieux.*

N.

Josias DE NEUVILLE.	*Norrey* (aliàs *Nocey*).
* Gabriel DE NEUVILLE DE MEZEL.	*St-Martin-des-Noyers.*
* Robert DE NEUVILLE, sieur du Ménil-Bâcley.	*Ménil-Bâcley.*
* Pierre DE NEUVILLE, sieur de Basserie. .	*Id.*
* Henri DE NEUVILLE, sieur d'Ernes, et Isaac, son frère.	*Ernes.*
Sébastien DE NOCEY.	*Boussay.*
* Octavien DE NOSSEY, sieur du lieu. . .	*Vignats.*
Guillaume DE NOLLET, sieur de Malvoue, et François, sieur de la Lande.	*Querquesalles.*
Étienne DE NOLLET, sieur de Launey. . .	*Id.*
Alexandre DE NOLLET, sieur de St-Christophe.	*St-Christophe.*
François DE NOLLENT, sieur des Aulnez. .	*Bailleul.*

O.

Guillaume OSMOND, sieur d'Aubry-le-Panthou.	*Aubry-le-Panthou.*
* Jean OSMOND, sieur de Bray, et Gaspard, sieur des Essards	*Bray-en-Cinglais.*

(1) Manuscrit La Varende : « Achille, abbé d'Aubigny. »

ANCIENS NOBLES.

* Adrien, sieur du lieu, et Tenneguy, sieur de Plainville, frères.	*Mézière-Maigny.*
* Jacques Osmond, sieur de La Rochelle; André, sieur du Manoir, frères. . . .	*Id.*

P.

* Julien de Picot, sieur de Percy ; François, fils de Jean.	*Percy*
* Jacques de Picot, seigneur et patron de Magny ; Pierre Rabiot et Guillaume frères, fils de Claude	*Magny-la-Campagne.*
* Jacques Poret, sieur du Tertre ; autre Jacques, sieur du Bois-André	*La Carneille.*
* Marc de Pierrefitte, sieur du lieu ; Jean-Baptiste de Pierrefitte.	*St-Maurice.*
Pierre de Pierre, sieur du Hautbois. . .	*Argentan.*
François de Pendecoste, sieur de Réveillon, et Louis, sieur de Neuvillettes. . . .	*Réveillon.*
Jérôme de Pendecoste, sieur du lieu. . .	*Vaudeloges.*
Philippe Perrier, sieur de Grandval. . .	*Noyer-en-Ouche.*
Pierre Perrier, sieur de Grandcourt. . .	*Exmes.*
François Perrier, sieur des Acres. . . .	*Echauffour.*
René Perrier, sieur de Bellemare. . . .	*Champaubert.*
Guy Pitard, sieur de Sérans	*Sérans.*
Isaac Pitard, sieur de la Bouquinière. . .	*Fontaine les-Bassets.*
Jacques Pitard, fils Jean	*Sevray.*
* Thomas Pitard, sieur de la Boulaye. .	*Pierrefitte-en-Cinglais.*
Adrien de Pigace, sieur de Carantonne-Pigace	*St-Lambert.*
* Pierre-Hercule de Pigace, sieur de Laubrière.	*La Selle.*

R.

* René de Rabodanges, sieur du lieu. . .	*Courteille.*
* Louis de Rabodanges, marquis de Crévecœur	*Rabodanges.*

ANCIENS NOBLES.

Guillaume DE ROHARD, sieur de La Rivière . *Avernes.*
* Jacques DE ROBILLARD, sieur de St-Ouen; Claude, sieur de La Bellerie et François, sieur de St-Mandé. . . . . *St-Ouen.*
* Jean, Charles, Pierre, Nicolas et François DE ROBILLARD, frères, sieurs de Launay, La Boullaye et La Féronnière. . . . *Bellou.*
* Pierre DE ROBILLARD, sieur de Juvigny. . *Noron.*
Maurice sieur de Boismallet; Jacques, sieur du Bourg. . . . . *Mesnil-près-Briouze*
* Ph.-Joseph DE RONNAY, sieur de Ronnay et de Fumichon. . . . . *Courteille.*
Antoine DE RONNAY, sieur du Mesnil-Roullet. *Francheville.*
* François ROSÉE, sieur de Dixfeuilles (1); Nicolas, sieur de Courteille et Jean, sieur des Manis . . . . *Mitois.*
Pierre DE ROSEVIGNAN, sieur de Chamboy. *Chamboy.*
Alexandre-César DE ROSEVIGNAN et Hercule-Pompone . . . . *Id.*
Jean DE RUPIÈRES, sieur de Pierrefitte et du Buisson. . . . . *St-Pierre-la-Rivière.*

S.

* Jean DE SAFFRAY, sieur de Vimont . . *Falaise.*
* Auguste SAFFRAY, sieur de Dannevlle. . *Vieuxpont.*
* Catherine Morel, femme de François DE SAFFRAY de Couville et Joseph, son fils. . *La Trinité de Falaise.*
* Alex. SALLET, sieur du Repas; J.-B. et Marc-Antoine . . . . *Le Repas.*
* Louis SALLET, sieur du Bois de St-Aubert. *St-Germain-le-Vasson.*
* Pierre DE SARCILLY, sieur d'Ernes et Georges, sieur du Châtelet (*alias* du Chastel). . . . . *Ernes.*
* Louis DE SAINT-GERMAIN, sieur du Pont. *Assy.*

(1) Manuscrit de La Varende : « sieur d'Infréville. »

ANCIENS NOBLES.

Thomas de Saint-Germain, sieur de Fontaines. . . . . *N.-D.-du-Châtellier.*

Me Jacques de Saint-Clair-Malnoyer . . *Malnoyer.*

Louis de Saint-Denis, sieur de Pincé. . . *Silly.*

Charles de Saint-Denis, sieur de Vaugout (*aliàs* Raugout) . . . . *La Brevière.*

* Jean et Ph. de Sainte-Marie, fils de Guillaume, sieur de La Mare; Gilles, sieur de St-Gilles, et Jean, sieur du Boscq; Nicolas, Robert et François. . . . . *Mille-Savates.*

* Jacques de Saint-Remy, sieur de La Motte-Fouquet. . . . . *Magny.*

* Charles Seran, sieur d'Ambreville . . . *Villers-Canivet.*

* Pierre Souquet, sieur de La Tour. . . *Pointel.*

Gabrielle Souquet, veuve de Guillaume de Saint-Martin, roturier, réhabilitée de sa dérogeance . . . . *La Courbe.*

T.

* Jacques Thiboust, sieur du Grez; René, sieur de St-Malo; Antoine Thiboust et Claude, leurs frères . . . . *Le Grez.*

* Charles Turgot, sieur de Cauvigny: Jean, sieur des Essards. . . . . *Fontaine-le-Pin.*

Gaston Turgot, sieur de La Tillais (*aliàs* de La Felaye). . . . . *Falaise.*

V.

* Noël, André et François Le Valois. . . *Ouville.*

* Nicolas de Valembras, sieur de Coulonches (ou Vanembras). . . . . . . *Coulonches.*

* François de Valembras, sieur de Segrès, son fils . . . . *Id.*

Charles de Vanembras, sieur de St-Vigor. . *St-Vigor-de-Mieux.*

ANCIENS NOBLES.

Ph. de Vanembras, sieur de St-Martin-du-But . . . . *St-Martin-du-But.*
Jacques de Vanembras . . . . *Fourneaux.*
Isabelle Desjardins, veuve de César de Vallois . . . . *St-Pierre-sur-Dives.*
* Jean-Jacques Varin, sieur de La Fontaine et Jacques . . . . *Epancy*
* Jacques de Vassy, sieur de La Forêt-Auvray (*aliàs* Vaslay). . . . . *La Forêt-Auvray.*
* Jacques de Vauquelin, sieur de La Fresnaye ; Nicolas, sieur de Sacy, maître d'hôtel du Roi ; Jean, sieur de Sacy . . *La Fresnaye-au-Sauvage.*
* Louis Vauquelin, sieur d'Ennecy, lieutenant-général à . . . . *Falaise.*
* François Vauquelin, sieur du lieu ; autre François, sieur de Sacy. . . . . . *Sacy.*
Charles, baron de Bazoches. . . . . . *Bazoches.*
Pierre de Vernois, fils de Jacques (*aliàs* de Vernou) . . . . *Vimoutiers.*
Suzanne Brochard, veuve de Claude de Vauquelin, sieur de Méheudin. . . . . *Méheudin.*

Fin des anciens nobles des élections d'Argentan et de Falaise.

GENTILSHOMMES D'ILLUSTRE FAMILLE.

M. le comte de Grancey, baron de Médavid, et Bénédic Roussel de Médavid, marquis de Grancey, fils de M. le maréchal de Grancey.

M. le comte de Montgommery.

* M. le marquis de Rasnes, d'Argouges.

LISTE DES ANOBLIS DES ÉLECTIONS D'ARGENTAN ET DE FALAISE

AVEC LA DATE DE LEUR ANOBLISSEMENT.

A.

1482.	René Avesgo, sieur de Saint-Jacques, et Maurice, son fils.	*Argentan.*
1482.	André et Antoine Avesgo	*Escorches.*
1553.	Françoise Gautier, veuve de Jacques Ango, sieur de Magny, roturier, réhabilitée de sa dérogeance en sa noblesse..	*Argentan.*

B.

1644.	Pierre Bellenger, sieur de la Bauzardière.	*St-Germain-de-Messei*
1596.	*Jacques Bellanger, sieur de La Brière, issu de Jean.	*Briouze.*
1653.	* Pierre Bellanger, sieur de La Pommeraye	*Falaise.*
1695.	* Ph. Bernier, sieur de Ste-Honorine, pour François, Jacques et Jean. .	*Villy.*
1593.	Marguerite Mallet, veuve de Ph. Bernier, sieur de Pierrepont. . .	*Pierrepont.*
1594.	Maurice Billard, sieur des Champeaux, issu de Romain. . . .	*Vaux-le-Bardou.*
1594.	Jean Billard, sieur de Vaux, issu de Romain.	*St-Germ-de-Montgommery*
1854.	René Billard, sieur de Chaulnes, fils de Maurice.	*Vaux-le-Bardou.*

ANOBLIS.

1633-1664 (1). Jacques BODINET, sieur de Fresné-le-Buffard, issu de Chédor. *Fresné-le-Buffard*

1663-1664. Sébastien BODINET, sieur de Commeaux, même famille. . . *Argentan.*

C.

1596. * Charles DE CAMPROGER, sieur de Fanière, et Jean, sieur du Mesnil; Paul, Charles, sieur de Monicule, issus de Richard. . . . . . *Vieux-Fumé. — Hiesville.*

1651-1665. André COSTARD, sieur de la Finantière, et Frédéric, sieur du Manis, issus de Roger. . . . *La Brevière.*

1594. * Guillaume COURGENOUIL, sieur de St-Symphorien. . . . . . . *La Motte-Fouquet.*

D.

1653. 1665. Jean D'AUMONT, sieur du Coudré; Louis et Charles, ses fils, issus de Charles. . . . . *Argentan.*

1651. Non rétabli. Charles et François d'Aumont, sieur de La Vente et du lieu, président en l'élection. . . . *Id.*

1696. Jean DESHAYES, sieur de Finemont, issu de Jean . . . . *Royville.*

1596. Jean DESHAYES, sieur de Boisrue, même famille. . . . . *S-Germ-de-Montgommery*

1596. François DESHAYES, sieur du Mesnil, même famille . . . . *Royville.*

1567. * Ph. DU FAY, sieur de La Sauvagère,

(1) La première date est celle de l'anoblissement, la seconde celle du rétablissement dont avaient besoin les anoblis depuis 1614, conformément à l'édit de juillet 1667, interprétatif des édits de 1664, comme nous l'avons vu plus haut.

ANOBLIS.

	Jacques, sieur des Noës, issus de Julien (1)	*La Sauvagère.*
1597.	François Dufour, sieur du Marché; Jacques, sieur du Gast et René, sieur de Courgeon, frères, issus de François.	*Argentan.*
1597.	Jacques Dufour, sieur du Saussey; François, sieur de La Tuilerie et Louis, sieur du Vieux et du Buisson, frères, même famille . . .	*Id.*
1651.	Jacques du Merle, sieur de Grandchamp, issu de Jean.	*Le Renouard.*
1653.	Jacques du Mesnil, sieur des Clernoës de Clairefeuille, issu de Léon. .	*Clairefeuille.*
1653.	Marguerite Cavey, veuve de Léon du Mesnil, sieur de Prélauney. .	*Villedieu-lès-Bailleul.*
1653.	Claude du Mesnil, sieur du lieu . .	*Argentan.*
1653.	Gabriel du Mesnil, sieur du Buisson.	*Godisson.*
1655-1665.	Antoine du Moulinet, sieur de Sentilly	*Argentan.*
1592.	* Michel Duprey, sieur de St-Vigor, issu de Jacques Lapommeraye. .	*Ste-Marie-aux-Anglais.*
1467	* François et Henri Duplessis, sieur du lieu; Jacques d'Échalou, sieur du Coudray et Mathieu, sieur du Mesnil-Hermé, fils de Robert. .	*Mesnil-Hermé.*
1524.	* Jeanne et Marie, filles de Louis; Thérèse - Marguerite - Françoise, fille de Georges David, et Jean, sieur du lieu, issu de Jean. . .	*Falaise.*
1648.	* Sébastien Dumas	*Id.*
1622.	* Nicolas Dunot, sieur d'Annouville, Charles, Jean et Louis, issus de Thomas.	*St-Pierre-sur-Dives*

(1) Manuscrit de Silly : « Julien du Fay, anobli en 1467. »

ANOBLIS.

1610. Nicolas Dramard (1), sieur du Chassay, issu de Pierre. . . . . . *St-Loyer.*

F.

1599. *Nicolas Fortin, sieur de La Motte; Jacques, sieur du Mesnil. . . *Toste... Falaise*

1586. * Pierre Fourel, sieur de Champagny, issu de Pierre. . . . . *Ecajeul.*

1597. * Adrien Friard, sieur de La Chesnaye, et Jacques, sieur de Bonneville, issus de Pierre. . . . .

G.

1654. * Jacques Gallie. . . . . *Épaney.*

1553. Charles et Jacques Gautier frères, sieurs de Chiffreville et de Montreuil, issus d'Adam. . . . . *Argentan.*

1553. Luc Gautier, sieur de Saint-Bazile; Maurice, sieur de Lizores . . . *St-Bazile.*

1553. Ismaël et Jacques Gautier, sieurs du Hamel et des Chaussières . . . *Apville.*

1595. Pierre Gosse, sieur de Mortraye. . *Champosoult.*

1580. Jean-Maximilien de Graffard, sieur de Mailly . . . . *Courmesnil.*

1657. Pierre Graindorge, sieur de Saint-Pierre, issu de Richard. . . . *Jort.*

1657. Paul Graindorge, sieur des Haies, même famille . . . . *Escorches.*

1577. * Louis Graindorge, prêtre, sieur du Rocher, et Claude, sieur des Domaines, Jacques et Claude, sieurs de ....., issus de Richard. . . *Vendœuvre.*

(1) Dans d'Hozier nous trouvons seulement Drumard.

ANOBLIS.

H.

1593. Catherine Heuzard, fille de Jean, issu d'un autre Jean. . . . . *Fontenay.*

1586. Thomas, Charles, Jacques et François Hue, sieurs de Fresné, Boishue, Chauvinière et Launey, issus de Pierre. . . . . *Notre-Dame-de-Fresné.*

J.

1596. *Nicolas Jaine (1), sieur de Milleraye, issu de Jacques . . . . *St-Pierre-sur-Dives.*

1594. *Archange Jean, sieur de Montjean, issu de Jacques . . . . . . *Falaise.*

1594. *Jean Jouenne, sieur de Bonneterie, et Jean, sieur de La Drouinière, son fils, président en l'élection de *Id.*

L.

1482. Joachim de La Rue, sieur de La Fontaine, issu de Nicolas . . . *Montgarou.*

1482. Mathurin de La Rue, sieur du Hamel, même famille . . . . *Ménilles.*

1637-1667. Pierre Le Barbier, le jeune, issu d'autre Pierre . . . . . *Joué-du-Plein.*

1592. *Odet Le Bonnet, sieur de Courenry, issu de Jacques . . . . *Ouville.*

1572. *Laurent Le Boucher, sieur de Rougemer, issu de Jean. . . . *Bernières.*

1596. *Jean de Langue, issu de Gaspard. *St-Martin-du-But.*

1653. *Pierre Le Daim, sieur de La Houssaye. . . . . *Pierrefitte-en-Cinglais.*

(1) Ne serait-ce point Jame ? Il n'y a pas de Jaine dans d'Hozier.

ANOBLIS.

1594.	*Jean L'Hermite, baron de Fresney, sieur du Mesnil	*Fresney-la-Mère.*
.....	*François, sieur de Lieurey ; Simon, sieur de Boisneuf; Charles, sieur du lieu, issus de Gilles. . . .	*Fauville-Lieurey.*
1596.	*Jean Lepaulmier, sieur de Vendœuvre, issu de Julien	*Vendœuvre.*
1594.	*Charlotte Le Prieur, fille de Guillaume, issue de Guillaume. . .	*Falaise.*
1644-1665.	Gilles Langlois, sieur de Fierville, issu de Pierre	*Villedieu-lès-Bailleul.*
1474.	Guillaume Lelasseur, sieur de La Coquardière, et Jean	*Querquesalles.*
1474.	Guillaume Lelasseur, sieur de la Mauvaisinière, et Charles . . .	*Fresné-le-Samson.*
1474.	François Lelasseur, sieur de La Bordière, tous de même famille.	*St-Denis-des-Isles.*
1601.	Olivier Lesecq, sieur du Parc, issu de David.	*Réveillon.*
1601.	Jacques et Gabriel Lesecq, même famille	*La Fresnaye-Fayel.*

M.

1610.	*Anne Blanchard, veuve de Jacques Magny, anobli.	*St-Martin-des-Noyers.*
1595.	François de Mannoury, sieur de Perteville, avocat du Roi, issu de Guillaume	*Argentan.*
1595.	Guillaume de Mannoury, même famille.	*Id.*
1595.	Alexandre de Mannoury, sieur d'Argences, même famille	*Fleurey.*
1595.	Pierre de Mannoury, même famille.	*Coulonces.*
1595.	Charles-Nicolas et Pierre de Mannoury, même famille.	*Heurtevent.*

ANOBLIS.

1595. Isaac de Mannoury, même famille. *Ste-Eugénie.*
1595. Guillaume-Jean et Étienne de Mannoury, même famille. . . . . *Heurtevent.*
1595. Louis de Mannoury, même famille. *Id.*
1595. Guillaume de Mannoury, avocat du Roy à Trun et Exmes, même famille. . . . . *Aubry.*
1593. Jacques Marescot, sieur d'Ussy . . *Vimoutiers.*
1593. Claude Marescot, sieur du lieu, président en l'élection d'Argentan. . *Argentan.*
1543. * Nicolas de Marguerie, sieur de St-Pavin; Brice, sieur d'Erans; Philippe, sieur du Boscq, Guillaume, sieur de Guibray, issus de Philippe. . . . . *Falaise.*
1597. Gaspard de Morel, sieur de Secqueville et des Fossés, issus de Charles. *Neauphe.*
1588. Jean de Morel, sieur de La Griffonnière, issu de Pierre. . . . . *Crouttes.*

N.

1594. * Nicolas Noel (*aliàs* Nouet), sieur de La Husselière, issu de Pierre. . *Mézidon.*

P.

1652. Me François Perrotte, curé de Mesnil-Durand. . . . . *Mesnil-Durand.*
1597. Robert Philippe, sieur des Acres, issu de Louis. . . . . . . *Montpinçon.*
1597. Yves Philippe, sieur de Beaumont, même famille. . . . . . . *Tortisambert.*
1660-1565. Jacques Pillou, sieur de Boislandon (ou Pillon). . . . . *Argentan.*
1651. Non rétablis. Catherine de Mézenge, veuve de René Pinel, et Guil-

laume-Charles, René et Gaspard Pinel, ses enfants. . . . . . *Alençon.*

1672. * Nicolas PINÇON, sieur de La Gastine; René, sieur de La Fonteraye, vicomte de Briouze, issu de Jacques. . . . . *Briouze.*

Q.

1571. Gaspard DE QUATREPUITS et François, issus de Robert . . . . . . *Quatrepuits. Cinqauvignes*

R.

1595. Robert RIOULT, sieur du Val, issu de Pierre . . . . *Champosoult.*

S.

* Louis DE SAINT-CLAIR, sieur du Gué-Pierreux, rétabli par arrêt du Conseil. . . . . *Falaise.*

1594. Charles DE SAINT-MARTIN, sieur de La Villette, issu de Michel. . . *Vaux.*

1594. Louis DE SAINT-MARTIN, sieur de Fourches, même famille. . . . *Fourches.*

1594. Jacques DE SAINT-MARTIN, sieur de La Grullière, curé d'Habloville, et Jacques, son frère, même famille. *Habloville.*

1594. Pierre DE SOUVIGNY . . . . *Courgeon.*

T.

1588. Jacques Jacob TIRMOIS, sieur de St-Blaise, issu de Laurent. . . . *Les Moutiers.*

1588. Aignan TIRMOIS, sieur d'Halaine, même famille. . . . . *Grandmesnil.*

ANOBLIS.

1588. Jérôme TIRMOIS, sieur du Jonceray, même famille . . . . *La Cochère.*
1588. Laurent TIRMOIS, sieur du Moncel, même famille . . . . *Vaudeloges.*
1588. Laurent TIRMOIS, sieur de Tertu, François et Pierre, même famille. *Tertu.*
1588. François Olivier TIRMOIS, sieur de Prétot, même famille. . . . . *Moutiers.*
1595. Josias TIRMOIS, sieur d'Abville, Jacques et François, ses fils, issus de Joseph . . . . *Abville.*
1643. Jean et Adrien TIRMOIS, sieurs des Marais et de Grisi, père et fils. . *Argentan.*
Pierre TIRMOIS, fils d'Adrien. . . *Id.*
1588. * Claude DE TIRMOIS, sieur des Essards; François et Thomas, issus de Laurent. . . . . *Ste-Marguerite-de-Viette.*

V.

1609. François et Guillaume DE VIEL, sieur de Boissei et des Parquets, issus de Lucas . . . . *Argentan.*
1609. Michel-Léon et Isaac DE VIEL, sieurs de Surosne, même famille. . . *Id.*
1588. Claude DE VIGNERAL, sieur de Rys. . *Rys.*
1597. * Ph. VOYNE, sieur de La Rivière, et Thomas, sieur des Aulnez, issus d'André . . . .

LISTE DES NOBLES RENVOYÉS AU CONSEIL PAR DE MARLE, POUR INSUFFISANCE DE PREUVES (1).

A.

Louis Auvray, sieur de Mainteville . . . *Sères.*
* Charles Auvray, sieur de La Gondonnière. *B....-sur-Orne.*

B.

Ph. de Barallit, sieur de Moguettes (*aliàs* Baratte . . . . *Fontaine-Halbout.*
Louis, François et Pierre de Beaurepaire, sieurs de Jort ; François, sieur d'Angerville . . . . *Jort — Argentan.*
Henri de Beaurepaire, sieur de Louvagny. *Louvagny.*
* Antoine de Beaurepaire, sieur de Pont ; Julien et Marc-Antoine de Beaurepaire. *Pont.*
* Alex. Blanchard, sieur de La Méroullière ; Ph., sieur de Colleville, les enfants de Charles Blanchard, sieur de St-Blaise. . *Falaise.*
Jean Blanchard, sieur des Traces (*aliàs* Deshayes) . . . . *La Sauvagère.*
* Jean Blanchard, sieur du Chesnay . . *St-Pierre-du-Boscq.*
* Odet Bonchamps, sieur de La Londe (ou Bonchamps). . . . . *Le Breuil.*
Jacques de Brasdefer, sieur des Hommets. *Ommoy.*

(1) Il est inutile de rappeler ici qu'un grand nombre des familles, ainsi renvoyées devant le Conseil, y firent admettre leur noblesse.

NOBLES RENVOYÉS AU CONSEIL.

Thomas et Jean DE BRASDEFER. . . . . *Néauphe.*
Michel DE BRASDEFER, sieur des Moutiers . *Le Marais.*
Daniel DE BRASDEFER, sieur de Fontenelles. *Champeaux.*
Marie LEMPEREUR, veuve de Jean DE BRASDEFER, sieur de Longbut. . . . . . *Merry.*
Paul DE BRASDEFER, sieur de Castillon . . *Id.*
Jacques et David BRIARD (Man[t] Lavarende). *Bray—Argentan.*
Olivier BROSSARD, sieur de Romal. . . . *Montpinçon.*
* Julien BROSSARD, sieur des Isles-Bardel . *Isles-Bardel.*

C.

* François et Gabriel DE CARVILLE, sieur du lieu ; autre, prêtre. . . . . *Ners.*
Louis DE CORDAY, prêtre, curé de St-Germain de Montgommery. . . . . . *St-Germ-de-Montgommery*
Christophe DE COULIBOEUF, sieur de Morteaux, et Guiscard-François. . . . . *Morteaux.*
* Charles COUSIN. . . . . *St-Ouen-sur-Maire.*
Philippe COUSIN de. . . . . *La-Lande-de-Gul.*
* Jean-François et Gabriel DE CARVILLE. . *Ners.*

D.

* Louis DOUAISY, sieur de Caumont ; Jean, sieur de Dardaine. . . . . *St-Loup-de-Fribois.*
* Robert DE DOUVILLE, sieur du lieu ; Charles, sieur de. . . . . *Ouville-la-Bien-Tournée.*
* Jacques DESHAYES, procureur du Roi (*alias* de Tayen) . . . . *Falaise.*
Nicolas DESHAYES, sieur de Barlemont. . *Argentan.*
Eustache DENIS, sieur du Parc. . . . . *Croutles.*
Pierre DENIS, sieur du Val. . . . . . *Querquesalles.*
François DES BUATS, sieur de Fontenay (*alias* du Buat). . . . . *Fontenay.*

NOBLES RENVOYÉS AU CONSEIL.

* Tenneguy DUMESNIL, sieur de Meslay; Jacques, J., sieurs de Beaumesnil. . . *Meslay — Falaise.*

G.

Simon GAUTIER, sieur de La Motte-Collinière . . . . *Mesnil-Scelleur.*
Louis GAUTIER, sieur de St-Lambert. . . *St-Lambert.*
René GAUTIER, sieur de Surdive. . . . *Moutiers.*
Antoine GAUTIER, sieur de Salvins. . . . *Champosoult.*
Daniel GAUTIER, sieur des Fontenelles. . *Jort.*
Jacques GAUTIER, sieur de La Rozière. . . *Id.*
Jacques GAUTIER, sieur de La Cochère (1). *Id.*
* Ph. et Jacques GUÉROULT, sieur du Mesnil, Mérière, François et Gontier, sieurs de St-Bois (2) . . . . *Taillebois. — Echalou.*
* Jacques GUÉROULT, sieur de Crouville et Henri, sieur de Marestable. . . . . *La Forêt-Auvray.*

L.

* François DE LAYSIERS, sieur du lieu (*aliàs* Luisières) . . . . *Beauvin* (aliàs *Ambray.*)
Jean LEFEBVRE, sieur de Graffard. . . . *Le Marais.*
Abraham DE LESTANG . . . . *Champaubert.*
Charles DE LESTANG. . . . . *La Fresnaye-Fayel.*
Charles et François DE LA LANDE. . . . *Anne-Perrey.*
Jacques DE LAVAL, sieur du lieu. . . . *St-Nicolas-de-Vignats.*
* Jean DE LONLAY, sieur de La Tirandière. *Lougé.*

(1) La Varende porte comme issus d'Adam Gautier, anobli en 1553, les Gautier de Chiffreville, de Montreuil, de Saint-Bazile, de Lizores et du Hamel.

(2) La Varende porte : les Guéroult comme anciens nobles.

NOBLES RENVOYÉS AU CONSEIL.

* Abraham et Jacques LEMAGNAN, frères (ou Lemagnen)	*Vieux-Pont.*
* Jacques-Gabriel LEMAGNAN et Jacques. .	*Ouville-la-Bien-Tournée.*
Jean LEMARCHAND, sieur des Ligneries. .	*Argentan.*
* Gabrielle LEMOULINET, veuve d'Augustin LEMOUTON, et Joseph LEMOUTON, son fils.	*Ouville-la-Bien-Tournée.*
* Louis LEPRÉVOST, sieur de Miette, Henri, sieur des Marais, François, sieur de St-Germain.	*La Trinité de Falaise.* *Norron et Fourches.*
* Guillemain DE LAHAYE, sieur de Bonnebosc	*Escures.*
Pierre sieur de Ste-Croix, pour lui et Guillaume, Pierre et Charles, ses enfants.	*Angouville.*
Charles LE VIEL, sieur du Buisson. . .	*Le Fouqueran.*
Pierre LE VIEL	*Loucey.*
Michel LE VIEL et Robert.	*Id.*
Gabriel LE LOUTREL, sieur de Chaumesnil.	*Mesnil-Lonrey.*

S.

* Jacques et Charles DE SAINT-SAUVEUR, père et fils (*alias* St-Laurent).	*Quétiéville.*
* Louis DE SAINTE-CLAIRE, sieur de Gueyperreux (1) (La Varende seul). . . .	*Falaise.*

T.

* Simon THIBOUST, sieur de Trévigny, avocat du Roi.	*Id.*

(1) La Varende porte, en outre : un Saint-Germain, deux Saint-Denis et Marthe de La Pommeraye, veuve de René Sanebourg — Isles-Bardel. Il écrit Saint-Laurent, au lieu de Saint-Sauveur.

NOBLES RENVOYÉS AU CONSEIL.

* Jean Thiboust de Parville, mort en Hollande, et Charles, sieur du Bois-David.	*Falaise. — Assy.*
Olivier Torel, sieur de La Livière (La Varende seul).	*Assy.*

V.

Jean de Viard, sieur de Godisson. . . .	*Godisson.*

LISTE DES CONDAMNÉS.

B.

Michel DE BEAULIEU, sieur de Guerquesalles.	*Guerquesalles.*
* Charles DE BÉRANGER, sieur de La Coitte.	*Esson.*
* Antoine BERNIER, sieur du Parc. . . .	*Ménil-Gondouin.*
René BERNIER, sieur de Bouillon. . . .	*St-Bazile.*
Jacques BIARD (1) d'abord renvoyé au Conseil, puis imposé au rôle.	*Say.*
Daniel BIARD	*Argentan.*
* Alexis BODARD, sieur de Graville. . . .	*Eran.*

C.

* Ph. CHASTELIN	*St-Martin-du-Bois.*
Jacques DE COSSETTES (2), sieur de Bellentes.	*Champosoult.*
* Charles COUSIN, sieur de St-Ouen-sur-Maire et Charles de St-Bois.	*St-Bois* (aliàs *St-Bris*).
* Guillaume DE COUVERT, sieur de Lauren (3).	*Mesnil-Mauger.*

D.

Jean DUMONNIER, sieur du Mesnil. . . .	*Joué-du-Plain.*

(1) Taillable avec son fils à Say, Silly et Argentan.

(2) Manuscrit du Boscq : « de Carettes, sieur de Bellures. »

(3) La Varende porte quatre Couppel, un Guillaume de Conan et un André Cotard.

CONDAMNÉS.

F.

Charles Fleury, sieur du Guerrier. . . *Argentan.*
Michel Froger d'Agnancourt . . . . . *Quatrepuits.*

G.

Henri Guillemin de Trépigny, sieur de Chagny . . . . *Chagny.*
François Guyard (*aliàs* Gimarre). . . . *Gisnay.*

H.

Jacques, Christophe et René Hérouard, frères (1). . . . . *Argentan.*

J.

Nicolas Jamot. . . . . *Mesnil-Bailey.*
Jacques James (*aliàs* Jamot). . . . . . *Bailleul.*
La veuve de Pierre James, sieur de La Hurselière. . . . . *Id.*
Jacques de James, sieur de La Hurselière. *Id.*

L.

* Jacques Lemagnan, tuteur de Henri et Anne, fils d'Hercule . . . . *Hiesville.*
* Gabriel Leloutrel, sieur de Hautmesnil. *Mesnil-Loucey.*

(1) La Varende porte : Catherine, fille de Jean, anobli en 1595 ; Théodore, Charles et François Hue, sieurs de Fresnay, Boishue, Chauvinière et Launay à Fontenay et Notre-Dame-de-Fresnay.

CONDAMNÉS.

* Olivier LENEUF, élu à Falaise. . . . . *Falaise.*
Nicolas LEVANNIER (*aliàs* Leveniver). . . *Fontaine.*

P.

Me Jacques PESNEL, sieur de Bordes, lieutenant civil et criminel à Trun et Exmes. . *Trun.*

S.

* La veuve de René SAUQUES ou Sauquet. . *Montreuil.*
* Marthe de La Pommeraye, veuve de Gilles SCANNEMBOURG ou Sanebourg. . . . *Isles-Bardel.*

T.

* Jean TOREL, sieur de Bocquencey (ou Thorel . . . . *Mesnil-Auvray.*

V.

Jacques DE VAUMESLES, sieur du Coudray (ne se trouve pas dans le manuscrit La Varende). . . . . *Falaise.*

Fin des nobles condamnés.

PRÉTENDUS NOBLES AYANT RENONCÉ A LA QUALITÉ.

B.

Jean BILLARD, sieur de La Maillardière. . *Argentan.*
François BILLARD, sieur de Merry. . . *Id.*
Jean BIARD, sieur des Hantes. . . . . *Silly.*

C.

Charles CAUSSY ou Caucy, sieur de La Motte, assesseur en la Prévôté générale de Normandie . . . . *Néauphe.*

D.

Michel DUBOIS ou du Bois. . . . . . *Grandmesnil.*

E.

Laurent ÉDOUARD, sieur des Vaux. . . . *Morteaux.*
Gaspard ÉTIENNE, sieur de St-Étienne. . *Ecouché.*

F.

Catherine Chauvel, veuve de Pierre FINOT. *Mesnil-Imbert.*

J.

Michel JUER (1), sieur de La Pallu. . . . *Argentan.*
Moïse JUER, sieur de Clairefeuille. . . . *Bailleul.*
Jean JUER, sieur de Maigny. . . . . *Argentan.*

(1) Manuscrit de Silly : « Michel Yver. » De même pour les suivants.

PRÉTENDUS NOBLES AYANT RENONCÉ A LA QUALITÉ.

Pierre, Juer, avocat. . . . . *Argentan.*
Salomon Juer. . . . . *Id.*
Marie Richard, veuve de Guillaume Juer, tutrice de ses enfants. . . . . . . *Id.*

L.

Jean Lemarchand, prêtre, tant pour lui que pour Jacques et Guillaume, ses frères. . *Id.*
Lambert Lemarchand . . . . *Cuis.*
Guillaume Lemarchand, curé de Cerceaux. *Cerceaux.*
* Nicolas Lemenaut, sieur de St-Paul. . *Mauviette.*
* Blaise et Marin Lempérière. . . . . *St-Hilaire-de-Briouze.*
* Marie Dubois, veuve de Guillaume Lesueur, sieur de La Carneille, tutrice de ses enfants . . . . *Canon.*

P.

* Jacques Philippe, sieur de Villeneuve. . *Falaise.*
* Antoine et Gédéon Picot. . . . . . . *Bretteville.*
Madeleine Bertin, veuve de Jacques Prouverre, sieur de La Paumerie. . . . *Argentan.*

LISTE DES EXEMPTS DE TAILLE

PAR LES CHARGES QU'ILS EXERCENT.

A.

Catherine Cochon, veuve de Nicolas Ango, sieur de La Chaize. . . . . *Argentan.*

B.

Pierre Bogard ou Bougard, sieur des Noteryes, gendarme de la reine. . . . . *Vignats.*

E.

Jacques Étienne, sieur de La Guyonnière, lieutenant de courte robe en la province et généralité de Normandie. . . . . . *Serray.*

G.

Jacques Gyrard, sieur de Molans. . . . *La Cochère.*

L.

Guillaume Labbey, huissier de la bouche de Monsieur. . . . . *Le Renouard.*

Robert Lebrun, sieur de Bruilly (son fils, anobli en 1648) gentilhomme de la fauconnerie du Roi . . . . *Nonant.*

Aignan Lemanuel, sieur de Segry, garde du corps du Roi . . . . *Grandmesnil.*

Noël Lejeune, sieur du Rocher, secrétaire du Roi, exempt . . . . *Carel.*

LISTE

DES GENTILSHOMMES SIGNATAIRES DU CAHIER DES INSTRUCTIONS DONNÉES PAR L'ORDRE DE LA NOBLESSE DU BAILLIAGE D'ALENÇON,

EN 1789,

A SES DÉPUTÉS AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX.

« Ne croyez pas que la noblesse ne puisse pas se prouver : nous avons les cahiers pour l'élection aux États-Généraux qui sont suffisants ; toute la noblesse y était représentée ; elle s'est jugée d'elle-même et a éliminé de ses rangs les nobles prétendus qui ne l'étaient pas ; ils ont été jugés par leurs pairs et les usurpateurs ont été exclus de l'élection. »

(M. TOURANGIN, Discussion du Sénat, du 17 avril 1861.)

La liste que nous donnons ici est empruntée à un exemplaire, parvenu entre nos mains et imprimé en 1789, du *Cahier des instructions et pouvoirs donnés par l'ordre de la Noblesse du bailliage d'Alençon à ses députés aux États-Généraux* (1).

(1) Cet imprimé, de 37 pages, est sans date ; mais il fut évidemment publié au moment même de la réunion de la Noblesse à Alençon. C'est, du reste, la date de 1789 que lui attribue la *Bibliothèque héraldique de la France*, par Joannis Guigard, de la Bibliothèque impériale.

Il ne faut pas la confondre avec le *Catalogue*, publié en 1864 par MM. L. de La Roque et E. de Barthélemy, *des gentilshommes de Normandie qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la Noblesse pour l'élection des députés aux États-Généraux*, en 1789.

Le catalogue de MM. de La Roque et de Barthélemy est emprunté aux procès-verbaux de l'assemblée générale des trois ordres du bailliage d'Alençon et des bailliages secondaires d'Argentan, de Domfront, d'Exmes et de Verneuil, tenue à Alençon les 16 et 19 mars 1789.

Notre liste, au contraire, ne comprend que les noms des gentilshommes *signataires* du cahier des instructions et pouvoirs donnés, par l'ordre de la noblesse du même bailliage, à ses députés aux États-Généraux, le 28 mars 1789.

Cette dernière liste est nécessairement moins nombreuse que le catalogue. On conçoit, en effet, qu'un certain nombre des nobles qui avaient assisté à l'élection ne fussent point restés jusqu'à la fin de la rédaction des instructions et pouvoirs. D'un autre côté, le *Catalogue* contient les noms de tous les gentilshommes de l'élection, y compris ceux qui s'y firent représenter, tandis que la liste ne s'occupe que des noms des présents.

Restreint à ces proportions, le document dont nous nous occupons est loin d'être dénué d'intérêt.

Indépendamment des nombreuses incorrections que nous avons relevées dans l'orthographe des noms cités par MM. de La Roque et Barthélemy, nous y avons remarqué la restitution dans beaucoup de cas de la particule, le plus souvent négligée par les nobles, dont la qualité ne dépendait pas exclusivement, comme de nos jours, de l'existence de cette particule. Nous nous sommes attaché à reproduire littéralement les noms des signataires, tels qu'ils avaient dû les écrire eux-mêmes, laissant la particule là où elle se trouve clairement

séparée ; la supprimant ou l'incorporant au nom patronymique partout où elle y est réunie.

Une différence plus notable et non moins importante que l'on remarque entre les deux publications, c'est la rareté des titres pris par les signataires, comparativement à ceux indiqués dans le catalogue.

Sur les cent cinquante-cinq nobles contenus dans notre liste, neuf seulement ont fait précéder leur signature des titres de marquis, comte, vicomte ou baron. Quels progrès accomplis depuis lors dans cette voie !

Un mot maintenant des instructions contenues dans le cahier.

Ce qui frappe tout d'abord en parcourant ces pages, c'est le caractère vraiment libéral dont elles sont empreintes. A côté de quelques prétentions surannées, qu'expliquent surabondamment les préoccupations d'une éducation patricienne, on y trouve le germe de notre constitution moderne et de nos libertés sociales. Nous y voyons successivement émettre des vœux pour l'inamovibilité des tribunaux, la fixation du prix des offices, la distinction des pouvoirs exécutif et judiciaire, l'inviolabilité de la liberté individuelle, l'abolition des lettres de cachet, l'abolition des commissions criminelles, le vote de l'impôt par la Nation, l'inviolabilité de la propriété, la nécessité de ne pouvoir être distrait de ses juges naturels, la réforme du Code civil, la convocation périodique et obligatoire des États-Généraux, la liberté de la presse, etc., etc.

En présence d'un tel programme, n'est-il pas permis d'affirmer, avec les historiens les plus autorisés, que l'épouvantable convulsion de 1793 n'a fait que retarder l'application des principes appelés si complaisamment les conquêtes de la Révolution ?

Frappé de ce généreux élan, M. Léonce de Lavergne, dont nous nous plaisons à citer les impartiales appréciations,

n'hésite pas à s'exprimer en ces termes : « Il me paraît démontré que la France a fait plus de progrès pour l'application des idées de justice, d'égalité et de liberté, dans les quinze ans écoulés de l'avènement de Louis XVI au mois d'août 1789, que dans les vingt-cinq années écoulées de 1789 à 1815, et *puisque je le crois, j'ai voulu le dire* (1). »

Et, naguère encore, la tribune française ne retentissait-elle pas de ces éloquentes paroles : « La Royauté avait fait le sacrifice de toutes ses prérogatives. Mais on était devant la masse des priviléges, et tout le monde alors avait ses priviléges : la noblesse, le clergé, le Tiers-État lui-même, les provinces, les villes avaient leurs priviléges, et on éprouvait une sorte d'anxiété devant cette masse d'adversaires, comme dans une armée lorsque retentit le coup de canon des grandes batailles....

« Tout à coup la noblesse française, héroïque comme à Fontenoy, lorsqu'elle s'élançait au galop sur les lignes anglaises pour ne pas laisser à l'infanterie l'honneur de braver seule ces lignes redoutables, la noblesse française s'élance à la tribune, elle vient la première sacrifier ses priviléges, tous ses membres accourent sans exception (2). »

Ont signé sur la minute du cahier :

MM.

A.

Achard des Hautes-Noes.
Avesgo de Coulonges.

B.

De Bailleul.
Barville.

(1) *Les Assemblées provinciales sous Louis XVI*, par M. L. de Lavergne.

(2) M. Thiers, séance du Corps législatif (28 mars 1865).

MM.

Beaurepaire de Louvagny.
Bellier de Villiers.
Chevalier de Bertin.
Bernard d'Avernes.
Chevalier de Boisdeffe.
De Boisgency.
Chevalier de Bongis.
Bonvoust.
De Bonvoust.
Chevalier du Bourg.
De la Boussardière.
Bordin.
De Bordin.
De Boullemer.
Du Breuil.
Brossard de La Chesnaye.
De Bras-de-Fer (Mandeville).
De Bretignières de Courteille.
Brossin de Saint-Didier.
Brossin de Fontenai.
De Brunet de La Jubaudière.

C.

Chagrin de Brulemail.
Vicomte de Chambray.
Chevalier du Champ.
De Chateau-Thierry.
De Chateau-Thierry du Breuil.
Corday du Renouard.
De Corday-d'Armond.
Costard de Bursard.
Marquis de Courtomer.
Coupel.

D.

Dantignate.
Danthenoise, chevalier Sevin.
Descorches, marquis de Sainte-Croix.
Des Diguères (voyez Guyon).
Des Douits.
Desfrançois de Pontchalons.
Despinasse.
Delahaye de La Barre.
Desmoutis de La Morandière.
Desmoutis de Boisgautier.
Des Moutis.
Doisnel de La Sausserie.
Drouard.
Duchemin.
Dufresne.
Duhays du Mesnil.
Duhays.
Dumesnil de Saint-Denis.
Dumesnil.
Dumoulin de Tercei.
Dupont de Quesney.
Duperche de Mesnilhatton.
Du Perche fils.

F.

De Fay.
Chevalier de Fontaine.
Fontaine de Coudhard.
De Foulques.
De La Fournerie.
La Fournerie.
De Fromont de Bouaille.

G.

Gautier de Menival.
Gautier de Saint-Bazile.
Gallery de la Servière.
De la Griffonnière.

MM.

Gouhier de Fontenai.
Gouhier de Pertevillé.
Gueroult de Boisgervais.
Guerpel du Plessis.
De Guillebault d'Hellery.
Guyon de Corday.
Guyon, chevalier des Diguères.

H.

De La Houssaie.

J.

Jambon de Saint-Cyr.

L.

Labbé, chevalier de La Roque.
Labbé de Bazoches.
Labbé de Vaugulmont.
Lambert d'Herbigny.
De La Pallue.
La Pallu.
La Poterie.
Launay de Cohardon.
De Launay-Cochet.
Launay du Jardin (le chev. de).
Le Carpentier de Chailloué, secrétaire.
Le Fèvre de Graffard.
Le Frère de Maisons.
Lefrançois de Montchauvel.
Lecornu de Corboyer.
Legrand du Souchet.
Le Michel de La Chapelle.
Le Marchand du Cassel.
Le Marchand de Louvagny.
Lepaulmier de Livardière.
Lepetit de Sérans.
Le Prévost de La Porte.
Le Rouillé des Loges.
Le Roy, chevalier du Bourg.
Le Roy du Cerqueuil.
Vicomte Le Veneur.

M.

Mallard de Maimbeville.
De Mannoury d'Aubry.
De Mannoury de La Brunetière.
Marescot.
Margeot.
Marsillac.
De Maurey d'Orville.
De Mésange de Martel.
De Mésenges.
Vicomte de Mesnil-Durand.
Baron de Mesnil-Durand.
Du Mellanger.
Moloré de Glatigny.
Moloré.
Morel d'Aché.
Morel des Cures.
Moucheron de La Bretignière.

N.

De Nollent.
Neveu de Champrel.

O.

Vicomte d'Oilliamson.
D'Orville de Villiers.

P.

Paillard de Bourgueil.
Du Plessis.
De Pontchalons le jeune.
Pottier du Fougeray.

MM.

Q.

Quillet de La Martinière.
De Quigny.

R.

De Raveton.
Marquis de Ray.
De Récalde.
Regnier de Graville.
De Regnier, capitaine au régiment de Viennois.
Le chevalier de Rioult.
De Rioult.
Des Rotours.
De Ronnay.
Ruel de Bellisle.

S.

De Saint-Aignan de La Bourdonnière.
Saint-Aignan de Beaufay.
Saint-Aignan-Chalvrigny.
De Sevin.
Signay.
Chevalier de Saint-Denis.

T.

Thiboult de Touvoye.
De Tilly.

V.

Vallois de Saint-Léonard.
Chevalier de Varin.
De Vaumesle d'Enneval.
De Vauquelin, marquis de Vrigny.
De Villiers de Hellou.
De Villiers.

Y.

Yver de Saint-Aubin.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES.



Caen, typ. F. Le Blanc-Hardel.

